

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:

The Honourable JOHN D. WALLACE

Wednesday, March 14, 2012
Thursday, March 15, 2012

Issue No. 15

First and second meetings on:

Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code
and the Firearms Act

APPEARING:

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P.,
Minister of Public Safety

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Président :

L'honorable JOHN D. WALLACE

Le mercredi 14 mars 2012
Le jeudi 15 mars 2012

Fascicule n^o 15

Première et deuxième réunions concernant :

Le projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel
et la Loi sur les armes à feu

COMPARAÎT :

L'honorable Vic Toews, C.P., député,
ministre de la Sécurité publique

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable John D. Wallace, *Chair*

The Honourable Joan Fraser, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Jaffer
Boisvenu	Lang
Chaput	* LeBreton, P.C.
* Cowan	(or Carignan)
(or Tardif)	Nancy Ruth
Dagenais	Runciman
Hervieux-Payette, P.C.	White

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Nancy Ruth replaced the Honourable Senator Poirier (*March 15, 2012*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Angus (*March 14, 2012*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Frum (*March 14, 2012*).

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., replaced the Honourable Senator Joyal, P.C. (*March 12, 2012*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Lang (*February 29, 2012*).

The Honourable Senator Joyal, P.C., replaced the Honourable Senator Cowan (*February 27, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable John D. Wallace

Vice-présidente : L'honorable Joan Fraser

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Jaffer
Boisvenu	Lang
Chaput	* LeBreton, C.P.
* Cowan	(ou Carignan)
(ou Tardif)	Nancy Ruth
Dagenais	Runciman
Hervieux-Payette, C.P.	White

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Nancy Ruth a remplacé l'honorable sénateur Poirier (*le 15 mars 2012*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Angus (*le 14 mars 2012*).

L'honorable sénateur Poirier a remplacé l'honorable sénateur Frum (*le 14 mars 2012*).

L'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Joyal, C.P. (*le 12 mars 2012*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 29 février 2012*).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Cowan (*le 27 février 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, March 8, 2012:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lang, seconded by the Honourable Senator Stewart Olsen, for the second reading of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that the bill be referred to Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 8 mars 2012 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyée par l'honorable sénateur Stewart Olsen, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 14, 2012
(35)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 4:15 p.m., this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable John D. Wallace, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Hervieux-Payette, P.C., Jaffer, Lang, Poirier, Runciman, Wallace and White (12).

In attendance: Robin MacKay, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 8, 2012, the committee began its consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act.

APPEARING:

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

WITNESSES:

As individuals:

Randall Kuntz;

Roger Granger.

The chair made an opening statement.

The minister made a statement and answered questions.

At 5:35 p.m., the committee suspended.

At 5:40 p.m., the committee resumed.

Mr. Kuntz and Mr. Granger each made a statement and answered questions.

At 6:46 p.m., the committee suspended.

At 6:49 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Lang, moved:

That the following legislative budget application for the fiscal year ending March 31, 2013, be approved for submission by the chair or his designate to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Professional and Other Services	\$ 22,500
Transportation and Communications	0
All Other Services	5,000
Total	\$ 27,500

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 14 mars 2012
(35)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable John D. Wallace (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Hervieux-Payette, C.P., Jaffer, Lang, Poirier, Runciman, Wallace et White (12).

Également présent : Robin MacKay, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mars 2012, le comité entreprend son étude du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu.

COMPARAÎT :

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

TÉMOINS :

À titre personnel :

Randall Kuntz;

Roger Granger.

Le président prend la parole.

Le ministre fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 17 h 35, la séance est suspendue.

À 17 h 40, la séance reprend.

MM. Kuntz et Granger font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 18 h 46, la séance est suspendue.

À 18 h 49, la séance reprend.

L'honorable sénateur Lang propose :

Que le budget suivant pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 soit approuvé et soumis par le président, ou son remplaçant désigné, au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Services professionnels et autres	22 500 \$
Transport et communications	0
Autres services	5 000
Total	27 500 \$

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:52 p.m., the committee continued in camera, pursuant to rule 92(2)(e), to consider a draft agenda.

At 6:56 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, March 15, 2012
(36)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 10:30 a.m., this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable John D. Wallace, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Hervieux-Payette, P.C., Jaffer, Lang, Nancy Ruth, Runciman, Wallace and White (12).

In attendance: Robin MacKay, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 8, 2012, the committee continued its consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act.

WITNESSES:

Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime:

Sue O'Sullivan, Federal Ombudsman.

Coalition for Gun Control (by video conference):

Wendy Cukier, President.

As an individual:

Solomon Friedman, Lawyer.

The chair made an opening statement.

Ms. O'Sullivan made a statement and answered questions.

At 11:29 a.m., the committee suspended.

At 11:40 a.m., the committee resumed.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 52, la séance se poursuit à huis clos, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, afin d'examiner un projet d'ordre du jour.

À 18 h 56, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 15 mars 2012
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable John D. Wallace (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Hervieux-Payette, C.P., Jaffer, Lang, Nancy Ruth, Runciman, Wallace et White (12).

Également présent : Robin MacKay, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mars 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu.

TÉMOINS :

Bureau de l'ombudsman des victimes d'actes criminels :

Sue O'Sullivan, ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels.

Coalition pour le contrôle des armes (par vidéoconférence) :

Wendy Cukier, présidente.

À titre personnel :

Solomon Friedman, avocat.

Le président prend la parole.

Mme O'Sullivan fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 11 h 29, la séance est suspendue.

À 11 h 40, la séance reprend.

Mr. Friedman and Ms. Cukier each made a statement and answered questions.

At 1:04 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Friedman et Mme Cukier font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 13 h 4, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 14, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act, met this day at 4:15 p.m. to give consideration to the bill; and for the consideration of a draft budget.

Senator John D. Wallace (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, and welcome, Senate colleagues, invited guests and members of the general public who are viewing today's proceedings on the CPAC television network. I am John Wallace, a senator from New Brunswick, and I am Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. Today, we begin our consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act. This bill was introduced in the House of Commons by the Minister of Public Safety on October 25, 2011.

The summary of the bill states that it amends the Criminal Code and the Firearms Act to remove the requirement to register firearms that are neither prohibited nor restricted. The bill also provides for the destruction of existing records that are held in the Canadian Firearms Registry, under the control of firearms officers and related to the registration of such firearms.

To begin our public hearings today, I am pleased to welcome back to this committee the Honourable Vic Toews, Minister of Public Safety. Minister, I believe you have an opening statement and would ask you to proceed.

Hon. Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety: I thank you for the invitation to be here to assist in your study of Bill C-19, the Ending the Long-gun Registry Act.

I might add as a comment that while I am scheduled to be with you for one hour, if you agree Mr. Chair, I will be pleased to stay longer. I have a vote, but I note that in a previous appearance here there was concern that I had not stayed long enough. I have a few extra minutes and will make myself available. I do have to get away for votes in the other place, but I will stay longer than the allotted hour.

The Chair: We would appreciate any additional time you could give us, minister.

Mr. Toews: Your committee's deliberation brings us one step closer to fulfilling our government's long-standing commitment to end the wasteful and ineffective long-gun registry once and for all.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 14 mars 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles auquel le projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu, a été renvoyé se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour étudier le projet de loi et l'ébauche d'un budget.

Le sénateur John D. Wallace (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, je souhaite la bienvenue à mes collègues du Sénat, aux invités et aux membres du grand public qui suivent nos délibérations aujourd'hui sur les ondes de CPAC. Je m'appelle John Wallace. Je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et le président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Aujourd'hui, nous entamons notre étude du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes par le ministre de la Sécurité publique le 25 octobre 2011.

Le sommaire du projet de loi dit que ce dernier modifie le Code criminel et la Loi sur les armes à feu afin de supprimer l'obligation d'enregistrer les armes à feu autres que les armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte. Le projet de loi prévoit également la destruction des registres et des fichiers existants concernant l'enregistrement des armes à feu qui se trouvent dans le Registre canadien des armes à feu et relèvent des contrôleurs des armes à feu.

Pour amorcer aujourd'hui nos audiences publiques, j'ai le plaisir de souhaiter de nouveau la bienvenue à l'honorable Vic Toews, ministre de la Sécurité publique, à la séance du comité. Monsieur le ministre, je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire à faire. Je vous demanderais donc d'aller de l'avant.

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique : Je vous remercie de m'avoir invité à participer à vos délibérations sur le projet de loi C-19, la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule.

J'ajouterais que, bien que j'aie prévu de passer une heure parmi vous, si vous êtes d'accord, monsieur le président, c'est avec plaisir que je prolongerai ma visite. Je dois voter, mais je note qu'au cours d'une de mes comparutions antérieures, les membres ont eu l'impression que je n'étais pas resté suffisamment longtemps. Cette fois, je dispose de quelques minutes supplémentaires, et je me mettrai à votre disposition. Je dois m'absenter pour voter dans l'autre Chambre, mais je resterai plus d'une heure.

Le président : Nous vous saurons gré de tout le temps supplémentaire que vous pourrez nous accorder, monsieur le ministre.

M. Toews : Les délibérations du comité nous permettent de franchir un pas de plus vers la réalisation de l'engagement de longue date que le gouvernement a pris de mettre fin, une fois

Canadians from coast to coast to coast are watching and waiting for this bill to receive Royal Assent so that common sense can finally be returned to the way firearms are treated in this country.

Our government stands with law-abiding hunters, farmers and sport shooters across Canada. We stand with rural, northern and remote Canadians who use shotguns and rifles as tools in their day-to-day lives. We stand with urban and suburban Canadians who enjoy hunting and target shooting and, most of all, we stand with Canadians who do not believe the state has the right to needlessly interfere with the private property of law-abiding Canadians. These Canadians have long opposed the wasteful and ineffective long-gun registry, and I, along with my Conservative colleagues, am proud to stand up for them.

In short, Bill C-19 is about making sure we do not unnecessarily penalize honest and law-abiding Canadians with rules that have not had an effect on reducing gun crime.

What, then, does bill C-19 do? First and foremost, it removes the need to register non-restricted firearms, such as rifles and shotguns. Honourable senators, these are generally not the guns used to commit crimes.

Secondly, Bill C-19 ensures that we protect the privacy of law-abiding Canadians by destroying the long-gun data currently held in the registry.

The bill is clear: After Royal Assent, clause 29(1) directs the Commissioner of Firearms to ensure the destruction, as soon as feasible, of all information in the Canadian firearms registry pertaining to non-restricted firearms. Canadians can rest assured that our government will not share their personal information with other organizations or government bodies.

While I would not advise it, given the federal experience, provincial governments are free to use their constitutional powers in the area of property rights to establish a provincial long-gun registry. However, I cannot be more emphatic: The federal government will not assist in setting up a registry by the back door.

Contrary to the fear mongering of some opponents, Bill C-19 clearly does not do away with the need to properly license all firearms owners, nor does it do away with the need for the owners of restricted and prohibited firearms to obtain a registration certificate as well as a licence.

pour toutes, au registre coûteux et inefficace des armes d'épaule. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays sont attentifs et attendent que le projet de loi reçoive la sanction royale, de sorte que les armes à feu soient de nouveau gérées de façon rationnelle au Canada.

Notre gouvernement défend les chasseurs, les agriculteurs et les tireurs sportifs respectueux des lois qui vivent partout au Canada. Nous défendons les Canadiens des collectivités rurales, éloignées et du Nord qui utilisent des fusils de chasse et des carabines dans la vie de tous les jours. Nous défendons également les Canadiens des villes et des banlieues qui s'adonnent à la chasse et au tir à la cible, et nous défendons surtout les Canadiens qui estiment que l'État n'a pas le droit de s'ingérer inutilement dans la propriété privée des Canadiens respectueux des lois. Ces Canadiens s'opposent depuis longtemps au registre des armes d'épaule qui est inefficace et coûteux, et mes collègues conservateurs et moi-même sommes fiers de prendre leur parti.

En gros, le projet de loi C-19 vise à éviter de pénaliser inutilement d'honnêtes citoyens respectueux des lois, en imposant des règlements qui n'ont pas eu d'effet sur la réduction des crimes liés aux armes à feu.

Alors, en quoi consiste concrètement le projet de loi C-19? D'abord et avant tout, il s'agit d'éliminer la nécessité d'enregistrer les armes à feu sans restriction, comme les carabines et les fusils de chasse. Honorables sénateurs, en règle générale, les armes à feu ne sont pas utilisées à des fins criminelles.

Ensuite, le projet de loi C-19 veille à protéger la vie privée des Canadiens respectueux des lois en détruisant les données sur les armes d'épaule actuellement contenues dans le registre.

Le projet de loi est clair : le commissaire aux armes à feu devra, en vertu du paragraphe 29(1) du projet de loi, veiller à ce que, dès que possible, tous les renseignements du Registre canadien des armes à feu ayant trait aux armes à feu sans restriction soient détruits, sitôt que le projet de loi aura reçu la sanction royale. Les Canadiens peuvent être assurés que notre gouvernement ne communiquera pas leurs renseignements personnels à d'autres organisations ou organismes gouvernementaux.

Quoique je ne le conseille pas, compte tenu de l'expérience fédérale, les gouvernements provinciaux peuvent utiliser leurs pouvoirs constitutionnels en matière de propriété pour établir un registre provincial des armes d'épaule. Cependant, je ne peux pas être plus clair : le gouvernement fédéral n'aidera pas à mettre sur pied un registre par la porte d'en arrière.

Contrairement à l'alarmisme de certains opposants, le projet de loi n'élimine pas la nécessité pour tous les propriétaires d'obtenir un permis d'armes à feu en bonne et due forme. Il n'élimine pas non plus l'exigence pour les propriétaires d'armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte d'obtenir un certificat d'enregistrement ainsi qu'un permis d'armes à feu.

Registration of restricted and prohibited firearms, including all handguns and automatic firearms, will continue to be maintained by the Canadian Firearms Program. Under Bill C-19 Canadians will still need to go through a licensing procedure.

To obtain a licence they must be able to pass the required Canadian Firearms Safety Course exams. They also face a screening process to ensure that they have not committed a serious criminal offence, that they are not prohibited by a court sanction to own firearms and that they do not pose a risk to society.

Bill C-19 retains licensing requirements for all gun owners, while repealing the long-gun registry, because it targets those predisposed to complying with the law rather than thugs and criminals. Bill C-19 also maintains the current restrictions on the transfer and transportation of prohibited and restricted firearms.

What is proposed under Bill C-19 are changes that do away with the need to register legally acquired rifles and shotguns, owned largely by Canadians living in rural or remote areas, so that scarce government resources can be directed towards initiatives which in fact make our streets safer. This, again, is really what Bill C-19 is about. It is about ensuring that we invest in initiatives that work.

The bottom line is that measures taken in the area of firearms control should enhance public safety on our streets and in our communities by preventing firearms from falling into the hands of dangerous people and by setting tough consequences if they do.

That is what Canadians want, and that is what our government is committed to doing.

Throughout this debate we have heard all the reasons why Conservatives are opposed to the long-gun registry. We have heard how it is wasteful. According to the state broadcaster, the CBC, the cost of the long-gun registry has surpassed \$2 billion. Can you imagine how many police officers that money could have hired? How many crime prevention programs could have been funded? How we could have used that money to support victims of crime? When you stop and think about it, the waste is absolutely astounding. We have also heard that it is ineffective.

Throughout the entire process of debate and, frankly, for the 17 years that we have lived under the long-gun registry there has not been one person who could convince me that the long-gun registry has ever stopped a single crime or saved a single life.

Le Programme canadien des armes à feu continuera d'exiger l'enregistrement des armes à feu prohibées et à autorisation restreinte, y compris toutes les armes de poing et les armes automatiques. Les Canadiens devront tout de même franchir les étapes du processus de délivrance des permis, en vertu du projet de loi C-19.

Pour obtenir un permis d'armes à feu, ils doivent réussir un cours obligatoire, à savoir le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. Ils doivent aussi se soumettre à une enquête visant à garantir qu'ils n'ont pas commis d'infraction criminelle grave, qu'ils ne sont pas frappés d'une interdiction de port d'armes à feu et qu'ils ne représentent pas un danger pour la société.

Le projet de loi C-19 maintient donc l'obligation de détention d'un permis pour tous les propriétaires d'armes à feu, tout en abolissant le registre des armes d'épaule qui cible ceux qui sont respectueux des lois plutôt que les criminels. Le projet de loi C-19 maintient d'ailleurs les restrictions actuelles en matière de transfert et de transport des armes à feu prohibées et des armes à autorisation restreinte.

Le projet de loi C-19 propose plutôt des changements qui lèvent l'obligation d'enregistrer les carabines et les fusils de chasse achetés en toute légalité qui appartiennent en grande partie à des Canadiens qui habitent dans des régions rurales ou éloignées. Ainsi, les maigres ressources dont dispose le gouvernement pourraient financer des initiatives qui rendent, en fait, nos collectivités plus sûres. Voilà exactement l'objectif du projet de loi C-19. Il s'agit de s'assurer que nous investissons dans des initiatives fructueuses.

En définitive, les mesures prises dans le domaine du contrôle des armes à feu doivent renforcer la sécurité publique dans les rues et dans les collectivités en évitant que des armes ne tombent entre les mains de personnes dangereuses et en prévoyant des conséquences graves, le cas échéant.

C'est ce que les Canadiens veulent, et c'est ce que le gouvernement est déterminé à faire.

Dans le cadre de ce débat, nous avons entendu toutes les raisons pour lesquelles les conservateurs s'opposent au registre des armes d'épaule. Nous savons à quel point il est coûteux. Selon la télévision d'État, Société Radio-Canada, le coût du registre des armes d'épaule a dépassé 2 milliards de dollars. Pouvez-vous imaginer combien de policiers nous aurions pu embaucher avec cet argent, combien de programmes de prévention du crime nous aurions pu financer? Lorsque vous vous arrêtez et que vous y songez, vous constatez que le coût est absolument stupéfiant. Nous avons également entendu les gens dire que le registre était inefficace.

Tout au long des débats et, franchement, au cours des 17 années où nous avons été assujettis au registre des armes d'épaule, personne n'a pu me convaincre que le registre des armes d'épaule avait empêché un seul crime ou sauvé une seule vie.

Mr. Chair, by eliminating the wasteful and ineffective long-gun registry we can instead focus our efforts on more effective measures to tackle crime and protect families and communities. What will stop crime are smart prevention, effective policing and deterrent sentences. What will stop crime are those matters, not the long-gun registry. This is the approach to criminal justice that this government has taken and will continue to take into the future.

Supporters also claim that repealing the long-gun registry will loosen the rules around gun ownership and lead to increased gun violence in our streets. Mr. Chair, effective gun control exists through proper licensing and ensuring only qualified individuals have possession of firearms.

As I have said before, a gun in the hands of a law-abiding Canadian is just another piece of property. A gun in the hands of a criminal or the mentally ill only leads to tragedy. The long-gun registry does nothing to prevent the latter. Preventing guns from reaching criminals is done through screening and licensing, which in fact we have recently increased investment in.

Since 2007 our government has committed \$7 million annually for enhanced screening of individual licensees. This ensures that over 20,000 first-time firearms licence applicants will be interviewed, along with references for the applicant, to help prevent guns from getting into the hands of those who are legally ineligible.

Ours is an approach to gun control based on common sense. Our government has clearly demonstrated that it is serious about getting tough on crime, and especially gun crime. This is evidenced through our implementation of the Tackling Violent Crime Act, and more recent legislation, Bill C-10, the Safe Streets and Communities Act. I want to thank senators for moving on that bill.

Our government believes that gun control should target criminals, not law-abiding citizens. It should promote safety on our streets, not frustrate hunters in the bush. It is about an approach that does not penalize law-abiding citizens, particularly those in rural areas. It is about an approach that will truly reduce gun crime and keep Canadians safer.

I therefore urge all honourable senators and members of the committee to ensure that Bill C-19 is quickly passed into law. Law-abiding Canadians are counting on you.

Thank you.

Monsieur le président, en abolissant le registre des armes d'épaule coûteux et inefficace, nous pouvons concentrer nos efforts sur des mesures plus efficaces pour lutter contre le crime et protéger nos familles et nos communautés. Ce qui mettra fin au crime, ce sont des mesures de prévention intelligentes, des services de police efficaces et des peines dissuasives, et non le registre des armes d'épaule. C'est l'approche en matière de justice pénale que le gouvernement a adoptée et qu'il continuera d'utiliser dans l'avenir.

Les personnes qui appuient le registre prétendent aussi que l'élimination du registre des armes d'épaule favorisera un relâchement des règles relatives à la possession d'une arme à feu et causera une hausse des actes de violence commis à l'aide d'une arme à feu. Monsieur le président, un contrôle efficace des armes à feu peut être exercé, en ayant en place un processus de délivrance de permis adéquat et en veillant à ce que seules les personnes qualifiées puissent être propriétaires d'armes à feu.

Comme je l'ai mentionné, dans les mains de Canadiens respectueux des lois, une arme à feu est un bien comme un autre. Dans les mains de criminels ou d'une personne atteinte de maladie mentale, une arme à feu ne peut qu'entraîner des tragédies. Le registre des armes d'épaule ne peut prévenir de telles tragédies. Un processus de vérification des demandeurs et de délivrance de permis, dans lequel nous avons récemment investi plus de ressources, peut empêcher les armes à feu d'aboutir dans les mains de criminels.

Depuis 2007, le gouvernement fournit un financement annuel de 7 millions de dollars pour resserrer les mesures de vérification des titulaires de permis. Ainsi, plus de 20 000 nouveaux demandeurs de permis d'arme à feu devront passer une entrevue et fournir le nom de répondants, ce qui contribuera à empêcher les armes à feu d'aboutir dans les mains de personnes non admissibles aux yeux de la loi.

Il s'agit d'adopter une approche rationnelle en matière de contrôle des armes à feu. Notre gouvernement a clairement démontré sa détermination de sévir contre les crimes, et particulièrement contre les crimes commis avec une arme à feu. Ceci transparaît dans la mise en œuvre de la Loi sur la lutte contre les crimes violents, et plus récemment dans le projet de loi C-10, la Loi sur la sécurité des rues et des communautés. Je tiens à remercier les sénateurs d'être allés de l'avant avec ce projet de loi.

Le gouvernement estime que le système de contrôle des armes à feu doit cibler les criminels, non les citoyens respectueux de la loi. Il doit promouvoir la sécurité des collectivités, non être une source de frustration pour les chasseurs. C'est une approche qui ne pénalise pas les citoyens respectueux des lois, particulièrement ceux qui habitent dans les régions rurales. C'est aussi une approche qui contribue vraiment à réduire les crimes commis à l'aide d'une arme à feu et à assurer la sécurité des Canadiens.

J'exhorte donc les honorables sénateurs et les membres du comité à collaborer avec le gouvernement pour faire en sorte que le projet de loi C-19 soit rapidement promulgué. Les Canadiens respectueux des lois comptent sur vous.

Merci.

The Chair: Thank you, minister, for those helpful comments.

We will now turn to questions from committee members and begin with our deputy chair, Senator Fraser.

Senator Fraser: Minister, thank you for joining us. It is a pity you were not able to bring officials to stay on after you have to leave.

However, as you know, in 2000, in the Firearms Act reference, the Supreme Court of Canada ruled unanimously that it was not possible to separate the registration provisions from the rest of the Firearms Act and that the registration and licensing provisions were inextricably linked. Both portions, the court said, are integral and necessary to the operation of the gun-control scheme.

Now you are removing the registration requirement for the overwhelming majority of guns in Canada. How, in the light of the Supreme Court's opinion, does the rest of the act still stand?

Mr. Toews: I am not exactly sure what the Supreme Court was saying there, given that the licensing provisions were in effect prior to the registry coming into force.

I think you might be taking that out of context.

Senator Fraser: I was quoting from a memo written in your own department, which said that there might well be constitutional challenges on this ground.

Let me turn to another area.

Mr. Toews: Let me intervene, then. If the licensing provisions were constitutional without the registry, and if the Supreme Court of Canada said the registry was constitutionally valid under the criminal law, how could removing the registry then subsequently invalidate something that the courts have already ruled, in terms of licensing, was constitutionally valid?

Senator Fraser: What they said was that licensing and registration were two sides of the same coin, if you will.

However, I have another question.

Mr. Toews: For 17 years that has been true. Before the 17 years it was not true, and hopefully within the next month or two it will not be true.

Senator Fraser: The chair will cut me off, but I have another question. We all have to be concise and terse around here.

As you also know, there are numerous international treaties, protocols and agreements involving firearms, particularly, obviously, aimed at controlling the international trade in firearms. I am particularly struck by the UN Firearms Protocol

Le président : Je vous remercie, monsieur le ministre, des observations utiles que vous avez formulées.

Nous allons maintenant passer aux séries de questions que les membres du comité poseront, et nous allons commencer par notre vice-présidente, le sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Monsieur le ministre, je vous remercie de vous être joint à nous. Il est dommage que vous ne soyez pas accompagné de représentants qui pourraient rester après votre départ.

Toutefois, comme vous le savez, en 2000, dans l'arrêt *Renvoi relatif à la Loi sur les armes à feu*, la Cour suprême du Canada a décidé à l'unanimité qu'il était impossible de dissocier les dispositions relatives à l'enregistrement du reste de la Loi sur les armes à feu et que les dispositions relatives à l'enregistrement et aux permis étaient inextricablement liées. Selon la cour, les deux mesures sont essentielles au fonctionnement du mécanisme de contrôle des armes à feu.

Vous supprimez maintenant la nécessité d'enregistrer la majeure partie des armes à feu au Canada. Compte tenu de l'opinion de la Cour suprême, comment le reste de la loi reste-t-il valable?

M. Toews : Je ne suis pas certain de comprendre ce que la Cour suprême voulait dire ici, étant donné que les dispositions relatives aux permis sont entrées en vigueur avant le registre.

Je pense que vous citez peut-être la Cour suprême hors contexte.

Le sénateur Fraser : Je citais une des notes de service rédigées par votre propre ministère. Elle indique que cela pourrait représenter un motif pour contester l'abolition du registre d'armes d'épaule en vertu de la Constitution.

Permettez-moi de passer à un autre sujet.

M. Toews : Permettez-moi d'intervenir alors. Si les dispositions relatives aux permis étaient constitutionnelles avant la création du registre et si la Cour suprême a déclaré que le registre était constitutionnel en vertu du droit criminel, comment l'élimination du registre pourrait-elle invalider les permis que les tribunaux ont déjà jugés valides sur le plan constitutionnel?

Le sénateur Fraser : Ils ont dit que les permis et l'enregistrement étaient les deux côtés d'une même médaille, si vous voulez.

Cependant, j'ai une autre question à vous poser.

M. Toews : Pendant 17 ans, cela a été le cas. Mais auparavant, ce n'était pas le cas et, avec un peu de chance, ce ne sera plus le cas d'ici un mois ou deux.

Le sénateur Fraser : Le président va bientôt m'interrompre, mais j'ai une autre question à vous poser. Nous devons tous nous exprimer de manière concise dans les environs.

Comme vous le savez également, il y a de nombreux traités, protocoles et ententes portant sur les armes à feu qui, évidemment, visent à contrôler le commerce international des armes à feu. Ce qui me frappe en particulier, c'est le protocole des

because last October, Prime Minister Harper, at the Commonwealth Heads of Government meeting, urged Commonwealth Heads of Government to comply with all obligations arising under international law and urged all countries to become parties to and implement the UN Firearms Protocol.

That protocol, like all the other agreements I referred to, calls for information to be kept and, in the case of that protocol, for information to be kept for not less than 10 years in relation to firearms, information that is necessary to trace and identify them, for example.

How do we square what we are doing in Bill C-19 — again, removing registration, that is, information about the vast majority of guns in Canada — with these international obligations?

Mr. Toews: I understand — and I am not an expert in international relations — that the repeal of the long-gun registry in itself will not impede Canada should it take steps to ratify those agreements. Some of those agreements have not been ratified, the ones you are referring to. There is no impediment, by simply repealing the long-gun registry, to that.

Senator Fraser: If you repeal it before we ratify, that is one thing; however, once we ratify, we are supposed to be bound to have that information, and we will not.

How would we square those international obligations with the fact that we will no longer be keeping the required information?

Mr. Toews: You will have to speak to an expert on that. My understanding is that repealing the long-gun registry itself will not impede Canada's ability to take steps to ratify these agreements. There would be nothing to legally impede Canada from doing that. We would not have to pass other legislation in respect of long guns in order to be able to comply with these agreements.

Senator Lang: I would like to welcome our guest here today. I want to commend you, minister, both for your perseverance and for your ministerial responsibilities and, as a member of Parliament, for taking on this particular issue over the years and finally bringing it to the forefront.

As I said in my opening speech at second reading, I pointed out that Canada faced the same issue, I believe, in 1919, where small arms were prohibited, and then they had to reverse that decision a year later because the law-abiding Canadians at that time said they would not put up with it. Subsequently, they reversed the law that was put in place, and here we are in the same situation.

I agree with your statement that a gun in the hands of a law-abiding Canadian is just another piece of property. I think the important issue here for us around the table is the question of safety for Canadians. It should be clearly delineated what is expected of those of us who do have a firearms acquisition permit. I do not know how many people around this table have a permit

Nations Unies sur les armes à feu, parce qu'en octobre dernier, à l'occasion de la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, le premier ministre Harper a exhorté tous les chefs d'État présents à respecter toutes les obligations découlant du droit international et pressé tous les pays d'adhérer au protocole des Nations Unies sur les armes à feu et de le mettre en œuvre.

Ce protocole, comme toutes les autres ententes auxquelles j'ai fait allusion, exige que des renseignements soient conservés et, dans ce cas en particulier, que les renseignements liés aux armes à feu, qui sont nécessaires pour les repérer et les distinguer par exemple, le soient pendant au moins 10 ans.

Comment pouvons-nous faire cadrer l'objectif visé par le projet de loi C-19 — encore une fois, éliminer l'enregistrement, c'est-à-dire les renseignements sur la quasi-totalité des armes à feu au Canada — avec ces obligations internationales?

M. Toews : Je crois — mais je ne suis pas un expert en relations internationales — que l'abrogation du registre des armes d'épaule en soi n'empêchera pas le Canada de prendre des mesures pour ratifier ces ententes. Certaines ententes n'ont pas été ratifiées, celles dont vous parlez. L'abrogation du registre des armes d'épaule n'empêche aucunement cela.

Le sénateur Fraser : Si vous l'abrogez avant la ratification, c'est une chose, mais si l'abrogation a lieu après la ratification, nous serons censés détenir ces renseignements, mais nous ne les aurons pas.

Comment pourrions-nous respecter ces obligations internationales si nous ne conservons plus les renseignements requis?

M. Toews : Vous devrez poser la question à un expert. D'après ce que je comprends, l'abrogation du registre des armes d'épaule ne nuira pas à la capacité du Canada de prendre des mesures en vue de la ratification de ces ententes. Il n'y a rien qui empêcherait légalement le Canada de le faire. Nous n'aurions pas à adopter d'autres mesures législatives concernant les armes d'épaule afin de respecter les conditions de ces ententes.

Le sénateur Lang : J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre invité d'aujourd'hui. Je tiens à vous féliciter, monsieur le ministre, de votre persévérance, de vos responsabilités ministérielles et, en tant que député, d'avoir pris en charge ce dossier au cours des dernières années et de l'avoir enfin mis à l'avant-plan.

Dans mon allocution, à l'étape de la deuxième lecture, j'ai souligné que le Canada a été confronté au même enjeu en 1919, je crois, quand les armes légères ont été interdites; on avait dû revenir sur cette décision un an plus tard parce que les Canadiens respectueux de la loi avaient dit à l'époque qu'ils n'acceptaient pas cela. Par la suite, on a annulé la loi qui avait été adoptée, et nous nous retrouvons aujourd'hui dans la même situation.

Je suis d'accord lorsque vous dites que dans les mains d'un Canadien respectueux des lois, une arme à feu est un bien comme un autre. Je pense que l'enjeu important ici, pour nous, c'est la sécurité de la population. Il faut définir clairement ce que doivent faire ceux qui possèdent un permis d'acquisition d'armes à feu. J'ignore combien de personnes ici en possèdent un et combien ont

and how many people have gone through the process, other than my colleague Senator Baker. The point is that there is a requirement for a licence, a police check and a safety course. You have to meet all three objectives in order to be eligible for this particular licence.

Perhaps you could clarify the situation further on down, when one does acquire a rifle and goes to sell it, now with the registry gone, the requirements that will still be in place so that we ensure there is a requirement for licensing of every individual who acquires a long rifle once the registry is destroyed.

Mr. Toews: There is still an onus on someone who is going to sell a firearm to satisfy himself or herself that the individual wanting to purchase the firearm is properly licensed. If the owner does not satisfy himself of that, then they could be liable for prosecution, with a possible sentence of up to five years. There is a stiff penalty for selling a firearm to someone who is not licensed.

Senator Lang: Are you satisfied, minister, that there are enough protections in the system, so that for those Canadians who are concerned about safety, as long as those qualifications are met, the question of safety will be met?

Mr. Toews: I believe that the safeguards that are in place are appropriate for the long-gun transfers and the licensing of individuals who wish to possess that type of firearm. I understand that there are differences with short arms, with revolvers and pistols. For that reason, our government has not questioned the registry of pistols and revolvers.

Senator Lang: For the record, again, so that it is clarified for the listeners out there, the registry will continue for revolvers and those types of firearms that have been designated and prohibited. The public has, I think, in some ways been misled to believe that perhaps these will just be open market once this legislation is passed.

Mr. Toews: No. That needs to be clear, senator, and I thank you for raising that. Also with respect to restricted and prohibited firearms, there are certain registry requirements, if not outright banning of certain types of firearms by the general public. That, again, needs to be made clear.

Instead of focusing on simply the registry, even of pistols and handguns, what we have done in our time in government is tried to enhance tools that will assist police.

I had an interesting conversation just a week or so ago with Chief Chu in Vancouver. He said that when gangsters now carry a gun, they carry it for a reason, not simply because it is a status symbol. They are going out on a mission. The reason they are not now carrying guns all the time is because of some of the changes we made in the legislation, for example, the reverse onus on bail. A lot of these gangsters now do not want to be picked up with a

franchi les étapes du processus, mis à part mon collègue le sénateur Baker. Le fait est qu'un permis, une vérification policière et un cours de sécurité sont obligatoires. On doit répondre aux trois critères pour avoir droit à ce permis.

Vous pourriez peut-être nous expliquer plus en détail ce qui arrivera plus tard, lorsqu'une personne ayant fait l'acquisition d'une carabine voudra la vendre, s'il n'y a plus de registre, et nous parler des obligations qui seront encore en vigueur afin que toutes les personnes faisant l'acquisition d'une carabine longue aient l'obligation de posséder un permis lorsque le registre sera éliminé.

M. Toews : Il incombera encore à la personne qui vend son arme à feu de s'assurer que l'acheteur possède un permis en bonne et due forme. Si le propriétaire de l'arme ne s'en assure pas, il pourrait être passible de poursuites et être condamné à une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement. Si une personne vend une arme à feu à quelqu'un qui ne possède pas de permis, elle s'expose à une sanction très sévère.

Le sénateur Lang : Monsieur le ministre, considérez-vous que le système comporte suffisamment de protections pour assurer aux Canadiens qui s'inquiètent au sujet de la sécurité que tant que ces critères seront respectés, la sécurité ne sera pas un problème?

M. Toews : Je crois que les mesures de protection en place sont adéquates pour le processus de cession des armes d'épaule et la délivrance de permis aux personnes qui souhaitent faire l'acquisition de ce type d'arme à feu. Il y a des différences en ce qui a trait aux armes courtes, aux revolvers et aux pistolets. C'est pourquoi notre gouvernement n'a pas remis en question le registre des pistolets et des revolvers.

Le sénateur Lang : Je tiens à souligner, une fois de plus, afin que ce soit clair pour les personnes qui nous écoutent, que le registre ne sera pas aboli pour les revolvers et les autres types d'armes à feu qui ont été désignées et prohibées. Je pense qu'on a voulu faire croire à la population que ces armes seraient vendues librement si le projet de loi était adopté.

M. Toews : Non. Cela doit être clair, sénateur, et je vous remercie de soulever cette question. De plus, en ce qui a trait aux armes à feu à autorisation restreinte et aux armes à feu prohibées, dans le registre, il y a certaines exigences et même une interdiction complète de posséder certains types d'armes à feu pour la population en général. Il faut que cela soit clair également.

Au lieu de nous concentrer uniquement sur le registre, même celui des pistolets et des armes de poing, nous avons tenté d'améliorer les outils qui aideront les policiers dans leur travail.

Il y a environ une semaine, j'ai eu une conversation très intéressante avec le chef Chu, à Vancouver. Il m'a dit que maintenant, quand les gangsters portent une arme, ils la portent pour une raison, pas simplement parce que c'est un symbole de statut social. Ils s'en vont effectuer une mission. La raison pour laquelle ils ne portent pas toujours des armes, maintenant, c'est que nous avons apporté des modifications à la loi, comme

gun, because if there is an illegal gun in their possession, they will not get bail, since the onus is now on them to demonstrate why they are carrying that gun.

It is changes like that. Mandatory minimum prison sentences, for example, which I am strongly in favour of when it comes to the possession of firearms, are very important in order to put a concern in the minds of these gangsters. If they are caught with these guns, they are incapacitated; that is, they are put behind bars so that they cannot use guns on a so-called mission.

Senator Lang: If I could move on to another area, it has to do with the long-gun registry and with respect to our police enforcement agencies. The position that many have taken, especially the front-line officers, is that the registry does not prevent crime and does not necessarily prevent those who would like to get a firearm from getting one. Perhaps you can tell us, from your experience in having to deal with the legislation, what has been brought to your attention with respect to the front-line officers and what they have had to deal with.

Mr. Toews: The idea that officers check the registry thousands of times a day is very misleading, given that whenever they stop someone in a car, for example, it is automatically checked into the registry, so that this somehow gives them this information automatically even if they are not looking for it.

What officers tell me is that they would not rely on the fact that someone might be a registered owner of a firearm. Those are not usually the people they are worried about. They are worried about the ones who are carrying unregistered firearms, handguns and the like. Many here would be in a better position to say it than I, but my information from these officers is that they approach every vehicle, every car and every house with the possibility that there could be a firearm there. Whether the registry says there is one or not is quite irrelevant.

The Chair: Just a quick clarification, minister. I am sure most people around this table are aware of this, but for the benefit of the viewing public: The distinction that Bill C-19 focuses on the long-gun registry versus the registration of what you refer to as prohibited and restricted weapons. Can you briefly clarify restricted and prohibited weapons? What types of weapons are those, and what circumstances will continue to apply to those weapons?

Mr. Toews: For example, pistols and revolvers are restricted firearms. There is one test for long guns and another for restricted firearms. Automatic weapons are, generally speaking, prohibited. In fact, I do not know of one that is available to an ordinary member of the public. The classification process is done by the RCMP, as a general rule, or by certain independent classification

l'inversion du fardeau de la preuve relativement à la mise en liberté sous caution. Désormais, beaucoup de criminels ne veulent pas se faire prendre avec une arme, car s'ils ont une arme à feu illégale en leur possession, ils ne pourront pas obtenir une libération sous caution, puisque c'est à eux maintenant qu'il incombe de justifier le fait qu'ils portent cette arme.

Nous avons fait des modifications de ce genre. Les peines d'emprisonnement minimales obligatoires, par exemple, auxquelles je suis très favorable quand il est question de possession d'armes à feu, sont très importantes afin de susciter la crainte de ces bandits. S'ils sont pris avec ces armes, ils seront neutralisés, c'est-à-dire qu'ils seront envoyés derrière les barreaux afin qu'ils ne puissent pas utiliser les armes pour une soi-disant mission.

Le sénateur Lang : Permettez-moi de passer à un autre sujet, celui du registre des armes d'épaule et de nos organismes chargés de l'application de la loi. Beaucoup de gens, en particulier les agents de première ligne, sont d'avis que le registre ne prévient pas la criminalité et n'empêche pas nécessairement les personnes qui veulent se procurer une arme à feu de le faire. Peut-être pourriez-vous nous expliquer, puisque vous avez étudié cette mesure législative, ce que les agents de première ligne ont porté à votre attention et les situations auxquelles ils sont confrontés.

M. Toews : L'idée que les agents consultent le registre des milliers de fois par jour est très trompeuse, étant donné que chaque fois qu'ils arrêtent quelqu'un au volant de sa voiture, par exemple, le registre est automatiquement consulté; les agents reçoivent donc l'information automatiquement, même s'ils ne l'ont pas demandée.

Les agents me disent qu'ils ne se fient pas au fait que quelqu'un peut être le propriétaire inscrit d'une arme à feu. Habituellement, ce ne sont pas de ces personnes-là dont ils se méfient, mais plutôt de celles qui portent des armes à feu non enregistrées, des armes de poing, et cetera. Nombreux sont ceux ici qui seraient mieux placés que moi pour le dire, mais selon ces agents, ils s'approchent de chaque véhicule et de chaque maison en gardant à l'esprit la possibilité qu'il y ait des armes à feu. Que le registre dise qu'il y en a ou non n'y change absolument rien.

Le président : J'aimerais seulement avoir une petite précision, monsieur le ministre. Je suis sûr que la plupart des personnes assises autour de cette table le savent, mais pour le public qui nous regarde, parlons de la distinction que le projet de loi C-19 établit entre le registre des armes d'épaule et l'enregistrement de ce que vous appelez les armes prohibées et à autorisation restreinte. Pouvez-vous nous expliquer brièvement ce que sont les armes à feu à utilisation restreinte et les armes à feu prohibées? De quels types d'armes s'agit-il? Quelles conditions continueront de s'appliquer à ces armes?

M. Toews : Par exemple, les pistolets et les revolvers sont des armes à feu à utilisation restreinte. Il y a un test pour les armes d'épaule et un autre pour les armes à utilisation restreinte. Les armes à feu automatiques sont généralement des armes prohibées. En fait, je n'en connais aucune qu'un citoyen ordinaire peut se procurer. Le processus de classification est effectué par la GRC,

experts. I do not want to give a specific definition, but I think that most of us have the idea that long guns to which the long-gun registry applies are guns used on farms such as .22s, shotguns, 30.06 and .303 Enfields, which are typical long guns that have been registered under this long-gun registry that we say does not assist in crime prevention.

There are substantive policy reasons why revolvers and pistols need to be registered, and while people may differ on that, I think our government has taken the right position in maintaining the registry in respect of short arms.

Senator Baker: Minister, I think most people across Canada watch proceedings like this to try to discover what is actually happening. They want to know how this will apply to the ordinary person who owns a gun or a part of a gun. I learn something every time I listen to someone talk about this legislation, especially yourself, because you are very familiar with it.

Correct me if I am wrong, but the only thing this changes is that people will not have to register their normal guns that one would find in the basement such as, as you mentioned a .22, a 20-gauge, a 16-gauge, a 12-gauge, a 30.06, a 32 special, a .303 or a 30-30, or parts of those guns, which has always been a contentious issue. As far as I can see, this bill only removes the requirement to register the parts of the guns or the guns because, as you pointed out a minute ago, there will still be a licence.

Mr. Toews: Yes.

Senator Baker: Most of the criticism you hear about the long-gun registry is that to get a licence and you have to go through a very invasive and intrusive police procedure where they ask you who your girlfriend was, who your present spouse is, where they live, if you have ever seen a doctor in your life, and things like that.

Mr. Toews: You have obviously taken the test, senator.

Senator Baker: As you know, I was an MP for 29 years. Those things still remain.

Mr. Toews: Absolutely.

Senator Baker: Minister, all you are doing is removing what?

Mr. Toews: We are essentially removing the registry of the actual piece of property, but we are still qualifying the individual as being properly licensed to possess and use a firearm.

Senator Baker: Or ammunition. In other words, someone who buys ammunition will still have to have a licence?

Mr. Toews: Yes.

Senator Baker: They will still have to have a licence?

en général, ou par certains experts indépendants en classification. Je ne veux pas vous donner une définition précise, mais je crois que pour la plupart d'entre nous, les armes d'épaule auxquelles s'applique le registre sont des armes utilisées dans les fermes, comme les fusils de chasse, les calibres 22, 30-06 et 303 Enfields, qui sont des armes d'épaule typiques inscrites au registre des armes d'épaule que nous considérons comme inefficace pour la prévention de la criminalité.

Il y a des raisons fondamentales d'intérêt public pour lesquelles les revolvers et les pistolets doivent être enregistrés, et même si les opinions divergent à ce sujet, je crois qu'en conservant le registre pour les armes courtes, notre gouvernement a pris la bonne décision.

Le sénateur Baker : Monsieur le ministre, je pense que la plupart des Canadiens suivent les délibérations pour vraiment comprendre ce qui se passe. Ils veulent savoir comment cela s'appliquera aux gens ordinaires qui possèdent une arme à feu ou des pièces d'arme à feu. J'apprends quelque chose de nouveau chaque fois que j'entends parler de cette mesure législative, et surtout quand c'est vous qui en parlez, car vous la connaissez très bien.

Corrigez-moi si je me trompe, mais la seule chose qui change, c'est que les gens n'auront pas à enregistrer leurs armes ordinaires, celles que l'on trouverait dans leur sous-sol, comme les armes de calibre 22, 20, 16, 12, 30-06, 32 spécial, 303 ou 30-30, ou les pièces de ces armes, ce qui a toujours fait l'objet de controverse. À mon avis, ce projet de loi ne supprime que l'obligation d'enregistrer les pièces ou les armes à feu, car comme vous venez de le souligner, on devra encore posséder un permis.

M. Toews : Oui.

Le sénateur Baker : La plupart des critiques que l'on entend au sujet du registre des armes d'épaule portent sur le fait que pour obtenir un permis, on doit se soumettre à une procédure policière très envahissante, au cours de laquelle on se fait demander le nom de son ancienne petite amie, le nom de sa conjointe actuelle, l'endroit où elles habitent, si on a déjà consulté un médecin, ce genre de choses.

M. Toews : Vous êtes manifestement passé par là, sénateur.

Le sénateur Baker : Comme vous le savez, j'ai été député pendant 29 ans. Ces choses-là ne changent pas.

M. Toews : Tout à fait.

Le sénateur Baker : Monsieur le ministre, que supprimez-vous, en fin de compte?

M. Toews : Nous supprimons essentiellement l'enregistrement du bien personnel, mais nous conservons l'obligation de détenir un permis en bonne et due forme pour posséder et utiliser une arme à feu.

Le sénateur Baker : Ou des munitions. Autrement dit, quelqu'un qui achète des munitions devra encore posséder un permis, n'est-ce pas?

M. Toews : Oui.

Le sénateur Baker : On devra encore détenir un permis?

Mr. Toews: Perhaps one person out of ten in a coffee shop in my riding will have a registered firearm, and it will be a .22 or something like that. However, everyone sitting around the table relies on that individual to buy them ammunition, because if you have a registered .22, you can buy ammunition for a 30.06, a .303 or a shotgun. It looks a little odd if you come in with your certificate and buy ammunition for every other type of firearm, and that is the unfortunate kind of thing that happens with the registry. It really does not focus on who is a criminal.

I want all the people around that table who have firearms to be licensed so that we can satisfy ourselves that they are not mentally unstable and not criminals.

Senator Baker: The police will still have that person's name and address in the computer in their car because that person had to get a licence to possess a firearm or to purchase ammunition. I am trying to figure out what the change is and whether it is a substantive change. It is considerable in that you do not have to register parts of guns and certain guns, but as far as a substantive change in the intrusive nature of the police duties, they will still have these people on their computers.

Mr. Toews: I am not sure what all CPIC —

Senator Baker: You said they have to have a licence.

Mr. Toews: They have to have a licence.

Senator Baker: Would the police not have access to that?

Mr. Toews: I am not sure what all is on CPIC. A police officer would be in the best position to tell you that.

Senator Baker: We have two good police officers across the table, and they will be able to tell us.

Mr. Toews: They will be able to tell you exactly what is on CPIC. I know that on CPIC is the fact that someone has been acquitted of a crime, that someone has been arrested but not necessarily convicted, or that someone has been picked up under the Intoxicated Persons Detention Act. That is information kept for police purposes specifically. I am not sure whether the licensing computer is linked into that. I know the registry is automatically linked in.

Senator Baker: Mr. Chair, maybe future witnesses can answer that.

Senator Runciman: Were you the Justice Minister in Manitoba when this legislation was being considered?

Mr. Toews: I was.

Senator Runciman: I thought so. I was the Solicitor General of Ontario and I appeared before this committees and expressed the concern that bureaucrats in the provincial government at the time

M. Toews : Dans ma circonscription, il y a peut-être une personne sur dix qui possède une arme à feu enregistrée, et c'est une arme de calibre 22, ou quelque chose de ce genre. Or, tout le monde compte sur cette personne pour acheter des munitions, car lorsqu'on a une arme enregistrée de calibre 22, on peut acheter des munitions pour un calibre 30-06, un calibre 303 ou pour un fusil de chasse. Cela semble un peu bizarre d'entrer avec son certificat et d'acheter des munitions pour tous les autres types d'armes à feu, et c'est ce genre de chose qui, malheureusement, se produit avec le registre. On ne met pas l'accent sur les criminels.

Je veux que toutes les personnes qui possèdent des armes à feu aient un permis, afin que nous puissions nous assurer que ce ne sont pas des personnes déséquilibrées ni des criminels.

Le sénateur Baker : Puisque ces personnes devront obtenir un permis pour posséder une arme à feu ou acheter des munitions, les policiers auront encore accès à leur nom et à leur adresse dans l'ordinateur de leur voiture. J'essaie de comprendre ce qui va changer, s'il y aura un changement important. C'est un changement majeur, en ce sens qu'on n'a plus besoin d'enregistrer les pièces d'armes et certaines armes, mais pour ce qui est d'un changement important dans la nature indiscreète des fonctions policières, les policiers auront encore accès aux renseignements concernant ces personnes dans leurs ordinateurs.

M. Toews : Je ne suis pas certain de tout ce que le CIPC...

Le sénateur Baker : Vous avez dit que les gens doivent détenir un permis.

M. Toews : Oui, ils doivent détenir un permis.

Le sénateur Baker : La police ne pourra-t-elle pas avoir accès à leurs renseignements?

M. Toews : Je ne sais pas tout ce que contient le CIPC. Un policier pourrait vous le dire mieux que moi.

Le sénateur Baker : Il y a deux bons policiers de l'autre côté qui seront en mesure de nous le dire

M. Toews : Ils pourront vous dire avec exactitude ce que contient le CIPC. Je sais qu'il peut nous permettre de savoir qu'une personne a été acquittée, qu'elle a été arrêtée, mais n'a pas été nécessairement condamnée, ou qu'elle a été mise sous garde en vertu de la Loi sur la détention des personnes en état d'ébriété. Ces renseignements sont conservés pour les forces policières. Je ne sais pas si les renseignements sur les permis sont liés à cela. Je sais que le registre y est lié automatiquement.

Le sénateur Baker : Monsieur le président, d'autres témoins lors de prochaines séances pourraient peut-être répondre à la question.

Le sénateur Runciman : Étiez-vous le ministre de la Justice du Manitoba lorsque ces mesures législatives ont été examinées?

M. Toews : Oui.

Le sénateur Runciman : C'est ce que je pensais. J'étais solliciteur général de l'Ontario et j'ai comparu devant le comité et je me suis dit préoccupé par le fait que des bureaucrates du

estimated that the cost would exceed \$1 billion. I think Mr. Rock, the federal attorney general and justice minister at the time, was suggesting that it would cost \$2 million.

Mr. Toews: That would be the net cost.

Senator Runciman: We certainly expressed our concern, not only about the cost but about the lack of impact it would have on gun crime. We said that our preference was to put that into front-line policing. I am not sure whether you appeared on behalf of your province.

Mr. Toews: No, I did not. I became the provincial attorney general in 1997, and shortly after that time Mr. Rock came to visit me and indicated to me in no uncertain terms that if we did not enforce this he would sue me. He still has not sued me although I told him very clearly that we would not enforce it. That was a very clear direction from our government. I found it ironic that at the same time they were bringing in this massive gun registry they shut down RCMP Depot in Regina. One of our MPs, the MP from the Yukon, was in Troop 4 in 1998 when they told him that his would be the last troop to graduate from Depot, that there would not be any more RCMP officers graduating because they could not afford it.

I found it amazing that at the same time as they shut down Depot they were bringing in this registry. That was going to make it very difficult for people trying to enforce the law in places like Manitoba, because we could not find enough police officers. There were huge vacancies. With the retirement rate at that time, within five years 50 per cent of the RCMP would be eligible for retirement.

That was why, when we came into government, 300 officers were being graduated a year. They reopened Depot and there were 300 officers in 2006. We ramped that up to 1,800 a year very quickly in order to meet these huge deficits that we had in terms of police officers.

Senator Runciman: I have found in this assembly, people who reside in urban areas or bigger cities seem to have a confusion, which I will describe, with respect to doing away with the registry. They think the government is doing away with gun control. In my view, real gun control is a licensing regime, safe storage and background checks, and really has nothing to do with the registry. I am not sure how you or the government overcome that perception, but it is relatively widespread in heavily urbanized areas. I do not know if you see that as a concern and, if you do, if there is any way it can be addressed.

Mr. Toews: You will notice that when members of the opposition, and I am sure that does not happen in the Senate, talk about the gun registry, they always talk about gun control generally and confuse the issue and do not make that distinction between the registry and licensing. You will note that people on the government side will always talk about licensing and gun control in a different context. They will make clear when they are

gouvernement provincial de l'époque estimaient qu'il en coûterait plus de 1 milliard de dollars. Je pense que M. Rock, le procureur général du Canada et ministre de la Justice de l'époque, disait qu'il en coûterait 2 millions de dollars.

M. Toews : Il s'agirait du coût net.

Le sénateur Runciman : Nous avons exprimé nos inquiétudes, non seulement au sujet des coûts, mais aussi sur le fait que cela n'aurait aucun effet sur les crimes commis au moyen d'une arme à feu. Nous avons dit que nous préférions que cet argent soit investi dans les services de police de première ligne. Je ne sais pas si vous avez comparu au nom de votre province.

M. Toews : Non. Je suis devenu procureur général de la province en 1997, et peu de temps après, M. Rock est venu me voir et m'a dit clairement que si nous n'appliquions pas cela, il me poursuivrait. Il ne l'a pas encore fait bien que je lui ai dit très clairement que nous ne l'appliquerions pas. C'était une directive claire de notre gouvernement. J'ai trouvé paradoxal que tout en instaurant ce registre massif, ils aient fermé la Division dépôt de la GRC à Regina. L'un de nos députés, le député du Yukon, était membre de la troupe 4 en 1998 lorsqu'on lui a dit que ce serait la dernière troupe qui obtiendrait un diplôme à la Division dépôt, qu'on n'y formerait plus d'agents de la GRC parce qu'on n'en avait pas les moyens.

J'ai trouvé incroyable que tout en fermant la Division dépôt, ils aient instauré le registre. Cela allait vraiment compliquer la tâche des gens qui tentaient d'appliquer la loi au Manitoba, par exemple, car nous n'avions pas assez de policiers. Il y avait beaucoup de postes à pourvoir. Compte tenu du taux de retraite à l'époque, en cinq ans, 50 p. 100 des membres de la GRC devenaient admissibles à la retraite.

C'est pourquoi, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, 300 agents par année recevaient un diplôme. La Division dépôt a été rouverte et il y a eu 300 diplômés en 2006. Nous avons très rapidement fait augmenter le nombre à 1 800 diplômés par année afin de combler l'énorme manque de policiers.

Le sénateur Runciman : Dans cette assemblée, en ce qui concerne l'abolition du registre, je crois remarquer une certaine confusion parmi les gens qui habitent dans un milieu urbain ou dans une grande ville. Ils pensent que le gouvernement élimine le contrôle des armes à feu. À mon avis, le contrôle des armes à feu comprend un régime de permis, l'entreposage sécuritaire et la vérification des antécédents, et il n'a vraiment rien à voir avec le registre. Je ne sais pas comment le gouvernement pourrait arriver à dissiper cette impression, mais elle est assez répandue dans les zones fortement peuplées. Je me demande si ce problème vous préoccupe, et, si c'est le cas, s'il y a une façon de le régler.

M. Toews : Vous remarquerez que lorsque des députés de l'opposition, et je suis sûr que cela ne se produit pas au Sénat, parlent du registre, ils parlent toujours du contrôle des armes à feu en général et mélangent tout, et ne font pas de distinction entre le registre et la délivrance de permis. Vous remarquerez que les députés du parti au pouvoir parlent toujours de l'octroi de permis et du contrôle des armes à feu en fonction du contexte.

talking about the registry as something different from what we consider gun control. That loose use of language contributes to people's genuine confusion.

The place where they are not confused is in the rural areas. Come to a riding like mine back in 2000, when I was elected. We had American hunters come up, especially into the poorer areas of that riding in the southeast corner of Manitoba, with ATVs and rent hotel rooms, use the restaurants and hire guides. That industry is devastated. Now, you can basically go down highway number 12 in the fall and honk your horn at the deer that are standing on the highway every minute and a half because people have basically given up on hunting and on a way of life. I think many people are very resentful that they have somehow borne the brunt of a misguided attack on what it means to fight crime. Hunters, guides and others saw this as a natural part of their lives, and somehow they felt they were being viewed as criminals. The worst thing about it is that it has created a divide between the police and ordinary law-abiding citizens who should be supporting the police on many initiatives and yet now are suspicious of the police because they have a .22 hidden in their barn or in their basement. That is terribly unfortunate because it has alienated the wrong people and not focused on the individuals who are in fact the criminals.

Senator Runciman: Whether it is appropriate, perhaps you might consider some sort of advertising program about gun control to reassure Canadians who have concerns.

Is there anything in this bill that in any way has an impact on the licensing process, background checks or the types of weapons that can be legally bought or sold in Canada — in other words, the control of firearms?

Mr. Toews: No change in that respect. In fact, I have noticed there were questions coming up when we brought this bill forward that somehow this will affect the classification of firearms. That is a totally different issue. There are legitimate questions one way or another. Should this be a restricted firearm? Should this not be a restricted firearm? That is a totally different issue and it is not affected by the repeal of the registry.

The Chair: We have Senator Jaffer followed by Senator Dagenais.

Mr. Toews: I will keep my answers a little shorter.

The Chair: We are here to listen to you, minister.

Senator Jaffer: Further to what my colleague Senator Baker was saying, I am trying to grasp this. I am proud to say that I am not a gun owner, holder or licensee because that is not my lifestyle. There

Lorsqu'ils parlent du registre, il est clair qu'ils parlent de quelque chose qui diffère de ce que nous considérons comme le contrôle des armes à feu. Cet emploi des termes contribue à la confusion.

S'il y a un endroit où il n'y a pas de confusion, c'est bien dans les milieux ruraux; dans une circonscription comme celle que je représente. En 2000, lorsque j'ai été élu, des chasseurs américains venaient, en particulier dans les secteurs les plus pauvres de cette circonscription, dans le sud-est du Manitoba en VTT, et ils louaient des chambres d'hôtel, mangeaient dans les restaurants et avaient recours à des guides. Cette industrie est démolie. De nos jours, en circulant sur la route 12 à l'automne, on peut klaxonner chaque minute lorsque des chevreuils passent sur la route parce que les gens ont pratiquement cessé de pratiquer la chasse comme mode de vie. Je pense que bien des gens acceptent très mal de porter le poids d'une attaque malavisée sur ce que signifie lutter contre les crimes. Pour les chasseurs, les guides et d'autres personnes, cela faisait partie de leur vie, et ils ont eu en quelque sorte l'impression qu'on les voyait comme des criminels. Le pire, c'est que cette situation a créé une division entre les policiers et les citoyens respectueux de la loi qui devraient appuyer les policiers sur bon nombre d'initiatives et qui deviennent maintenant suspects aux yeux des policiers parce qu'ils cachent un fusil de calibre 22 dans leur grange ou leur sous-sol. C'est terriblement malheureux, car on s'est aliéné les mauvaises personnes plutôt que de se concentrer sur les criminels.

Le sénateur Runciman : Si c'est approprié, vous pourriez envisager d'établir un plan de publicité sur le contrôle des armes à feu pour rassurer les Canadiens inquiets.

Le projet de loi contient-il des éléments qui ont des répercussions sur le processus de délivrance de permis, la vérification des antécédents ou le type d'armes qui peuvent être achetées ou vendues légalement au Canada — en d'autres termes, le contrôle des armes à feu?

M. Toews : Il n'y a aucun changement à cet égard. En fait, lorsque nous avons présenté le projet de loi, j'ai remarqué que des gens se demandaient s'il y aurait des répercussions sur le processus de classification des armes à feu. C'est une tout autre question. Il y a des questions légitimes d'une façon ou d'une autre. Telle arme à feu devrait-elle être considérée comme une arme à autorisation restreinte? C'est une tout autre question sur laquelle l'abolition du registre n'a pas de répercussions.

Le président : C'est au tour du sénateur Jaffer, qui sera suivie du sénateur Dagenais.

M. Toews : Mes réponses seront un peu plus brèves.

Le président : Nous sommes ici pour vous écouter, monsieur le ministre.

Le sénateur Jaffer : Pour faire suite à ce que disait mon collègue, le sénateur Baker, je tente de comprendre tout cela. Je suis fier de dire que je ne possède pas d'arme et que je n'ai pas de

are many urban people like me and for them to understand what is happening, is that the best way? Maybe you can correct me if I am wrong. To drive a car, I need a licence, right?

Mr. Toews: Right.

Senator Jaffer: If I have a car, I have to register it.

Mr. Toews: That is correct.

Senator Jaffer: If I want a long gun and to use it, I still have to have a licence.

Mr. Toews: That is correct.

Senator Jaffer: I still have to go through police checks.

Mr. Toews: That is correct.

Senator Jaffer: The only difference now is that under the bill, I do not have to register it.

Mr. Toews: A long gun, yes.

Senator Jaffer: I still have to register the short gun.

Mr. Toews: Yes.

Senator Jaffer: I do not have to register the long gun, if the new bill comes into effect.

Mr. Toews: You do not have to register your long gun; that is correct.

Senator Jaffer: I believe it is non-restricted.

Mr. Toews: Let us be very clear. I appreciate the distinction, Senator Baker.

Senator Jaffer: Minister, I get it: Law-abiding farmers and hunters feel the stress of being treated as criminals. I can understand how they feel. Where I come from in Vancouver, I work in schools where young children tell me, and it is very embarrassing for me as a parliamentarian, that they cannot go and play on their street because of who lives three doors down. That is the reality of where I come from and what happens to long guns. The police report here talks about the RCMP and in Western Canada the cut-down long guns are the guns of choice due to availability.

Mr. Toews: Cut-down guns are prohibited.

Senator Jaffer: I understand they are cut down.

Mr. Toews: Yes.

Senator Jaffer: Minister, do you have the bill in front of you?

Mr. Toews: Yes, I do.

Senator Jaffer: Can you turn to page 5, please?

permis, car cela ne correspond pas à mon mode de vie. Beaucoup de gens qui vivent dans un milieu urbain sont comme moi, et pour qu'ils puissent comprendre ce qui se passe, pouvez-vous nous dire si c'est la meilleure façon de faire? Vous pouvez me corriger si je me trompe. Pour conduire une voiture, je dois obtenir un permis, n'est-ce pas?

M. Toews : Oui.

Le sénateur Jaffer : Si j'ai une voiture, je dois l'enregistrer.

M. Toews : C'est exact.

Le sénateur Jaffer : Si je veux acheter une arme d'épaule et l'utiliser, je dois avoir un permis.

M. Toews : C'est exact.

Le sénateur Jaffer : Je devrai passer par des vérifications policières.

M. Toews : C'est exact.

Le sénateur Jaffer : La seule différence maintenant, c'est que le projet de loi ne m'oblige pas à l'enregistrer.

M. Toews : Dans le cas d'une arme d'épaule, oui.

Le sénateur Jaffer : Je dois encore enregistrer les armes de poing.

M. Toews : Oui.

Le sénateur Jaffer : Si le projet de loi entre en vigueur, je n'aurai pas à enregistrer une arme d'épaule.

M. Toews : Vous n'aurez pas à enregistrer votre arme d'épaule, c'est exact.

Le sénateur Jaffer : Ce n'est pas restreint.

M. Toews : Soyons clairs. Je comprends la distinction, sénateur Baker.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le ministre, je comprends. Les agriculteurs respectueux de la loi ressentent le stress d'être traités comme des criminels. Je peux les comprendre. Je viens de Vancouver, et je travaille dans des écoles et de jeunes enfants me disent, et en tant que parlementaire, je trouve cela très embarrassant, qu'ils ne peuvent pas aller jouer dans la rue à cause d'une personne qui vit à trois portes de là. C'est ce qui se passe concrètement dans la ville d'où je viens et c'est ce qui se produit pour les armes d'épaule. Le rapport de la police ici porte sur la GRC et dans l'Ouest canadien, les fusils à canon scié sont les armes de choix en raison de leur accessibilité.

M. Toews : Les fusils à canon scié ne sont pas autorisés.

Le sénateur Jaffer : Je crois comprendre qu'ils sont transformés.

M. Toews : Oui.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le ministre, avez-vous le projet de loi?

M. Toews : Oui.

Le sénateur Jaffer : Pouvez-vous aller à la page 5, s'il vous plaît?

Mr. Toews: Are you talking about clause 5 or page 5?

Senator Jaffer: Page 5, section 23. My preoccupation is where I live. My reality is such that my children and my grandchildren cannot walk on the streets because of the criminals. How do we stop them? Look at proposed section 23, on page 5.

Mr. Toews: I am not sure I have the same because I have a clause-by-clause analysis here.

Senator Jaffer: My assistant will give it to you. We have highlighted it for you.

Mr. Toews: Yes, I see it. Section 23 states:

(b) the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.

Senator Jaffer: Minister, I want you to look at 23(b). The transferor has to look at that. Every act I have looked at from previous — “the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.” I may be mistaken, but this is a new thing that has been added to this bill. Minister, why has this been added?

Mr. Toews: This puts an onus on the individual who lawfully owns the firearm when he or she is transferring that ownership to someone else, to make sufficient inquiries to ensure that the person first of all is licensed and second is not under some kind of core prohibition.

Senator Jaffer: I am really glad you said that. Minister, when you look at your media campaign that my colleague Senator Runciman has spoken about, I hope you will put this provision in it. You have now placed an added burden on the gun owner of having to, when he or she transfers the gun to another person, check a license and ensure that there is no suspicion of how the gun will be used.

Mr. Toews: There is an onus, whether this is new or from, let us say, 1995, I cannot remember. What I can say is that we feel it is important that somebody who has a firearm satisfies himself or herself that the person they are transferring it to has the legal authority to acquire that firearm.

Senator Jaffer: This is an additional requirement that you have placed on a person that is transferring or selling a gun.

Mr. Toews: I would not say it is an additional one. It certainly replaces what is presently in place under the registry because a registry takes care of that. Now the onus is on the individual personally. They have personal responsibility in that sense.

Senator Jaffer: If I may paraphrase you, you are saying that instead of registering the gun with the registry you are putting the onus on the transferor to ensure that there is no suspicion as to why this gun should not be transferred to the transferee. The onus has gone from the seller to the buyer.

M. Toews : Parlez-vous de l'article 5 ou de la page 5?

Le sénateur Jaffer : Il s'agit de l'article 23, à la page 5. Je suis préoccupée par ce qui se passe dans ma ville. Mes enfants et mes petits-enfants ne peuvent pas marcher dans les rues à cause de la présence des criminels. Comment les arrêtons-nous? Regardez ce que vous proposez à l'article 23, à la page 5.

M. Toews : Je ne suis pas sûr d'avoir la même version que vous, car j'ai une étude article par article ici.

Le sénateur Jaffer : La personne qui est avec moi va vous en donner un exemplaire. Nous avons surligné le passage pour vous.

M. Toews : Oui, je le vois :

b) le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le ministre, je veux que vous examiniez l'alinéa 23b). Le cédant doit s'assurer de cela. Toutes les mesures législatives que j'ai examinées auparavant — « le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu ». Je fais peut-être erreur, mais c'est un élément nouveau qui a été ajouté au projet de loi. Pourquoi a-t-on ajouté cet alinéa, monsieur le ministre?

M. Toews : C'est qu'il incombe à la personne qui possède légalement une arme à feu et qui la cède à quelqu'un d'autre d'obtenir suffisamment de renseignements pour s'assurer que la personne est titulaire d'un permis et ne fait pas l'objet d'une ordonnance d'interdiction.

Le sénateur Jaffer : Je suis très heureuse que vous le disiez. Monsieur le ministre, lorsque vous préparerez la campagne médiatique à laquelle mon collègue, le sénateur Runciman, a fait référence, j'espère que vous inclurez cette disposition. Il y a donc maintenant un fardeau supplémentaire pour le ou la propriétaire de l'arme, qui doit, lorsqu'il ou elle cède l'arme à une autre personne, vérifier si elle est titulaire d'un permis et s'assurer qu'il n'y a rien de suspect quant à la façon dont l'arme sera utilisée.

M. Toews : C'est une responsabilité; je ne sais pas si c'est nouveau ou si cela date de 1995, disons; je ne m'en souviens pas. Ce que je peux dire, c'est que nous croyons qu'il est important que le ou la propriétaire d'une arme à feu s'assure que la personne à qui il la cède est autorisée à en acquérir une.

Le sénateur Jaffer : C'est une exigence supplémentaire que vous imposez à une personne qui cède ou qui vend une arme.

M. Toews : Je ne dirais pas que c'est une exigence supplémentaire. L'alinéa vient remplacer ce qui est présentement en vigueur concernant le registre, car cette responsabilité est liée à un registre. C'est maintenant la responsabilité de la personne. Elle a une responsabilité à cet égard.

Le sénateur Jaffer : Si vous me permettez de paraphraser vos propos, vous dites que plutôt que d'inscrire l'arme dans le registre, vous imposez au cédant la responsabilité de s'assurer qu'il n'y a aucun motif de croire que l'arme ne devrait pas être cédée au cessionnaire. La responsabilité passe du vendeur à l'acheteur.

Mr. Toews: That is correct. That does not eliminate the responsibility of the transferee to have that licence. That individual could still be charged, but the transferor could be also.

Senator Jaffer: Here it already says that you have to have a licence before it is transferred.

Senator Fraser: I have a supplementary if you are changing topics.

Minister, it is wonderful to hear you say that. I am delighted that you believe that, and I hope you will tell the people of Canada that. However, I am not the only person who has read this clause of the bill and has not seen that onus in there. The onus, as I read it in subsection (a), is that the person buying or receiving the gun must have a licence. The only onus on the person selling, giving, or bartering the gun is that that person must have no reason to believe that the other person is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.

That strikes me as a far more passive requirement. I could say that I have no reason to believe that you are a member of the Progressive Conservative Party. Well, no, there is not one anymore, so I have no reason to believe that you are a member of the Progressive Conservative Party. Maybe there is one somewhere, and you are a member.

Mr. Toews: When you loan someone your car, you say, “Yes, you can drive my car. Do you have a licence?” We all ask that. If it is someone that you do not know that well, you sort of ask, “I hope your licence is current.” You satisfy yourself, in one way or another. This is no different.

Senator Fraser: If I were operating just barely this side of the law and if I knew that most of my customers were not necessarily fine, upstanding, honest Canadian citizens, but were shady characters, it would be in my interest just to look at these people and say, “No reason to believe they do not have a licence. Here is the gun.”

Mr. Toews: I do not think that you would find dealers in guns — retail dealers, especially — who would do that kind of thing.

The criminals will always avoid that type of thing. If you go to a store, buy a stereo, get your receipt, and then go back in six months for the warranty because someone broke it, they will go into the computer, and it is all there. They will know, as a general rule, what you purchased and when you purchased it. That is something that the stores do.

In this context, all we are doing is putting a legal onus on an individual to satisfy themselves that there is, in fact, a legal entitlement to possess. Failure to comply with that could result in a very substantive prison term.

M. Toews : C’est exact. Le cessionnaire a toujours la responsabilité de détenir le permis. Cette personne peut toujours être accusée, mais le cédant aussi.

Le sénateur Jaffer : On dit déjà ici qu’il faut être titulaire d’un permis avant la cession d’une arme.

Le sénateur Fraser : J’ai une autre question avant que vous passiez à un autre sujet.

Monsieur le ministre, je suis ravie de vous entendre le dire. Je suis heureuse de savoir que c’est ce que vous croyez, et j’espère que vous le direz aux Canadiens. Toutefois, je ne suis pas la seule qui, en lisant l’article, n’a pas vu cette responsabilité. D’après ce que je comprends de l’alinéa 23a), c’est que la personne qui achète ou qui reçoit l’arme doit être titulaire d’un permis. La seule responsabilité qu’a la personne qui vend, donne ou échange l’arme, c’est qu’elle doit n’avoir aucun motif de croire que l’autre personne n’est pas autorisée à acquérir et à posséder une telle arme à feu.

C’est, il me semble, une exigence beaucoup plus passive. Je pourrais dire que je n’ai aucun motif de croire que vous êtes membre du Parti progressiste-conservateur. En effet, comme le parti n’existe plus, je n’ai aucun motif de croire que vous en êtes membre. Peut-être que le parti existe quelque part et que vous en êtes membre.

M. Toews : Quand quelqu’un nous demande si on peut lui prêter notre voiture, on lui dit : « Oui, vous pouvez conduire ma voiture. Avez-vous un permis de conduire? » On pose la question. S’il s’agit d’une personne qu’on ne connaît pas bien, on ajoute : « J’espère que votre permis de conduire est valide. » On essaie d’obtenir, d’une façon ou d’une autre, une certaine assurance. Il en va de même dans ce cas-ci.

Le sénateur Fraser : Si je travaillais dans ce domaine et que je savais que la plupart de mes clients n’étaient pas nécessairement des citoyens canadiens honnêtes, mais qu’ils étaient plutôt des personnages douteux, il serait à mon avantage de simplement dire : « Il n’y a aucun motif de croire qu’ils n’ont pas de permis. Voici l’arme à feu. »

M. Toews : Je doute qu’on trouve des vendeurs d’armes à feu — surtout des détaillants — qui agissent ainsi.

Les criminels évitent toujours ce genre de chose. Quand vous achetez une chaîne stéréo dans un magasin, on vous donne un reçu; si, après six mois, vous y retournez pour la garantie parce que quelqu’un l’a brisée, le préposé consultera les données dans l’ordinateur parce que toute l’information se trouve là. Il saura, en règle générale, ce que vous avez acheté et quand vous l’avez acheté. C’est ce que font les magasins.

Dans le contexte qui nous occupe, tout ce que nous faisons, c’est imposer à la personne le fardeau de convaincre que la possession est légitime. Le défaut de se conformer à la loi pourrait entraîner une très longue peine d’emprisonnement.

The guys dealing in sawed-off shotguns are not worried about the licenses because they are dealing in prohibited firearms. The gang members do not care about the registry or the licensing system. What we have to do then is the mandatory prison sentence, reverse onus on bail and many other initiatives that our government has —

Senator Fraser: Minister, I would love to go on about this, but I am eating into my colleagues' time.

Mr. Toews: Okay.

Senator Baker: Just a short supplementary because you litigated this, minister, when you were a crown prosecutor. It is the difference between a reason to believe and a reason to suspect. What they put in here is a "reason to believe," and that is considerably different than a reason to suspect. Could you elaborate?

Mr. Toews: For example, if I am not mistaken, when you prosecute impaired drivers and go to "reason to believe" that somebody has been drinking, you can give them the alert, the roadside demand.

When the person has, in fact, been drinking — it is confirmed by the alert — you have "reasonable and probable grounds to believe."

Senator Baker: You have two different standards. "Reason to believe" is the higher standard.

Mr. Toews: I think "reason to believe" might be higher than "reason to suspect."

Senator Baker: That is what you said when you were a prosecutor.

Mr. Toews: However, it is not as high as "reasonable and probable grounds," so it is different.

For someone on the street, so to speak, trying to determine this, these are not exact legal standards. We are trying to ensure that they understand that they have to take reasonable steps in order to satisfy themselves that the person can acquire a firearm.

The Chair: We will have to move along. Again, we are aware of the limited time that you have, but I want to come back to Senator Jaffer. She has one further question. Then we have five other senators who wish to ask questions.

Senator Jaffer: A few weeks ago, you were in front of us, speaking very passionately about Bill C-10, and you wanted safer streets and communities

Mr. Toews: I do, and I thank the Senate for passing the legislation.

Les gens qui vendent des armes à feu tronquées ne se préoccupent pas des permis parce qu'ils ont affaire à des armes à feu interdites. Les membres de gang se fichent du registre ou du système de délivrance de permis. Par conséquent, nous devons imposer une peine d'emprisonnement obligatoire, une inversion du fardeau de la preuve et de nombreuses autres initiatives que notre gouvernement a...

Le sénateur Fraser : Monsieur le ministre, j'aimerais bien pouvoir parler longuement de cette question, mais je suis en train de gruger le temps de mes collègues.

M. Toews : D'accord.

Le sénateur Baker : J'ai une brève question supplémentaire à poser parce qu'il s'agit d'une affaire que vous avez plaidée, monsieur le ministre, lorsque vous étiez procureur de la Couronne. Cela concerne la différence entre un motif de croire et un motif de soupçonner. Dans le projet de loi, on utilise l'expression « motif de croire », ce qui est nettement différent d'un motif de soupçonner. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Toews : Je vais prendre l'exemple de la poursuite en justice des conducteurs aux facultés affaiblies. Si je ne me trompe pas, quand on a un motif de croire que quelqu'un a bu, on peut lui administrer l'alcootest sur le bord de la route.

Si la personne a bel et bien consommé de l'alcool — c'est confirmé par l'alcootest — on a alors des « motifs raisonnables de croire ».

Le sénateur Baker : Il y a donc deux normes différentes. Le « motif de croire » est une norme supérieure.

M. Toews : Je pense que le « motif de croire » est supérieur au « motif de soupçonner ».

Le sénateur Baker : C'est ce que vous aviez fait valoir quand vous étiez procureur.

M. Toews : Toutefois, ce n'est pas aussi élevé que les « motifs raisonnables »; c'est donc différent.

Pour le commun des mortels, pour ainsi dire, il n'y a pas de norme juridique précise à suivre pour déterminer cela. Nous essayons de faire en sorte que les gens comprennent qu'ils doivent prendre des mesures raisonnables afin d'avoir l'assurance que la personne a le droit d'acquérir une arme à feu.

Le président : Nous devons poursuivre. Encore une fois, nous sommes conscients du temps limité dont vous disposez, mais j'aimerais revenir au sénateur Jaffer. Elle a une autre question à poser. Ensuite, il y a cinq autres sénateurs qui souhaitent poser des questions.

Le sénateur Jaffer : Il y a quelques semaines, lors de votre comparution devant le comité, vous avez parlé avec beaucoup de passion du projet de loi C-10 et de votre souhait de rendre les rues et les collectivités plus sûres.

M. Toews : En effet, et je remercie le Sénat d'avoir adopté le projet de loi.

Senator Jaffer: I heard your passion on that. I am really confused as to why you now bring up Bill C-19. The steering committee had us hear from probably every police officer in the country. There was a mantra that came from them: "We want the tools to fight the crime; we want the tools to fight the crime." I could hear it in my sleep every night.

This is a tool that police officers have to fight crime. I understand that they check the registry 16,000 times a day! I have been in the car with them when they have gone to a scene of violence and checked if there was a gun.

A few weeks ago, I was in the car with them going to a situation, and they were checking in the car to see if there was a gun. We did not enter the house because there was a gun inside. Why are we taking this tool away from police officers?

Mr. Toews: Are you saying that, if no gun showed up on the registry, the officer would say, "I will now enter into the house?"

Senator Jaffer: They feel safer if they do not see a gun in that house. That is what they tell me.

Mr. Toews: I never heard a police officer say that because every house has a gun in it when you get out of that car and walk out to that house.

Senator Jaffer: They check before they go in. They told me that time after that time. They check to be careful if there is a gun. They check if the person has a license.

Mr. Toews: Let me conclude by saying that at least you know that the person who has registered the gun is law-abiding. Criminals do not register.

The Chair: We will have other witnesses, and you can put that question to them.

[Translation]

Senator Dagenais: Minister, thank you for being here and for persevering in this matter.

You know that, in Quebec, we have a minister of public safety, Jean-Marc Fournier, who is asking for data from the national registry to build his own. Could you explain to us why the government is refusing to provide that information?

Le sénateur Jaffer : J'ai vu à quel point cette question vous passionnait. Alors, je ne comprends vraiment pas pourquoi vous présentez maintenant le projet de loi C-19. Le comité de direction nous a demandé d'entendre pratiquement tous les agents de police au pays. Ceux-ci nous ont répété le même message tel un mantra : « Nous voulons les outils nécessaires pour lutter contre la criminalité; nous voulons les outils nécessaires pour lutter contre la criminalité. » Je pouvais entendre ces mots dans mon sommeil chaque nuit.

Il s'agit d'un outil dont disposent les policiers pour lutter contre la criminalité. Je crois comprendre qu'ils vérifient le registre 16 000 fois par jour! J'en ai été témoin lorsque je les ai accompagnés en voiture : lorsqu'ils sont appelés sur les lieux d'une scène de violence, ils vérifient d'abord la présence d'armes à feu.

Il y a quelques semaines, j'étais à bord d'une voiture de police lors d'une intervention et, avant de sortir de la voiture, les policiers ont vérifié s'il y avait une arme à feu. Nous ne sommes pas entrés dans la maison parce qu'il y avait une arme à feu à l'intérieur. Pourquoi retirons-nous cet outil des policiers?

M. Toews : Voulez-vous dire que si les policiers n'avaient trouvé aucune arme à feu associée à cette adresse dans le registre, ils seraient alors entrés dans la maison?

Le sénateur Jaffer : Ils se sentent plus en sécurité s'ils savent qu'il n'y a pas d'arme à feu dans la maison. C'est ce qu'ils me disent.

M. Toews : Je n'ai jamais entendu un policier dire cela, parce qu'on trouve une arme à feu dans chaque maison où on est appelé à intervenir.

Le sénateur Jaffer : Ils en font une vérification avant d'entrer dans la maison. C'est ce qu'ils m'ont dit à maintes reprises. Ils vérifient, par souci de précaution, s'il y a une arme à feu et si la personne a un permis.

M. Toews : Pour conclure, on sait au moins que la personne qui a enregistré l'arme à feu est un citoyen respectueux des lois. Les criminels, eux, ne l'enregistrent pas.

Le président : Nous recevrons d'autres témoins, et vous pourrez leur poser cette question.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur le ministre, de votre présence ainsi que de votre détermination dans ce dossier.

Vous savez qu'au Québec nous avons un ministre de la Sécurité publique, M. Jean-Marc Fournier, qui réclame les données du registre pour bâtir le sien. Il a même mentionné vouloir s'adresser aux tribunaux. Pouvez-vous expliquer les raisons qui motivent le refus du gouvernement de remettre ces informations?

[English]

Mr. Toews: The registry was created under certain conditions in respect of certain principles in respect of a criminal law scheme. We told Canadians that this information would be used by the federal government for the purposes of a criminal law registry, which in fact it is.

We now have made a commitment, given that we do not believe that the registry is effective, to get rid of the registry. The registry and the data are inseparable. As one of my constituents so very clearly told me, he said, you know, not getting rid of the data is like saying to my neighbour who wants to buy my farm I will sell you the farm but I am keeping the land. It does not make any sense. They are inseparable, so we made a commitment to get rid of the registry. In other words, we are selling this particular farm. The land goes with the farm; it is gone.

[Translation]

Senator Dagenais: Could we go as far as to say that the opposition to the gun registry being abolished comes from urban areas and is due to a lack of understanding of what goes on in rural and remote regions?

[English]

Mr. Toews: To an extent that is true. When I first came to my riding, because I came from the northeast quarter of Winnipeg where I served as an MLA, the registry was a big issue there as well among hunters and individuals. When you got into the rural areas, it was not an issue just among the hunters and farmers; it was their spouses who were angry about the registry. It was something that I had quite never experienced because it was seen as an insult to their way of life, that somehow someone branded all of them as criminals, and I do not think you can really understand until you live in one of those areas how deeply personal an issue this is for many of these people.

Having said that, as a provincial MLA, I found very strong opposition to the registry in my own riding of Rossmere. It is interesting that the NDP government that succeeded our government maintained its opposition to the registry and said they would not enforce the registry either, and most of their support is urban based as opposed to rural.

The Chair: We have Senator Hervieux-Payette, Senator White and others. I would like to see everyone have an opportunity on first round.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Welcome, minister. I have a quote in English from your brief. I would like to hear your comments on that quote. With your indulgence, I will speak in my language.

[Traduction]

M. Toews : Le registre a été créé selon certains principes en matière de loi pénale, sous certaines conditions. Nous avons dit aux Canadiens que ces informations seraient utilisées par le gouvernement fédéral en vue d'un registre de droit pénal, et c'est effectivement ce que nous avons fait.

Nous avons maintenant pris l'engagement d'abolir le registre parce que nous ne le trouvons pas efficace. Le registre et les données sont inséparables. Un de mes concitoyens a dit : « Vous savez, si on ne se débarrasse pas des données, c'est comme si je disais à mon voisin qui veut acheter ma ferme que je vais lui vendre la ferme, mais garder les terres. » Cela n'a pas de bon sens. Les deux sont inséparables; nous prenons donc l'engagement de nous débarrasser du registre. Autrement dit, nous vendons la ferme. Les terres sont liées à la ferme; on se débarrasse des deux.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Peut-on aller jusqu'à dire que l'opposition à l'abolition du registre des armes longues est urbaine, et résulte d'un manque de connaissance de ce qui se passe dans les terres rurales ou éloignées?

[Traduction]

M. Toews : Dans une certaine mesure, c'est vrai. La première fois que je suis allé à ma circonscription, parce que je viens du quartier nord-est de Winnipeg où j'étais député à l'assemblée législative, le registre était également un gros problème là-bas pour les chasseurs et les particuliers. Dans les régions rurales, le registre était un enjeu non seulement pour les chasseurs et les agriculteurs, mais aussi pour leurs épouses qui étaient en colère, elles aussi. Je n'avais rien vu de tel auparavant, parce que le fait qu'on les qualifiait tous de criminels était considéré comme une insulte à leur mode de vie. À mon avis, pour réellement comprendre à quel point il s'agit d'une question profondément personnelle pour bon nombre de ces gens, il faut vivre dans une de ces régions.

Cela dit, quand j'étais député provincial, j'ai observé une opposition très forte au registre dans ma propre circonscription, Rossmere. Il est intéressant de noter que le gouvernement néo-démocrate qui a succédé au nôtre a maintenu son opposition au registre et a dit qu'il n'appliquerait pas les exigences du registre, et le gros de leurs appuis provient du milieu urbain plutôt que rural.

Le président : J'ai sur ma liste, entre autres, les sénateurs Hervieux-Payette et White. J'aimerais que tout le monde ait l'occasion d'intervenir au premier tour.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Bienvenu, monsieur le ministre. Je me réfère à votre texte de présentation et je vais vous en citer un bout en anglais, mais j'aimerais avoir vos commentaires et, si vous me le permettez, je vais m'exprimer dans ma langue.

[English]

. . . there has not been one person who could convince me that the long-gun registry has ever stopped a single crime or saved a single life.

[Translation]

When I spoke to the bill in the Senate, I said that — and I want to point out that four of the five senators on this side are women — statistics show that the spousal homicide of women involving a firearm decreased by 64 per cent from 1995 to 2007. From 2000 to 2009, a firearm was used in nearly a quarter — 23 per cent — of spousal homicides.

Those statistics generally even come from federally run organizations, as Statistics Canada and your department also keep statistics.

Could you tell me where you obtained that data? Or is that just a personal opinion?

[English]

Mr. Toews: As I indicated, it is a personal opinion, but it is based on conversations I had as recently as a couple of days ago with a former chief of police of a large urban police force who had a senior person ask one of his deputies, who subsequently became the chief of police, if he could find one case, one murder that was solved because of the registry, and the deputy came back and said zero.

That is the kind of evidence I have been hearing. I do not think you can make a correlation between the fact that spousal assaults or violence has gone down because of the registry. I think the better argument that could be made is in respect of the licensing and ensuring that mentally unstable or dangerous people do not have access to firearms, but that is a separate issue from the registry. You might have an argument with the licensing.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: You just finished my second question. The rate of firearm-related suicides dropped by 48 per cent from 1995 to 2008.

Usually, people suffering from depression commit suicide. A distinction should still be made when it comes to the various mental health problems, and depression is one such problem that leads to suicide in extreme cases.

Suicide rates have dropped. You will tell me again that this is just another coincidence, that there is no direct correlation between the drop and the ability to ascertain that an individual is suffering from depression or other mental health problems.

[Traduction]

[...] personne n'a réussi à me convaincre que le registre des armes d'épaule a empêché un seul crime ou a sauvé une seule vie.

[Français]

Lorsque j'ai fait mes commentaires au Sénat sur le projet de loi, j'ai dit — et je vous fais remarquer que nous sommes quatre femmes sur cinq sénateurs de ce côté-ci — que les statistiques démontrent que le nombre d'homicides conjugaux de femmes par arme à feu a diminué de 64 p. 100 entre 1995 et 2007, et que, de 2000 à 2009, près du quart, soit 23 p. 100 des homicides entre conjoints, étaient commis avec une arme à feu.

Ces statistiques viennent généralement d'organismes qui relèvent même du fédéral, parce que Statistique Canada et votre ministère gardent aussi des statistiques.

Pouvez-vous me dire où vous avez pris cette donnée ou si c'est un sentiment personnel?

[Traduction]

M. Toews : Comme je l'ai dit, c'est une opinion personnelle, mais je m'appuie sur les conversations que j'ai eues tout récemment, il y a quelques jours à peine, avec un ancien chef de police d'un grand service de police métropolitain. Un de ses adjoints — qui lui a ultérieurement succédé au poste de chef de police — s'est fait demander par un haut fonctionnaire s'il pouvait trouver un cas de meurtre qui avait été résolu grâce au registre et, après vérification, l'adjoint a affirmé qu'il n'y en avait aucun.

C'est le genre de témoignage que j'ai entendu. Je ne pense pas qu'on puisse établir une corrélation entre le registre et la diminution du nombre de cas de violence conjugale. Selon moi, l'argument est plus valable du point de vue de la délivrance de permis et des efforts pour s'assurer que les gens mentalement instables ou dangereux n'ont pas accès à des armes à feu, mais il s'agit là d'une question qui n'a rien à voir avec le registre. Bref, on pourrait faire valoir un argument en ce qui concerne la délivrance de permis.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous venez tout simplement de compléter ma deuxième question. Le taux de suicide par arme à feu a diminué de 48 p. 100 entre 1995 et 2008.

Généralement ce sont des personnes dépressives. Il faut faire quand même la différence entre les problèmes de santé mentale et la dépression en est un qui, à l'extrême, conduit au suicide.

On a vu une réduction des suicides. Vous allez me dire, encore, que dans ce cas-ci, c'est tout à fait par hasard, qu'il n'y a pas de lien direct entre le fait qu'on puisse s'assurer qu'une personne souffre de dépression, de problème de santé mentale. Les proches

People close to the individual can get involved and ask for help in order to take the gun away, as the individual is no longer fit to own a gun and may commit suicide.

So there are statistics that show a drop in the suicide rate. To what do you attribute that drop? Is it a matter of science or is it a coincidence? The suicide rate is decreasing while the population is growing.

[English]

The Chair: I think the minister does understand your question. I am sorry to cut you off, but I do believe he probably understands the question.

Mr. Toews: Yes, I do understand the question. I just have not seen any evidence of a correlation between the registry and the reduction in suicides.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Are you going to dispute all of Statistics Canada's related data, which indicates that, from 1995 to 2010, the rate of homicides committed with long guns, rifles and shotguns dropped by 41 per cent? The number of homicides committed with long guns was the lowest since they started collecting data in 1961. Is that also a coincidence? It just fell out of the sky. The registry has not at all played a positive role and all female Montrealers, including the mothers who lost their children at the École Polytechnique, are worrying for no reason?

Statistics would have us believe that a decrease has been noted since the registry was established, but what do you think the real reason behind the drop is?

[English]

The Chair: Senator, please, is there a question in that? I think you have asked the minister is it —

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I asked the minister to explain why there has been a decrease. I think it is clear.

[English]

The Chair: Is that the question?

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Yes.

[English]

The Chair: Minister, do you understand the question?

Mr. Toews: I do.

The Chair: Do you care to respond?

peuvent intervenir et demander de l'aide pour être capables de retirer l'arme à feu puisque cette personne n'est plus apte à posséder une arme à feu et peut se suicider.

Cela revient à dire que nous avons des statistiques et une diminution du taux de suicide. À quel facteur attribuez-vous cette diminution? Est-ce un facteur sur un plan scientifique ou est-ce un hasard, alors que la population augmente et que le taux de suicide diminue?

[Traduction]

Le président : Je pense que le ministre comprend votre question. Je suis désolé de vous interrompre, mais je crois qu'il comprend probablement la question.

M. Toews : Oui, je la comprends bel et bien. Je n'ai tout simplement pas vu d'éléments de preuve en faveur d'une corrélation entre le registre et la diminution du taux de suicide.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Alors, vous contestez toutes les statistiques de Statistique Canada, qui disent qu'il y a une réduction du nombre d'homicides commis à l'aide d'arme d'épaule, carabine et fusil de chasse, qui ont diminué de 41 p. 100 entre 1995 et 2010. Le nombre d'homicides par armes d'épaule a atteint son plus bas niveau depuis que ces données ont commencé à être comptabilisées en 1961. Cela aussi c'est un hasard? C'est tombé du ciel. Le registre n'a pas du tout joué de rôle positif et toutes les femmes de Montréal, y compris celles qui ont perdu un enfant à Polytechnique, s'en font toutes pour rien?

Pour vous, quelle est la vraie raison puisque les statistiques nous donnent raison à savoir que depuis qu'il y a le registre, il y a une diminution?

[Traduction]

Le président : Sénateur, avez-vous une question précise à poser? Je pense que vous avez demandé au ministre si...

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai demandé au ministre de m'expliquer la raison pour laquelle on constate une diminution. Je crois que c'est clair.

[Traduction]

Le président : Est-ce là votre question?

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Oui

[Traduction]

Le président : Monsieur le ministre, avez-vous compris la question?

M. Toews : Oui.

Le président : Voulez-vous répondre?

Mr. Toews: I have not seen the correlation between the registry and the reduction in suicides with firearms.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I also talked about homicide.

[English]

Mr. Toews: I cannot explain that.

The Chair: I am sorry; we will have to move along.

Mr. Toews: All I can say is that on the basis of the registry, I have not seen that correlation.

Senator White: I will apologize later if I am out of line, but I would first like to correct a misperception. After 31 years of police training, every home has a gun, and that is the training in Canada. Second, having worked in Northern Canada for 19 years, if I waited to enter because there was a firearm inside the house, I would still be outside the first house.

To correct the public perception, there are over 1.9 million Canadians who have possession and acquisition licences or minor licences in Canada. With the changes proposed, the same requirements I am asking would be expected of each of those individuals in the future as in the past. Is that correct?

Mr. Toews: Absolutely.

Senator White: Would there be changes — I would suggest no changes — to the safe storage of long guns or ammunition as a result of Bill C-19?

Mr. Toews: That is unchanged.

[Translation]

Senator Chaput: Minister, I listened to your presentation carefully, and you said that Bill C-19 retains the licensing requirements for all gun owners and the current restrictions in terms of the transfer and transportation of prohibited or restricted firearms. It also removes the obligation to register legally purchased rifles and shotguns.

I would like to bring to your attention an issue you have not talked about. You probably know this. Bill C-19 removes the obligation to check whether the license is valid when a gun is purchased.

That is no longer mandatory. It is now voluntary. Why was that obligation retained in Bill S-5 but was done away with in Bill C-19?

M. Toews : Je n'ai pas vu de corrélation entre le registre et la diminution du nombre de suicides par arme à feu.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai parlé des homicides également.

[Traduction]

M. Toews : Je ne peux pas expliquer cela.

Le président : Je regrette, mais nous devons passer au prochain intervenant.

M. Toews : Tout ce que je peux dire, c'est que relativement au registre, je n'ai vu aucune corrélation.

Le sénateur White : Je vais m'excuser plus tard si jamais mes propos sont déplacés, mais j'aimerais d'abord corriger une fausse impression. Après 31 ans de carrière dans la police, je peux dire qu'on trouve une arme à feu dans chaque maison, et c'est la réalité au Canada. Par ailleurs, ayant travaillé dans le Nord du Canada pendant 19 ans, s'il fallait que j'attende avant d'entrer dans une maison parce qu'il y avait une arme à feu à l'intérieur, je serais toujours devant de la première maison.

Pour corriger la perception du public, je rappelle que plus de 1,9 million de Canadiens ont des permis de possession et d'acquisition ou des permis de mineurs. Avec les modifications proposées, chacun de ces titulaires de permis devra respecter les mêmes exigences que dans le passé. Est-ce exact?

M. Toews : Absolument.

Le sénateur White : Je suggère qu'il n'y en ait pas, mais y aurait-il des changements concernant l'entreposage sécuritaire des armes d'épaules et des munitions en vertu du projet de loi C-19?

M. Toews : Cela demeurera inchangé.

[Français]

Le sénateur Chaput : Monsieur le ministre, j'ai écouté attentivement votre présentation et vous avez dit que le projet de loi C-19 maintenait l'obligation de détention d'un permis pour tous les propriétaires d'armes à feu, maintient les restrictions actuelles en matière de transfert et de transport d'armes à feu prohibées ou restreintes et aussi, enlève l'obligation d'enregistrer les carabines et fusils de chasse achetés en toute légalité.

J'aimerais porter un point à votre attention que vous n'avez pas mentionné. Vous le savez sûrement. Le projet de loi C-19 enlève ou abolit l'obligation de vérification de la validité du permis lorsque l'arme est vendue.

Ce n'est plus obligatoire. C'est maintenant volontaire maintenant. Pourquoi est-ce que cette obligation avait été maintenue dans le projet de loi S-5, et qu'elle est maintenant enlevée dans le projet de loi C-19?

[English]

Mr. Toews: We have made it very clear that there is still an onus on the individual selling the firearm and the onus on the person purchasing that they are lawfully entitled to make that transfer. We have maintained that onus.

[Translation]

Senator Chaput: The seller is no longer obligated to check licenses. That is now voluntary. There is no obligation to check whether the licence is valid. That is how I understood it.

[English]

Mr. Toews: They must have reason to believe, and that reason to believe must be on some type of objective basis. They cannot simply be wilfully blind in the same way that someone says to you, “I will sell you this bicycle” and you are wilfully blind to the fact that it may have been stolen. You have an obligation to find that out because if you do not satisfy yourself in that context, you will be charged and convicted of possession of stolen goods.

The analogy is similar here. No one says to you as the owner of a bicycle, “Please produce some documentation.” You may want that documentation and you may request it, but you will look at the circumstances and, objectively speaking, determine it was reasonable for this person to believe in these circumstances.

[Translation]

Senator Chaput: With all due respect, minister, buying a permit for a bicycle is different from buying a gun license.

Do you not think that, if a valid license is required for buying a gun, checking the license at the purchase should also be required? Do those two things not go hand in hand?

[English]

Mr. Toews: Knowing there is a five-year penalty for a transfer, that is enough motivation on my part to ensure that the person I am selling it to satisfies me that they in fact have the legal authority to acquire that firearm.

[Translation]

Senator Chaput: So the onus is on the buyer and not the seller?

[English]

Mr. Toews: The onus is on the person obtaining the gun to have the legal authority, and the onus is on the person selling it to ensure that person has that legal authority.

[Traduction]

M. Toews : Nous avons clairement précisé qu’il y a encore une obligation qui pèse sur le vendeur et l’acheteur de l’arme à feu. Ils doivent avoir légalement le droit d’effectuer cette cession. Nous avons maintenu cette obligation.

[Français]

Le sénateur Chaput : Le vendeur n’a plus l’obligation de vérification du permis. C’est volontaire. Il n’y a pas d’obligation de vérifier si le permis est valide. C’est ce que j’ai compris.

[Traduction]

M. Toews : Ils doivent avoir des raisons objectives de le croire. Ils ne peuvent pas tout simplement se voiler délibérément les yeux. C’est la même situation si une personne vous offre de vous vendre un vélo et que vous refusez délibérément de tenir compte du fait qu’il a peut-être été volé. Vous avez l’obligation de découvrir la vérité, parce que si vous ne le faites pas, vous serez accusé et reconnu coupable de possession de biens volés.

L’analogie est semblable au cas présent. Aucun acheteur potentiel ne demandera au propriétaire du vélo de lui fournir des documents. Vous pouvez vouloir ces documents et vous pouvez les demander, mais vous examinerez les circonstances et déterminerez objectivement que la personne avait raison de le croire dans les circonstances.

[Français]

Le sénateur Chaput : Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le ministre, l’achat d’un permis pour bicyclette ou d’un permis pour détenir une arme à feu, c’est quand même différent.

Ne croyez-vous pas que qu’il est obligatoire de détenir un permis valide pour acheter une arme à feu. Ne devrait-on pas rendre obligatoire la vérification du permis lors de la vente? Est-ce que l’un ne va pas avec l’autre?

[Traduction]

M. Toews : En tenant compte de la pénalité de cinq ans qu’il y a dans le cas d’une cession, c’est suffisant pour me convaincre que la personne à laquelle je vends une arme à feu est légalement autorisée à en acquérir une.

[Français]

Le sénateur Chaput : Alors, l’obligation est à la personne et non pas au vendeur?

[Traduction]

M. Toews : Celui qui acquiert le fusil doit être légalement autorisé à le faire, et il faut que la personne qui le vend s’assure que la personne à laquelle il le vend a légalement l’autorisation d’acquérir une arme à feu.

I am not equating a bicycle and a gun. I am simply saying that in these circumstances, when goods are sold privately, you have to satisfy yourself that you are not acquiring stolen goods. The onus is the same for both parties.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Minister, thank you for coming to explain the objectives of this bill. I know that the gun registry is a very emotional topic, especially in Quebec. We know that the registry was created in the wake of a terrible tragedy at the École Polytechnique in Montreal, when 14 women were gunned down. Over the years, that registry has become a symbol of denouncing violence against women. So today, merely questioning the registry's usefulness makes many men feel guilty, and many people want to question it. It is as if we were being blamed, and violence against women was the only argument being used. It is difficult to have an objective debate on the usefulness of the gun registry.

We have to be careful with statistics. To my knowledge, the compilation of gun registry statistics started in 1995, as far as the drop in homicide and suicide rates goes.

I conducted another analysis because, scientifically speaking, in order to compare statistics, we have to compare time periods. I selected the 15-year period from 1979 to 1995, and another 15-year period from 1995 to 2009. I compared the drop in suicide rates from 1979 to 1995 with the drop from 1995 to 2009. The decrease was about 100 per cent a year, unrelated to the registry's establishment. The crime rate increased in 1995. The number of suicides and homicides increased in 1992, and again in 1995, when the registry was already in use.

When you look at the data, what does it say statistically or scientifically speaking?

[*English*]

Mr. Toews: That is why I did not want to get into that argument because I have been through these statistics repeatedly. That is why I have said there is no correlation between the registry and the long-gun registry. There simply is not one correlation. It depends when you start, as you have just pointed out very effectively. That is the difference.

The École Polytechnique shooting was a horrible situation. Tragic events such as these have emphasized the importance of taking strong and effective measures against the misuse of guns, as well as pre-emptive measures to prevent guns from coming into the hands of those who are perhaps mentally unstable or criminally intended. That is what we need to be doing. I am not interested in simply making people feel safe. I want people to be safe, and there is nothing in the registry that in fact makes people safer.

Je ne dis pas qu'un vélo est l'équivalent d'un fusil. Je fais seulement valoir que lors de la vente de biens entre particuliers il faut être certain qu'il ne s'agit pas de biens volés. L'obligation est la même pour les deux parties.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Merci, monsieur le ministre, d'être ici pour nous expliquer les objectifs de ce projet de loi. Je sais que le dossier du registre des armes à feu, particulièrement au Québec, est un dossier très émotif. On le sait, c'est un registre, qui a pris naissance suite à un acte inconcevable à la Polytechnique de Montréal où 14 jeunes femmes ont été assassinées. Et, au cours des années, on a fait de ce registre un symbole de dénonciation de violence faite aux femmes, ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui, même questionner son utilité, culpabilise beaucoup d'hommes et beaucoup de gens veulent questionner. C'est comme si on nous culpabilisait et qu'on nous retournait à la violence faite aux femmes. C'est difficile d'avoir un débat objectif sur le registre des armes à feu quant à son utilité.

Lorsqu'on parle de statistiques, il faut être prudent. À ma connaissance, toutes les statistiques par rapport au registre des armes à feu partent de 1995, pour la décroissance des homicides et des suicides.

J'ai fait une autre analyse, parce que dans le fond, sur le plan scientifique, si on veut comparer des statistiques il faut comparer des périodes dans le temps. J'ai pris 1979 à 1995, qui donnent 15 ans, et 1995 à 2009, une autre période de 15 ans. On regarde la décroissance du suicide de 1979 à 1995, et la même chose pour 1995 et 2009. C'est environ 1 p. 100 par année indépendamment de l'adoption du registre. Si je regarde 1995, il y a une augmentation de la criminalité, et en 1992, une augmentation des suicides et homicides, et en 1995, une augmentation alors que le registre était adopté.

Lorsqu'on regarde les données, qu'est-ce que cela dit sur le plan de la statistique ou scientifique?

[*Traduction*]

M. Toews : Voilà pourquoi je ne tenais pas à me lancer dans ce débat. J'ai déjà passé en revue à plusieurs reprises les statistiques. Voilà pourquoi j'ai dit qu'il n'y a aucun rapport entre le registre et le registre des armes d'épaules. Il n'y a tout simplement aucun lien. Comme vous l'avez très bien souligné, cela dépend du moment où on débute. Voilà la différence.

La tuerie de l'École Polytechnique est une horrible tragédie. De telles tragédies ont mis l'accent sur l'importance d'adopter des mesures fortes et efficaces contre l'utilisation à mauvais dessein des armes à feu, ainsi que des mesures préventives pour éviter que des gens déséquilibrés ou ayant des intentions criminelles ne mettent la main sur des armes à feu. Voilà ce qu'il faut faire. Mon objectif n'est pas seulement que les gens se sentent en sécurité. Je veux que les gens le soient, et il n'y a rien dans le registre qui rend les rues plus sûres.

I can tell you that mandatory prison sentences for those who choose to use guns have a wonderful effect of incapacitating those individuals. If you use a gun, you will be behind bars.

Senator Lang: I want to follow up on that. Let us go to the gun registry. Talking about statistics, the reality is that it is not an accurate registry. The information we have been provided is that it is up to 90 per cent misinformation, as far as documentation is concerned, and with errors within the registry.

I would like the minister to comment on that aspect of the registry, which is really not a registry if it is not accurate.

Mr. Toews: It is true. When I deal with my constituents on registry-related matters, especially prior to the amnesty coming in 2006, it was constant.

I am dealing with one of my constituents now who is in a situation where the firearms were stolen from his home. They were seized by the police. They were registered in the name of either the thief or someone who acquired it from the thief, even though he had already registered the firearms.

This is the kind of problem that can exist. Now this poor man is trying to say that he just wants his firearms back, and someone has registered it. It is probably the thief selling these guns to a third party, who then registered these guns. Regardless, they were already registered in the registry; you have the same gun registered to two people.

The Chair: Senator Boisvenu, are you fine if we move along?

I would like to make a point —

Senator Hervieux-Payette: — referred to what I mentioned?

The Chair: If you do not object, senator, I would like to come back to Deputy Chair Fraser. She has another question, and if it can be brief, I would like to give her the opportunity to ask it.

Senator Fraser: Senator Hervieux-Payette believes she has been misinterpreted in some way.

Senator Jaffer: I want to clarify something. The chair said we were going to 5:30. The agenda says 5:45. The minister has kindly agreed to stay a little longer, so we do have time.

The Chair: If we have until 5:45, but my understanding is that it is not the case.

Mr. Toews: I had been scheduled for an hour, from 4:15 to 5:15, but indicated that I would be willing to stay for 10 minutes more. I have stayed for 15 minutes more. I have a vote at 5:45.

The Chair: Please go ahead, senator.

Je peux vous dire que les peines d'emprisonnement obligatoires imposées à ceux qui choisissent de se servir d'armes à feu ont un excellent effet dissuasif sur ces gens. Si vous utilisez un fusil, vous vous retrouvez derrière les barreaux.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur cet élément. Revenons au registre des armes à feu. En ce qui concerne les statistiques, le fait demeure que le registre n'est pas exact. Selon les renseignements qu'on nous a fournis, jusqu'à 90 p. 100 des données en ce qui a trait à la documentation et au registre sont erronées.

J'aimerais entendre le ministre sur cet aspect du registre, qui ne s'avère pas vraiment un registre s'il n'est pas exact.

M. Toews : C'est vrai. En discutant avec mes électeurs de questions portant sur le registre, particulièrement avant l'amnistie de 2006, c'était constant.

Je m'occupe actuellement du dossier de l'un de mes électeurs dont les armes à feu ont été volées à son domicile. Elles ont été saisies par les autorités policières. Les armes étaient enregistrées au nom du voleur ou de la personne qui les a acquises du voleur, même si le propriétaire les avait déjà enregistrées à son nom.

Voilà le type de problème qui peut survenir. Ce pauvre homme essaye simplement de récupérer ses armes à feu, mais un autre les a enregistrées. C'est probablement le voleur qui les a vendues à un tiers qui les a ensuite enregistrées. Les armes étaient tout de même déjà enregistrées; le même fusil est enregistré au nom de deux personnes.

Le président : Sénateur Boisvenu, est-ce que ça vous va si nous poursuivons?

J'aimerais soulever un point...

Le sénateur Hervieux-Payette : ... pour faire allusion à ce que j'ai mentionné?

Le président : Si cela ne vous dérange pas, sénateur, j'aimerais redonner la parole au sénateur Fraser. Elle a une autre question. Si elle peut être brève, j'aimerais lui donner l'occasion de la poser.

Le sénateur Fraser : Le sénateur Hervieux-Payette croit que ses propos ont mal été interprétés d'une certaine façon.

Le sénateur Jaffer : J'aimerais préciser quelque chose. La présidence a dit que nous nous rendrions jusqu'à 17 h 30. Par contre, c'est écrit 17 h 45 dans l'ordre du jour. Le ministre a gracieusement accepté de rester un peu plus longtemps. Nous avons donc le temps.

Le président : Même si nous avons jusqu'à 17 h 45, je crois comprendre que ce ne sera pas possible.

M. Toews : Je devais comparaître devant votre comité durant une heure, soit de 16 h 15 à 17 h 15, mais j'ai dit que j'étais prêt à rester 10 minutes de plus. Je vous ai en fait accordé 15 minutes de plus. J'ai un vote à 17 h 45.

Le président : Allez-y, sénateur.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I actually wanted to follow up on what Senator Boisvenu said concerning the statistics I mentioned. As I understood it, he said that the gun registry was the product of an emotional response by women. To my knowledge, statistics are usually based on rational information.

Mr. Minister, do you agree with Senator Boisvenu that female emotions were the impetus for the registry, or do you think there was a valid reason for gun control?

I would remind you that in Quebec, some 50,000 people have an expired health insurance card; I hope you realize that every system has its own percentage of error.

My question is simple: do you reject the scientific evidence or do you subscribe to my colleague's theory that women are all just emotional beings?

[English]

Mr. Toews: I try not to base my arguments on emotion, but what I can indicate is that very many women feel victimized in the criminal justice system. They have often been the victims more than the perpetrators of the crime. Those are just statistics. Therefore, I think that women have a legitimate concern about being victimized.

My responsibility as Minister of Public Safety is to ensure that there are mechanisms that not only make women feel safe but in fact keep them safe.

Senator Fraser: May I ask a question? Maybe the minister could answer it in writing.

As you know, there is a category of guns that are neither restricted nor prohibited but that, in the view of most people, fall outside the normal law-abiding, hunting citizen's needs. The most famous example is the Ruger Mini-14 that was used in École Polytechnique in Montreal. As long as those guns had to be registered, the fact that they were not classified as restricted or prohibited was perhaps less serious. However, now they will not be registered; now we will have no information at all about them.

Are you prepared to instruct the RCMP to go back and make its classification system considerably more rigorous on that front?

Mr. Toews: I will not interfere with the classification system that the RCMP have developed.

Senator Fraser: I thought you were here to answer for the RCMP.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : En fait, je voulais revenir aux propos que le sénateur Boisvenu a tenus en référence aux statistiques que j'ai rapportées. J'ai cru comprendre qu'il disait que le registre des armes à feu a été créé à la suite de réactions émotionnelles féminines. À ma connaissance, les statistiques sont habituellement basées sur des éléments rationnels.

Monsieur le ministre, êtes-vous d'accord avec les propos du sénateur Boisvenu que c'est à cause de sentiments féminins qu'on a créé le registre ou pensez-vous qu'il y avait une bonne raison de gérer les armes à feu?

Je vous rappellerai qu'au Québec, 50 000 personnes détiennent une carte d'assurance-maladie périmée; j'espère que vous réalisez que tous les systèmes contiennent un pourcentage d'erreur admis.

Ma question est simple : niez-vous l'évidence scientifique ou souscrivez-vous à la théorie de mon collègue, qui pense que nous sommes toutes des personnes sentimentales?

[Traduction]

M. Toews : J'essaye de ne pas fonder mon argumentation sur les émotions, mais je peux dire que beaucoup de femmes se sentent comme des victimes dans le système de justice pénale. Elles sont plus souvent les victimes que les auteurs des crimes. Il s'agit seulement des statistiques. Par conséquent, je crois que les femmes ont légitimement peur d'être des victimes.

À titre de ministre de la Sécurité publique, mon travail consiste à m'assurer de la présence de mécanismes qui font en sorte non seulement que les femmes se sentent en sécurité, mais aussi qu'elles le soient.

Le sénateur Fraser : Puis-je poser une question? Le ministre pourrait y répondre par écrit.

Comme vous le savez, il y a un type d'armes à feu qui n'est pas prohibé ou à autorisation restreinte, mais qui, selon l'opinion de la majorité, ne correspond pas aux besoins normaux d'un chasseur respectueux des lois. L'exemple le plus connu est le Ruger Mini-14 qui a été utilisé à l'École Polytechnique à Montréal. Tant que de telles armes à feu devaient être enregistrées, c'était peut-être un peu moins grave qu'elles ne soient pas classées comme des armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte. Cependant, elles ne seront maintenant plus enregistrées; nous n'aurons maintenant plus du tout de renseignements à leur sujet.

Êtes-vous prêt à demander à la GRC de revoir son système de classification pour le rendre considérablement plus sévère à ce chapitre?

M. Toews : Je ne vais pas m'ingérer dans le système de classification élaboré par la GRC.

Le sénateur Fraser : Je croyais que vous étiez ici pour répondre des actes de la GRC.

Mr. Toews: I do answer for the RCMP, but I leave the issue of the classifications for the RCMP, based on the law. The classification issue is an issue separate and apart from the long-gun registry. If the committee here wants to look at that issue and say “There are issues in respect of licensing that we do not agree with” or that “classification is not exactly what we should do,” I think that is something this committee could look at. I have no objections to that.

I do not think that question is raised in the context here. Whether the long-gun registry remains in effect or not, the classification system is exactly the same. That is a separate issue.

The Chair: Senator, we will have to allow the minister to return to the house.

Minister, thank you. You can tell from the questions that we wish we had you longer but the time you have given us has been useful and valuable; we appreciate it. We thank you so much for being here.

Mr. Toews: I appreciate your thoughtful questions and your heartfelt concern about this particular issue, on both sides of the house. I certainly appreciate that very much. I think both sides are here in good faith to bring forward issues that need to be discussed, and that is exactly what you are doing. Thank you.

The Chair: We continue our consideration and study of Bill C-19, and we are very pleased to have with us Constable Randall Kuntz from the Edmonton Police Service; and Roger Granger, a retired police officer from the Montreal Police Service, who I understand is a ballistics expert. I am sure both gentlemen will be helpful in our consideration of Bill C-19.

Constable Kuntz, I understand you have an opening statement and will proceed first.

Randall Kuntz, as an individual: It is an honour to be here. Thank you very much for the invitation. I am appearing here as an individual, but I am also a 24-year member of the Edmonton Police Service. I have been involved in the homicide cold case section, sex crimes and child abuse investigations, property recovery and general criminal investigations as well as patrol.

Bill C-19 is simply a stitch in a wound that requires about 20 stitches. I support Bill C-19, but there is much more to be done. Canada does not need a Firearms Act because firearms ownership and use is not a concern that warrants such an act. Firearms are used every day in various capacities by law-abiding citizens without any problems, injuries or concerns. Criminal use has been effectively addressed in our Criminal Code already under the sections for robbery, assault with a weapon and murder.

Bill C-68 and the Firearms Act were implemented in response to a mass murder in Quebec. The murderer killed himself, therefore there was no trial, and no one got their judicial pound of

M. Toews : C’est le cas, mais je laisse la GRC gérer la question de la classification, en s’appuyant sur la loi. Cette question est un enjeu distinct qui n’est pas en lien avec le registre des armes d’épaule. Si votre comité veut mener une étude à ce sujet, parce que vous dites qu’il y a des problèmes concernant l’octroi de permis ou que la classification n’est pas exactement ce qu’elle devrait être, je crois que votre comité devrait se pencher sur la question. Je n’ai aucune objection à ce sujet.

Je ne crois pas que cette question est pertinente dans le présent contexte. Que le registre des armes d’épaule soit aboli ou non, cela ne modifie en rien le système de classification. C’est un enjeu distinct.

Le président : Sénateur, nous devons laisser le ministre retourner à la Chambre.

Monsieur le ministre, merci. À la lumière de nos questions, vous êtes à même de comprendre que nous aurions aimé que vous restiez plus longtemps, mais votre présence nous a été utile. Nous vous en sommes reconnaissants. Merci beaucoup de votre temps.

M. Toews : Je remercie les deux côtés du Sénat de leurs questions réfléchies et de leurs sincères préoccupations concernant cet enjeu précis. Je vous en remercie beaucoup. Je crois que les deux côtés essayent de bonne foi de faire valoir des points dont il faut discuter, et c’est exactement ce que vous faites. Merci.

Le président : Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-19. Nous sommes très heureux d’accueillir le constable Randall Kuntz du Service de police de la Ville d’Edmonton et Roger Granger, un policier à la retraite du Service de police de la Ville de Montréal. Je crois comprendre que ce dernier est un spécialiste en balistique. Je suis certain que vous nous aiderez dans notre étude du projet de loi C-19.

Monsieur Kuntz, je crois comprendre que vous avez un exposé. Vous avez la parole en premier.

Randall Kuntz, à titre personnel : C’est un honneur d’être ici. Merci beaucoup de votre invitation. Je témoigne à titre personnel, mais je suis aussi policier depuis 24 ans au Service de police de la Ville d’Edmonton. J’ai travaillé aux sections des homicides, des agressions sexuelles et de la violence faites aux enfants, de la confiscation des biens et des enquêtes criminelles générales; j’ai aussi fait de la patrouille.

Le projet de loi C-19 est l’équivalent d’un simple point de suture sur une plaie qui en nécessite une vingtaine. J’appuie le projet de loi C-19, mais on pourrait faire beaucoup plus. Le Canada n’a pas besoin d’une Loi sur les armes à feu, parce que l’acquisition et l’utilisation d’armes à feu ne sont pas des raisons qui justifient une telle loi. Des armes à feu sont utilisées chaque jour à divers titres par des citoyens respectueux de la loi sans causer de problèmes, de soucis ou de blessures. L’utilisation criminelle est déjà efficacement réglementée dans le Code criminel en vertu des articles sur les vols, les voies de fait armées et les meurtres.

Le projet de loi C-68 et la Loi sur les armes à feu ont été adoptés en réponse à une tuerie au Québec. Le meurtrier s’est suicidé; par conséquent, il n’y a pas eu de procès, et le criminel n’a

flesh from this criminal. What happened next was the government, supported by an encapsulated fringe group with anti-freedom and anti-Canadian values, brought in Bill C-68 and took their pound of flesh from the collective rear ends of lawful gun owners.

Focusing in on an inanimate object and neglecting to focus on the crime has brought us to this point. It was an illogical, incorrect and ineffective stance that has cost the taxpayers almost \$3 billion with zero return. This Firearms Act reads like a comic book, pieced together in boxes with no basis in logic to anyone with knowledge of firearms. Its nature is simply to hinder law-abiding firearms owners, not to prevent crime or make people safer.

I am a firearms instructor for the Alberta Hunter Education Instructors Association. We have had over 1 million students attend our seminars in outdoor education camps. We have fired millions of rounds ammunition. The total number of injuries and deaths is zero.

I, myself, have owned over 1,000 firearms. I have fired over a million rounds of ammunition in my life. Total injuries to humans: zero — moose, bear and deer excepted. Bill C-19 is simply a correction to an error made by a previous government. This is not an urban versus rural issue. Firearms ownership in cities like Toronto, Ottawa, Vancouver, St. John's, Calgary and Edmonton are wonderfully staggering. Lawful firearms owners come from all walks of life, all ethnicities, and the millions of us share a common bond: the enjoyment of shooting sports. To demonize our activities is discriminatory, unfair, overtly weird and counterproductive.

We are of no concern to the safety and security of Canada. As a matter of fact, we enhance it. A firearm knows nothing of good or evil. It is simply a tool. Good or evil comes from its user, much like any other inanimate object on earth.

As an example, currently I can legally hunt with a .45 Colt rifle, but I cannot hunt with a .45 Colt handgun. Why? Because it is smaller. That seems bizarre to me. This is just one of the dozens and dozens of examples of how our laws so pathetically and ineffectually affect firearms owners.

Bill C-19 seeks to alleviate the financial burden on the Canadian citizen, for a financial burden is all the long-gun registry is. Sixteen years has proven that it is not an effective public safety program. The sooner it and the Firearms Act in its entirety are removed from Canadian law, the better.

Thank you.

pas payé sa dette envers la société. Voici ce qui s'est ensuite passé. Le gouvernement, appuyé par un groupe marginal faisant la promotion de valeurs allant à l'encontre de la liberté et des valeurs canadiennes, a adopté le projet de loi C-68 et s'en est pris aux propriétaires légitimes d'armes à feu.

Nous avons mis l'accent sur un objet inanimé, au lieu de le mettre sur le geste posé; voilà ce qui nous a menés où nous en sommes. C'était une position illogique, incorrecte et inefficace qui a coûté près de 3 milliards de dollars aux contribuables sans rapporter aucun rendement. La Loi sur les armes à feu se lit comme une bande dessinée composée de boîtes qui défie toute logique pour ceux qui connaissent les armes à feu. Son objectif n'est pas de prévenir les crimes ou de rendre les collectivités plus sûres; c'est simplement de mettre des bâtons dans les roues des propriétaires légitimes d'armes à feu.

Je suis instructeur de tir pour le compte de l'Alberta Hunter Education Instructors Association. Plus d'un million d'étudiants ont assisté à nos cours tenus en plein air. Nous avons tiré des millions de balles. Personne n'a été blessé ou n'est mort.

J'ai personnellement possédé plus d'un millier d'armes à feu. J'ai tiré plus d'un million de balles au cours de ma vie. Je n'ai jamais blessé un être humain, mais je ne peux pas en dire autant pour les orignaux, les ours et les chevreuils. Le projet de loi C-19 se veut simplement un moyen de corriger une erreur commise par un précédent gouvernement. Ce n'est pas un conflit opposant les villes aux campagnes. Le nombre de gens qui possèdent une arme à feu dans des villes comme Toronto, Ottawa, Vancouver, St. John's, Calgary et Edmonton est vraiment stupéfiant. Les propriétaires légitimes d'armes à feu proviennent de tous les horizons et de toutes les races, et ces millions de gens ont un lien commun : la pratique du tir sportif. La diabolisation de nos activités est discriminatoire, injuste, ouvertement étrange et contre-productive.

Nous ne sommes pas un danger pour la sécurité du Canada. En fait, nous l'améliorons. Une arme à feu n'est pas consciente du bien ou du mal. C'est tout simplement un outil. Le bien ou le mal provient de celui qui l'utilise, et cela s'applique à tout autre objet inanimé sur terre.

À titre d'exemple, je peux en ce moment chasser avec une carabine Colt de calibre 45, mais je ne peux pas avec une arme de poing Colt de calibre 45. Pourquoi? Parce qu'elle est plus petite. Cela me semble étrange. Ce n'est qu'un exemple parmi des dizaines et des dizaines d'exemples qui démontrent à quel point nos lois visent les propriétaires d'armes à feu de façon si pitoyable et inefficace.

Le projet de loi C-19 a pour objectif d'alléger le fardeau financier des citoyens canadiens, car le registre des armes d'épaule n'est que cela : un fardeau financier. Seize années ont prouvé qu'il ne s'agit pas d'un programme de sécurité publique efficace. Plus le registre et la Loi sur les armes à feu tout entière auront été retirés rapidement du droit canadien, mieux ce sera.

Merci.

The Chair: Mr. Granger, do you have an opening statement?

[*Translation*]

Roger Granger, As an individual: I was a police officer for 35 years, and I retired from the Montreal urban community police department. I became a detective sergeant in 1970. I have been a gun owner for 58 years. I used to be an instructor. I spent a good part of my life, since 1974 in fact, appearing as an expert witness in court — in cases with both a judge and a jury, as well as those with just a judge. I also appeared before the provincial court in cases involving police ethics. I taught classes to crown prosecutors and to all of the justice ministry's para-public agencies.

I worked on the École Polytechnique case. I was involved in that investigation, and I was the one who identified Marc Lépine. During that period of time, a number of homicides were committed in school settings, including by Valery Fabrikant at Concordia University, by Kimveer Gill at Dawson College and by Marc Lépine at École Polytechnique. The killers always had registered guns and licences to own them.

I do not think there is any benefit to registering a long gun. It was a total mess. Personally, as far as the first batch of registrations goes, I registered 80 firearms, and there were 80 errors. They were all considered frames. For years afterwards, I was somewhat regarded as someone who was breaking the law. I did not even have licences for my firearms because those issuing them could not keep up with the demand.

Still today, there are flaws. I received licences this week for a firearm transfer that happened two years ago. The system does not work and does absolutely no good. What matters is the person behind the trigger, and the measures taken to deal with those who use guns illegally.

It is always the legal gun owners who are subject to the restrictions under the current system; it does not bother the criminals. They do not register their guns, nor do they use long guns to commit their crimes, aside from domestic disputes. For all intents and purposes, however, the people with the licences are always the ones who have the trouble.

It does absolutely no good to have a long gun registry, because that is not the type of weapon being used in crimes. It is usually prohibited weapons. Lawmakers expanded the restricted and prohibited weapon category. There were storage provisions stipulating that ammunition be kept separate from firearms. That is fine. But including long guns is a mistake, in my opinion.

It created a monumental task for those working in these areas. Legal gun owners ended up being the ones with tarnished reputations, not the criminals. So if you have any questions about the weapons that are used, feel free to ask, as I have a fair bit of experience in that area.

Le président : Monsieur Granger, avez-vous une déclaration préliminaire?

[*Français*]

Roger Granger, à titre personnel : J'ai exercé les fonctions de policier durant 35 ans, et je suis retraité du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. J'ai été nommé sergent-détective en 1970. Je possède des armes à feu depuis 58 ans. J'ai été instructeur. J'ai passé une bonne partie de ma vie devant les tribunaux à titre de témoin expert, et ce depuis 1974, devant juge et jury ou juge seul. J'ai aussi agi dans le cadre de déontologie policière, à la Cour provinciale. J'ai donné des cours aux procureurs de la Couronne et à tous les organismes parapublics du ministère de la Justice.

J'ai travaillé à l'enquête lors des crimes à l'École Polytechnique. J'ai enquêté là-dessus et c'est moi qui ai trouvé l'identité de Marc Lépine. Durant cette période, plusieurs homicides ont été commis dans des milieux scolaires, entre autres à l'Université Concordia par Valery Fabrikant, au Collège Dawson par Kimveer Gill et à l'École Polytechnique par Marc Lépine. Il s'agissait toujours de gens qui avaient des armes enregistrées et des permis pour détenir ces armes.

Je considère que cela ne sert pas à grand-chose d'enregistrer les armes d'épaule. C'a été un cafouillis total. Personnellement, pour ce qui de la première série d'enregistrements, j'ai eu 80 enregistrements pour les armes à feu, et il y avait 80 erreurs. C'était tout considéré comme des carcasses. Après, durant des années, on me mettait dans une forme d'illégalité. Je n'avais même pas d'enregistrements pour mes armes à feu parce qu'ils étaient incapables de suffire.

Encore aujourd'hui, il y a des lacunes. J'ai reçu des enregistrements cette semaine pour un transfert d'arme à feu complété depuis deux ans. Cela ne fonctionne pas et cela ne donne absolument rien. L'important, c'est la personne qui l'utilise et c'est le fait de prendre des mesures contre ceux qui se servent des armes illégalement.

C'est toujours ceux qui possèdent des armes de façon légale qui ont des contraintes dans le système actuel; les criminels, cela ne les dérange pas. Ils n'enregistrent pas leurs armes et les armes d'épaule ne sont pas les armes utilisées pour commettre les crimes, à l'exception des drames conjugaux, mais, à toutes fins utiles, c'est toujours des gens qui ont des permis pour les obtenir.

Cela ne change absolument rien d'avoir un registre d'armes d'épaule, car ce ne sont pas ces armes qui sont utilisées. Ce sont davantage les armes prohibées. Le législateur a agrandi le cadre des armes à autorisation restreinte, des armes prohibées. Il y a eu des dispositions au plan de l'entreposage, pour ne pas détenir de munitions en même temps que les armes à feu. Ça, c'est fonctionnel, mais les armes d'épaule, je considère cela comme une erreur.

Cela a créé du travail à tout casser pour ceux qui opéraient dans ces milieux. Ce sont les possesseurs d'armes légales qui se sont fait élabousser dans tout ça, pas les criminels. Alors, si vous avez des questions au sujet des armes utilisées, n'hésitez pas parce que j'ai pas mal d'expérience dans le domaine.

[English]

The Chair: There is something I might ask. You mentioned your involvement in the investigation of the École Polytechnique murders and Marc Lépine. Could you expand upon that? What was your involvement in that investigation? I am sure that will be of interest to all of us.

Mr. Granger: Marc Lépine had no fingerprints, and he shot himself. There was no way that we could identify the person. It was not a good idea to put his head on the television because he shot himself with a 5.56 millimetre. He was not in good shape. I succeeded in identifying Lépine with the bullets he was using. They came from Yugoslavia and were bought at Checkmate Sports on St-Hubert Street. Within a few hours, I was able to get his identity.

The Chair: The role you played in that investigation was to identify —

Mr. Granger: I was on the premises because all the detective sergeants were on duty that particular night on account of a girl that had been killed and found near where they put all the garbage. She had been cut into pieces. We were all working on that case on that particular day when Lépine came up to École Polytechnique.

I worked also when Corporal Marcel Lemay was shot during the Oka crisis. I investigated that. It was mostly with regard to guns and ammunition that my services were required.

The Chair: Thank you for that, Mr. Granger.

Senator Fraser: I have no questions for these witnesses. I have two things I want to say.

[Translation]

Mr. Granger, I want to thank you for all the work you have done, especially in the cases you mentioned earlier. As a Montrealer, I am extremely grateful for your contribution to those investigations.

[English]

As a Montreal woman, I never sought, nor do I know, anyone who ever sought a pound of flesh, nor did any of us ever believe that the gun registry would solve or prevent all crime. However, as noted earlier, we did believe that any tool that might help to avert or solve future tragedies was useful. My daughters both attended Dawson College and Concordia University, and the notion of armed men roaming the halls where my daughters were was enough for me to say, “The police need lots of tools, not just this one, but this one among others.”

[Traduction]

Le président : J’aurais une question à poser. Vous avez mentionné votre participation à l’enquête sur les meurtres à l’École Polytechnique et sur Marc Lépine. Pourriez-vous en parler davantage? Quel était votre rôle dans cette enquête? Je suis certain que cela nous intéressera tous.

M. Granger : Marc Lépine n’avait pas d’empreintes digitales, et il s’est enlevé la vie avec une arme à feu. Nous n’avions aucune façon de l’identifier. Mettre sa tête sur le téléviseur n’était pas une bonne idée, parce qu’il a utilisé des munitions de 5,56 mm. Il n’était pas en bon état. J’ai réussi à l’identifier grâce aux balles qu’il utilisait. Elles étaient importées de Yougoslavie et ont été achetées sur la rue Saint-Hubert, chez Checkmate Sports. En quelques heures, j’ai réussi à trouver son identité.

Le président : Le rôle que vous avez joué par l’enquête était d’identifier...

M. Granger : J’étais sur les lieux parce que tous les sergents-détectives étaient en devoir ce soir-là; une fille avait été tuée et son corps avait été retrouvé près de l’endroit où sont mises des ordures. Elle avait été découpée en morceaux. Nous travaillions tous sur ce cas le jour où Lépine s’est présenté à l’École Polytechnique.

J’ai aussi travaillé lorsque le caporal Marcel Lemay s’est fait tirer dessus pendant la crise d’Oka. J’ai participé à cette enquête. On faisait surtout appel à mes services par rapport aux armes et aux munitions.

Le président : Je vous remercie, monsieur Granger.

Le sénateur Fraser : Je n’ai pas de questions pour les témoins. J’aurais deux choses à dire.

[Français]

Monsieur Granger, je veux vous remercier pour tout le travail que vous avez fait, surtout dans les cas dont on a parlé plus tôt. En tant que Montréalaise, je suis très reconnaissante pour ce que vous avez apporté à ces investigations.

[Traduction]

En tant que Montréalaise, je n’ai jamais cherché à me venger et je ne connais personne qui l’a fait, comme quiconque parmi nous n’a jamais cru que le registre des armes à feu permettrait de résoudre tous les crimes ou de les prévenir. Cependant, comme cela a été indiqué plus tôt, nous avons en effet cru que n’importe quel outil qui pourrait nous permettre d’éviter ou de résoudre des tragédies à l’avenir était utile. Mes filles sont toutes les deux allées au Collège Dawson et à l’Université Concordia, et l’idée que des hommes armés puissent circuler librement dans les couloirs d’un endroit fréquenté par mes filles était suffisante pour me faire dire : « les policiers ont besoin de beaucoup d’outils; pas seulement de celui-ci, mais celui-ci, entre autres. »

Senator Lang: I welcome the guests here this evening, and I would like to first put a number of questions to Mr. Kuntz. Just so I understand your background correctly, are you a police officer?

Mr. Kuntz: Yes, sir; 24 years at the Edmonton Police Service.

Senator Lang: Did you not do a number of surveys within your rank and file of the Edmonton police force as well as nationally in respect of whether the gun registry was of value and to get a feeling what the front line officers felt and whether this was a good use of taxpayers' money?

Mr. Kuntz: Yes, I conducted the nationwide survey of police officers over a 14-month period. The Edmonton Police Association conducted its own survey. The results came out at the end of April, just prior to the federal election last year.

Senator Lang: Do you want to expand a little further on the results of that?

Mr. Kuntz: I had 2,631 police officers from every province and territory contact me; 2,410 of them were in favour of scrapping the gun registry and 211 supported it. The Edmonton Police Association conducted a survey of their members, and 81 per cent of police officers of the Edmonton Police Association voted to scrap the gun registry. They saw it as a useless law enforcement tool. I am associated with a couple of members of National Weapons Enforcement Support Team. They have made it clear that not only is the long-gun registry a useless enforcement tool but also you cannot obtain a search warrant based on the information contained within the long-gun registry alone.

Senator Lang: Perhaps I could pursue this further because I think it is important testimony, especially in view of Senator Jaffer's observations about the police forces and the fact that they support the continuation of the gun registry. There is obviously a difference of opinion. I want to go further on that.

Could you expand for us why it is seen as a useless tool with in respect to its utilization by front line police officers?

Mr. Kuntz: I have discussed this with other officers. I field probably three to four questions per week based on this subject alone. The long-gun registry is simply a list of legally licensed law-abiding firearm owners. There is no criminal information in the long-gun registry. You can run it and see that my name is in it, my father's name is in it and my 12-year old son has a federal firearms licence to possess non-restricted firearms. Those are the kind of people who are on this list. There is no criminal information in there.

Le sénateur Lang : Je souhaite la bienvenue à nos invités, et j'aimerais d'abord poser un certain nombre de questions à M. Kuntz. Simplement pour que je comprenne bien vos antécédents, vous êtes policier?

M. Kuntz : Oui, monsieur. Vingt-quatre ans au service de police d'Edmonton.

Le sénateur Lang : N'avez-vous pas mené plusieurs sondages auprès des policiers de première ligne du service de police d'Edmonton — et aussi à l'échelle nationale — pour savoir si le registre des armes à feu était utile, avoir une idée de ce qu'en pensaient les policiers de première ligne et s'il s'agissait d'une bonne utilisation de l'argent des contribuables?

M. Kuntz : Oui, j'ai mené une enquête nationale auprès des policiers pendant 14 mois. L'association des policiers d'Edmonton a fait son propre sondage. Les résultats ont été publiés l'an dernier, à la fin du mois d'avril, à la veille des élections fédérales.

Le sénateur Lang : Pourriez-vous nous parler davantage des résultats?

M. Kuntz : J'ai été contacté par 2 631 policiers de chaque province et territoire; 2 410 d'entre eux étaient favorables à l'abolition du registre des armes à feu et 211 appuyaient le registre. L'association des policiers d'Edmonton a réalisé un sondage auprès de ses membres et 81 p. 100 des policiers de l'association ont voté pour l'abolition du registre des armes à feu, qu'ils considéraient comme un outil d'application de la loi inutile. Je collabore avec deux ou trois membres de l'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes. Ils ont clairement indiqué que le registre des armes d'épaule n'est pas seulement un outil d'application de la loi inutile, mais qu'il est aussi impossible d'obtenir un mandat de perquisition en se fondant uniquement sur les renseignements contenus dans le registre des armes d'épaule.

Le sénateur Lang : Je pourrais poursuivre dans cette veine parce que je pense qu'il s'agit d'un témoignage important, particulièrement à la lumière des commentaires du sénateur Jaffer sur les forces policières et le fait qu'ils appuient le maintien du registre des armes à feu. Manifestement, il y a une divergence d'opinions. J'aimerais aller encore plus loin sur cette question.

Pour ce qui est de son utilisation par les policiers de première ligne, pourriez-vous nous expliquer pourquoi on considère que c'est un outil inutile?

M. Kuntz : J'en ai discuté avec d'autres policiers. Je dois probablement répondre à trois ou quatre questions par semaine à ce sujet. Le registre des armes d'épaule n'est qu'une liste de propriétaires d'armes à feu respectueux des lois qui sont titulaires légitimes d'un permis. Le registre des armes d'épaule ne contient aucun renseignement sur les criminels. Vous pouvez le consulter et constater que mon nom s'y trouve, tout comme celui de mon père, et que mon fils de 12 ans est titulaire d'un permis d'armes à feu fédéral autorisant la possession d'armes à feu sans restriction. Voilà le genre de personnes qui se trouvent sur la liste. Il n'y a aucun renseignement sur les criminels là-dedans.

I tell young policemen who come out on the street, whether they know me or not, I say, “If you rely on a data base for your safety, you are an idiot.” In plain words, no one can misunderstand what I mean. The list tells you two things: There are firearms in there or there are not. There is nothing definitive. If someone runs my house, yes, it shows I have firearms there. What does that tell them? Does it tell them, “I have to be careful because this man has firearms”? Or, “By golly, there is a law-abiding man that went out on his own accord, out of fear of the law and prosecution, among persecution, and complied with the law of Canada”? There is no safety issue to this.

Senator Lang: I want to pursue this a little further because this is very important, and Senator White referred to it. Would the registry, with the younger generation of police officers coming up, give a false sense of security —

Mr. Kuntz: Absolutely.

Senator Lang: — for an officer and put him in harm’s way if they took the registry verbatim?

Mr. Kuntz: I started with the old-school style of policing. A lot has changed in 24 years. If we have a power outage at the Edmonton police service, we have policemen that honestly do not know what to do with their time. They do not have a database to dispatch them to a call. The training for police, when it comes to this, is reliance on electronic information, and for them to run someone’s name purposefully into a computer database and find where it says there is no licensed owner there, for them to believe that information and to knock at the front door — it puts them in jeopardy. It is a different generation of policing that I see. I am fortunate enough to see it and add my two cents towards their safety, not for their future careers but for their lives. I explain it to them bluntly: If you rely on a database for your safety, you are an idiot.

Senator Baker: This act says there will be a destruction, as soon as feasible, of all records in the Canadian Firearms Registry, and then it says, “all copies of those records under the commissioner’s control.” That is all information under the control of the federal government. In reading the case law about databases I find that the police have access to more databases than you count.

If I were to ask Senator Dagenais or Senator White, I am sure they would verify that. There are police databases accessible in Quebec, in British Columbia, in Alberta and so on, but this act only applies to databases and information under federal

Ce que je dis aux jeunes policiers que je rencontre dans la rue, qu’ils me connaissent ou non, c’est que s’ils se fient à une base de données pour assurer leur sécurité, ils sont idiots. En termes simples, personne ne peut mal interpréter ce que je dis. La liste indique deux choses : soit il y a des armes à feu à cet endroit, soit il n’y en a pas. Il n’y a rien de certain. Si quelqu’un fait une vérification par rapport à mon adresse, oui, le résultat sera qu’on y trouve des armes à feu. Qu’est-ce que cela signifie? Cela indique-t-il aux policiers qu’ils doivent être prudents parce que cet homme possède des armes à feu, ou qu’il y a là un homme respectueux des lois qui, par crainte d’être poursuivi en vertu de la loi et d’être persécuté, s’est conformé à loi canadienne de son propre chef? Cela n’est nullement une question de sécurité.

Le sénateur Lang : J’aimerais aller un peu plus loin parce que c’est très important, et le sénateur White y a fait allusion. Pour ce qui est de la jeune génération de policiers, le registre leur donnerait-il un faux sentiment sécurité...

M. Kuntz : Tout à fait.

Le sénateur Lang : ... et les mettrait-il en danger s’ils s’en remettent aux données du registre?

M. Kuntz : Quand j’ai commencé, on assurait le maintien de l’ordre selon les méthodes de la vieille école. Les choses ont beaucoup changé en 24 ans. S’il y a une panne d’électricité au service de police d’Edmonton, je dirais honnêtement que certains policiers n’ont aucune idée de ce qu’ils peuvent faire de leur temps. Il n’y a pas de base de données pour les envoyer répondre à un appel. À cet égard, la formation des policiers dépend des renseignements électroniques. S’ils font une recherche dans une base de données informatisée et que le résultat indique qu’il n’y a pas de propriétaire détenteur d’un permis à cet endroit, s’ils se fient à ces renseignements lorsqu’ils se présentent sur les lieux, cela les met en danger. Je constate qu’il s’agit de services de police d’une autre génération. J’ai la chance d’en être témoin et d’avoir mon mot à dire par rapport à leur sécurité, non pour ce qui est de leur future carrière, mais pour leur vie. Je leur explique sans ménagement : si vous vous fiez à une base de données pour assurer votre sécurité, vous êtes un idiot.

Le sénateur Baker : La loi prévoit que « le commissaire aux armes à feu veille à ce que, dès que possible, tous les registres et fichiers relatifs à l’enregistrement des armes à feu soient détruits »; puis, on lit : « ainsi que toute copie de ceux-ci qui relève de lui ». Cela signifie tous les renseignements détenus par le gouvernement fédéral. Quand je lis la jurisprudence sur les bases de données, je constate que les policiers ont accès à plus de bases de données qu’on ne peut en compter.

Si je posais la question au sénateur Dagenais ou au sénateur White, je suis certain qu’ils pourraient le confirmer. Au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta, notamment, il y a des bases de données de services de police qui sont accessibles, mais la loi

jurisdiction and control. Could it be that the information that is in the federal registry and under the control of the federal commissioner could be in all sorts of other police databases?

Mr. Kuntz: When it comes to stolen firearms, absolutely. CPIC has been running for years and is an effective tool for this. It exists already.

Senator Baker: You have a couple of other databases from which you could get the same information?

Mr. Kuntz: I deal with 11 databases every day at work. I have to write pass words down, although we are not supposed to. I physically cannot remember them all, and they have to be changed every few weeks.

Senator Baker: In other words, the police could visit the same information concerning gun ownership in several different databases concerning a particular individual or home?

Mr. Kuntz: I cannot answer that.

[Translation]

Mr. Granger: It has no bearing whether the database shows the person as having 6, 14 or 300 guns.

It is more important to know whether the person has a possession or an acquisition licence. The database does not tell you that. When I started, there were no computers, just telex. It would take a day to find out if a car had been stolen.

The important thing is never to stand in front of a door. Even today, at 70 years old, whenever I knock on the door of a house where I do not know anyone, I do not stand in front of the door. It is an automatic reflex.

The registry is worthwhile as far as restricted weapons or prohibited weapons are concerned; those are the ones used in crimes. The registry has no benefit, however, in terms of long guns used by hunters and shooters.

[English]

Senator Baker: Could you find the same information concerning individuals in more than one database to which police officers have access?

Mr. Granger: Right now I am not allowed to go into those databases because I am retired.

Senator Baker: Let me leave that subject for a minute. It amazes me that we sometimes pass laws here that say that the federal commissioner will destroy all of his or her records when a dozen databases exist with the same information in them.

s'applique seulement aux bases de données et aux renseignements sous responsabilité fédérale. Se pourrait-il que les renseignements qui sont dans le registre fédéral et sous contrôle du commissaire fédéral se retrouvent dans diverses autres bases de données de la police?

M. Kuntz : Pour ce qui est des armes à feu volées, oui. Le CIPC existe depuis des années et il s'agit d'un outil efficace à cet égard. Cela existe déjà.

Le sénateur Baker : Vous pouvez compter sur deux ou trois autres bases de données pour obtenir les mêmes renseignements?

M. Kuntz : Au travail, j'utilise 11 bases de données tous les jours. Je dois écrire les mots de passe, même si nous ne sommes pas censés le faire. Je suis incapable de me souvenir de tous les mots de passe, et ils doivent être modifiés toutes les quelques semaines.

Le sénateur Baker : Autrement dit, la police pourrait trouver les mêmes renseignements sur la possession d'armes à feu dans plusieurs différentes bases de données différentes par rapport à une personne ou à une adresse en particulier?

M. Kuntz : Je ne peux répondre à cette question.

[Français]

M. Granger : Cela ne change rien de voir dans l'ordinateur qu'une personne possède six, 14 ou 300 armes à feu.

Il est plus important de savoir si une personne a un permis de possession ou d'acquisition. Ce n'est pas l'ordinateur qui donne l'information. Quand j'ai commencé, il n'y avait pas d'ordinateurs, il n'y avait que des télex. Cela prenait une journée pour savoir si une voiture était volée.

L'important, c'est de ne jamais se tenir devant une porte. Aujourd'hui, même à 70 ans, si je vais cogner à la porte d'une maison où je ne connais personne, je ne me tiens pas devant la porte. C'est automatique.

Le registre est important en ce qui concerne les armes à autorisation restreinte ou les armes prohibées, car ce sont celles-là qui sont utilisées, mais il est inutile pour les armes longues utilisées par les chasseurs et les tireurs.

[Traduction]

Le sénateur Baker : Pourriez-vous trouver les mêmes renseignements concernant des personnes dans plus d'une des bases de données auxquelles les policiers ont accès?

M. Granger : Actuellement, je n'ai pas accès à ces bases de données parce que je suis à la retraite.

Le sénateur Baker : Permettez-moi de m'éloigner du sujet pendant une minute. Je suis surpris de voir que parfois, nous adoptons des lois qui prévoient que le commissaire fédéral détruira toutes les données en sa possession tandis qu'il existe 12 bases de données qui contiennent les mêmes renseignements.

[Translation]

Mr. Granger: When you watch the news, you see that bladed weapons are used just as much as firearms to commit assaults. It is akin to making people register their kitchen or hunting knives; I do not think that would do any good. There would be way too much red tape. It would do nothing to bring down the crime rate.

[English]

Senator Baker: My final question relates to the actual effect of the bill. The bill only relieves people of the requirement to register so-called long guns that are not restricted in any way, and parts of guns. It relieves the owner of the onus of registering those guns, but it leaves in place all the other requirements of licensing. Many of the complaints that I heard as a member of Parliament and as a senator are about registration and so forth. It is not just about registering the long guns but about everything associated with it.

Senator Hervieux-Payette: I saw in the record that we have about 7 million long guns owned by 3.5 million owners. That is approximately three guns per owner, but some may have ten and some may have one. My family had four guns and one day it became against the law to own the fourth one, so we called the local police and they came and picked it up. The rest of the guns were for regular hunting.

I want to correct your figure of 3 billion. You can access the Public Accounts of Canada and correct your figure. It cost \$200,000 at the beginning to register the 7.1 million. You do not reinvent the system all the time. According to the Auditor General of Canada, the annual cost is \$82.3 million. That is just for the record.

You said that we have to scrap Bill C-19, but that we should do more things. I would have appreciated it if you would have told us what things would ensure that our people are secure. I suppose these things are so monumental that it would take too much time to tell us about them here. Would you agree to send your solution to increasing the security of our people and to reassure the women of my province?

Mr. Kuntz: The Supreme Court has determined that a police officer is not responsible for the safety of citizens. As a police officer, I cannot guarantee your safety. As a neighbour, I cannot guarantee your safety. There is nothing that this government can put in place that will guarantee anyone's safety.

That is what frustrates gun owners. This registry has not saved anyone. If it had, the members of the CACP would have been screaming it from the mountaintops. They do not have a statistic because a statistic does not exist.

[Français]

M. Granger : Quand on regarde les actualités, on voit qu'il y a autant d'agressions commises avec des armes blanches qu'avec des armes à feu. Ce serait comme si vous disiez qu'il serait nécessaire d'avoir un registre pour les couteaux de cuisine ou de chasse, je ne pense pas que ce serait efficace. Il y aurait beaucoup trop de bureaucratie. Ce n'est pas ce qui fera baisser le taux de criminalité.

[Traduction]

Le sénateur Baker : Ma dernière question porte sur les effets réels du projet de loi. Celui-ci ne fait que soustraire les gens à l'obligation d'enregistrer ce qu'on appelle les armes d'épaule sans restriction, et les pièces d'armes à feu. On libère le propriétaire du fardeau de l'enregistrement des armes, mais toutes les autres exigences liées à la délivrance de permis demeurent. En ma qualité de parlementaire et de sénateur, beaucoup de plaintes que j'ai entendues portaient sur l'enregistrement, notamment. Cela ne porte pas seulement sur l'enregistrement des armes d'épaule, mais sur tout ce qui y est associé.

Le sénateur Hervieux-Payette : Dans le compte rendu, j'ai vu qu'il y a environ sept millions d'armes d'épaule pour 3,5 millions de propriétaires. Cela représente environ trois armes par propriétaire, mais certains peuvent avoir 10 armes, et d'autres, une seule. Ma famille possède quatre armes; un jour, posséder la quatrième arme est devenu illégal. Donc, nous avons appelé la police locale et un agent est venu la récupérer. Les autres armes étaient utilisées pour la chasse.

Je tiens à corriger votre chiffre de trois milliards. Vous pouvez avoir accès aux Comptes publics du Canada et corriger votre chiffre. Au début, pour l'enregistrement des 7,1 millions, cela a coûté 200 000 \$. On ne réinvente pas le système chaque fois. Selon le vérificateur général du Canada, le coût annuel est de 82,3 millions de dollars. Je le dis simplement aux fins du compte rendu.

Vous avez dit que nous devons abandonner le projet de loi C-19, mais que nous devrions en faire plus. J'aurais aimé que vous nous parliez ce que nous pouvons faire pour assurer la sécurité des gens. Je suppose que ces choses sont d'une telle ampleur qu'il vous faudrait trop de temps pour pouvoir en parler ici. Acceptez-vous de nous envoyer votre solution pour accroître la sécurité des gens et pour rassurer les femmes de ma province?

M. Kuntz : La Cour suprême a déterminé que les policiers n'étaient pas responsables de la sécurité des citoyens. En tant qu'agent de police, je ne peux pas garantir votre sécurité. Je ne peux pas plus le faire en tant que voisin. Il n'y a rien que puisse faire le gouvernement pour garantir la sécurité de qui que ce soit.

C'est ce qui est frustrant pour les propriétaires d'armes à feu. Le registre n'a sauvé la vie de personne. Si cela avait été le cas, les membres de l'ACCP l'auraient crié haut et fort. Ils n'ont pas de statistiques à donner parce qu'il n'existe pas de statistiques là-dessus.

I know a few policemen who have been killed since the registry has been in place. I personally know people who have committed suicide with firearms since the registry has been in place. It is a back and forth.

The only person who can ensure your safety or give you the best chance at safety is you.

As I said before, I can hunt a deer with a .45 Colt rifle but not with a .45 Colt handgun, because it is smaller. That is the only reason. Both are designed to fire a projectile, period. The gun does not care who or what it fires at, or if it fires or misfires. It is irrelevant. We could lay a loaded handgun on that table and let it sit here, and until you have external influence on it, it will remain this that state for infinity.

It is the people that cause the problems. We cannot eliminate them. It does not work that way. We have to incarcerate, and try to rehabilitate because I do not believe that someone who goes to prison for 10 years should have to live a life after he has paid his due in that way. Eventually that man has to be free. Is he really free or will we hold it over him forever? If we are going to do that we may as well leave him incarcerated or have a special place to put him. He will never truly have the opportunity to redeem himself. People make mistakes.

For violent criminals that are repetitive and recidivistic, we need laws to toughen that up and thicken this place up, or we will turn out like a place like France or the Congo. That is what Canada is aiming at. I am sure everything I did from the time I got up and from the time I got here is probably illegal in France.

Senator White: Thank you very much. You mentioned earlier — and because it came up a few moments ago — about tools the police may need. Can you explain NWEST, National Weapons Enforcement Support Team, and what their focus is in Canada?

Mr. Kuntz: I will do my best.

I have two friends that operate the Edmonton office. One is from the RCMP and one is from the Edmonton Police Service. A lot of their support is interpretation of the law because there are few citizens, fewer prosecutors, and maybe a handful of lawyers that truly understand all the aspects of the Firearms Act.

As I said, it is pieced together. It is an illogical document.

They supplement an investigator. They will add clarification. Can we charge a person who has ammunition in his glove compartment, and a restricted or non-restricted firearm — not unloaded but not locked up — on his back seat? These are questions of police officers every day because they do not know the Firearms Act, or the ramifications of charging someone with

J'ai connu quelques policiers qui ont été tués depuis la mise en place du registre. J'ai aussi connu personnellement des personnes qui se sont suicidées à l'aide d'une arme à feu depuis la mise en place du registre. Il y a des arguments d'un côté comme de l'autre.

La seule personne qui puisse garantir votre sécurité, ou à peu près, c'est vous-même.

Comme je l'ai dit plus tôt, il est possible de chasser le chevreuil avec une carabine Colt 45, mais pas avec une arme de poing du même calibre, parce qu'elle est plus petite. C'est la seule différence. Les deux armes sont conçues pour tirer un projectile, point. L'arme fait peu de cas de la cible, vivante ou non, et ne s'inquiète pas de savoir si la mise à feu a fonctionné ou pas. Cela importe peu. Une arme chargée peut rester immobile pour l'éternité si personne n'a l'idée de s'en servir.

Ce sont les gens qui causent les problèmes. On ne peut pas les éliminer. Cela ne fonctionne pas de cette façon. Il faut les incarcérer et tenter d'assurer leur réinsertion dans la société, car je crois qu'une personne qui a passé 10 ans en prison a payé sa dette et ne devrait pas avoir à vivre sa vie dans ces conditions. Il faut un jour ou l'autre lui redonner sa liberté. Sera-t-elle réellement libre, ou allons-nous lui faire payer son crime éternellement? Si les choses doivent se passer de cette manière, aussi bien garder cette personne en prison ou la caser dans un endroit spécial. Elle n'aura jamais vraiment l'occasion de se racheter. Il arrive que les gens commettent des erreurs.

Pour les criminels violents récidivistes, nous avons besoin de lois qui vont durcir les conditions de détention, sans quoi on risque de se retrouver dans la même situation que la France ou le Congo. C'est vers cela que se dirige le Canada. Je suis persuadé que tout ce que j'ai fait entre le moment où je suis sorti du lit et où je suis arrivé ici était probablement illégal en France.

Le sénateur White : Merci beaucoup. Parce que c'est venu sur le sujet il y a quelques instants, vous avez parlé plus tôt des outils dont la police pourrait avoir besoin. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste l'ENSALA, l'Équipe nationale de soutien à l'application de la loi sur les armes à feu, et sur quoi se concentre son travail au Canada?

M. Kuntz : Je vais faire de mon mieux.

J'ai deux amis qui dirigent le bureau d'Edmonton. Un est issu de la GRC, et l'autre du service de police d'Edmonton. Leur travail consiste principalement à fournir une interprétation de la loi, parce qu'il y a peu de citoyens, et encore moins de procureurs, et peut-être quelques avocats qui comprennent vraiment tous les aspects de la Loi sur les armes à feu.

Comme je le disais, la loi ressemble à du rapiécé. C'est un document illogique.

L'ENSALA fournit un enquêteur. Elle apporte certaines clarifications. Peut-on porter des accusations contre une personne qui a des munitions dans son coffre à gants et une arme à feu à autorisation restreinte ou non — pas chargée mais pas entreposée correctement non plus — sur sa banquette arrière? Ce sont des questions que les policiers se posent tous les jours, car

it when there is no charge to begin with. We need a group like NWEST to provide that interpretation strictly for the Firearms Act. They have access to the firearms registry. They also have access to CPIC, where stolen guns will show up. That is accessible to anybody. I have only used the firearms database once. A person wanted to donate a firearm and did not have his registration certificate. That was the purpose of it.

Senator Hervieux-Payette: Would you say, then — maybe it is a philosophy, and I respect other philosophies — that you would abolish any kind of registry that governments have on citizens, like a car registry, some municipalities have a bicycle registry, or dog registries? We have many registries in this country, which means they certainly serve a purpose.

Is it totally useless or if it is serving a purpose, why should we not have a gun registry if we have a car registry?

Mr. Kuntz: Fair enough and let me clarify that. An issue with firearms would be if they were stolen. If you catch a person with the smoking gun in their hand, it does not matter who that gun is registered to. CPIC, the Canadian Police Information Centre already holds, and is accessible to, every police officer and is capable of holding that stolen information in a better format than the current firearms registry. We already have that. If the concern is for stolen or recovered property or where it came from, CPIC is well equipped to accomplish that task.

Senator Hervieux-Payette: I am learning that. I was not a policeman.

[Translation]

Is it useful or not in determining who owns the gun that was used in a crime? I understand there is already a place where guns are registered. Why, then, have two registries if police already know the owner's identity and the futility of investigating every single gun dealer to find out that information?

With respect to long guns, how do you find the person whose firearm was stolen or the person who used it to commit a crime?

Mr. Granger: Your question has two parts. When a crime is committed, do you have the gun or not? If you do, that is secondary. What matters is who pulled the trigger. That is the purpose of the investigation.

ils ne connaissent pas la Loi sur les armes à feu, ni les ramifications entourant les mises en accusation en vertu de la loi quand il n'y a pas matière à accusation en premier lieu. Nous avons besoin d'un groupe comme l'ENSALA pour donner son interprétation de la Loi sur les armes à feu exclusivement. L'ENSALA a accès au registre des armes à feu. Elle a aussi accès au CIPC, dans lequel on consigne des renseignements sur les armes à feu volées. C'est accessible à tous. Je n'ai utilisé la base de données du registre qu'une seule fois. Quelqu'un voulait faire don d'une arme à feu, mais n'avait pas son certificat d'enregistrement. C'était le but de ma recherche.

Le sénateur Hervieux-Payette : Diriez-vous, dans ce cas, qu'il faudrait abolir tous les registres que le gouvernement détient concernant les citoyens? Qu'on parle d'un registre sur les automobiles, d'un registre sur les bicyclettes ou les chiens, comme dans certaines municipalités? C'est peut-être une école de pensée différente de la mienne, et je peux respecter cela, mais nous avons beaucoup de registres dans ce pays. J'imagine qu'ils doivent bien servir à quelque chose.

Ces registres sont-ils totalement inutiles, ou s'ils ont une certaine utilité, pourquoi ne devrions-nous pas avoir un registre d'armes à feu si nous avons un registre automobile?

M. Kuntz : Très bien, permettez-moi de préciser ma pensée. Ce qui pourrait poser problème avec les armes à feu, c'est s'il s'agit d'armes volées. Si vous attrapez quelqu'un avec le pistolet fumant à la main, cela importe peu à quel nom est enregistrée cette arme. Le CIPC, le Centre d'information de la police canadienne, contient déjà des renseignements sur les armes volées et est accessible à tous les agents de police. Cet outil permet également de consigner les données plus efficacement que le registre actuel. Cela existe déjà. Si l'objectif est de retracer des biens volés ou de savoir à qui ils appartiennent, le CIPC a tout ce qu'il faut pour s'acquitter de cette tâche.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous me l'apprenez. Je n'ai jamais été policière.

[Français]

Est-ce utile ou non pour rechercher à qui appartient l'arme d'un crime? Je comprends qu'il y a un endroit où les armes sont déjà enregistrées. À ce moment-là, pourquoi avoir deux registres si les policiers savent déjà qui est le propriétaire et qu'il est inutile d'aller enquêter chez chaque marchand d'arme pour savoir à qui elle appartient?

Pour ce qui est des armes d'épaule, comment fait-on pour retrouver la personne qui soit s'est fait voler son arme soit l'a utilisée pour commettre un crime?

M. Granger : Votre question comporte deux volets. Lorsqu'un crime a été commis, avez-vous l'arme ou non? Si vous avez l'arme à feu, c'est accessoire. L'important est de savoir qui l'a utilisée. Les recherches sont en regard de cela.

If you are talking about a restricted weapon, in which case a prohibited gun was likely used, by a member of a biker gang or an organized criminal, for example, the weapon is clearly not registered. It never is. I have never seen a member of a biker gang with a criminal record from here to tomorrow apply for an acquisition licence on the reasonable grounds of obtaining a gun to go shooting. That would not work. He will have an unregistered weapon that is usually not a long gun. Normally, it will be a sawed off firearm, automatic or semi-automatic, that can be easily concealed. If a registered gun is used, it will end up being stolen or possibly borrowed from someone. Those are the databases police check on a daily basis.

I fully believe, if the legislation is changed, if Bill C-19 is amended, that police officers will use the database just as often as they do now.

Senator Hervieux-Payette: For what information?

Mr. Granger: To find out if the firearm has been stolen or not. The fact that the firearm has been stolen does not tell us who stole it, because, if we knew that, we would have started by investigating the theft of the firearm before investigating the crime that had been committed with it. The fact that the firearm is registered changes absolutely nothing.

Rarely does the owner of a registered firearm commit a murder and leave the murder weapon at the scene of the crime. He will be caught for sure. It is not a good idea.

Senator Dagenais: My thanks to the two witnesses for appearing. Mr. Granger, for 24 years, I was a police officer in the beautiful community of Rawdon, where you live.

I was the president of the largest police union in Quebec and my position on the registry surprised the police unions that were criticizing its abolition with one voice. As a result, the word now is that all police officers are demanding that the firearms registry be kept. I gather from your comments that this is not exactly the case.

What do you think about this false unanimity? Would you say that the unionized police officers who support the abolition of the firearms registry are considered dissidents?

Mr. Granger: That is one interpretation. There are people who say that police officers check the system 12,000 times per day and that now they will not do it anymore. That is absurd. It is not the case at all. They are going to check as much as they ever did. They will check according to the kinds of weapons used, and, I am sorry, but the weapons used are not long guns. When registered long guns are used, it is by people with mental health issues. But they were healthy when they acquired the firearm.

Then there are things that can be done. If your neighbour is acting strangely and goes out in the evening and fires shots in the air for no reason, you can dial 1-800-731-4000 and something will

Si vous parlez d'une arme à autorisation restreinte, qui est habituellement une arme prohibée utilisée, entre autres, par les motards ou les gens du crime organisé, c'est sûr que l'arme n'est pas enregistrée. Elle ne l'est jamais. Je n'ai pas vu un motard avec un dossier criminel long comme ça essayer d'avoir un certificat d'acquisition en fournissant les motifs raisonnables pour se procurer une arme pour faire du tir. Cela ne fonctionnera pas. Il aura une arme non enregistrée et qui n'est généralement pas une arme d'épaule. Habituellement, ce sont des armes à canon court, à fonctionnement automatique ou semi-automatique, mais qui sont facilement dissimulables. Si c'est une arme à feu enregistrée, vous découvrirez que l'arme a été volée ou possiblement été prêtée. Ce sont ces registres que les policiers vérifient de façon quotidienne.

Je crois bien, si la loi est changée, si le projet de loi C-19 est amendé, que les policiers vont se servir de l'ordinateur aussi fréquemment qu'ils le font actuellement.

Le sénateur Hervieux-Payette : Pour trouver quelle information?

M. Granger : Pour savoir si l'arme a été volée ou pas. Si l'arme a été volée, cela ne dit pas qui l'a volée, car si on savait qui l'avait volée, on aurait commencé par faire une enquête sur le vol avant de faire une enquête sur le crime qui a été fait avec l'arme. Le fait que l'arme soit enregistrée ne change absolument rien.

C'est rare que le propriétaire d'une arme enregistrée commette un meurtre et la laisse sur les lieux du crime. C'est sûr qu'il se fera prendre. Ce n'est pas une bonne idée.

Le sénateur Dagenais : Je remercie nos deux témoins de leur présence. Monsieur Granger, pendant 24 ans, j'ai été policier dans la belle municipalité de Rawdon que vous habitez.

J'ai été président du plus important syndicat de policiers au Québec, et ma position sur le registre a fait sursauter les syndicats de policiers qui n'hésitent pas à dénoncer son abolition. Le résultat est qu'on véhicule maintenant le fait que tous les policiers revendiquent le maintien du registre des armes à feu. Je m'aperçois en vous écoutant que ce n'est pas exactement cela.

Que pensez-vous de cette fausse unanimité? Seriez-vous prêt à dire que les policiers syndiqués, qui sont pour l'abolition du registre des armes à feu, sont vus comme des policiers dissidents?

M. Granger : C'est une interprétation. Il y a des gens qui disent que les policiers vérifient le système 12 000 fois par jour et que maintenant ils ne le feront plus. C'est une aberration. Ce n'est pas cela du tout. Ils vont le vérifier autant que autant. On y va selon le type d'armes utilisées et les armes utilisées, je regrette, ce ne sont pas les armes longues. Quand il s'agit d'armes longues qui sont enregistrées, il s'agit de personnes qui souffrent de troubles mentaux. Quand la personne a fait l'acquisition de l'arme elle était en santé.

Et puis il y a des provisions. Si votre voisin a un drôle de comportement, il sort le soir et il tire des coups de feu dans les airs pour rien, vous pouvez faire le 1-800-731-4000 et il y a une

be done about it. If you say “someone is using a firearm,” I can guarantee you that the police will respond immediately. That service operates around the clock.

Senator Dagenais: Mr. Kuntz, you are a career police officer and you know that most officers, when they pull over a vehicle on the highway, will ask the driver for his licence and registration. They will immediately consult the CPIC, as we call it, to find out whether the person has a record, whether the licence is valid or whether the person has anything to hide.

Would you agree that, when you run a request through the CPIC, it is automatically linked to the firearms registry without the officer knowing? So to say that the police make 17,000 enquiries each day is not really true. They make those enquiries because they happen in the course of the job, but it does not mean that they are contacting the firearms registry directly. So it is just not true to say that the police consult the firearms registry 17,000 times.

I have to tell you that I have worked with the registry; I never consulted it when I was on the highway, but let me ask you.

My question is this: when you consult the CPIC, are you consulting the registry?

[English]

Mr. Kuntz: I am glad you asked that. I have been telling people across Canada for two years that the only way that the firearms registry is being queried 17,000 times a day is an automatic query. I have been called a liar more than once. I challenged the Canadian Association of Chiefs of Police on this, and on November 17, 2011, I was sitting in the parliamentary committee on this when one of the representatives from the Canadian Association of Chiefs of Police admitted that their queries were automated, meaning that if a police officer goes to an 80-year-old woman’s house for a barking dog complaint, that house is automatically checked against the firearms registry. Seventeen thousand hits on the registry equates to over five million queries a year. It is ridiculous. Our military would be running the streets of Canada if we had that many firearm-related issues.

Senator Jaffer: Mr. Kuntz, the Canadian Chiefs of Police are in favour of the registry.

Mr. Kuntz: They are.

Senator Jaffer: Mr. Granger, you were quoted in the news reports after the Dawson College shooting as saying that the long-gun registry is totally ineffective. However, after the shooting, the Montreal chief of police confirmed that information in the long-gun

provision pour cela. Vous pouvez dire : « Telle personne utilise une arme à feu », et je vous garantis que la réponse de la police sera immédiate. Ce service est ouvert tout le temps.

Le sénateur Dagenais : Monsieur Kuntz, vous êtes un policier de carrière et vous savez que la plupart des policiers, sur la route, lorsqu’ils interceptent un véhicule, vont demander au conducteur son permis de conduire et ses enregistrements; et automatiquement ils vont consulter ce qu’on appelle le CIPC, pour savoir si la personne a des antécédents, si le permis est valide et si elle a des choses à se reprocher.

Seriez-vous prêt à dire que, quand on fait une demande au CIPC, automatiquement, elle est enregistrée au registre des armes à feu mais le policier ne le sait pas, ce qui fait que, quand on dit que les policiers font 17 000 demandes par jour ce n’est pas tout à fait vrai. Ils font des demandes parce que c’est dans le cadre de leur travail, mais cela ne veut pas dire qu’ils font des demandes directement au registre des armes à feu. Donc, ce n’est pas tout à fait vrai de dire que les policiers consultent le registre des armes à feu 17 000 fois.

Je dois vous dire que j’ai travaillé avec le registre; je ne l’ai jamais consulté du temps où j’étais sur la route, mais je vous pose la question.

Ma question est celle-ci : est-ce que, quand vous consultez le CIPC, vous consultez le registre?

[Traduction]

M. Kuntz : Je suis heureux que vous ayez posé la question. Depuis deux ans, je dis à qui veut bien l’entendre un peu partout au Canada que si c’est vrai que le registre est interrogé 17 000 fois par jour, cela ne peut être que par recherche automatisée. On m’a traité de menteur à plus d’une occasion. J’ai confronté l’Association canadienne des chefs de police à ce sujet, et le 17 novembre 2011, alors que j’assistais à la séance du comité parlementaire saisi de la question, j’ai entendu un des représentants de l’association admettre que leurs requêtes étaient automatisées. Cela signifie que si un policier se présente à la résidence d’une dame de 80 ans parce que quelqu’un s’est plaint des aboiements de son chien, on vérifie automatiquement si l’adresse en question se trouve dans le registre des armes à feu. S’il y a 17 000 requêtes par jour, on arrive à plus de cinq millions par année. C’est ridicule. Nos militaires seraient en train de sillonner les rues du Canada si les armes à feu nous posaient autant de problèmes.

Le sénateur Jaffer : Monsieur Kuntz, l’Association canadienne des chefs de police est en faveur du registre.

M. Kuntz : En effet.

Le sénateur Jaffer : Monsieur Granger, après la fusillade du Collège Dawson, vous avez dit dans les médias que le registre des armes d’épaule était totalement inefficace. Cependant, après la fusillade, le chef du service de police de Montréal a confirmé que

registry allowed them to disarm a copycat after another individual announced his intentions in the chat room. They were able to find this individual through the long-gun registry. Is that not correct?

Mr. Granger: Are you talking about Dawson? It was not a non-restricted weapon. It was a restricted weapon.

Senator Jaffer: I agree, but that is how they were able to track him. I understand it was a restricted weapon.

Mr. Granger: Automatically, on a restricted or prohibited weapon, there is a registry, and they get the name of the person. Let us say that he would have used his neighbour's gun. It would not have changed the situation.

[Translation]

Senator Fraser: I think there is some confusion. The case my colleague was referring to was not the incident at Dawson College. It was a young man who lived in Hudson, if memory serves. He had said on the Internet that he intended to kill people and the Montreal chief of police felt that they had been able to track him down because of the firearms registry. There was no reason to doubt what he said.

Mr. Granger: If someone goes on the Internet and says that he feels like killing everyone, someone has to react immediately, registry or no registry. First, you put his picture on TV, and it will happen in record time. Announce that the person poses an immediate danger because he wants to kill people, whether it is with a razor blade or a revolver, and there will be immediate action.

Senator Chaput: My question is for Mr. Kuntz. In your presentation, you said that the person using the firearm poses the threat, not the firearm itself. Did I understand correctly?

Mr. Kuntz: The person.

Senator Chaput: You also said that you support Bill C-19. You say that "everyone should have to have a licence to buy a gun," but because Bill C-19 removes the requirement to check licences, given that it is the person that poses the threat, all those people should have licences even though there is no requirement to check whether the person poses a threat or not. I see an inconsistency there.

[English]

Mr. Kuntz: If I understood the question correctly, the firearms registry has nothing to do with licensing. If you want to legally own a firearm in Canada, you have to first complete the Canadian Firearms Safety Course, which is a prerequisite. The next step is to apply for a non-restricted firearms license. After scrutiny and after going through the process, which is even more taxing than

les informations consignées dans le registre des armes d'épaule avaient permis aux policiers de désarmer un émule du tueur qui avait annoncé ses intentions dans un salon de clavardage. Ils ont réussi à retrouver cette personne grâce au registre des armes d'épaule. N'est-ce pas exact?

M. Granger : Parlez-vous de Dawson? Ce n'était pas une arme sans restriction. C'était une arme à autorisation restreinte.

Le sénateur Jaffer : Je sais, mais c'est quand même de cette façon qu'ils ont pu le retracer. Je comprends que c'était une arme à autorisation restreinte.

M. Granger : Il y a un registre pour les armes à autorisation restreinte ou prohibées, et on y trouve le nom du propriétaire. Supposons qu'il avait utilisé le fusil de son voisin. La situation aurait été la même.

[Français]

Le sénateur Fraser : Je pense qu'il y a une certaine confusion. Le cas dont ma collègue parlait n'était pas l'incident du Collège Dawson; c'était un jeune homme qui habitait, je pense, Hudson, si ma mémoire est bonne. Il avait dit sur Internet qu'il avait des intentions d'aller tuer des gens, et le chef de la police de Montréal, et il n'y avait pas de raison de douter de sa bonne foi, a dit que c'était grâce au registre des armes à feu qu'ils avaient pu le retracer.

M. Granger : Si quelqu'un va sur Internet et dit qu'il a le goût de tuer tout le monde, registre ou pas, il faut que quelqu'un prenne une mesure immédiate. Affichez sa photo, notamment à la télévision, et cela va se faire dans un temps record. Annoncez que cette personne constitue un danger immédiat parce qu'elle veut tuer tout le monde, que ce soit avec une lame de rasoir ou un revolver, et il y aura une intervention qui sera immédiate.

Le sénateur Chaput : Ma question s'adresse à M. Kuntz. Vous avez dit dans votre présentation que c'était la personne qui était le danger, celui qui utilise l'arme, et non pas l'arme comme tel. J'ai bien compris?

M. Kuntz : La personne.

Le sénateur Chaput : Vous avez aussi dit que vous appuyiez le projet de loi C-19. Vous dites que « tout le monde devrait avoir un permis pour acheter un fusil », mais le projet de loi C-19 enlève l'obligation de vérifier les permis, même si c'est la personne qui constitue le danger, toutes ces personnes devraient avoir un permis sans qu'il y ait une obligation de vérifier si elles sont dangereuses ou non. D'après moi, il y a un non-sens ici.

[Traduction]

M. Kuntz : Si j'ai bien compris la question, je vous répondrai que le registre des armes à feu n'a rien à voir avec l'octroi de permis. Si vous voulez posséder légalement une arme à feu au Canada, vous devez d'abord suivre le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu, une exigence préalable. La prochaine étape consiste à soumettre une demande de permis

getting a Canadian passport, you are eligible to write the Canadian Firearms Restricted Course. Then you may also apply to obtain a restricted firearms permit.

Nowhere in Bill C-19 is there any reference to not licensing people. It is simply the registration. It is actually putting the onus where it belongs, on people like me who will sell a potential buyer a firearm. It puts the onus on me to ensure that he has a licence and that I verify it in some manner, which is reasonable.

[Translation]

Senator Chaput: Sir, my understanding is that when you sell a firearm to someone and that someone has a licence, Bill C-19 does not require you to check the licence. Bill C-19 removes that requirement. There is no requirement to check the licence. It is voluntary now. You sell a guy a gun, the guy has a licence, but you are not required to check whether the licence is valid or not. So what you are telling me does not match.

[English]

Mr. Kuntz: Bill C-19 does put more onus on anybody. Before we had to phone in and trust a third party. This is a possession licence. This is what it looks like. It is not much different than a driver's licence. It has my name, birth date, expiry date.

Senator Chaput: You are not answering my question, sir.

The Chair: Let us clarify. Could you repeat the question to ensure that he understands?

[Translation]

Senator Chaput: You are a salesman, Mr. Kuntz. You sell firearms. Someone comes into your store to buy a firearm. He has a licence. Bill C-19 does not require you to check whether the licence is valid or not.

Bill C-19 has removed the requirement to check; it is now optional. You say that it is the person who poses the threat. The guy may be dangerous, you have no idea, but you have no obligation to check his licence. It just does not fit together, as I see it.

[English]

Mr. Kuntz: The question is validity. I know what one looks like. I look at it, that is fine by me, and I am good to sell it.

d'armes à feu sans restriction. Après un examen rigoureux et un long processus, encore plus exigeant que le processus d'obtention d'un passeport canadien, vous êtes admissible au Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte. Puis, il est possible de soumettre également une demande de permis d'armes à feu à autorisation restreinte.

Nulle part dans le projet de loi C-19 il n'est question de laisser tomber l'octroi de permis. Il n'est question que du registre. On impose en fait le fardeau aux gens comme moi qui vont vendre des armes à feu à des acheteurs potentiels. C'est ainsi que les choses devraient être. Ce sera à moi de m'assurer que l'acheteur possède un permis et de le vérifier d'une manière ou d'une autre, et je crois que c'est raisonnable.

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma compréhension, monsieur, est que, quand vous vendez un fusil à monsieur, et que monsieur a un permis, le projet de loi C-19 ne vous oblige pas à vérifier le permis; le projet de loi C-19 a supprimé l'obligation. L'obligation de vérifier le permis est retirée. C'est volontaire, maintenant. Vous vendez un fusil à monsieur, monsieur a un permis, mais vous n'êtes pas obligé de vérifier si le permis est valide ou non. Alors ce que vous me dites ne correspond pas.

[Traduction]

M. Kuntz : Le projet de loi C-19 impose effectivement des responsabilités supplémentaires à certaines personnes. Avant, nous devons appeler un tiers et lui confier cette tâche. C'est un permis de possession. Voici à quoi cela ressemble. Cela ressemble beaucoup à un permis de conduire. Il y a mon nom, ma date de naissance, la date d'expiration.

Le sénateur Chaput : Vous n'avez pas répondu à ma question, monsieur.

Le président : Clarifions les choses. Pourriez-vous répéter la question pour que nous soyons certains qu'il l'ait bien comprise?

[Français]

Le sénateur Chaput : Vous êtes le vendeur, monsieur Kuntz. Vous vendez des armes à feu. Monsieur va acheter une arme à feu chez vous. Il a un permis. Le projet de loi C-19 ne vous oblige pas à vérifier si le permis est valide ou non.

Le projet de loi C-19 a retiré l'obligation de vérifier; c'est devenu facultatif. Vous dites que c'est la personne qui est le danger. Monsieur peut être dangereux, vous ne le savez pas, mais vous n'avez pas l'obligation de vérifier son permis. Quant à moi, cela ne va pas ensemble.

[Traduction]

M. Kuntz : C'est une question de validité. Je sais de quoi ont l'air les permis. Si le permis qu'on me présente me paraît valide, je peux procéder à la vente.

Believe me, when this registry is dissolved, there will be police stings. There will be undercover operations. There will be buys and busts, make no mistake about it.

Senator Jaffer: What are “buys and busts”?

Mr. Kuntz: As an officer into, I would go into, let us say, a big box store that sells firearms. I would attempt to buy a firearm or ammunition without a licence. If they need that \$500 bad enough, they will face a federal institutional sentence.

The Chair: Mr. Granger has a response to that.

[*Translation*]

Mr. Granger: It is the same as if you arrested a person who was drunk behind the wheel of his car. The police officer is going to take his licence away. If you are arrested for an offence, you are put into the justice system, and, if you are found guilty, your licence will be taken away for sure.

If I go into a store where I am not known with a fake card, do not ask too much of the store. I have 750 firearms myself. I do not handle them every day, but I do every week. I always deal with people I know or who are referred to me. I do not run a store, I am a collector. If an Iranian with a turban on his head comes in to buy an AK-47, I will not sell him one. No one knows my address, at least, before today, when I wrote it on my résumé. I am recognized by the court and that is that. I make sure the right card belongs to the right person, then I make the sale.

Senator Boisvenu: My question will go to Mr. Granger, but first, I would like a clarification in the record of this committee about a comment from my colleague Senator Hervieux-Payette. I did not say that the women were emotional about the firearms registry; I said it was an emotional issue.

I have two technical questions that you can answer quickly.

First, could you tell me about the gaps in the registry at the moment?

Second, we know that there is much more resistance to the firearms registry or the long-gun registry in rural areas than in large cities. Your career was in Montreal; could you tell me about the number of murders, to your knowledge, that involved hunting weapons?

Mr. Granger: Honestly, I do not think I came across any. The only time was the Lépine case, and that was not a hunting rifle.

Senator Boisvenu: How do you explain the fact that there are almost no murders with hunting weapons in cities, certainly in Montreal, and yet the resistance to the abolition of the requirement to register hunting weapons comes from cities?

Croyez-moi, quand le registre sera aboli, les achats vont être surveillés par la police. Il y aura des opérations d'infiltration. Il y aura des coups de filet, soyez-en certains.

Le sénateur Jaffer : Qu'entendez-vous par « coups de filet »?

M. Kuntz : En tant qu'agent, j'irais dans un magasin à grande surface qui vend des armes à feu. J'essaierais d'acheter une arme ou des munitions sans permis. Si le marchand tient à ce point à faire 500 \$, il devra faire face à une peine d'emprisonnement fédérale.

Le président : M. Granger veut répondre à la question.

[*Français*]

M. Granger : C'est la même chose que si vous arrêtez une personne en état d'ébriété au volant de sa voiture; le policier va lui enlever son permis de conduire. Si vous êtes arrêté pour une infraction, vous êtes traduit en justice, et si vous êtes trouvé coupable, c'est sûr qu'on vous enlèvera votre carte.

Si je vais chez eux, qu'il ne me connaît pas et que j'ai une fausse carte, ne lui en demandez pas trop. Personnellement, je possède 750 armes à feu. Je ne les manipule pas quotidiennement, mais hebdomadairement. Il s'agit toujours de gens que je connais ou suite à des références. Ce n'est pas un magasin chez nous, je suis un collectionneur. Si un Iranien avec un bandeau sur la tête vient chez moi pour acheter une AK-47, je ne lui vendrai pas. Personne ne connaît mon adresse, à part aujourd'hui, parce que je l'ai écrit sur mon C.V. Moi, je suis reconnu à la cour, mais cela s'arrête là. Je m'assure que c'est la bonne carte et que c'est la bonne personne, puis je vends.

Le sénateur Boisvenu : Ma question s'adressera à M. Granger, mais auparavant, j'aimerais que soit consignée dans le procès-verbal de ce comité une clarification en référence à une intervention de ma collègue, le sénateur Hervieux-Payette. Je n'ai pas dit que les femmes étaient émotives par rapport au Registre des armes à feu, j'ai dit que c'était un dossier émotif.

J'aurais deux questions techniques auxquelles vous pouvez répondre rapidement.

Premièrement, j'aimerais que vous me parliez des lacunes de l'information dans le registre actuellement.

Deuxièmement, on sait qu'il y a eu beaucoup plus de résistance au Registre des armes à feu ou des armes d'épaule dans les milieux ruraux que dans les grandes villes. Vous avez fait votre carrière à Montréal et j'aimerais que vous nous parliez du nombre d'homicides qui, à votre connaissance, impliquait une arme de chasse.

M. Granger : Honnêtement, je pense que je n'en ai jamais connu. La seule fois, c'était le cas de Lépine, et il ne s'agissait pas d'une arme de chasse.

Le sénateur Boisvenu : Comment expliquer qu'il n'y avait presque pas d'homicides avec une arme de chasse dans les villes, surtout à Montréal, et que la résistance des gens quant à l'abolition de l'obligation d'enregistrer une arme de chasse vient de la ville?

Mr. Granger: Frankly, I have to say that someone walking around a city with a 30-06 would attract a lot more attention than someone with a .45 in his pocket. I would not walk around with a prohibited or restricted weapon, even a musket. It is not very easy to carry and it is too conspicuous. Generally, people do not use things like that.

Senator Boisvenu: What about the quality of the information in the registry?

Mr. Granger: The registry works at the moment. If you are looking for someone's identity, it works. With the previous registry, you got the whole list of previous owners, but now, you just get the present owner. And when you dispose of a firearm, you are not even given the details of the buyers. The person buying the firearm has the right to own it and the details of his residence are no longer required. For a restricted weapon, a long gun or a handgun, you just get the confirmation, and that is all.

[English]

Senator Jaffer: Mr. Granger said he did not wear turbans and implied that the Taliban wear turbans. I take offence to that. There are over a million Canadians who wear turbans, and I want to make sure this is not an issue that those people are not Taliban but are law-abiding citizens. I feel this hearing should not be about pointing fingers at other Canadians.

The Chair: I think it is quite proper for you to point that out, senator, and I can say with certainty there would be no disagreement with that around this table. I am not going to ask for Mr. Granger to give any further explanation of what he had to say. In the heat of the moment, things are said, but I quite agree. What you said is, I am sure, in total agreement around this table.

Senator Jaffer: I appreciate that, chair, but it is very sad that I have to bring that up. We are all members of the Senate and we represent all Canadians. It should not be my responsibility to bring that up. It is very derogatory for a million Canadians who wear turbans to hear this in a Senate committee.

The Chair: I thank you for saying that, senator.

Mr. Granger: You can look through the notes; I did not talk about Taliban. I talked about someone who had a turban and wanted an AK-47, but it would not make any difference whether he had a turban or not.

The Chair: Please, enough has been said about all of that. Senator Jaffer has made her point, and I believe I said she was right.

Senator Fraser: I am just confirming this.

The Chair: I am confirming I said she was right, and I do not have to have that confirmed.

M. Granger : Je vais vous dire franchement, quelqu'un qui se promène en ville avec une 30-06 attirera beaucoup plus l'attention qu'un autre avec un .45 dans ses poches. Une arme prohibée ou une arme à autorisation restreinte, je ne me promènerais pas avec une arkebuse, ce n'est pas commode et trop voyant. Généralement, on ne se sert pas de cela.

Le sénateur Boisvenu : Par rapport à la qualité de l'information dans le registre?

M. Granger : Le registre fonctionne, actuellement. Si tu cherches l'identité de quelqu'un, cela fonctionne. Avec le registre antérieur, on retrouvait toute la panoplie des propriétaires antérieurs, alors qu'aujourd'hui, c'est lui qui est propriétaire et, quand vous disposez d'une arme à feu, on ne vous donne même pas les détails de celui qui l'achète. La personne qui achète l'arme a le droit d'avoir l'arme et on ne veut plus donner les détails quant à la résidence. La confirmation est donnée pour une arme à autorisation restreinte, une arme longue ou une arme courte, et c'est tout.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : M. Granger nous a dit qu'il ne portait pas le turban, en sous-entendant que c'était l'apanage des talibans. Je trouve cela offensant. Plus d'un million de Canadiens portent le turban, et je tiens à préciser que ces gens ne sont pas des talibans, mais d'honnêtes citoyens. Je crois que la séance d'aujourd'hui ne devrait pas servir à pointer du doigt nos compatriotes canadiens.

Le président : Votre intervention est tout à fait appropriée, sénateur, et je crois que tout le monde ici sera d'accord avec vous. Je ne demanderai pas à M. Granger de préciser sa pensée. On peut dire bien des choses dans le feu de l'action, mais je suis totalement d'accord avec vous. Je suis persuadé que tous nos collègues sont aussi de votre avis.

Le sénateur Jaffer : Merci, monsieur le président, mais je trouve très malheureux d'avoir à le signaler. Nous sommes tous membres du Sénat et nous représentons l'ensemble de la population canadienne. Je ne devrais pas avoir à dénoncer de telles affirmations. C'est très méprisant pour le million de Canadiens qui portent le turban; on ne devrait pas entendre de telles choses dans un comité du Sénat.

Le président : Merci, sénateur, pour votre intervention.

M. Granger : Vous pouvez consulter les notes; je n'ai pas parlé des talibans. J'ai parlé d'une personne qui portait le turban et qui voulait acheter un AK-47, mais le turban importe peu dans ce cas-ci.

Le président : Pardon, mais je crois que la question est close. Le sénateur Jaffer a fait valoir sa position, et je suis d'accord avec elle.

Le sénateur Fraser : Je peux le confirmer.

Le président : Je confirme que j'ai exprimé mon appui au sénateur Jaffer; inutile de vérifier ce que j'ai dit.

Senator Lang: I would like to get back to the registry and how it works or does not work. I would like to put my question to Mr. Kuntz again, if I could, because of your experience, obviously, with teaching the course, and you are very familiar with how one goes about registering their long gun.

I want to give a brief description of what I have seen happen to some people, where they have gone through the police check, they have gone through the safety course, and they go to register their long guns, in this case long distance.

You provide the numbers of your rifle for the purposes of the computer, and then you renew it. Then you phone, and it turns out you are phoning Miramichi. You find out where Miramichi is, then you speak to someone who does not know anything about rifles, and you renew your registration of your gun after that five-year period. When you go through your numbers, they may say, "No, that is not the number we have." Automatically it is you that is wrong, not the computer. It is the same rifle, same person; you have not changed anything.

Subsequently, all of a sudden, you get into a conversation with the individual and realize you cannot argue with them because now you will be flagged in the computer as someone who is perhaps a little unbalanced. Therefore, you are automatically wrong and they are right.

The reason I recount that story is because that is one of the reasons law-abiding people with long guns feel they have been infringed upon as a result of the system automatically making them a criminal unless they prove otherwise.

With the number of people you have dealt with and your obvious knowledge, can you tell me if you have come across this situation and perhaps expand a little further on that?

Mr. Kuntz: The problem got to be so great that I actually went to the Chief Firearms Officer and became a firearms verifier so that I could be certified to make corrections on the computer to try to circumvent people having to go through this, mostly when they were doing a transfer. Your registration is effective for as long as you own the firearm. Renewals of licences — your personal licence, like I showed you, with my picture on it — is every five years.

I went through the process of being a firearms verifier. I have probably made between 300 and 350 corrections in the time I have been a verifier, which is less than 10 years. Many mistakes were made by honest people filling out paperwork and mistaking an 8 for a B. It was an honest mistake; it was not a criminal offence. Regardless, things got to that point.

We had a lot of verifiers. It was legislated that we were not to accept any payment for such services. That was a service to aid the Firearms Centre in doing their job. The verifiers were basically

Le sénateur Lang : J'aimerais qu'on revienne au registre et aux raisons pour lesquelles cela fonctionne ou ne fonctionne pas. J'aimerais poser ma question à M. Kuntz encore une fois, si je le peux. De toute évidence, pour avoir enseigné la matière, vous savez de quoi vous parlez, et vous connaissez très bien le processus d'enregistrement des armes d'épaule.

Je voudrais vous décrire brièvement ce qui, d'après ce que j'ai vu, arrive à certaines personnes quand, une fois qu'elles se sont soumises à la vérification policière et ont suivi le cours de sécurité, vont faire enregistrer leurs armes d'épaule, à une longue distance, dans le cas présent.

Il faut donner les numéros de l'arme pour des questions d'informatique, puis on procède au renouvellement. Quand on téléphone, on s'aperçoit qu'on appelle à Miramichi. Après avoir découvert où se trouve Miramichi, on parle à un préposé qui ne connaît rien aux fusils, et on renouvelle l'enregistrement de l'arme après cinq ans. Quand on donne ses numéros, il arrive qu'ils ne correspondent pas à ceux dont dispose le préposé. L'erreur est automatiquement imputée à la personne et non à l'ordinateur. Pourtant, il s'agit de la même arme et de la même personne : rien n'a changé.

On réalise ensuite, en parlant avec le préposé, qu'on ne peut discuter parce qu'on sera étiqueté comme une personne légèrement déséquilibrée dans le système. Par conséquent, on a automatiquement tort et le préposé a raison.

Si je vous raconte cette histoire, c'est parce que c'est l'une des raisons pour lesquelles les gens respectueux de la loi se sentent lésés parce que le système les identifie automatiquement comme des criminels à moins qu'ils ne prouvent le contraire.

Compte tenu du nombre de personnes que vous avez rencontrées et de l'étendue manifeste de vos connaissances, pouvez-vous me dire si vous avez été témoin de cette situation et peut-être m'en dire un peu plus sur le sujet?

M. Kuntz : Le problème est devenu si grave que j'ai été au bureau du contrôleur des armes à feu afin de devenir vérificateur et de pouvoir apporter des corrections dans le système informatique pour tenter d'éviter ce cafouillage aux gens, surtout quand ils effectuent un transfert. L'enregistrement est valide tant que l'on reste propriétaire de l'arme. Les permis personnels, comme celui que je vous ai montré, avec ma photo, doivent être renouvelés tous les cinq ans.

Je me suis donc fait vérificateur d'armes à feu et j'ai probablement effectué 300 à 350 corrections pendant la durée de mon mandat, soit un peu moins de 10 ans. Bien des erreurs étaient commises par des gens honnêtes qui confondaient un 8 avec un B en remplissant le formulaire. Il s'agissait d'erreurs de bonne foi et non d'actes criminels. La situation ne s'en est pas moins dégradée au point où elle en est actuellement.

Il y avait de nombreux vérificateurs. La loi interdisait que nous soyons rétribués pour nos services, qui devaient aider le personnel du centre des armes à feu à accomplir son travail. Les vérificateurs

putting a Band-aid on what was bleeding — having us to volunteer and try to make this work. Someone might look at me and say, “A guy in your position that does not agree with it, why would you do such a thing?” It is the law of Canada. I am a law-abiding person. That is why I did it.

The only way to discover the errors in the system they do not even know about is for someone to transfer that firearm to another person and then find out that the serial number or the model is incorrect. We had an example of someone abusing the system, who registered a glue gun. “Make: Mastercraft;” and the serial number. We had people messing with the system, trying to subvert it.

People did not have to try to subvert it; it destroyed itself. That is why we are at the point we are at.

Senator Lang: I would like to recap that; I want to get it clarified for the record.

The Chair: There should be a question.

Senator Lang: I want to get this clearly on the record. You just said to us that we have a registry but the registry is so badly flawed that it is of no value to the law enforcement agencies that are supposed to be utilizing it, or to anyone else; is that not correct?

Mr. Kuntz: That is correct.

Senator Lang: That is all I want to know.

[*Translation*]

Mr. Granger: When the act was passed, firearms without serial numbers were generally 50 or 60 years old, because there were no serial numbers at the time. There was a system of stickers to be placed on the firearm. You had to write the make on the sticker, not the calibre or the action. I had about 50 firearms in that category; the act required me to put a sticker on the proper gun, but I could not do that, because if I put the wrong sticker on the wrong gun, I could be charged with an offence. It was not a great situation.

[*English*]

The Chair: Senator Baker with a quick supplementary.

Senator Baker: Following up on Senator Lang’s question, there were, as I understand it, a great many problems with parts of guns. Someone would have in their possession a barrel belonging to such-and-such a gun, a stock belonging to another gun, and so on. Some of the guns might not be in workable condition, yet you were on the record as owning that gun. The question came up: Should you register a barrel? I imagine that would still apply, even with the passing of this legislation, but it is terribly confusing to an ordinary Canadian citizen as to what the requirements were and still are. Do you find that?

mettaient pour ainsi dire un pansement sur une plaie béante, et nous agissions bénévolement pour tenter de faire fonctionner le système. D’aucuns pourraient se demander pourquoi une personne dans ma position agissait ainsi, alors que je n’étais pas d’accord. Mais c’est la loi du Canada et je m’y conforme. Voilà pourquoi je l’ai fait.

La seule manière de dénicher les erreurs que le système contient à l’insu de tous, c’est de transférer une arme à quelqu’un d’autre et de s’apercevoir que le numéro de série ou le modèle est erroné. Nous avons découvert que quelqu’un s’était amusé à enregistrer un fusil à colle, en inscrivant que le fabricant était Mastercraft et en donnant le numéro de série. Certains ont même tenté de saboter le système.

Ce n’était pas nécessaire : le système s’est autodétruit. Voilà pourquoi nous en sommes là.

Le sénateur Lang : J’aimerais que nous récapitulions pour que tout soit bien clair dans le compte rendu.

Le président : Il faut poser une question.

Le sénateur Lang : Je veux que tout soit clair dans le compte rendu. Vous venez de nous dire que le registre que nous avons est si bancal qu’il n’aide en rien des organismes d’exécution de la loi qui sont supposés s’en servir ou qui que ce soit d’autre, n’est-ce pas?

M. Kuntz : Oui.

Le sénateur Lang : C’est tout ce que je veux savoir.

[*Français*]

M. Granger : Quand la loi a été adoptée, toutes les armes qui n’avaient pas de numéro de série étaient généralement de vieilles armes à feu de 50 ou 60 ans puisqu’il n’y avait pas de numéro de série à l’époque. Il y avait un système où on apposait un collant sur l’arme à feu. On devait écrire sur le collant la marque, on ne parlait ni du calibre ni du fonctionnement. J’avais peut-être une cinquantaine d’armes de cette catégorie, mais la loi m’obligeait à mettre l’étiquette sur la bonne arme, mais je ne pouvais pas le faire, parce que si j’apposais la mauvaise étiquette sur la mauvaise arme à feu, je me rendais passible d’une infraction. Ce n’était pas génial.

[*Traduction*]

Le président : Le sénateur Baker aurait une courte question complémentaire à poser.

Le sénateur Baker : Pour faire suite à la question du sénateur Lang, il y avait, si j’ai bien compris, bien des problèmes concernant les pièces d’arme. Quelqu’un pouvait avoir en sa possession un canon appartenant à telle arme, une monture appartenant à une autre, et ainsi de suite. Certains fusils n’étaient peut-être pas en état de fonctionner, alors que leurs détenteurs figuraient dans le registre à titre de propriétaires de ces armes. On s’est donc demandé s’il fallait enregistrer un canon. J’imagine que cette question tient toujours, malgré l’adoption du projet de loi. Il doit toutefois être très difficile pour le citoyen canadien moyen de savoir quelles exigences s’appliquaient et s’appliquent encore. Est-ce le cas?

Mr. Kuntz: Yes, parts and pieces were an issue. The law says that the receiver of the firearm, which normally holds the serial number, is the firearm.

Senator Baker: It is just the barrel?

Mr. Kuntz: It is not the barrel, stock, trigger mechanism, bolt, or action — it is simply the metal machined receiver that may say “Winchester” on it and have a serial number, if indeed it has a serial number. I say that because I have numerous firearms that have no serial number, yet they are similar. In the event of the registration, one card could easily be valid for seven firearms.

That is why I describe it as being like reading a comic book where everything is in boxes, because it is such a chewed up, non-cohesive act. It is difficult for most people.

If I may just —

The Chair: Briefly, if you could.

Mr. Kuntz: This is for Senator Jaffer. I just wanted to assist you in time saving; I think someone has perhaps misguided you. Just for the future, vehicles do not have to be registered. If the vehicle is operated on private property, it does not have to be registered or insured. We have farm vehicles that have never seen a licence plate. There is no legal requirement to do so.

As far as dogs and things, that is fine, but if you do not register your dog, you do not go to prison. However, when someone tells you about a vehicle having to be registered, they are technically incorrect. I say that just to save you time in the future.

Senator Jaffer: If you drive it on the road, you have to register it.

The Chair: There are always exceptions. We are aware of that.

[Translation]

Senator Chaput: Could you clarify something for me, Mr. Kuntz? When I asked about the requirement to check the validity of licences, I was talking about Bill C-19.

So, Mr. Kuntz, would you be so kind as to take a couple of minutes to reread section 11 of Bill C-19 carefully? It really does remove the requirement to check the validity of licences.

[English]

Mr. Kuntz: I was present when Minister Toews perfectly explained how that worked. I would just have nothing more to add.

The Chair: We will leave it at that.

Honourable senators, thank you. That concludes our time with this panel. Constable Kuntz, Mr. Granger, thank you very much. You have a lot of experience in dealing with this. I was going to say more than us around the table, but with a couple of exceptions, perhaps not. However, you certainly do have more than the majority of us around the table. Thank you for taking the time to be here.

M. Kuntz : Oui, les pièces ont posé un problème. La loi stipule que la boîte de culasse, où est normalement inscrit le numéro de série, constitue l'arme à feu.

Le sénateur Baker : Est-ce seulement le canon?

M. Kuntz : Ce n'est pas le canon, la monture, la gâchette, le verrou ou une action, simplement la boîte de culasse en métal où pourraient être inscrits « Winchester », par exemple, et un numéro de série, s'il y en a un. Si je fais cette précision, c'est qu'un grand nombre d'armes à feu n'en ont pas, mais elles se ressemblent. Quand il s'agit de s'enregistrer, une carte pourrait facilement être valide pour sept armes à feu.

Voilà pourquoi je compare le système à une bande dessinée, où tout est divisé en cases, à cause de cette loi mal conçue et incohérente. C'est difficile pour la plupart des gens.

Puis-je...

Le président : Essayez de rester bref, je vous prie.

M. Kuntz : Mon observation s'adresse au sénateur Jaffer. Je voulais simplement vous aider à économiser du temps; je crois que quelqu'un vous a peut-être induit en erreur. À l'avenir, sachez qu'il n'est pas nécessaire d'enregistrer les véhicules. S'ils sont utilisés sur une propriété privée, nul besoin de les enregistrer ou de les assurer. Certains véhicules agricoles n'ont jamais arboré de plaque d'immatriculation, puisqu'aucune loi ne l'exige.

Il faut le faire pour les chiens et d'autres animaux, mais si on ne le fait pas, on ne va pas en prison. Cependant, il est techniquement faux d'affirmer qu'il faut enregistrer les véhicules. Je vous l'indique pour vous éviter de perdre du temps dans l'avenir.

Le sénateur Jaffer : Si on conduit sur la route, il faut l'enregistrer.

Le président : Nous savons qu'il y a toujours des exceptions.

[Français]

Le sénateur Chaput : J'aimerais avoir une précision. Monsieur Kuntz, lorsque j'ai posé ma question sur l'obligation de vérifier la validité des permis, je parlais du projet de loi C-19.

Je vous demanderais donc, monsieur Kuntz, de bien vouloir prendre deux minutes pour relire attentivement l'article 11 du projet de loi C-19 qui, en effet, retire l'obligation de vérifier la validité du permis.

[Traduction]

M. Kuntz : J'étais là quand le ministre Toews a parfaitement expliqué le processus. Je n'ai rien de plus à ajouter.

Le président : Nous en resterons là.

Mesdames et messieurs, merci. Voilà qui conclut notre rencontre avec les témoins. Messieurs Kuntz et Granger, je vous remercie beaucoup. Vous possédez une vaste expérience en la matière. J'allais dire que vous en avez plus que nous, mais peut-être pas, sauf en quelques exceptions. Cependant, vous en savez certainement plus que la majorité d'entre nous. Je vous sais gré d'avoir comparu.

Colleagues, before I suspend, we have a budget issue to deal with, which will take us a couple of moments.

You have in front of you the proposed budget for our upcoming year. There are two changes from last year's budget. The legal fees, the number one item shown here, are budgeted at \$5,000. We had \$10,000 last year. We did not use any of it. Again, that would be if we had to hire outside counsel to assist us with any work we were doing. We felt we could probably safely cut that in half, so that goes from \$10,000 to \$5,000.

Communications, again last year we had budgeted for \$30,000. We used none of it. We had good help with our Senate communications and we feel comfortable with that. The \$15,000 will probably be more than we need, but again that is a reduction from \$30,000 to \$15,000.

Books, we reduced from \$5,000 to \$3,000.

If all of that seems acceptable to you, I would entertain a motion to approve this budget. Senator Lang, seconded by Senator Baker. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contrary?

Carried.

Senator Fraser: Given that you have even improved upon this committee's bragging rights for being cost-efficient, if you find yourself speaking to this in the chamber, why do you not do a little per-hour calculation, given how many long hours we sit and how little money we spend. People really ought to know.

The Chair: The per hour is something I can relate to. I think back to when I was charging in private practice before I retired. You are right.

Senator Jaffer: I would like to go in camera, if I may, after we finish the budget.

The Chair: We are in camera. Are you comfortable with the staff being here? Do you want staff to leave?

Senator Jaffer: No.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, March 15, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act, met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator John D. Wallace (*Chair*) in the chair.

Chers collègues, avant que je ne suspende la séance, nous devons étudier un document budgétaire, ce qui nous prendra quelques instants.

Vous avez devant vous l'ébauche de budget pour l'exercice à venir. Deux changements ont été apportés par rapport au budget de l'an dernier. Les frais juridiques, qui figurent en premier, comprennent 5 000 \$, alors que 10 000 \$ étaient prévus l'an dernier. Nous n'avons rien dépensé. Ces fonds doivent servir à l'embauche d'un conseiller externe pour nous aider dans nos travaux. Nous avons considéré que nous pourrions sans problème réduire ce montant de moitié : le montant alloué passe donc de 10 000 à 5 000 \$.

L'an dernier, un montant de 30 000 \$ était prévu pour les communications. Or, nous n'en avons pas dépensé un sou. Les communications du Sénat nous ont été d'un précieux secours et la situation nous convient. Le somme de 15 000 \$ sera probablement plus que suffisante, mais il s'agit tout de même d'une réduction par rapport au montant de 30 000 \$.

Pour ce qui est des livres, le budget passe de 5 000 à 3 000 \$.

Si tout cela vous convient, j'accueillerais une motion pour approuver le budget. Le sénateur Lang la propose, avec l'appui du sénateur Baker. Qui est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-ce que quelqu'un est contre?

Adopté.

Le sénateur Fraser : Comme notre comité a encore plus de raisons de se vanter d'être économe, si vous abordez la question à la Chambre, pourquoi ne faites-vous pas un petit calcul du taux horaire, compte tenu des longues heures que nous travaillons et du peu que nous dépensons? Il faudrait vraiment que cela se sache.

Le président : Je comprends le principe du taux horaire. Je me souviens de l'époque où je facturais à l'heure en cabinet privé avant de prendre ma retraite. Vous avez raison.

Le sénateur Jaffer : J'aimerais que nous nous réunissions à huis clos quand nous aurons fini d'examiner le budget.

Le président : Nous sommes à huis clos. Vous convient-il que le personnel soit présent? Souhaitez-vous qu'il sorte?

Le sénateur Jaffer : Non.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 15 mars 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déferé le projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur John D. Wallace (*président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Good morning, and welcome Senate colleagues, invited guests and members of the general public who are viewing today's proceeding on the CPAC television network. I am John Wallace, senator from New Brunswick, and I am chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Colleagues, today we continue our consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act. This bill was introduced in the House of Commons by the Minister of Public Safety on October 25, 2011.

The summary of the bill states that it amends the Criminal Code and the Firearms Act to remove the requirement to register firearms that are neither prohibited nor restricted, which includes non-registered long guns. The bill also provides for the destruction of existing records held in the Canadian Firearms Registry under the control of firearms officers, which relate to the registration of such firearms.

As part of our legislative process, the Senate refers the study of most bills to various committees in order to allow for more detailed and thorough examination. Senate committees often invite individuals, experts, stakeholder groups, public servants and ministers of the Crown to appear before them in order to receive information relevant to the bill that is under consideration. Bill C-19 was referred to this committee by the Senate on March 8, 2012, for further examination and study.

This committee intends to hold public hearings on Bill C-19 over the next few weeks, and these hearings will be open to the public and also available live via webcast on the parl.gc.ca website. Additional information on the schedule of witnesses can be found on the parl.gc.ca website under "Senate Committees."

Before introducing our guest in just a moment, I would like to take this opportunity to have each of our committee members introduce themselves, if they would, and I will begin with Deputy Chair Fraser.

Senator Fraser: My name is Joan Fraser, and I am a senator from Quebec.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Good morning. I am Senator Céline Hervieux-Payette, from Bedford in the Eastern Townships.

Senator Chaput: Good morning. I am Senator Maria Chaput, from Manitoba.

[English]

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

Senator Lang: Senator Dan Lang, Yukon.

[Traduction]

Le président : Bonjour et bienvenue à vous, chers collègues sénateurs, invités et membres du public qui regardent la séance d'aujourd'hui sur le réseau CPAC. Je m'appelle John Wallace, je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Chers collègues, nous poursuivons notre examen du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes par le ministre de la Sécurité publique le 25 octobre 2011.

Le sommaire du projet de loi stipule que ce dernier modifie le Code criminel et la Loi sur les armes à feu afin de supprimer l'obligation d'enregistrer les armes à feu autres que les armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte, incluant les armes d'épaule non enregistrées. Le projet de loi prévoit également la destruction des registres et fichiers relatifs à l'enregistrement des armes à feu autres que les armes à feu prohibées ou les armes à feu à utilisation restreinte qui se trouvent dans le Registre canadien des armes à feu et relèvent des contrôleurs des armes à feu.

Notre processus législatif veut que le Sénat soumette la plupart des projets de loi à différents comités pour qu'ils en fassent un examen approfondi et détaillé. Les comités sénatoriaux invitent souvent des particuliers, des spécialistes, des groupes de personnes concernées, des fonctionnaires et des ministres de la Couronne à témoigner devant eux pour recueillir des informations concernant le projet de loi à l'examen. Le 8 mars 2012, le Sénat a confié le projet de loi C-19 à ce comité pour qu'il l'examine et l'étudie en profondeur.

Le comité entend tenir des audiences publiques sur le projet de loi C-19 au cours des quelques semaines à venir. Ces audiences seront ouvertes au public et seront diffusées sur le web à l'adresse parl.gc.ca. Des informations additionnelles sur le calendrier des témoignages peuvent être consultées sur le site parl.gc.ca sous la rubrique « Comités sénatoriaux ».

Je vais vous présenter nos invités dans un instant, mais j'aimerais d'abord profiter de l'occasion pour donner la chance aux membres du comité de se présenter, s'ils le veulent bien. Allons-y d'abord avec la vice-présidente, le sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Je m'appelle Joan Fraser et je suis un sénateur du Québec.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Bonjour, je suis le sénateur Céline Hervieux-Payette, de Bedford, dans les Cantons-de-l'Est.

Le sénateur Chaput : Bonjour, je suis le sénateur Maria Chaput, du Manitoba.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : Mobina Jaffer, Colombie-Britannique.

Le sénateur Lang : Sénateur Dan Lang, Yukon.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Good morning. I am Senator Jean-Guy Dagenais, from Quebec.

Senator Boisvenu: Hello. I am Senator Pierre-Hughes Boisvenu, from Quebec.

[*English*]

Senator White: Vern White, Ontario.

Senator Runciman: Bob Runciman, Ontario Thousand Islands and Rideau Lakes.

The Chair: Thank you, honourable senators.

This is our second meeting on Bill C-19, and today I am very pleased to welcome back before us once again someone who is no stranger at this table, the Ombudsman for Victims of Crime, Ms. Sue O'Sullivan. Welcome, and I believe you have an opening statement.

[*Translation*]

Sue O'Sullivan, Federal Ombudsman for Victims of Crime, Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime: Good morning, members of the committee. Thank you for giving me the opportunity to speak to you today about Bill C-19, on abolishing the long-gun registry.

[*English*]

Bill C-19 has been hotly debated in the media, among Canadians and in Parliament for months.

By inviting me here today, you are taking an active role in engaging victims of crime on this important issue, and I thank you for that. From my perspective as Federal Ombudsman for Victims of Crime, the question facing us today is whether or not the gun registry is a useful tool to help reduce victimization. My answer to that question is yes. The long-gun registry is an important tool in reducing victimization, and as such I do not support the proposed legislation to abolish it.

The office was created to be a voice for victims, and my commitment as federal ombudsman is to carry out the mandate of the office and ensure that, where possible, I can amplify the voice of victims and victim-serving organizations across the country. As part of this commitment, I have discussed the matter of the long-gun registry with numerous victims groups and individuals. Many of those we heard from have spoken from the heart about the devastating impact that gun violence can have.

In the end, while there was no consensus, the clear majority of those I spoke with were in favour of maintaining the long-gun registry. However, aside from general opinion, we must ask if the registry can be useful in reducing victimization and, if so, has it demonstrated effectiveness. At its core, the gun registry is a tool

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Bonjour, je suis le sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

Le sénateur Boisvenu : Bonjour, je suis le sénateur Pierre-Hughes Boisvenu, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur White : Vern White, Ontario.

Le sénateur Runciman : Bob Runciman, Ontario, Mille-Îles et lacs Rideau.

Le président : Merci, sénateurs.

Nous tenons aujourd'hui notre deuxième séance sur le projet de loi C-19 et je suis ravi d'accueillir de nouveau une personne qui a déjà pris place à cette table, l'ombudsman des victimes d'actes criminels, Mme Sue O'Sullivan. Je vous souhaite la bienvenue, et je crois que vous avez une déclaration préliminaire.

[*Français*]

Sue O'Sullivan, ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, Bureau de l'ombudsman des victimes d'actes criminels : Bonjour, mesdames et messieurs membres du comité. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui au sujet du projet de loi C-19, sur l'abolition du registre des armes d'épaule.

[*Traduction*]

Depuis des mois, le projet de loi C-19 fait l'objet de vives discussions dans les médias, parmi les Canadiens et au Parlement.

En m'invitant ici aujourd'hui, vous prenez une part active dans l'inclusion des victimes d'actes criminels dans ce débat, et je vous en remercie. De mon point de vue d'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, j'estime que nous devons nous interroger à savoir si le registre des armes à feu est un outil utile à la réduction de la victimisation. À mon avis, il l'est. Le registre des armes d'épaule joue un rôle important dans la réduction de la victimisation, et c'est pour cette raison que je m'oppose au projet de loi qui vise à l'abolir.

Le bureau a été créé afin d'être la voix des victimes d'actes criminels, et mon engagement d'ombudsman fédéral consiste à mener mon mandat à bien en faisant ce qu'il faut, où c'est possible, pour amplifier la voix des victimes et des organismes d'aide aux victimes de tout le pays. Dans le cadre de cet engagement, mon bureau a discuté de la question du registre des armes d'épaule avec de nombreuses victimes et de nombreux organismes d'aide aux victimes dans tout le pays. Beaucoup de gens qui se sont adressés à nous nous ont parlé du fond du cœur des conséquences dévastatrices que peut entraîner la violence armée.

Bien qu'il n'existe pas de consensus sur la question, la vaste majorité des gens avec qui j'ai parlé étaient pour le maintien du registre. Mais outre l'opinion générale, il faut se demander si le registre peut aider à réduire la victimisation et, si c'est le cas, comment son efficacité s'est manifestée. Le registre des armes à

that helps law enforcement link a long gun to a particular individual, information that can be invaluable for both the prevention and investigation of a crime.

To illustrate this point, take the example of a woman who finds herself in an abusive situation with her partner who contacted police because she fears for her safety and her life. In these situations, police can use the registry as a first step in identifying whether there may be long guns in the home that could be used. In cases where the risk is deemed high, law enforcement can then seize and remove these, thereby reducing further chances of victimization. Without the registry, police have no way of linking the ownership of a long gun to a particular individual, which may leave the woman in greater danger.

In terms of investigation, without any requirement to register a new long gun or to register a transfer of ownership of an existing one, there is no longer a direct way for police to trace them back to any single individual.

As importantly, Bill C-19 does not include the provision to reinstate the requirement for business to keep records of sales. These factors have a very significant impact on the process of investigating long gun crimes. Without the ability to quickly and effectively trace the ownership to an individual, police are denied an important lead. Furthermore, because transfers of ownership of long guns will no longer require a registration certificate, anyone can obtain multiple weapons for the explicit purpose of supplying them to persons who are no longer permitted to purchase or obtain a long gun for themselves. In terms of reducing victimization, this is a glaring oversight.

It can be argued, however, that these points are theoretical examples. We need some proof that the registry is effective. While it is difficult to establish a causal relationship between complex factors, we know that long guns are the most common type of firearm used in spousal homicide. From 1991 to 2002, 71 per cent of spousal homicides involved rifles and shotguns. While homicide with a long gun continues to represent the largest proportion of firearm-related spousal homicides, more recent statistics show that the share of firearm-related spousal homicides involving a long gun has dropped significantly to 50 per cent.

Further significant decline can also be seen in the overall number of homicides with long guns since the introduction of stricter gun control regulations in 1991 and the introduction of the registry legislation in 1995.

As of 2010, the number of homicides involving long guns since the introduction of the Firearms Act has dropped by 41 per cent. Beyond the statistics and the numbers, there are other reasons for maintaining the long gun registry: the impact on victims of crime.

feu sert essentiellement à aider les services de police à établir un lien entre une arme d'épaule et un individu, une information dont la valeur peut s'avérer inestimable pour prévenir un crime ou mener une enquête criminelle.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre l'exemple d'une femme agressée par son conjoint qui contacte la police parce qu'elle craint pour sa sécurité et sa vie. Dans une telle situation, la police peut d'abord consulter le registre pour savoir s'il y a, au domicile, des armes d'épaule qui pourraient être utilisées. Dans les cas où le risque est jugé élevé, les organismes d'application de la loi peuvent alors saisir et confisquer les armes, réduisant ainsi les chances qu'elles fassent une victime. Sans le registre toutefois, la police n'a aucun moyen de savoir si un individu en particulier possède une arme d'épaule, ce qui peut avoir pour effet de laisser la femme dans une plus grande situation de danger.

Pour ce qui est des enquêtes, sans l'obligation d'enregistrer les armes d'épaule neuves ou le transfert de propriété des armes existantes, la police ne peut plus établir de lien direct entre celles-ci et leur propriétaire.

Fait tout aussi important, le projet de loi C-19 ne contient aucune disposition qui rétablisse l'obligation de marchands d'armes à feu de tenir un registre de leurs ventes. Ces facteurs ont d'importantes conséquences sur le déroulement des enquêtes portant sur des crimes commis à l'aide d'armes d'épaule. Sans la possibilité de savoir qui est le propriétaire d'une arme de façon rapide et efficace, la police se trouve privée d'une piste importante. De plus, puisqu'aucun certificat d'enregistrement n'aura à être produit lors du transfert de propriété des armes d'épaule, n'importe qui pourra se procurer plusieurs armes dans l'unique but de les remettre à des personnes à qui l'on a interdit l'achat ou l'obtention d'une arme. Pour ce qui est de réduire le nombre de victimes, il y a là un oubli flagrant.

On peut cependant dire qu'il ne s'agit que d'exemples théoriques. Il faut fournir des preuves de l'efficacité du registre. Même s'il est difficile d'établir un lien de causalité entre des facteurs complexes, nous savons que les armes d'épaule constituent le type d'arme à feu le plus souvent utilisé dans les homicides conjugaux. Entre 1991 et 2002, 71 p. 100 des homicides conjugaux ont été commis à l'aide d'un fusil de chasse ou d'une carabine. Bien que les homicides commis à l'aide d'armes d'épaule continuent de représenter le pourcentage le plus élevé des homicides conjugaux commis à l'aide d'une arme à feu, de récentes statistiques indiquent que ce pourcentage a beaucoup diminué et est maintenant de 50 p. 100.

Par ailleurs, il y a eu une baisse considérable du nombre total d'homicides commis à l'aide d'armes d'épaule depuis l'adoption de mesures réglementaires plus sévères en matière de contrôle des armes à feu (1991) et l'adoption de la Loi sur le registre des armes à feu en 1995.

Selon les données de 2010, le nombre d'homicides commis à l'aide d'armes d'épaule a chuté de 41 p. 100 depuis l'adoption de la Loi sur les armes à feu. Mais au-delà des statistiques, il y a d'autres raisons de maintenir le registre des armes d'épaule : les

As many of you know, victims advocate Priscilla de Villiers lost her daughter to gun violence in 1991. She has been vocal in public about her support for maintaining the registry. If I may quote Ms. de Villiers, she said:

The burden placed on gun owners is very limited compared with the burden that we, the victims, face if in fact weapons are used and fall into the wrong hands.

The devastation and trauma suffered as a result of losing a loved one to violent crime is overwhelming. Victims who are forced to endure this burden can suffer on a variety of levels, including emotionally, mentally, physically and financially. While the process of coping with tragedy is different for every victim, the majority of victims I have spoken with do not want what has happened to them or to their families to happen to anyone else. The long gun registry is one tool that can assist law enforcement in preventing further victimization. The registry has demonstrated effectiveness through the decline in long gun-related homicides involving a long gun that is used as a valuable tool for law enforcement.

In conclusion, Canada must do all that it can to prevent further tragedies from happening, including using the tools we have to help keep communities safe, like the long gun registry. In light of the views of many victims and victim serving agencies throughout Canada, and from our own information and research as Federal Ombudsman for Victims of Crime, I do not support the passage and coming into force of Bill C-19.

Thank you. I am very happy to answer any questions you have.

The Chair: We will now turn to questions. I will begin with our Deputy Chair, Senator Fraser.

Senator Fraser: Good morning, Ms. O'Sullivan; welcome back. It is always good to hear from you. If memory serves, you were a police officer in a previous life.

Ms. O'Sullivan: Yes, I was.

Senator Fraser: I am assuming that what you say here this morning is based on that experience as well as on your experience now as Ombudsman for Victims.

Ms. O'Sullivan: I am here as the voice of ombudsman. I do have behind me 30 years of policing experience, but the information I am presenting here today is as ombudsman.

Senator Fraser: I appreciate that, but you would not willingly have included something that your previous experience taught you.

Ms. O'Sullivan: No, of course; absolutely.

conséquences sur les victimes d'actes criminels. Comme beaucoup d'entre vous le savent, la fille de la défenseure des victimes Priscilla de Villiers a été tuée avec une arme à feu en 1991. Elle a souvent exprimé en public son souhait que le registre soit maintenu. Pour citer Mme de Villiers :

Le fardeau que portent les propriétaires d'armes à feu est bien léger en comparaison de celui que nous, les victimes, avons à porter quand les armes se retrouvent entre les mauvaises mains.

Le sentiment de dévastation et le traumatisme qui découlent de la perte d'un être aimé par suite d'un crime violent sont écrasants. Les victimes qui doivent endurer ce fardeau peuvent souffrir sur plusieurs plans, notamment sur les plans émotionnel, mental, physique et financier. Il est vrai que chaque victime vit sa tragédie différemment, mais la majorité des victimes avec lesquelles j'ai parlé vous diront ceci : elles ne souhaitent à personne de vivre ce qu'elles ou leur famille ont vécu. Le registre des armes d'épaule est l'un des outils qui peuvent aider les responsables de l'application de la loi à réduire la victimisation. L'efficacité du registre a été prouvée par la diminution des homicides commis au moyen d'une arme d'épaule, et on peut donc dire qu'il est un outil utile pour les responsables de l'application de la loi.

Enfin, le Canada doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher d'autres tragédies de se produire, et cela comprend l'utilisation des outils dont nous nous sommes munis pour protéger les collectivités, comme le registre des armes d'épaule. À la lumière des commentaires de bon nombre de victimes et d'organismes d'aide aux victimes de partout au Canada ainsi que des recherches que nous avons effectuées et des renseignements que nous détenons au bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, je ne peux soutenir l'adoption et l'entrée en vigueur du projet de loi C-19.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Le président : Passons maintenant aux questions. Je commence avec notre vice-présidente, le sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Bonjour, madame O'Sullivan; bienvenue encore une fois. C'est toujours agréable d'avoir de vos nouvelles. Si ma mémoire est bonne, vous avez été policière dans une autre vie.

Mme O'Sullivan : Oui, je l'ai été.

Le sénateur Fraser : J'imagine que ce que vous nous dites ici ce matin est fondé sur cette expérience en plus d'être fondé sur ce que vous vivez maintenant à titre d'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.

Mme O'Sullivan : Je suis ici en tant qu'ombudsman. J'ai bien 30 ans d'expérience dans le milieu policier, mais c'est à titre d'ombudsman que je vous présente ces informations aujourd'hui.

Le sénateur Fraser : J'apprécie cela, mais vous n'auriez pas volontairement ajouté quelque chose que vous auriez appris lors de votre expérience antérieure.

Mme O'Sullivan : Bien sûr que non, absolument pas.

Senator Fraser: Did you have occasion to use the gun registry? I will not go on and on with this angle, but just one question about this.

Ms. O'Sullivan: Yes, I did.

Senator Fraser: Thank you very much. Concerning the business of asking people to keep records, if my recollection is accurate, before the gun registry was established, there was a system whereby gun merchants had to keep records of who they sold specific guns to.

Ms. O'Sullivan: That requirement came, I believe, in 1977.

Senator Fraser: We would be going back to the status quo anti-35 years and more ago.

Ms. O'Sullivan: No. My understanding of the legislation before us is that they would no longer be required to keep those records.

Senator Fraser: Exactly, so we would be going back to the way it was before 1977.

Ms. O'Sullivan: That is right.

Senator Fraser: I see. As you know better than most of us, there are a number of guns that do not fall into the category of "prohibited" or "restricted", because those two categories will continue to be registered, but that are quite controversial. That is the classic example, which I mentioned yesterday. I will mention it again today, namely, the gun that was used in the École Polytechnique shooting. There are also sharpshooter guns, apparently — some that can penetrate an armoured vehicle two kilometres away. However, they are neither restricted nor prohibited. As the law now stands, they do have to be registered, but in future they will not have to be registered.

Ms. O'Sullivan: That is my understanding.

Senator Fraser: Would it be your recommendation that the RCMP revise classification so that guns of that nature should be registered?

Ms. O'Sullivan: I will revert to the position of our office, which is that we are not supporting this legislation. We think all guns should continue to be registered.

Senator Fraser: As a fall-back position, what if we do not get that?

Ms. O'Sullivan: Again, I want to be clear: Our position is that the registry remains and the data remain. I would encourage this committee to look at any amendments that may have been put forth by other agencies such as the Canadian Association of the Chiefs of Police or the gun coalition. Our position is to retain the registry, yes.

Senator Lang: I want to welcome our guest here today. You definitely have taken a position — there is no two ways about that.

Le sénateur Fraser : Avez-vous eu l'occasion de consulter le registre des armes d'épaule? Je ne vais pas m'éterniser là-dessus, c'est ma seule question à ce sujet.

Mme O'Sullivan : Oui, je l'ai consulté.

Le sénateur Fraser : Merci beaucoup. Pour ce qui est de demander aux gens de consigner des informations, si je me souviens bien, il existait avant la création du registre un système qui demandait aux marchands d'armes à feu d'enregistrer l'identité des gens qui achetaient certaines armes.

Mme O'Sullivan : Je crois que cette exigence est entrée en vigueur en 1977.

Le sénateur Fraser : Nous retournerions donc au statu quo d'il y a 35 ans, voire plus.

Mme O'Sullivan : Non. À ce que je comprends de la loi qui nous intéresse en ce moment, plus personne n'aurait à consigner ces informations.

Le sénateur Fraser : Exactement. Nous reviendrions donc à la façon de faire d'avant 1977.

Mme O'Sullivan : C'est bien cela.

Le sénateur Fraser : Je vois. Comme vous le savez mieux que la plupart d'entre nous, certains types d'armes ne sont pas considérés comme « prohibés » ou « à autorisation restreinte », puisque les armes de ces deux catégories continueront d'être enregistrées, mais sont très controversés. L'exemple classique, je l'ai mentionné hier et je vais le répéter aujourd'hui : c'est l'arme qui a servi lors de la fusillade à l'École polytechnique. Il y aurait aussi des armes de tireurs de précision — certaines peuvent percer la carrosserie d'un véhicule blindé à une distance de deux kilomètres. Ces armes ne sont toutefois pas prohibées et leur autorisation n'est pas restreinte. Selon la loi actuelle, elles doivent être enregistrées, mais elles n'auront plus à l'être.

Mme O'Sullivan : C'est ce que je comprends.

Le sénateur Fraser : Recommanderiez-vous à la GRC de revoir la classification de sorte que ce type d'armes à feu doive être enregistré?

Mme O'Sullivan : J'en reviens à la position de notre bureau : nous n'approuvons pas cette loi. Nous croyons que toutes les armes devraient continuer d'être enregistrées.

Le sénateur Fraser : Comme deuxième avis, si nous n'obtenons pas cela?

Mme O'Sullivan : Je le répète pour être bien claire : nous voulons que le gouvernement conserve le registre et les informations. J'encourage le comité à prendre connaissance de tous les amendements qui ont pu être proposés par d'autres organismes, comme l'Association canadienne des chefs de police ou la Coalition pour le contrôle des armes. Nous voulons le maintien du registre.

Le sénateur Lang : Je tiens à souhaiter la bienvenue à notre invitée d'aujourd'hui. Vous avez clairement pris position — c'est sans équivoque.

I would like to explore a bit of what you have just stated here about speaking to victims' groups across the country. There seems to be a lot of misinformation or misunderstanding exactly what will stay in place and what is being done as far as the legislation is concerned. As you know, the licensing requirement will stay in place, which makes it an obligation on behalf of a long gun owner to take a course and also have a police check and a renewable licence. Every five years, you have to renew, and you go through that check again when you do renew your licence.

When you are speaking with these victims' groups — and that is a concern of all of us — are you clearly explaining what the legislation does versus what is staying in place? There is a lot of misinformation out there about just exactly what this bill does. Do you clearly explain those provisions for licensing that are staying in place, for example, that the police check is staying in place? Do you explain all those stipulations at the outset to ensure that that individual who is applying for a long gun licence meets those obligations? Are you clearly outlining that to them when you explain this?

Ms. O'Sullivan: I can share with you that even as recently this week I was speaking with a victim, who, I want to assure you, quite clearly understands the implication of Bill C-19 and the difference between "licensing" and "registration." They are concerned that not only is this legislation for long guns not going to have registration anymore, but the fact that you are eliminating even the requirement for gun dealers to record the weapon.

In actual fact, I can tell you that the people I am speaking with are quite clear and understand what is being eliminated here and have expressed serious concerns, in particular, about losing the ability to even have those records for the purposes of investigation and prevention. At the end of the day, I feel comfortable to say that the victims' and the victim service agencies that I have talked to do understand this legislation and continue to express their concerns, particularly with those two issues, namely, lack of registration and the voluntariness of a person who is selling a weapon to another person. They may check to see if the seller has a valid licence, but it is not mandatory to do so. Serious concerns have been expressed about that.

Senator Lang: To clarify, if you sell your long gun rifle to another individual, they have to have a licence. It is your obligation as the seller to satisfy yourself that they do have a legitimate licence. There are certain responsibilities tied to that, if it is found out down the road that that is not the case. That was given in evidence yesterday and was clearly stated. That is for the record. This is the problem with this legislation. I do not say this unkindly, but in so many cases a half truth becomes a truth because only part of the information is given so that one does not fully understand the implications of what we are dealing with.

I want to just go further on this. When you are speaking to your victims' groups, have you clearly outlined the fact that the registry that we speak of, which would be eliminated with the advent of the passage of this bill, is poorly done as far as a registry

J'aimerais revenir sur ce que vous venez de dire à propos de vos discussions avec les groupes d'aide aux victimes d'un peu partout au pays. Il semble y avoir beaucoup de renseignements erronés ou de mauvaise compréhension à propos de ce qui restera en place et de ce qui se fait par rapport à la loi. Comme vous le savez, les exigences en matière de permis resteront en place, ce qui veut dire que les propriétaires d'armes d'épaule seront obligés de suivre un cours, de se soumettre à une vérification policière et de renouveler leur permis. Le renouvellement a lieu tous les cinq ans et la vérification se fait en même temps.

Lorsque vous parlez avec ces groupes de victimes — et c'est quelque chose qui nous préoccupe tous — leur expliquez-vous clairement ce que contient la loi et ce qui reste en place? Beaucoup de renseignements erronés circulent au sujet des détails de ce projet de loi. Leur expliquez-vous en détail les conditions qui demeurent en ce qui concerne les permis, par exemple, et que la vérification policière va continuer d'avoir lieu? Leur expliquez-vous dès le départ ces stipulations qui font en sorte qu'un individu qui souhaite obtenir un permis d'arme d'épaule doit répondre à ces obligations? Le soulignez-vous lorsque vous leur expliquez cela?

Mme O'Sullivan : Je peux vous dire que, tout juste cette semaine, j'ai parlé à une victime qui, je vous l'assure, connaît très bien les dispositions du projet de loi C-19 et la différence entre l'obtention d'un permis et l'enregistrement. Elle était non seulement préoccupée par le fait que la loi concernant les armes d'épaule n'exigera plus l'enregistrement, mais aussi par le fait que vous n'obligerez plus les commerçants à consigner des informations sur leurs ventes.

Je peux en fait vous dire que les gens à qui je parle sont très informés et savent ce qui va être éliminé et ont exprimé de sérieuses préoccupations, notamment en ce qui a trait à l'élimination de la possibilité d'obtenir les informations qui auraient pu servir aux enquêtes et à la prévention. En fin de compte, je peux dire sans hésiter que les victimes et les organismes d'aide aux victimes à qui j'ai parlé comprennent la loi et continuent d'exprimer les mêmes préoccupations, surtout à propos des deux questions que sont l'absence de l'enregistrement et le recours au libre arbitre des personnes qui vendent des armes. Il est possible de vérifier si le vendeur détient un permis valide, mais ce n'est pas obligatoire. Cette question suscite d'importantes préoccupations.

Le sénateur Lang : Pour être clair, lors de la vente d'une arme d'épaule, l'acheteur doit avoir un permis. Le vendeur est tenu par la loi de vérifier la validité de ce permis et il pourra être tenu responsable si l'on découvre plus tard qu'il n'a pas procédé comme il faut. Il en a été question hier, à titre de preuve, et on l'a clairement dit. Que ce soit clair. C'est le problème avec cette loi. Je ne dis pas cela méchamment, mais il y a beaucoup de cas où des demi-vérités deviennent des vérités parce que les informations qui circulent ne permettent pas à ceux qui les reçoivent de bien comprendre ce qui se passe.

À ce propos, lorsque vous avez discuté avec les groupes de victimes, avez-vous précisé que le registre dont nous parlons, celui qui sera éliminé si la loi est adoptée, est mal structuré? En fait, il est si déficient que les organismes d'application de la loi — et vous

is concerned? In fact, the flaws in it are so bad that the law enforcement agencies — and you can talk about the police chiefs, but let us get to the front line officers — and a great number of officers do not believe in the registry because they do not believe the information that they are getting has been registered properly. Therefore, what you have is a registry — that is, a computer full of names and numbers that are not necessarily true. Why would we have a registry that is so badly flawed?

Ms. O’Sullivan: I have heard many different opinions on the status of the registry. I defer to the expertise of the Canadian Association of the Chiefs of Police and the Canadian Police Association. I believe their positions are quite clear on this. I have to rely on the information from the two national associations.

When I have dialogue with the victims and the victim-serving agencies, they have informed themselves. As a matter of fact, many people have been working for many years on the issues around this piece of legislation. My job is to amplify their voice at this table. I can tell you that the victims and the victim-serving agencies, I feel comfortable, have looked extensively at this legislation and are very clear on their positions in terms of the issues and concerns they have with abolishing the gun registry.

Senator Lang: To conclude very quickly, I think it is really important that we recognize that the licensing requirements are still there because that is the important aspect from the beginning of someone owning a long gun rifle, or is it they have to go through that procedure and that police check to ensure there is not a background in there that says they should not have a rifle. From the outset, it is very important for people to realize that is staying in place.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: If I may, I would like to read you a letter from a mother who lost her daughter at the École Polytechnique, and then I would like it if you could tell me if it reflects the general feeling of the people you represent.

In talking about her daughter, Anne-Marie Edward, and her suffering following the loss of her daughter, she tells us that the suffering that results from this kind of loss is beyond anything a person can imagine. She says that she could tell you that, with Bill C-19, the loss of her faith in the government’s willingness to protect our communities could be as immeasurable as the suffering and pain she has felt since she lost her daughter.

Is that the general feeling that you are finding with the people you are dealing with?

[English]

Ms. O’Sullivan: For victims I have spoken to who have lost their loved ones to gun violence, I always incorporate this in my testimony because I hear from every victim I talk to that they want to see the change happen as a result of their loss, and very much this registry was created to address making it safer and providing another tool for police and investigators.

pouvez parler des chefs de police, mais parlons aussi des policiers sur le terrain — ainsi que bon nombre d’agents ne croient pas à son utilité parce qu’ils estiment que les informations qu’il contient ont été mal enregistrées. Ainsi, ce que nous avons est un registre — ou plutôt un ordinateur rempli de noms et de numéros qui ne sont pas nécessairement exacts. Pourquoi voudrions-nous d’un registre aussi mal fait?

Mme O’Sullivan : J’ai entendu beaucoup d’opinions différentes sur l’état du registre. Je m’en remets à l’appréciation de l’Association canadienne des chefs de police et de l’Association canadienne des policiers. Je crois que leur position est très claire à ce sujet. Je n’ai d’autre choix que de me fier aux informations de ces deux associations nationales.

Lorsque je discute avec des victimes et des organismes d’aide aux victimes, je constate qu’ils sont informés. En fait, beaucoup de ces gens travaillent depuis des années sur des questions qui concernent cette loi. Mon travail consiste à leur faire écho à cette table. Je vous assure que les victimes et les organismes d’aide aux victimes ont étudié cette loi attentivement et que leur position est très claire quant à leurs réserves et leurs préoccupations au sujet de l’abolition du registre des armes d’épaule.

Le sénateur Lang : Pour finir très rapidement, je crois qu’il est très important de reconnaître que les exigences en matière de permis demeurent en place, puisque c’est un aspect important de l’acquisition d’une arme d’épaule, tout comme la vérification policière qui sert à savoir si un individu ne devrait pas posséder d’armes à cause de ses antécédents. Il est très important que les gens sachent dès le départ que ces mesures restent en place.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Si vous me le permettez, j’aimerais vous lire une lettre d’une maman qui a perdu sa fille à l’École Polytechnique, et ensuite vous pouvez me dire si cela reflète le sentiment général des personnes que vous représentez.

En parlant de sa fille, Anne-Marie Edward, et de sa souffrance suite à la perte de sa fille, elle nous dit que la souffrance issue d’une telle perte est au-delà de tout ce qu’on peut imaginer. Elle dit qu’elle se permet de vous dire qu’avec le projet de loi C-19, la perte de sa foi dans la volonté du gouvernement de protéger nos collectivités pourrait être tout aussi incommensurable que la souffrance et la peine ressenties depuis la perte de sa fille.

Est-ce le sentiment général que vous retrouvez chez les personnes avec qui vous avez eu affaire?

[Traduction]

Mme O’Sullivan : Je le mentionne toujours lorsque je m’adresse à des victimes qui ont perdu un être cher lors d’un crime commis avec une arme à feu parce que ces personnes veulent que leur perte mène à un changement, et le registre a été créé pour augmenter la sécurité et aider la police et les enquêteurs.

The best way I can put this, if you asked me questions as a former police officer, when you are responding to a call, you want to have the best training and information possible in order to address the situation you are going to be approaching. To have the information the gun registry can provide to you is the best information possible to be able to respond to that, whatever instance or call you are facing.

The comments that mother has made are very reflective, and I included a quote from Ms. De Villiers which highlights the fact that comparing the loss of a loved one due to gun violence to having to register a weapon, really there is no comparison.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Earlier, there was discussion of a third party purchasing guns, someone who has a licence to possess several guns and who would sell them to people who apparently would not have a licence.

Do you think this much-touted licence is generally issued the same way across Canada? Do all the provinces administer gun licences the same way? Who checks the content of the information from the person who obtains a firearm? Under what conditions can a person possess a firearm? And how long is the licence valid for? Is it for the rest of the person's life, regardless of the vagaries of that person's life, including marital and mental health problems? Are there ways of revoking that person's licence?

[English]

Ms. O'Sullivan: You are asking me a question that is really in the purview of a better witness than me in terms of the expertise at a national level in terms of provincial and territorial responsibilities. I can speak to what victims are looking for in terms of the preventive side so that if in fact there is someone who does have some issues either with mental health or violent behaviour or who has been threatening, this tool of the gun registry will allow people to take more preventative action. If I look at some of the data between 2008 and 2011, over 4,600 firearms were seized as a preventative measure proactively because of public safety. That tool certainly would assist you in some of those preventative matters.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I was the owner of a firm of psychologists when the incident happened at Concordia. Mr. Fabrikant had a gun, perhaps several, I do not know, but his wife and the university could have taken his guns away. Everyone knew that having a registry would not have prevented this tragedy, but the question remains as to what the better system is.

In your opinion, what recourse would a woman in a difficult spousal situation have to ensure that her spouse could no longer have a gun? How could someone intervene in that kind of situation? Is it simply a matter of calling 911 to ask that someone come and get the husband's gun when the wife has already been

Le meilleur exemple que je puisse vous donner, en tant qu'ancienne policière, est que lorsque vous répondez à un appel, vous souhaitez disposer du meilleur entraînement et des meilleures informations qui soient pour réagir à la situation qui vous attend. Et dans un pareil cas, les meilleures informations sont celles qui figurent dans le registre des armes à feu, peu importe la nature de la situation.

Une mère m'a fait des remarques très éloquentes, et j'ai cité Mme De Villiers, qui souligne que l'obligation d'enregistrer une arme n'est en rien comparable à la perte d'un être cher due à un acte de violence commis à l'aide d'une arme.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Plus tôt, il a été question d'achat d'arme par une tierce partie, à savoir une personne qui a un permis pour détention de plusieurs armes et qui les vendrait à des personnes qui n'auraient pas de permis.

Le fameux permis est-il selon vous administré, de façon générale, de la même façon partout au Canada? Est-ce que toutes les provinces administrent la question des permis de port d'arme à feu de la même façon? Qui contrôle le contenu des renseignements de la personne qui obtient une arme à feu? À quelles conditions une personne peut-elle détenir une arme à feu? Et ce permis est accordé pour combien de temps? Est-ce pour le restant de ses jours, quels que soient les aléas de la vie de cette personne, problèmes de ménage, de santé mentale ou autres? Y a-t-il des façons de retirer le permis à cette personne?

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Je ne suis pas du tout le témoin idéal pour répondre aux questions concernant les responsabilités des provinces et des territoires à l'échelle nationale. Je peux toutefois vous dire ce que les victimes souhaitent en termes de prévention. Si un individu souffre de troubles mentaux, a un comportement violent ou s'est montré menaçant, le registre des armes à feu permet de poser davantage de gestes préventifs à son endroit. Si l'on regarde certaines des informations recueillies entre 2008 et 2011, plus de 4 600 armes à feu ont été confisquées de façon préventive pour des raisons de sécurité publique. Cet outil pourrait certainement vous aider sur le plan de la prévention.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J'étais propriétaire d'une firme de psychologues lorsque l'incident est arrivé à Concordia. M. Fabrikant possédait une arme, peut-être plusieurs, je ne sais pas, mais sa femme et l'université auraient pu lui retirer ses armes. Tout le monde sait que le fait d'avoir un registre n'aurait pas prévenu ce drame, mais la question reste de savoir quel est le meilleur système.

Selon vous, quels seraient les recours d'une femme qui vit une situation conjugale difficile pour s'assurer que son conjoint ne puisse plus posséder d'arme à feu? Comment pourrait-on intervenir dans une telle situation? S'agit-il simplement de logger un appel au 911 pour demander qu'on vienne chercher l'arme du

terrorized at home? What will the procedure be from now on? It seems that the safety mechanism for women who are victims of violence is practically non-existent since we could not even know where the gun came from.

[English]

Ms. O'Sullivan: It would be difficult to answer a question based on, in many cases, unique situations, but our position has been fairly open that this is a tool in a tool box that will help and we feel will continue to help reduce victimization, particularly when looking at the data around gun death and particularly in spousal homicides and looking at the decrease since we started in Canada to put in place some fairly restrictive legislation around gun ownership.

Obviously our position is we need to keep everything we can in this country that will help reduce victimization and will help keep women from danger. We need to have every tool in the toolbox we can to ensure that we can reduce the harm or the danger to women or people who are in these kinds of situations.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I do not think you understood my question. What recourse will the threatened spouse have once Bill C-19 is adopted?

Yesterday, we were told that it was not the weapons that were dangerous, but just the individuals. What will a woman do when she goes to bed at night to make sure that her spouse does not pick up a gun?

It is more difficult to kill someone with a gun than with a knife. It is quicker and makes less of a mess. It is cynical to talk that way, but it remains that using a knife to attack someone is more complicated than picking up a gun and being further away to kill a person. So, what recourse does this woman have?

[English]

Ms. O'Sullivan: When you are looking at violence in society and in communities, if you want healthy and safe communities, it is a multi-faceted answer obviously. It will be everything from prevention to early intervention to enforcement to education to all of that. It will require a lot of different resources in the community to come together if you want healthy and safe communities. If there is a woman right now who is in a situation, they need to contact their police service and develop safety planning. They need to be working together. Those are the kind of things.

To answer your question specifically, if there is any woman who is in danger right now, we would tell them to reach out to their police service or to start to look at safety planning and what

mari alors que la conjointe est déjà terrorisée à la maison? Quelle sera la procédure dorénavant? Il semble que le mécanisme de sûreté pour les femmes qui sont victimes de violence soit pratiquement inexistant puisqu'on ne pourrait même connaître la provenance de l'arme à feu.

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Il est souvent difficile de répondre aux questions formulées à partir de cas uniques, mais notre position est bien claire : nous croyons que le registre est un outil parmi d'autres et qu'il peut aider à réduire le nombre de victimes, spécialement si l'on tient compte des données sur les décès causés par une arme à feu, dans les cas d'homicides conjugaux, notamment, et de la diminution du nombre de meurtres par arme à feu qui a lieu depuis que le Canada légifère sensiblement en matière de propriété des armes à feu.

Nous croyons évidemment que le pays doit conserver tout ce qu'il peut pour aider à réduire le nombre de victimes et garder les femmes hors de danger. Nous devons nous munir de tous les outils possibles pour pouvoir réduire la violence et les situations de danger auxquelles sont exposées les femmes et les gens qui se trouvent dans ce genre de situations.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je crois que vous n'avez pas compris ma question. Quel recours aura la conjointe menacée après l'adoption du projet de loi C-19?

Hier, on nous a dit que ce n'étaient pas les armes à feu qui étaient dangereuses, mais seulement les individus. Que fera-t-elle, le soir au coucher, pour s'assurer que son mari ne prendra pas l'arme à feu?

C'est plus difficile de tuer avec une arme à feu qu'avec un couteau. C'est plus rapide et cela fait moins de dégâts. C'est cynique de parler de la sorte, mais il reste que d'utiliser un couteau pour attaquer une personne est plus compliqué que de prendre un fusil en plus d'être à distance pour tuer la personne. Alors, quel est le recours de cette femme?

[Traduction]

Mme O'Sullivan : En ce qui a trait à la violence dans la société et les collectivités, si nous voulons assurer la santé et la sécurité de nos collectivités, la solution aura évidemment divers aspects. Il devra y avoir de la prévention, des interventions précoces, de l'application de la loi, de l'éducation et ainsi de suite. Les collectivités devront se munir de nombreuses ressources pour améliorer leur santé et leur sécurité. Si une femme se trouve dans une situation de danger en ce moment, quelqu'un doit communiquer avec le service de police responsable pour qu'il prenne des mesures sécuritaires. Ils doivent travailler de concert. C'est le genre de choses qu'il faut faire.

Pour répondre à votre question avec plus de précision, si une femme est en danger en ce moment, nous leur dirions de contacter leur service de police ou de commencer à prévoir des mesures

could be put in place. Every situation is unique, every set of facts and circumstances when you have someone who is potentially in a dangerous situation, so you need to get the best information and supports in place to ensure your safety.

When you say without Bill C-19, that is one less tool in the toolbox. Prevention and investigation are the two issues if we do not have Bill C-19. If a tragedy happens, how will the police trace back who owned that gun because there are no records? What about in terms of having to do the investigation? If someone has a prohibition order and if they know that this person has nine registered to them, at least they know they are looking for nine weapons, potentially, plus one, always looking for more; but at least they will have some information. I will revert back to say that you want the best information possible when trying to protect people and keep your community safe, and the gun registry provides a tool to do that.

[Translation]

Senator Dagenais: Good morning, Ms. O'Sullivan. I obviously have a lot of respect for the work you are doing.

The statistics have long shown that the numbers do not clearly indicate that the number of victims would have increased or decreased because of the registry. For example, we are speculating on suicides, awareness campaigns, and all of that. You know, it is not all police officers who find the registry is effective. When they receive a complaint of spousal violence and arrive on the premises, there are a number of ways of determining if there are weapons present. Clearly, far too many police officers have been killed since the registry was created, unfortunately. There have been some in Laval, in Montreal, in Mayerthorpe. This is not necessarily the best protection for police officers in carrying out their duties.

I fully understand the approach of the victims you represent. However, do you sincerely believe that the people who have killed with a gun, registered or not, could not have obtained another? I would like to hear what you have to say about that.

[English]

Ms. O'Sullivan: Yes, if people are determined. However, with the registry, if Bill C-19 comes into effect — where you say that a person is selling their gun to another person — my understanding is it is voluntary as to whether or not they check if this person is licensed, that they must be satisfied, and whether or not they check. You will increase that opportunity for people who want weapons, potentially for the wrong reasons, to be able to access them. With the registry, at least those formal processes are in place to verify that. That would be one thing.

I realize you have a past background as well. We both know you can get guns illegally, but at some point most guns that come in start as legal weapons. You are now going to take away the fact that you will not keep records when a legitimate person buys a

sécuritaires et à penser à ce qui pourrait être fait. Chaque situation et chaque ensemble de faits et de circonstances sont uniques lorsqu'une personne se trouve dans une possible situation de danger. Il faut donc disposer des meilleures informations et des meilleurs appuis qui soient pour voir à sa sécurité.

Vous dites que sans la loi C-19 il y aurait un outil de moins dans la boîte à outils, mais avec cette loi, c'est de la prévention et du pouvoir d'enquête dont nous serions privés. S'il survient l'arme s'il n'y a pas de registre? Et qu'en est-il du point de vue de l'enquête? Si un individu n'a pas le droit de posséder d'armes à feu mais la police sait que neuf armes sont enregistrées à son nom, elle saura au moins qu'elle cherche neuf armes, peut-être plus, mais elle aura au moins ces informations. J'en reviens à dire qu'il faut disposer des meilleures informations qui soient lorsque nous tentons de protéger les gens et de préserver la sécurité des collectivités, et le registre des armes d'épaule est un outil qui répond à ces besoins.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Bonjour, madame O'Sullivan. J'ai évidemment beaucoup de respect pour le travail que vous faites.

Les statistiques nous ont longuement démontré que les chiffres ne nous indiquent pas clairement que le registre aurait fait baisser ou augmenter le nombre de victimes. On spécule, par exemple, sur les suicides, les campagnes de sensibilisation, et tout cela. Vous savez, ce ne sont pas tous les policiers qui trouvent que le registre est efficace. Lorsqu'on arrive sur les lieux d'une plainte de violence conjugale, il y a plusieurs moyens de vérifier s'il y a des armes. Évidemment, il y a eu beaucoup trop de meurtres de policiers depuis la création du registre, malheureusement. Il y en a eu à Laval, à Montréal, à Mayerthorpe. Ce n'est pas nécessairement la meilleure protection pour les policiers dans l'exercice de leurs fonctions.

Je comprends bien la démarche des victimes que vous représentez. Cependant, croyez-vous sincèrement que les personnes qui ont tué avec une arme à feu, qu'il y ait un registre ou non, n'auraient pas pu s'en procurer une autre? J'aimerais vous entendre là-dessus.

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Oui, si les gens sont déterminés. Mais, avec le registre, si la loi C-19 entre en vigueur — lorsqu'il est question de la vente d'une arme à feu d'une personne à une autre — je comprends que le vendeur n'est pas obligé de vérifier la validité du permis de l'acheteur. Cela va faciliter la tâche des personnes qui veulent se procurer des armes, peut-être pour de mauvaises raisons. Avec les processus formels qu'il comprend, le registre permet au moins d'effectuer ces vérifications. Voilà un point.

Je sais que vous avez vous aussi des expériences antérieures. Nous savons tous les deux qu'il est possible d'obtenir des armes illégalement, mais la plupart des armes sont toutefois légales à leur mise en circulation. Vous allez maintenant éliminer

weapon, and then sells it to someone who you think is licensed; the licence is proper, or maybe you have not checked, or maybe you felt you were satisfied, but in fact that person does not. I know examples have been presented to this committee on that, but at the end of the day we are looking at a tool in the toolbox to do everything we can to minimize the opportunity for people to obtain weapons. I think not having that registry will increase the opportunity.

Senator Jaffer: Thank you again for appearing in front of us. It seems like you were here a few days ago.

Having just dealt with Bill C-10, for which the mantra was safe streets and safe communities, to have to deal with Bill C-19 is such a contradiction. In Bill C-10, we talked about safe streets and communities. Now people like me are concerned whether the streets will be safe, certainly where I come from in Vancouver. In Bill C-10 we heard from many victims about the pain they had and we will still be creating the same victims here.

You have continuously talked about one more tool in the toolbox. We had lots of police come for Bill C-10, who continuously said, “Yes, we need this tool in Bill C-10.” You spoke about it, because it helps to keep our cities and streets safe. The police access this 16,000 times a day.

How will we replace it? What are the victims going to be able to find? One tool is being taken away from the toolbox. That is the challenge.

I know that your department has done some research on this. Can you tell us what you have found in your research?

Ms. O’Sullivan: We looked at the homicide data particularly, as many witnesses before you have. You commented, Senator Fraser, on the fact that in 1977 — if you go back that far — there was a requirement to keep records for people selling weapons, then the introduction in 1991 and the change in legislation there, and then in 1995 for the registry. We know that the number one weapon used in spousal homicides is long gun rifles. We look at the decline in terms of the number. For example, the changes in 2010: The number of homicides involving long guns since 1991 is 65 per cent. As of 2010, the number of homicides involving long guns since the Firearms Act came in effect in 1995 is 41 per cent. That is a significant amount.

I certainly respect the comments of Senator Dagenais, both of us having been in policing, that at the end of the day — and I have heard this comment many times — you will always enter every call you have with a certain mindset. However, you want to go to every call with the best information possible upon which to make decisions and determine your actions. The registry provides you with that extra information that can make a difference, both in

l’enregistrement des ventes légitimes d’armes à feu. Les personnes qui achèteront ces armes pourront les revendre à des gens qu’elles croient titulaires d’un permis en règle. Peut-être qu’elles ne vérifieront même pas, si elles se sentent sûres, et il pourrait arriver que l’acheteur ne soit même pas titulaire d’un permis. Je sais que des exemples de ce genre de cas ont été présentés au comité. Mais au bout du compte, nous parlons d’un outil parmi d’autres qui nous aide à faire tout ce que l’on peut pour restreindre l’accès aux armes à feu. Je crois que l’élimination du registre va faciliter cet accès.

Le sénateur Jaffer : Encore une fois, merci d’être ici avec nous. Il me semble que vous étiez ici il y a quelques jours.

Après avoir travaillé sur le projet de loi C-10, dont le thème était la sécurité des rues et des collectivités, le projet de loi C-19 semble tout à fait contradictoire. Lors des travaux concernant le projet de loi C-10, nous parlions de la sécurité des rues et des collectivités. Maintenant, des gens comme moi se demandent si les rues seront sécuritaires, spécialement d’où je viens, à Vancouver. Quand nous travaillions sur le projet de loi C-10, de nombreuses victimes sont venues nous parler de leur souffrance, et nous faisons actuellement en sorte qu’il y ait d’autres victimes.

Vous avez mentionné plusieurs fois qu’il s’agit d’un outil de plus dans la boîte à outils. Beaucoup de policiers qui sont venus témoigner dans le cadre du projet de loi C-10 nous ont répété : « Oui, la loi C-10 est un outil dont nous avons besoin. » Vous en avez parlé, elle nous aide à préserver la sécurité de nos villes et de nos rues. Les policiers consultent le registre 16 000 fois par jour.

Par quoi allons-nous le remplacer? Qu’est-ce que les victimes seront en mesure de trouver? Nous retirons un outil de la boîte. Voilà l’enjeu.

Je sais que votre ministère a mené des recherches à ce sujet. Pouvez-vous nous dire quels en ont été les résultats?

Mme O’Sullivan : Nous avons notamment étudié les données sur les homicides, comme beaucoup d’autres témoins que vous avez reçus. Vous avez souligné, sénateur Fraser, qu’en 1977 — si l’on recule jusque-là — les marchands d’armes étaient tenus de garder un registre de leurs ventes et que des changements ont été apportés à la loi en 1991, puis en 1995 avec l’arrivée du registre. Nous savons que les armes d’épaule sont les armes les plus utilisées dans les homicides conjugaux. Les statistiques montrent une tendance à la baisse. Prenons par exemple les changements observés en 2010. Depuis 1991, 65 p. 100 des homicides ont été commis à l’aide d’une arme d’épaule, mais la proportion des homicides commis à l’aide d’une arme d’épaule entre l’adoption de la Loi sur les armes à feu, en 1995, et 2010 est de 41 p. 100. Il y a donc eu une baisse importante.

Je respecte évidemment la remarque du sénateur Dagenais, nous avons tous les deux été dans la police, qu’au bout du compte — et j’ai entendu cette remarque de nombreuses fois — nous répondons toujours à chaque appel avec un certain état d’esprit. Nous voulons toutefois répondre à chacun de ces appels en étant les mieux informés possible pour prendre des décisions et choisir nos actions. Le registre contient ces informations

terms of prevention and investigations afterward. As a police service, how will you investigate a weapon or a long gun used in a homicide? Without a registry or data to be able to trace back where that gun came from, you will have some significant challenges in terms of investigation. I would argue if people want to raise cost, there is significantly higher cost in the investigation.

Senator Jaffer: The police I work with in Vancouver always tell me one of the calls they most fear is to go into the house, because they do not know what they will face. Sometimes the most dangerous situations are going into a home where there is spousal abuse or the situation is tense. As a police officer, you can certainly relate to this. Once again the concern is that tool will be taken away from the police officer and victims will be —

Ms. O'Sullivan: That is exactly what victims are concerned about, yes.

Senator Runciman: Thank you for being here. Even police officers have differing opinions on this. I have two daughters and one supports the registry and the other thinks it is a total waste of money.

I certainly appreciate the views of victims' organizations in wanting to see something done as a result of their tragic loss. I think the key is seeing something done that is effective. Back in my early days, I think the position of people who opposed this initiative from the outset was looking at it as not effective, and certainly not as effective in terms of utilizing those resources. They ended up being I think over \$2 billion, versus the original estimate of \$2 million. If they had been put into front-line policing, as an example, they could have had a direct and very tangible benefit in terms of public safety.

There has been some exaggeration on both sides of this issue, I am sure, but I know we have heard a number of times about the access to the registry 14,000, 15,000 times a day. You would have to confirm that the bulk of that access would be incidental access. It is access to CPIC and not a direct request in terms of gleaning information from the registry. I think that is an exaggeration of the important role that the registry might play. Would you comment on that?

Ms. O'Sullivan: That is data provided by the police community, so that is their data. At the end of the day, you are running a person; I want to know if there are prohibitions on them or if they are being prohibited from having weapons. I think that is an important piece because it tells you something about the actions you may or may not take or you may put in place.

supplémentaires qui peuvent faire la différence, tant du point de vue de la prévention que des enquêtes subséquentes. Comment les services de police vont-ils enquêter sur les armes et les armes d'épaule utilisées pour commettre un meurtre? Sans l'accès à un registre ou à des données qui puissent révéler l'origine d'une arme, les enquêtes seront beaucoup plus difficiles. À ceux qui utiliseront l'argument du coût, je répondrai que les enquêtes coûteront beaucoup plus cher encore.

Le sénateur Jaffer : Les policiers avec qui je travaille à Vancouver me disent toujours que les appels qui les inquiètent le plus sont ceux où ils doivent entrer dans un domicile, car ils ne savent pas à quoi ils auront affaire. Parfois, les situations les plus dangereuses sont celles qui ont lieu dans un domicile où il y a de la violence conjugale ou le climat est tendu. Vous comprenez certainement cela, en tant que policière. Encore une fois, je suis préoccupée par le fait que les policiers seront privés de cet outil et que les victimes seront...

Mme O'Sullivan : C'est exactement ce qui préoccupe les victimes, oui.

Le sénateur Runciman : Je vous remercie d'être ici. Même les agents de police ont des opinions différentes sur le sujet. J'ai deux filles; l'une souhaite le maintien du registre, l'autre croit que c'est un énorme gaspillage d'argent.

J'accorde certainement de la valeur aux remarques des groupes de victimes qui souhaitent que des mesures soient prises en réaction aux pertes tragiques qu'elles ont subies. Je crois cependant qu'il faut avant tout prendre des mesures efficaces. Au début de ma carrière, je crois que les gens qui s'étaient opposés à ce projet dès le départ disaient qu'il ne serait pas efficace, et certainement pas aussi efficace que ce qu'on aurait plutôt pu faire avec les ressources qu'il demandait. Je crois que ça a finalement coûté plus de 2 milliards de dollars au lieu des 2 millions estimés au départ. Si cet argent avait été investi dans les activités des policiers sur le terrain, par exemple, il aurait pu avoir un effet direct et très concret sur la sécurité publique.

Il y a eu exagération des deux côtés sur ce sujet, j'en suis sûr, mais je sais que nous avons souvent entendu dire que le registre est consulté entre 14 000 et 15 000 fois par jour. Il faudrait toutefois préciser qu'une bonne partie de ces consultations sont indirectes. Il s'agit plutôt d'accès au CIPC et pas de consultations directes visant à recueillir des informations du registre. Je crois que ces chiffres grossissent injustement l'importance du registre. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Mme O'Sullivan : Ce sont des données fournies par la communauté policière, alors elles lui appartiennent. Les policiers effectuent une vérification sur un individu pour savoir si on lui a interdit de posséder des armes à feu. Je crois que c'est un aspect important parce qu'il permet aux policiers de savoir quoi faire ou ne pas faire.

As far as the data, I confirm that is up to where that data originated from, which is the policing community. That would not be my purview to answer that. That is their data and they should speak to its validity and issues around that.

Senator Runciman: You used it in your submission to the house committee.

When you cite statistics, I think there should be some recognition of the statistics and facts available through Statistics Canada with respect to this issue. It shows that the sharpest drop in spousal homicides involving long guns occurred in the 1990 to 1995 period. That is prior to the introduction of the gun registry. Likewise, the overall number of homicides with long guns declined from 131 in 1989 to 66 in 1994. That is more than 50 per cent in the five years prior to the registry's introduction.

My point is that you are citing the more than 50 per cent prior to the introduction. It goes right back to the basic issue that I raised with you: the effectiveness of this. As a supporter of Bill C-19 and as someone who has always been critical of the effects of the registry, I think those statistics raise serious questions about the position you have put forward.

Ms. O'Sullivan: In actual fact, 1977 is when the Firearms Acquisition Certificate came in. If you are looking at the timeline around firearms legislation, it was in 1977 that the FAC and a lot more requirements came into play. We are probably using the same data, in terms of looking at it since 1991, so I would see 1977 as regulations coming in around the Firearms Acquisition Certificate. In 1991, there were the Criminal Code amendments on the regulatory powers, and then the registry was 1995. We might be saying the same thing, that we have seen a steady decline since this country started to implement more restrictions around firearm legislation.

Senator Runciman: That supports the position I am putting forward. The issue is that the legislation and the initiatives that were brought into effect prior to the registry were having that impact. You have suggested that the impact is because of the registry, but I am saying those impacts were already occurring prior to the implementation of the registry.

Senator Baker: I find the statistics around long guns to be very confusing, and one is not able to rely on them at all. That is my experience. It is unfortunate that the minister did not have officials with him when he came before the committee because some of these questions that we are now addressing could have probably been answered with some expertise from the Department of Justice or the Office of the Attorney General. The reason I say long guns is because you can have a 12 gauge as a long gun, but if you do not have a plug in your magazine or if you are able to load more than three, it becomes a restricted weapon. It is just like a semi-automatic versus a totally automatic.

Pour ce qui est de l'ordre de ces données, c'est l'affaire des personnes qui en sont à l'origine, c'est-à-dire la communauté policière. Je ne suis pas placée pour répondre à cela. Ce sont leurs données et ce sont eux qui devraient défendre leur validité et traiter de ce genre de choses.

Le sénateur Runciman : Mais vous les avez utilisées dans votre présentation au comité de la Chambre.

Je crois que lorsqu'on utilise des statistiques il faut être en mesure de les appuyer et de faire un lien avec ce que Statistique Canada dit sur le sujet. Les statistiques indiquent que la baisse la plus marquée du nombre d'homicides conjugaux commis à l'aide d'une arme d'épaule est survenue entre 1990 et 1995. Or, cette période précède la création du registre des armes à feu. Qui plus est, le nombre total d'homicides commis à l'aide d'une arme d'épaule a chuté de 131 à 66 entre 1989 et 1994, soit une baisse de plus de 50 p. 100 au cours des cinq années qui ont précédé la création du registre.

Dire qu'il y a eu une baisse de plus de 50 p. 100 avant la création du registre nous ramène à la question toute simple dont je vous parle, celle de l'efficacité. En tant que partisan du projet de loi C-19 et que critique de longue date des effets du registre, je crois que ces statistiques remettent sérieusement en question ce que vous avancez.

Mme O'Sullivan : En réalité, l'Autorisation d'acquisition d'armes à feu a été instaurée en 1977, date charnière à laquelle non seulement l'AAAF, mais également de nombreuses autres règles ont été adoptées. Nous utilisons les mêmes données depuis 1991 et je pense que c'est en 1977 que le règlement concernant l'Autorisation d'acquisition d'armes à feu a été mis en œuvre. En 1991, il y a eu les modifications des pouvoirs de réglementation prévus au Code criminel, puis, en 1995, il y a eu le registre. En effet, nous avons observé un déclin constant depuis la mise en place d'un plus grand nombre de restrictions entourant la législation sur les armes à feu.

Le sénateur Runciman : Vous allez dans mon sens. Le problème vient du fait que la législation et les initiatives instaurées avant le registre avaient cet effet. Vous dites que c'est à cause du registre, mais je pense que les effets étaient déjà ressentis avant la mise en application du registre.

Le sénateur Baker : Je suis un peu perdu avec les statistiques sur les armes d'épaule, et je trouve qu'on ne peut pas s'y fier. C'est, du moins, ce que je constate. Il est bien dommage que le ministre ne soit pas venu avec des hauts fonctionnaires à ce comité, parce que certaines des questions auxquelles nous tentons de répondre maintenant auraient trouvé de meilleures réponses auprès des experts du ministère de la Justice ou du Bureau du procureur général. Je vous parle d'armes d'épaule, car un calibre 12 est une arme d'épaule, mais si vous n'avez pas d'entretoise de chargeur ou si vous pouvez charger plus de trois cartouches, cela devient une arme à autorisation restreinte. C'est comme une arme semi-automatique

You have a .22. Yes, it is a long gun, but it is a restricted weapon, depending on how many bullets you can put in the chamber and in what speed and succession you can do it.

I am interested in one answer you gave. When police are investigating who owns an automobile, they trace back one of two ways. They trace the serial number through Revenue Canada, in their sales, and there is an exchange program between Revenue Canada and the police. They can get information right away.

When you sell a car, you write down the serial number of the car. When someone sells a gun, the practice now, without this bill, is that the person must first see an acquisition certificate, the one with the picture on it. Senator Lang has one there. Yes, I have one; that is true. I did not want to diminish the impact of my question.

That has to be checked out first before you buy the gun. Then the gun is taken down from the shelf. What is the first thing that the person selling the gun does? He writes down the serial number. What for? He is required to under the Income Tax Act. He has to charge taxes on that. That goes in at the end of the week and the end of the month into the tax department, with his sales. He cannot just say, "Revenue Canada, I sold one gun on such-and-such a date."

Listening to your testimony, what you said was that you have gleaned from your information, from people you have spoken to, that there is no longer a requirement to submit the serial number of a gun when someone sells the gun. How can you make that statement, unless there has been a change in the Income Tax Act?

Ms. O'Sullivan: We are talking about Bill C-19. Bill C-19 says that if you own a weapon legally and are selling that weapon to another person, that you —

Senator Baker: You are a gun dealer. You are Walmart.

Ms. O'Sullivan: Okay. There is no requirement for you to keep a record, as there was since 1977 and then it was incorporated. They eliminated that in 1995, with the registry, because the registry would do that.

Senator Baker: They do not have to keep it for the registry, but they have to keep it for every other purpose.

Ms. O'Sullivan: It is availability to the police in terms of investigative purposes. You are then relying on them —

Senator Baker: Through Revenue Canada.

Ms. O'Sullivan: You still have to have the ability to get that data. Usually, it is in one of two ways, either by consent or by checking. When you are investigating a criminal act, you would be able to go back to people who sell guns and ask, if that still was allowed, to be able to check those records and at least have something to search in terms of your investigation.

Senator Baker: The serial number.

comparée à une arme automatique. Un calibre 22 est une arme d'épaule, mais le nombre de balles que vous pouvez mettre dans la chambre et la vitesse à laquelle vous pouvez les charger peut transformer cette arme en arme soumise à autorisation restreinte.

J'aimerais revenir sur l'une de vos réponses. Quand la police enquête sur le propriétaire d'un véhicule, elle a deux façons de le retracer. Elle retrouve le numéro de série en passant par l'Agence du revenu du Canada, l'ARC, car il y a un programme d'échange entre l'ARC et la police et les enquêteurs peuvent donc trouver cette information tout de suite.

Quand vous vendez une voiture, vous notez le numéro de série du véhicule. Quand quelqu'un vend une arme, la pratique actuelle, avant même les dispositions de ce projet de loi, consiste à montrer d'abord un certificat d'acquisition avec une photo. Le sénateur Lang en a un ici. Oui, j'en ai un, c'est vrai. Je ne voulais pas atténuer l'impact de ma question.

Il faut vérifier cela avant d'acheter l'arme. Puis l'arme est vendue. Quelle est la première chose que fait le vendeur? Il prend note du numéro de série. Il doit le faire en vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu. Il doit facturer des taxes qui sont communiquées à la fin de la semaine ou à la fin du mois à l'Agence du revenu avec le relevé des ventes. Il ne peut pas simplement dire à l'ARC qu'il a vendu une arme à telle ou telle date.

Dans votre témoignage vous nous avez dit avoir entendu qu'il n'est plus nécessaire de soumettre le numéro de série d'une arme quand elle est revendue. À moins qu'il n'y ait eu un changement à la Loi sur l'impôt sur le revenu, je ne vois pas comment vous pouvez dire ça?

Mme O'Sullivan : Nous parlons ici du projet de loi C-19. Le projet de loi C-19 indique que si vous détenez légalement une arme et que vous vendez cette arme à quelqu'un d'autre, vous...

Le sénateur Baker : Vous vendez des armes. Vous êtes Wal-Mart.

Mme O'Sullivan : D'accord, il n'est pas exigé de conserver une trace. C'était le cas depuis 1977, mais cela a été éliminé en 1995 quand le registre a été instauré, car il a alors pris le relais.

Le sénateur Baker : Il n'est pas nécessaire de conserver cette trace au titre du registre, mais pour toutes les autres raisons; effectivement.

Mme O'Sullivan : L'information est disponible aux services de police pour enquêtes. Alors vous dépendez de...

Le sénateur Baker : Par le truchement de l'ARC.

Mme O'Sullivan : Vous devez quand même pouvoir obtenir cette information. Cela se fait de deux façons, soit par consentement, soit par vérification. Lors d'une enquête au sujet d'un acte criminel, il est possible de contacter les vendeurs d'armes et de leur demander, si c'est encore permis, à voir leurs fichiers. Cela aide à l'enquête.

Le sénateur Baker : Le numéro de série.

Ms. O'Sullivan: That is not something you could ask the policing communities in terms of dealing with Revenue Canada, but normally, right now, if you want to run a serial number, you can run it and find out who that gun is registered to and all that information. Why would you want to take that away?

Senator Baker: I am not saying that. I am just trying to get it straight. You said that there would be no record kept of the sale of that gun to that individual, and I am wondering how that is possible.

Ms. O'Sullivan: I cannot speak on behalf of all people who sell guns, as to whether or not they submit information to Revenue Canada and document officially.

Senator Baker: Or keep a record of a serial number.

Ms. O'Sullivan: I am sure you have had witnesses speak on behalf of gun owners. I cannot tell you what their compliance is.

Senator Baker: Unfortunately we did not have the department here.

Ms. O'Sullivan: From a victim's point of view, in terms of the ability to search for who owns the weapon, whether there are any prohibitions, and how many weapons they own, why would you not want to have that information in terms of a police investigation?

Senator Fraser: I have my doubts, but I do not know about whether Revenue Canada would, in fact, keep computer records of every single registration — every single serial number of every gun sold — for any length of time.

An Hon. Senator: GST.

Senator Fraser: They might keep samples of them, but I doubt there would be a whole lot. However, I do not know, and I doubt that anyone around this table knows. Could I ask you to write to Revenue Canada and inquire about that, in the hopes that they would get back to us quite quickly?

The Chair: We can certainly do that. This does not perhaps answer your question directly, but a number of us would know that the income tax department does require records to be kept for a minimum of seven years. Certainly, that applies to stores and individuals and businesses. How does that relate to how long they retain their records? I think that is the question you have.

Senator Fraser: At what level of detail and for how long? It is one thing to say that a given store's general income tax returns or GST or whatever should be retained, but to what level of detail are those records kept, and what is required for the police to have access to those records if they are kept?

The Chair: I would be pleased to do that, senator.

Senator Lang: That was my point, Mr. Chair, that the store has to keep records for a period of time. It is not strictly Revenue Canada.

Mme O'Sullivan : Vous ne pouvez pas demander aux services de police de traiter avec l'ARC, mais actuellement, si vous faites une recherche à partir d'un numéro de série, normalement vous pouvez savoir sous quel nom l'arme est enregistrée et avoir toutes ces informations. Pourquoi éliminer ça?

Le sénateur Baker : Ce n'est pas ce que je suggère. J'essaie juste d'y voir clair. Vous avez dit qu'il n'y aurait aucune trace de la vente de l'arme à un particulier et je me demande comment c'est possible.

Mme O'Sullivan : Je ne peux pas parler au nom de tous les vendeurs d'armes, je ne sais pas s'ils transmettent ces informations à l'ARC et s'ils gardent des preuves officielles.

Le sénateur Baker : Ou s'ils tiennent un fichier des numéros de série.

Mme O'Sullivan : Je suis certaine que vos témoins auront parlé au nom des détenteurs d'armes. Je ne suis pas en mesure de vous dire à quel point ils respectent les règles.

Le sénateur Baker : Malheureusement le ministère n'est pas venu.

Mme O'Sullivan : Pour prendre le point de vue de la victime, le fait de pouvoir déterminer qui est le propriétaire de l'arme, s'il y a des restrictions, combien d'armes la personne possède sont certainement des informations que devrait avoir la police dans ses enquêtes, ne pensez-vous pas?

Le sénateur Fraser : J'ai des doutes, mais je ne sais pas si l'ARC conserve vraiment des archives électroniques de chaque enregistrement — pour chaque numéro de série de chaque arme vendue — pendant longtemps.

Une voix : La TPS.

Le sénateur Fraser : L'ARC conserve peut-être des échantillons, mais je doute qu'il y en ait beaucoup. Je n'en sais rien et je ne pense pas que quelqu'un ici le sache. Pourrais-je vous demander de contacter l'ARC pour vous renseigner sur la question, en espérant que vous aurez une réponse rapide?

Le président : Nous pouvons tout à fait faire ça. Ça ne répond peut-être pas directement à votre question, mais certains d'entre nous savent que l'ARC exige de conserver les fichiers pendant au moins sept ans. Bien sûr, cela s'applique aux commerces, aux particuliers et aux entreprises. Quel est le lien avec ces fichiers? Je crois que c'est ça la question.

Le sénateur Fraser : À quel niveau de détail et pendant combien de temps? C'est une chose de dire que les formulaires de déclarations de revenus ou de TPS d'un commerce doivent être conservés, mais à quel niveau de détail? Et de quoi ont besoin les services de police pour y avoir accès, si ces documents sont conservés?

Le président : Je serais ravi de faire cela, sénateur.

Le sénateur Lang : C'est ce que je voulais dire, monsieur le président, le commerce doit tenir un dossier pendant un certain temps. Ce n'est pas juste pour l'ARC.

The Chair: I think we have covered that. Senator Baker, you are fine with your question?

Senator Baker: That is fine, Mr. Chair, and thank you for the permission to go on asking that question.

The Chair: I would never refuse you, or hardly ever.

Senator Baker: You were waiting for the question.

The Chair: Thank you, senator.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I would like to continue along the same lines as my colleague Senator Runciman. The long-gun registry debate is a very emotional one because it refers to very tragic periods in history. I want to try to be as objective as possible. You know that the long-gun registry was started in 1992 and 1993. It took a long time to implement, but it was done in 2003. In 2001, it was the possession licences, in 2003, mandatory registration. Implementing this bill has taken a very long time, which is no doubt the reason why it has cost billions of dollars. You are a career police officer, I believe.

[*English*]

Ms. O'Sullivan: Yes.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: It is obvious that you have worked with the statistics for a number of years because police officers work with them a lot to prove their effectiveness. You said earlier that, since the long-gun registry, in 1995, there has been a decrease in criminal activity. As a police officer, if you wanted to prove that a prevention tool is effective, you would have to analyze the period when the tool was put in place compared with a period when it was not being used.

So, we are comparing the data based on this: with this tool, has the decrease been quicker than before it existed?

According to the statistics — a report done by Kathryn Wilkins from Statistics Canada — on gun-related deaths, so suicides and homicides, for the period from 1979 to 1994, therefore before a measurement of the registry was in place, the rate of suicides and homicides went from six per 100,000 inhabitants to four per 100,000 inhabitants. So it decreased by two per 100,000 inhabitants. The registry was put in place in 1995, and until 2004, the rate had decreased by 1.4.

So, as an analyst, can I say that before we had the registry, there was a stronger decrease in deaths? The rate decreased by two per 100,000 inhabitants, and once we put the registry in place, it dropped by 1.4. How do you explain that?

Le président : Je crois que nous avons traité cette question. Sénateur Baker, avez-vous posé toutes vos questions?

Le sénateur Baker : Oui, monsieur le président et merci de m'avoir permis de poursuivre sur cette question.

Le président : Je ne vous dirais jamais non ou quasiment jamais.

Le sénateur Baker : Vous attendiez la question.

Le président : Merci, sénateur.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je voudrais poursuivre dans la même veine que mon collègue le sénateur Runciman. C'est un débat très émotif sur le registre des armes à feu parce que cela fait référence à des périodes historiques très dramatiques. Je veux essayer d'être le plus objectif possible. Vous savez que le Registre des armes à feu, a commencé dans les années 1992 et 1993. Sa mise en œuvre a été très longue et s'est terminée en 2003. En 2001, c'était les permis de possession, en 2003, l'enregistrement obligatoire. La mise en œuvre de ce projet de loi a été très longue et c'est sans doute ce qui a fait que cela coûté des milliards de dollars. Vous êtes une policière de carrière, je pense.

[*Traduction*]

Mme O'Sullivan : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : C'est évident que vous avez travaillé avec les statistiques pendant de nombreuses années parce que les policiers travaillent beaucoup avec cela pour faire la preuve de leur efficacité. Vous avez dit tantôt que depuis le registre des armes à feu, en 1995, il y a eu une baisse remarquable de la criminalité. Comme policière, si vous voulez faire la preuve qu'un outil de prévention est efficace, il faut analyser la période où l'outil est mis en place par rapport à une période où il ne l'était pas.

Là, on compare les données en fonction de ceci : avec cet outil, est-ce qu'on a connu une baisse plus accélérée que lorsqu'il n'existait pas?

Selon les statistiques — un rapport fait par Kathryn Wilkins, de Statistique Canada — sur les décès liés aux armes à feu, donc suicides et homicides, pour la période de 1979 à 1994, donc avant qu'une mesure du registre soit mise en place, le taux de suicides ou d'homicides est passé de six par 100 000 habitants à quatre par 100 000. Il a donc été réduit de deux par 100 000 habitants. Le registre a été mis en place en 1995, et jusqu'en 2004, le taux a baissé de 1,4.

Est-ce que, comme analyste, je peux affirmer qu'avant d'avoir le registre, la baisse de décès était plus forte? Le taux a baissé de deux par 100 000 habitants, et au moment où on met le registre en place, il baisse de 1,4. Comment vous expliquez cela?

[English]

Ms. O'Sullivan: The data from the homicide survey, is that homicide survey all homicides or homicides by long gun?

[Translation]

Senator Boisvenu: All homicides with a gun, including suicides. All gun-related deaths in Canada. If we look at the number of deaths, in 1979, there were six deaths per 100,000 inhabitants. In 1995, the rate was four deaths. So, it dropped by two per 100,000 inhabitants. The registry came into use in 1995, and in 2004, the rate went from four to 3.6. It dropped only by 1.4 during that period. What I can say, as an analyst, is that things were more effective before than after, in terms of gun-related deaths.

[English]

Ms. O'Sullivan: The data you are looking at looks at all firearms, and the data I used today in front of this committee is specific to long gun only. There is a difference in the data in terms of comparisons. The other message is I use two dates, 1991 and 1995. I think Senator Runciman took the data even further back, so when you look at the history of regulation around firearms in this country, it actually does date back to 1977. I talked about, in my opening comments here, the fact that when you look at long gun there has been a decrease in the number of homicides. Obviously, you have data on homicide and firearms in general in terms of decrease.

Then you would also use comparators. When you are looking at trend information, you also want to look, as you have done in your case, at least a 10-year period in terms of looking at trends. When you look at the data, again mine is specific to long gun; that is specific to all firearms. There is some variability there. At the end of the day here, in terms of what we are looking at with Bill C-19, right now we have information that will help, we feel, reduce because it will allow us to do more with prohibition orders, more with preventative measures, more with assisting police in investigations following a tragedy and the use of a long gun. We are saying we need to keep that tool; we need to keep that ability to help in reductions.

I know many witnesses before you have talked about how you quantify prevention. How do you talk about what it would have been? This is not long gun specific but rather is firearm data, the same as some of what you have looked at, but between 2008 and 2011, for public safety, over 4,600 firearms were seized. Who knows what that prevented. You are absolutely right; sometimes when you look at data it is hard to quantify some preventative issues.

A lot of the information about being able to seize that, if someone threatens someone, if you query and know they have firearms, that will up your concern and response. How do you quantify some of that? I know many more people have testified in

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Pour ce qui est des données sur les homicides, est-ce que l'on parle de tous les homicides ou seulement de ceux commis avec une arme d'épaule?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Tous les homicides avec une arme à feu, les suicides inclus. Tous les décès au Canada liés à une arme à feu. Si on regarde le nombre de décès, en 1979, il y avait six décès par 100 000 habitants. En 1995, le taux est rendu à quatre décès. Donc, il a baissé de deux par 100 000 habitants. Le registre entre en fonction en 1995, et en 2004, le taux est passé de quatre à 3,6. On a baissé seulement de 1,4 pendant cette période. Ce que je peux affirmer, en tant qu'analyste, c'est qu'on était plus efficace avant qu'après, en termes de mortalité liée aux armes à feu.

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Les données que vous examinez sont pour toutes les armes à feu alors que les données présentées aujourd'hui à ce comité sont pour les armes d'épaule uniquement. Les données ne sont pas comparables. De plus, je parle de deux dates, 1991 et 1995. Je crois que le sénateur Runciman a été chercher des données encore plus loin; donc, si on examine l'historique des règlements sur les armes à feu dans ce pays nous remontons à 1977. Dans mon introduction, je vous ai parlé du fait que, lorsque l'on examine les chiffres pour les armes d'épaule seulement, on observe une baisse du nombre de meurtres. Les données que vous regardez sont pour les homicides par arme à feu en général.

Ensuite, il faut faire des comparaisons. Pour dégager une tendance, il faut examiner les données sur une période d'au moins 10 ans comme vous l'avez fait. Pour ce qui est des données, une fois de plus, les miennes sont spécifiques aux armes d'épaule, les autres concernent tous les types d'armes à feu. Les chiffres peuvent varier. En fin de compte, pour le projet de loi C-19, nous avons actuellement des informations qui, d'après nous, contribueront à réduire le nombre de crimes parce que nous pourrions recourir davantage aux ordonnances prohibitives, aux mesure préventives et qu'il sera possible de mieux aider la police dans ses enquêtes sur les drames impliquant l'usage d'une arme d'épaule. Nous pensons qu'il faut conserver cet outil, cette capacité qui contribuera à améliorer la situation.

Je sais que beaucoup de vos témoins ont parlé des façons de quantifier la prévention, mais comment savoir quelle serait la situation sans prévention? Ces données couvrent les armes à feu en général, pas juste les armes d'épaule, tout comme certaines autres données que vous avez examinées. En revanche, on sait qu'entre 2008 et 2011, plus de 4 600 armes ont été saisies au nom de la sécurité publique. Qui sait quel a été l'effet de cette prévention. Vous avez tout à fait raison, lorsqu'on regarde les données, il est parfois difficile de quantifier les aspects préventifs.

Un grand nombre de ces informations nous aident à réagir de façon appropriée. Si quelqu'un menace quelqu'un d'autre et qu'on sait que la personne possède une arme à feu, on est forcément sur ses gardes. Comment chiffrer cela? Je sais que de

front of you in terms of expertise from StatsCan and whatever, but at the end of the day, we have seen a reduction since Canada started to implement restrictive measures around firearms. We have seen a reduction in homicides. I have given the data — I will not go over it — in terms of long gun specifically.

At the end of the day, why would you get rid of an ability to query who has guns, where they have been, who owns them and tracking them?

[Translation]

Senator Boisvenu: According to the statistics on criminal activity with handguns, in 1995, there were 95 homicides. There were 112 in 2004, and the number is growing. Is the real challenge of police officers better control of handguns and illegal weapons, not hunting weapons?

[English]

Ms. O'Sullivan: All guns.

[Translation]

Senator Chaput: My question deals with another aspect in Bill C-19, not necessarily the registry. It is about abolishing the obligation of the seller to obtain validation of the buyer's licence before the sale. As you know, the seller was previously under that obligation. Now, Bill C-19 no longer requires the seller to obtain validation of the buyer's licence before selling the gun. What do you think?

[English]

Ms. O'Sullivan: I think that will increase the opportunities for people who should not have guns, people who do not have licences or valid licences or have prohibitions to access them. I think that will increase the danger to people, particularly in domestic situations, or increase the danger potentially to people because there will not be those same safeguards in place.

Senator White: I want to thank you very much for being here, first, and I do understand your comments. In particular, I appreciate your comments in relation to the firearms acquisition certificate process, more recently over the past decade, plus possession and possession in acquisition licensing process.

I want to make sure you understand that the process and requirements on the individual around their ability to actually have the authority to have a firearm regardless would not change, that in fact the possession and acquisition licensing, the requirements, and we know they are strict requirements in Canada, more strict than probably anywhere else in the world when it comes to an open process, would not change. The same requirements, the background checks, the release of information regarding former spouses and girlfriends, and I think someone said a number of things yesterday, Senator Baker, would not change. Those are requirements on the individual.

nombreux autres experts de Statistique Canada ou autre sont venus témoigner devant vous, mais ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a eu une réduction du nombre d'homicides depuis que le Canada a commencé à instaurer des mesures de restriction pour les armes à feu. Le nombre de meurtres a baissé. Je vous ai donné les chiffres spécifiques aux armes d'épaule, je ne me répéterai pas.

Donc pourquoi se retirer la possibilité de savoir qui a des armes, d'où elles viennent, qui en est le propriétaire et d'en faire un suivi?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Selon les statistiques sur la criminalité avec des armes de poing, en 1995, il y a eu 95 homicides. Il y en a eu 112 en 2004, et c'est en augmentation. Est-ce que le vrai défi des policiers est de mieux contrôler les armes de poing, les armes illégales, que les armes de chasse?

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Toutes les armes.

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma question porte sur un autre élément qui se retrouve dans le projet de loi C-19, pas nécessairement sur le registre. Il s'agit de l'abolition de l'obligation du vendeur d'obtenir une validation du permis de l'acheteur avant la vente. Comme vous le savez, auparavant, le vendeur avait cette obligation. Maintenant, le projet de loi C-19 ne l'oblige plus à obtenir la validation du permis de l'acheteur avant de lui vendre l'arme. Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Je pense que ça permettra aux personnes qui ne devraient pas avoir d'armes, aux gens qui n'ont pas de permis valides ou qui sont soumis à des restrictions d'avoir accès à des armes. Cela fera peser un risque accru sur les citoyens en général, particulièrement dans les situations de violence familiale, car il n'y aura plus ces garde-fous.

Le sénateur White : Merci d'être venue, j'ai bien noté vos observations. J'ai bien aimé vos remarques relativement au processus d'acquisition des certificats d'armes à feu ces 10 dernières années et à la procédure de délivrance des permis de possession et d'acquisition.

Je voudrais m'assurer que vous comprenez que les exigences imposées aux détenteurs d'armes ne changeraient pas. En effet, les exigences au Canada en matière d'acquisition de certificats, certainement les plus strictes de tous les pays ayant un processus transparent, ne changeraient pas. Sénateur Baker, les vérifications des antécédents, la divulgation d'informations relatives aux ex-époux et conjoints ainsi que d'autres exigences soulevées hier ne changeraient pas. Ces exigences s'appliquent à l'individu.

Not to suggest you would agree or disagree, but the important factor when it comes to the safety of Canadians is that we understand the individual and we understand what threat or risk they might present and that in fact those requirements would still be in place, not whether or not you have a 410 Mossberg or a 410 Remington but in fact the individual. You understand that would still be involved?

Ms. O'Sullivan: The licensing piece, yes, I do.

Senator White: Thank you.

[Translation]

Senator Dagenais: It has been said many times that you were a police officer. I just want to come back to family crimes because there was some discussion about it earlier. Would you agree that, when we look at the profile of murderers before they commit their crime, they did not exhibit obvious character traits that would have made it possible to deny them a licence for a long gun?

[English]

Ms. O'Sullivan: If I understand your question, Senator Dagenais, you are asking me if there are people who have received firearm licences who have no previous history or documented history of having been involved in any criminal activity or any other issues?

[Translation]

Senator Dagenais: Exactly. Often in situations of spousal violence, the person who obtained a licence to acquire a long gun did not exhibit any character traits that would make it possible to deny that person a licence. You know as well as I do, in family tragedies, everything is going well and, then, six months later, things are not going so well anymore. But the person could have been a hunter and would be fully permitted to obtain a licence to acquire a long gun. Six months later, because of a deteriorating family situation, the violence is available and, so, he will commit the crime. Before that, we could not have predicted it and anyone could have had a licence because he did not exhibit any obvious character traits. I would like to know what you think.

[English]

Ms. O'Sullivan: Oh, are there people who commit homicide who have no indicators? That is the whole nature of domestic violence, the hidden crime. At the very least, if we had the registry, if there are threats made or some behaviour that does come up, then we know they have weapons. Emergency protection orders can be put in place. That information would be available to assist in and hopefully reduce the potential for danger for that person.

Je ne cherche pas à influencer votre opinion, mais lorsqu'il s'agit de la sécurité des Canadiens, ce qui est important c'est de comprendre la menace ou les risques que représente un individu. Il ne s'agit pas de savoir si la personne détient un 410 Mossberg ou un 410 Remington, mais de savoir quel genre de personne c'est. Et les exigences permettant de déterminer cela seront toujours en place. Comprenez-vous bien?

Mme O'Sullivan : L'obtention du permis, oui, je comprends.

Le sénateur White : Merci.

[Français]

Le sénateur Dagenais : On a beaucoup dit que vous aviez été policière. Je veux juste revenir sur les crimes familiaux parce qu'il en a été question plus tôt. Est-ce que vous conviendriez avec moi que lorsqu'on regarde le profil des meurtriers avant le crime, dans la très grande majorité des cas, ils ne représentaient pas de traits de caractère évidents, qui auraient permis de leur refuser l'achat d'un permis pour une arme longue?

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Si je comprends bien votre question, sénateur Dagenais, vous me demandez si des personnes n'ayant jamais eu d'activité criminelle démontrée ou ne présentant pas d'autres signes de danger ont déjà reçu des permis d'armes à feu?

[Français]

Le sénateur Dagenais : Tout à fait. Souvent, dans des situations de violence conjugale, la personne qui s'est procuré un permis pour acquérir une arme longue ne présentait pas un trait de caractère permettant de lui refuser ce permis. Vous le savez comme moi, lors d'un drame familial, tout va bien, et six mois plus tard, cela ne fonctionne plus. Cependant, la personne pouvait être un chasseur et tout lui permettait d'obtenir un permis pour acquérir une arme longue. Six mois plus tard, à cause d'une situation familiale qui se dégrade, la violence existe et là, il va commettre le crime. Avant cela, on ne pouvait pas prévoir et n'importe qui pouvait avoir un permis parce qu'il ne présentait pas un trait de caractère évident. J'aimerais vous entendre là-dessus.

[Traduction]

Mme O'Sullivan : Ah! Est-ce qu'il y a des personnes qui commettent un meurtre sans qu'il y ait eu des signes précurseurs? C'est là toute la nature de la violence conjugale, le crime est caché. Si nous avons le registre, nous saurions, à tout le moins, si des menaces ont été proférées ou s'il y a eu un comportement particulier, qu'il y a présence d'armes à feu. Une ordonnance de protection peut être prise d'urgence. Cette information serait à notre disposition et, avec un peu de chance, elle pourrait nous aider à diminuer le danger pour une personne.

Second, when there is an incident, it affects the ability of police to investigate that. Those are two issues we have to keep in mind when looking at these. Are there people who get licences who have no previous indicators? I will go through, as Senator White has indicated, an extensive process, yes.

The Chair: Colleagues, our next panel is scheduled for 11:30 and one of the members of that panel will be by video conference. It will take us a couple of moments to set up for that, so we will have to end our time with Ms. O'Sullivan. As always, thank you very much. It is always helpful.

Colleagues, we will now continue with our consideration of Bill C-19, which, as you know, is An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act. As I said earlier, as you are well aware, the effect of the bill would be to amend both the Criminal Code and the Firearms Act to remove the requirement to register firearms that are neither prohibited nor restricted, which would include non-registered long guns. The bill also provides for the destruction of existing records held in the Canadian Firearms Registry that would be under the control of firearms officers and that relate to the registration of such firearms.

Colleagues, for our second panel today, I am pleased to welcome Mr. Solomon Friedman. Mr. Friedman is a criminal defence lawyer practising with the Ottawa law firm Edelson Clifford D'Angelo Barristers LLP. Aside from his comprehensive criminal law practice, Mr. Friedman focuses on firearms law. Welcome, Mr. Friedman.

We are also pleased to have Ms. Wendy Cukier joining us by video conference. She is President of the Coalition for Gun Control and a professor of Information Technology Management at Ryerson University.

Welcome, professor; we are very pleased to have you with us today as well.

Solomon Friedman, Lawyer, as an individual: Good morning, honourable senators. My name is Solomon Friedman. I am a criminal defence lawyer in private practice in Ottawa. In the course of my practice, I regularly represent gun owners in all levels of court in Ontario. It is fair to say that I have a prime vantage point to observe the effect and ineffectiveness of both the gun registry and the broader gun control scheme.

I will begin today by venturing somewhat farther afield than simply addressing the long-gun registry and Bill C-19. By doing so, I hope to explain to you why the gun registry, in particular, has so rankled law-abiding gun owners and ordinary Canadians equally.

Why have MPs been inundated with correspondence from their constituents on this bill? Why was the issue of the long-gun registry one upon which the current government campaigned, front and centre, and, in part, responsible for propelling them to majority status? It is essential that you understand why the issue of finally abolishing the gun registry has galvanized the Canadian

En outre, si un incident se produisait, cela nuirait à l'enquête policière. Ce sont deux choses qu'il faut garder à l'esprit dans cette étude. Y a-t-il des personnes qui reçoivent un permis et qui n'ont pas affiché de signes précurseurs? Je vais décrire un long processus, comme l'a indiqué le sénateur White.

Le président : Chers collègues, notre prochain groupe est prévu pour 11 h 30 et l'un des participants communiquera par vidéoconférence. Comme les préparatifs prendront un moment, nous devons donner congé à Mme O'Sullivan. Merci beaucoup, comme d'habitude. C'est toujours utile.

Nous allons maintenant poursuivre notre examen du projet de loi C-19 qui, vous le savez, est une Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu. Comme je le disais plus tôt, le projet de loi modifierait le Code criminel et la Loi sur les armes à feu dans le but de supprimer l'obligation d'enregistrer les armes à feu qui ne sont pas prohibées et n'ont pas de restriction, ce qui comprend les armes d'épaule non enregistrées. Le projet de loi prévoit aussi la destruction des dossiers du Registre canadien des armes à feu, qui sont en possession des contrôleurs de l'enregistrement de ces dernières.

Chers collègues, pour notre second groupes de témoins, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M^c Solomon Friedman. M^c Friedman est avocat en défense criminelle et fait partie du cabinet Edelson Clifford D'Angelo Barristers, s.r.l., à Ottawa. Outre son expérience étendue du droit criminel, M^c Friedman se spécialise en droit des armes à feu. Bienvenue à vous maître Friedman.

Nous sommes heureux d'accueillir Wendy Cukier par vidéoconférence. Elle est présidente de la Coalition pour le contrôle des armes et professeure de gestion en technologie de l'information à l'Université Ryerson.

Bienvenue professeure; nous sommes très heureux de vous compter par nous également.

Solomon Friedman, avocat, à titre personnel : Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Solomon Friedman et je suis criminaliste dans un cabinet privé. Dans l'exercice de mes fonctions, je représente régulièrement des propriétaires d'armes à feu dans toutes les instances judiciaires en Ontario. Je peux me permettre de dire que je suis très bien placé pour observer l'effet et l'inefficacité tant du registre des armes à feu que du cadre plus large du contrôle de ces dernières.

Je commencerai par m'aventurer plus loin que le registre des armes d'épaule et le projet de loi C-19. Je compte ainsi vous expliquer pourquoi le registre des armes à feu particulier est tellement resté en travers de la gorge des propriétaires d'armes à feu et de certains autres Canadiens aussi.

Pourquoi les députés ont-ils été inondés de correspondance sur ce projet de loi? Pourquoi la question du registre des armes à feu, sur laquelle le gouvernement actuel a fait campagne, était-elle à l'avant-plan et est-elle en partie la raison pour laquelle le gouvernement a remporté une majorité si importante? Il est crucial que vous compreniez pourquoi l'abolition espérée du

public, both gun owners and non-gun owners alike. This question is particularly compounded when one examines the gun registry in light of the history of Canada's criminal gun control scheme.

Throughout the 1990s, countless firearms were arbitrarily reclassified as prohibited and, in some cases, confiscated from law-abiding citizens. In almost every case, they were classified based not on function but on aesthetic appearance alone. If they were deemed to look scary or were made from black plastic instead of wood, they were declared prohibited. Mere possession of these firearms became a criminal offense, punished, in some cases, by a mandatory three-year sentence of imprisonment. This seemed illogical and unnecessary, yet it was passed into law. "All in the name of public safety. . .", Canadians were told.

When section 102 of the Firearms Act was enacted, granting firearms officers the right to inspect the homes of law-abiding gun owners without warrant or suspicion of an offense, many questioned this seeming violation of privacy and fundamental rights. However, Parliament passed it into law. "If it saves one life. . .", Canadians were told.

Instead of legislating meaningful crime-control measures, Parliament engaged in crime-control theatre. In so doing, they sacrificed true public safety for the appearance of public safety. In the wake of tragedy and public outcry, Parliament retreated to the refuge of lazy legislators. Instead of addressing the core causes of crime — poverty, mental illness, and addiction — Parliament saddled law-abiding gun owners with the Firearms Act, a set of convoluted and complex provisions carrying criminal law penalties. Gun control in Canada has been nothing more than a public policy pacifier, a distraction from actual crime prevention and public safety.

Unfortunately, the proponents of the Canadian gun control scheme couch their arguments in platitudes and emotional hysterics, not in facts or empirical evidence. They turn to isolated incidents and extreme anecdotes as support for their views.

You should find it telling that supporters of the gun registry rarely mention the findings of Auditor General Sheila Fraser regarding the state of gun control in Canada. In 2006, she wrote that there was no demonstration of how this legislation "helps minimize risks to public safety with evidence-based outcomes, such as reduced deaths, injuries, and threats from firearms."

Registre des armes à feu a tant galvanisé la population canadienne, aussi bien les propriétaires d'armes à feu que d'autres qui n'en possèdent pas. Elle est d'autant plus complexe à la lumière de la genèse du programme de contrôle des armes à feu employées à des fins criminelles au Canada.

Tout au long des années 1990, d'innombrables armes à feu ont été reclassifiées arbitrairement, voire confisquées à des citoyens respectueux de la loi. Dans presque tous les cas, elles avaient été classifiées non pas selon leur fonction, mais uniquement en raison de leur aspect. Si elles semblaient faire peur ou étaient en plastique noir au lieu d'être en bois, elles étaient frappées d'une interdiction. La simple possession de ces armes à feu est devenue un acte criminel punissable, dans certains cas, d'une peine d'emprisonnement obligatoire de trois ans. Même si cela semblait illogique et futile, le projet est devenu loi. « Tout pour la sécurité publique... » avait-on dit aux Canadiens.

Lorsque l'article 102 de la Loi sur les armes à feu a été édicté, lequel conférait aux contrôleurs des armes à feu le droit d'inspecter le domicile de propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, sans mandat ou suspicion d'infraction, nombreux sont ceux qui ont remis en question cette apparente violation de droits fondamentaux et du respect de la vie privée. Le Parlement a néanmoins adopté cette loi. « Si cela sauve une seule vie... » avait-on dit aux Canadiens.

Au lieu d'adopter des mesures législatives sérieuses pour lutter contre la criminalité, le Parlement a fait du théâtre. Il a ainsi sacrifié la véritable sécurité publique pour un semblant de sécurité publique. Dans la foulée de tragédies et du tollé public, le Parlement s'est confiné à jouer les législateurs paresseux. Plutôt que de s'attaquer aux causes fondamentales de la criminalité — la pauvreté, les maladies mentales et les toxicomanies — le Parlement a imposé la Loi sur les armes à feu aux propriétaires d'armes respectueux de la loi, soit une série de dispositions alambiquées et complexes assorties de sanctions pénales. Au Canada, le contrôle des armes à feu n'a été rien de plus qu'un moyen d'amadouer le public, pour distraire son attention au lieu d'une véritable prévention du crime et de la vraie sécurité publique.

Or, les sympathisants du programme de contrôle des armes à feu au Canada formulent leurs arguments par des platitudes et dans des termes hystériques, pas en se basant sur des faits ou des preuves empiriques. Ils citent des incidents isolés et des anecdotes exagérées pour appuyer leurs vues.

Vous devriez trouver révélateur que ceux qui favorisent le registre des armes à feu mentionnent rarement les conclusions de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, au sujet de la situation du contrôle des armes à feu au Canada. En 2006, elle a écrit qu'il n'y avait aucune preuve de la manière dont cette loi aurait aidé à réduire au minimum les risques pour la sécurité publique en démontrant les résultats basés sur des données probantes, à savoir une baisse du nombre de morts, de blessures et de menaces liées aux armes à feu.

Nor has mention been made of the recent peer-reviewed study out of McMaster University, published in the *Journal of Interpersonal Violence*, which conclusively demonstrated that “Canadian firearms legislation has had no significant, beneficial association in regard to firearm homicide and spousal homicide by firearm.”

They say that when all you have is a hammer, everything looks like a nail. For the past 40 years, the only tool Parliament has used to regulate law-abiding citizens and their use of firearms is the sledgehammer of the criminal law power. In passing those unnecessary and harsh provisions, members of your chamber, the reputed home of “sober second thought,” succumbed to an appeal to emotion, abandoned common sense, and, ultimately, failed Canadians.

You see, the long-gun registry is hardly the most offensive or illogical provision of the Firearms Act. It is simply the straw that broke the camel’s back, the tipping point. Canadians finally stood up to the criminalization of law-abiding gun owners and the use of the criminal law to regulate the innocent activities of ordinary citizens. I would therefore urge you to pass Bill C-19 swiftly and without amendment, not as a final measure but as the first step to restoring the faith of law-abiding citizens in the good sense and good judgment of their honourable parliamentarians.

The Chair: Thank you for that, Mr. Friedman.

Wendy Cukier, President, Coalition for Gun Control: Thank you very much. I appreciate the committee’s invitation and the fact that you have accommodated my schedule via video conference.

I, of course, have a rather different perspective on this issue, and we are appealing to the Senate to exercise its “sober second thought” and to rely on the evidence.

The Coalition for Gun Control is a non-profit organization founded more than 20 years ago. Its position on firearms and the firearms legislation is supported by the Canadian Bar Association, the Canadian Association of Chiefs of Police, the Canadian Public Health Association, the Canadian Association for Emergency Physicians, the Canadian Criminal Justice Association, and, indeed, most of the public safety organizations in this country, which, I think, pride themselves on evidence-based policy development.

Our brief has been submitted, and it includes a complete list.

These groups regard Canada’s Firearms Act, as it is currently written, as an important piece of our national strategy to prevent gun death and injury and to support law enforcement. Contrary to the previous speaker’s claims, there is a fairly large body of empirical research and refereed journal publications that reinforce its value. Some of this has been recognized internationally. Canada has, in fact, been lauded for its firearms legislation by, for example, the Special Rapporteur on Human Rights from the United Nations.

Il n’a pas été question non plus d’une étude récente évaluée par un comité de lecture à l’Université McMaster, publiée dans le *Journal of Interpersonal Violence*, qui a démontré de manière concluante que la Loi canadienne sur les armes à feu n’a eu aucun effet appréciable ou bénéfique par rapport aux homicides par arme à feu ou homicides conjugaux par arme à feu.

On dit que lorsque tout ce qu’on a c’est un marteau, tout a l’air d’un clou. Depuis 40 ans, le seul outil que le Parlement a utilisé pour réglementer les citoyens respectueux de la loi et leur utilisation d’armes à feu a été la masse puissante qu’est la législation criminelle. Par l’adoption de ces dispositions inutiles et sévères, les membres de votre chambre, lieu connu pour effectuer un second examen objectif, a plié devant un appel émotif, écarté le bon sens et, ultérieurement, laissé tomber les Canadiens.

Vous savez, le registre des armes d’épaule n’est pas l’élément le plus répugnant ou illogique de la Loi sur les armes à feu. C’est simplement la goutte qui a fait déborder le vase. Les Canadiens ont finalement tenu tête à ceux qui ont voulu criminaliser les propriétaires d’armes à feu respectueux de la loi et se servir de la législation criminelle pour réglementer les activités inoffensives de simples citoyens. Je vous exhorte donc à adopter le projet de loi C-19 rapidement et sans modification, non pas comme mesure finale mais comme un premier geste pour regagner la confiance des citoyens respectueux de la loi, comme d’honorables parlementaires croyant au bon sens et au bon jugement.

Le président : Merci, maître Friedman.

Wendy Cukier, présidente, Coalition pour le contrôle des armes : Merci beaucoup. Je suis reconnaissante de l’invitation du comité et vous remercie d’avoir accepté que je témoigne par vidéoconférence.

J’ai, bien sûr, un point de vue assez divergent sur la question; nous faisons appel au Sénat pour qu’il procède à un second examen objectif et qu’il se fonde sur des données probantes.

La Coalition pour le contrôle des armes est un organisme sans but lucratif fondé il y a une vingtaine d’années. Sa position sur les armes à feu et la législation afférente est appuyée notamment par l’Association du Barreau canadien, l’Association canadienne des chefs de police, l’Association canadienne de santé publique, l’Association canadienne des médecins d’urgence, l’Association canadienne de justice pénale et la plupart des organismes de sécurité publique du pays qui, je pense, se targuent d’élaborer des politiques fondées sur des données probantes.

Le mémoire que nous avons remis comporte la liste complète.

Ces groupes voient la Loi sur les armes à feu, dans sa forme actuelle, comme une composante importante de notre stratégie nationale de prévention des décès et blessures causés par des armes à feu et un moyen de faire respecter les lois. Contrairement à ce que prétendait le témoin précédent, il existe un nombre assez imposant de recherches empiriques et de publications examinées par un comité de lecture qui en étayaient la valeur. Certaines d’entre elles ont été reconnues à l’échelle internationale. En fait, le Canada a été louangé pour sa législation en la matière par, notamment, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l’homme.

I am sorry that you probably will not have time to hear from all public safety experts, but we can certainly ensure that you are in receipt of their briefs. They maintain that some of the provisions in Bill C-19 will put Canadian lives at risk by changing the rules related to non-restricted firearms. Many powerful, semi-automatic firearms are currently classified as non-restricted firearms, including the Ruger Mini-14, which was used at *Polytechnique*, as well as a series of sniper rifles, including some .50 calibre variants.

While it is true that the characteristics of firearms vary in terms of their lethality, I think sometimes the rhetoric around so-called “duck guns” conceals the fact that most Canadians killed with guns, in any given year, are actually killed with unrestricted rifles and shotguns, particularly in domestic violence, suicide and unintentional injuries.

Most police officers who have been killed in Canada in recent years have been killed with non-restricted firearms, such as those which will be affected by this legislation.

In major cities as well as in smaller communities, non-restricted firearms also account for substantial proportion of the firearms recovered in crime. In Toronto and Montreal it is about third, but in communities like York Region there are two rifles and shotguns recovered for every handgun.

The provisions in Bill C-19 which change the rules around licensing are of particular concern. This is quite complex legislation which, on the surface, was intended to eliminate the registration of rifles and shotguns, but in practice will go much further. Bill C-19 removes the requirement that licences be verified when someone purchases a long gun. This will actually undermine the licensing provisions in the legislation. The Supreme Court said very clearly that the registration and licensing provisions go hand in hand, so the removal of registration undermines licensing in general. However, this provision in particular will have a harmful effect on the safety of Canadians.

Bill C-19 also removes the requirement that businesses keep a record of sales. This was a provision introduced in 1977 with the Firearms Acquisition Certificate process, where dealers in firearms were essentially required to keep a ledger of firearms sales. While it was not as efficient as the computerized and centralized registration system, it did allow some tracking and tracing of firearms. With Bill C-68 these provisions were eliminated because the registration of firearms was seen to supplant the need for records being kept in gun dealers. However, by not reinstating these provisions, in effect Bill C-19 does not roll back the clock to 1995, but to 1976. I do not think that was an intended consequence, but it is a consequence of what will happen if you pass this legislation.

Je déplore le fait que vous n'aurez probablement pas le temps d'entendre tous les experts en sécurité publique, mais nous pouvons certainement veiller à ce que vous receviez leurs mémoires. Ils soutiennent que certaines dispositions du projet de loi C-19 mettront la vie des Canadiens en péril par la modification des règlements relatifs aux armes à feu sans restriction. De nombreuses armes à feu semi-automatiques puissantes sont actuellement classifiées comme des armes sans restriction, dont le Ruger Mini-14, qui a été utilisé à la Polytechnique, de même qu'une série de fusils de tireurs d'élite comprenant des variantes de calibre .50.

Il est vrai que les caractéristiques létales des armes à feu sont variables, mais je crois que, parfois, la rhétorique associée à ce qu'on appelle les « fusils pour la chasse au canard » fait abstraction du fait que la plupart des Canadiens qui ont été tués par une arme à feu sont victimes, chaque année, de carabines et de fusils de chasse, particulièrement dans les cas de violence conjugale, de suicide et de blessures accidentelles.

La plupart des policiers abattus au Canada ces dernières années l'ont été par des armes sans restriction comme celles qui seront visées par cette loi.

Dans les grandes comme dans les petites villes, les armes sans restriction représentent une proportion considérable des armes récupérées après des actes criminels. À Toronto et à Montréal, il s'agit du tiers environ, alors que dans la région de York, deux carabines et fusils de chasse sont saisis pour chaque arme de poing.

Les dispositions du projet de loi C-19 portant modification des règles relatives à la délivrance des permis font l'objet d'une préoccupation particulière. Il s'agit d'une législation complexe qui, a priori, visait à éliminer l'enregistrement des carabines et fusils de chasse, mais elle va beaucoup plus loin en réalité. Il ne serait dorénavant plus obligatoire selon ce projet de loi que les permis soient vérifiés lorsque quelqu'un achète une arme d'épaule. Ceci nuira aux dispositions législatives concernant les permis. La Cour suprême s'est prononcée très clairement en affirmant que l'enregistrement et les dispositions relatives aux permis sont inextricables, si bien que la suppression de l'enregistrement sera dommageable pour la délivrance de permis en général. Cette disposition aura donc des conséquences préjudiciables pour la sécurité des Canadiens.

Le projet de loi C-19 supprime également l'obligation pour les marchands de conserver un reçu de vente. Cette disposition avait été introduite en 1977, soit l'Autorisation d'acquisition d'armes à feu, et elle exigeait que les entreprises tiennent un registre de leurs ventes d'armes à feu. Bien que pas aussi efficace que le système central informatisé d'enregistrement, ce système de registres rendait tout de même possible de faire un suivi et de retracer les armes à feu. Le projet de loi C-68 a fait disparaître cette disposition parce que l'enregistrement des armes à feu avait été jugé comme plus important que le besoin de documentation des ventes par les marchands d'armes. Or, si cette disposition n'est pas rétablie, le projet de loi C-19 ne nous fera pas reculer en 1995, mais jusqu'en 1976. Je ne crois pas que ce soit intentionnel, mais ce sera la conséquence de son adoption.

Police say information is the lifeblood of policing. One of the most concerning provisions in this legislation is the requirement that the data on 7.1 million long guns — which has been collected at considerable expense to federal and provincial authorities, as well as the Canadian public — will be destroyed in spite of the fact that a number of our international obligations require maintenance of these records. This information has provided a valuable tool in helping to prosecute criminals and in fact, approximately more than 3,000 affidavits have been filed every year based on this data. While some will say the registry data is not up to date and will not be complete as registration is being eliminated, the fact is that our current fingerprint and DNA databases are also not complete. Yet, they provide useful investigative tools.

There have been many documented cases, and certainly in their testimony in the past the Canadian Association of Chiefs of Police has relayed many of these instances, and they are documented in our briefs. One of the instances, of course, was the murder of four police officers in Mayerthorpe, Alberta, where the fact that the long gun was left on the scene was part of the evidentiary trail that allowed for the conviction of the accessories to that offence.

Bill C-19 will remove the ability to raise flags in suspicious situations. In the past, staff at the registry has documented a number of occasions when, during the process of purchasing a firearm, flags were raised and individuals were identified who, for example, were prohibited from owning firearms. It will also destroy a tool that is used by the police on a daily basis, and it will undermine the government's own stated commitments to crime prevention and particularly to suicide prevention.

The link between licensing firearm owners and registration of firearms is not well understood, but essentially the registration process ensures that licensed firearm owners will be accountable for their firearms, and reduces the risk that legal guns will be diverted to illegal sources. While no law can prevent every tragedy, the data on firearms death and injury in Canada is quite compelling. We have seen significant declines in the number and rate of women murdered with firearms since this legislation was introduced. In total, the number of Canadians killed with guns in homicides, suicides and unintentional injury has fallen from over 1,100 to under 800 per year. There is a difference of almost 400 deaths per year, even though the population has increased. While no piece of legislation is a panacea, there are many public safety groups across this country that have maintained, based on evidence, that the registry has improved the quality of life, the safety of Canadians, and assisted the police in doing their job. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Ms. Cukier.

We will proceed to questions. Before we do, I want to say something. I sense that, creeping into our discussions here, when some of our committee members are asking questions or making comments, there are other comments coming from other senators

Les policiers affirment que l'information est cruciale pour leur travail. L'une des dispositions les plus inquiétantes de ce projet de loi tient à la destruction obligatoire de données sur 7,1 millions d'armes d'épaule — dont la collecte a été payée chèrement par les autorités fédérales et provinciales, ainsi que par les contribuables canadiens — malgré le fait qu'un certain nombre d'obligations internationales exigent que ces documents soient conservés. Cette information a été très utile pour nous aider à poursuivre les criminels en justice; d'ailleurs quelque 3 000 affidavits ont été déposés chaque année au regard de ces données. Certains diront que les données du registre ne sont pas à jour et ne seront pas complètes après l'élimination de l'enregistrement, mais n'oublions pas que nos bases de données sur les empreintes digitales et l'ADN ne sont pas complètes non plus. Elles sont pourtant des instruments d'enquête utiles.

Il y a de nombreux cas documentés, et certainement dans ses témoignages antérieurs, cités à maintes reprises par l'Association canadienne des chefs de police, qui sont également documentés dans nos mémoires. Dans l'un de ces cas bien connus, celui du meurtre de quatre agents de police à Mayerthorpe, Alberta, le fait que l'arme d'épaule ait été laissée sur place a permis d'utiliser l'information sur l'accessoire du meurtre aux fins de la condamnation.

Le projet de loi C-19 nous empêchera de donner suite à certaines pistes dans des situations douteuses. Le personnel du registre a déjà documenté des occasions où, pendant l'achat d'une arme à feu, des indices ont permis d'identifier des personnes qui, par exemple, n'avaient pas le droit d'en faire l'acquisition. Il en résultera aussi la destruction d'un outil utilisé par la police tous les jours, d'autant plus que le gouvernement s'est lui-même voué à la prévention du crime, particulièrement du suicide.

Le lien qui existe entre le permis de possession et l'enregistrement des armes à feu n'est pas bien compris, mais essentiellement le processus d'enregistrement fait en sorte que les titulaires de permis sont redevables et diminue le risque que des armes licites soient utilisées à des fins criminelles. Même si aucune loi ne peut prévenir toutes les tragédies, les données sur les décès et blessures causés par une arme à feu sont assez convaincantes. Nous avons été témoins d'une baisse importante du nombre et de la proportion de femmes assassinées par arme à feu depuis l'introduction de cette loi. Au total, le nombre de Canadiens tués par arme à feu dans les cas d'homicide, de suicide et de blessure accidentelle est passé d'un peu plus de 1 100 à moins de 800 par an. C'est près de 400 morts de moins par an, malgré l'augmentation de la population. Aucune loi n'est une panacée, mais de nombreux groupes en sécurité publique partout au pays insistent pour dire que, d'après les chiffres, le Registre a permis d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des Canadiens, et aidé les policiers à faire leur travail. Merci beaucoup.

Le président : Merci, madame Cukier.

Nous passons maintenant aux questions. J'ai toutefois quelque chose à dire. J'ai l'impression que, durant nos discussions ici, lorsque certains membres du comité posent des questions ou font des commentaires, d'autres sénateurs ajoutent leurs remarques. Je

around the table. I would ask you not to do that please. Everyone will have their opportunity, but the floor belongs to the senator asking the question at that moment.

Senator Fraser: I have a question for each of you, and I will start with Mr. Friedman. You said that you regularly represent gun owners before all levels of court in Ontario. I was wondering what kind of cases those were. Are these people who did not put a padlock on their gun cupboard or are they people who have guns that they are not allowed to have? Where do the bulk of these cases lie?

Mr. Friedman: When I talk about representing gun owners, I mean representing otherwise law-abiding citizens who, for one reason or another, find themselves charged with a criminal offence, pursuant to the Firearms Act or the Criminal Code. In the great tradition of the British barristers, I take all comers when it comes to my criminal clients. However, this area I talk about focuses on sportsmen, target shooters, or hunters who, for example, are charged with criminal violations of the Long-gun Registry Act. They are charged with safe storage violations, or find themselves the subject of a public safety warrant because of a complaint from a co-worker or a neighbour, and have to defend themselves in the criminal justice system at great personal and financial expense.

Senator Fraser: What kind of complaint would a co-worker be laying?

Mr. Friedman: Under section 117.04 and 117.05 of the Criminal Code, anyone can make a report to the police. The RCMP has a hotline to make what is called a public safety complaint. That means they say, "I got into an argument with my neighbour and he displayed some angry behaviour," or a co-worker can say, "My co-worker was talking about guns and it made me nervous." This is true, believe or not; I see it and have a hearing scheduled next week in this very matter. A warrant is often executed at a person's home and their firearms are removed. The police will usually bring an application to have those guns forfeited to the Crown and have the licence removed from the individual.

Most tellingly about this whole process, is that the obligation under our law is on that individual who has had his firearm seized to prove to a court that he is not a threat to public safety.

Senator Fraser: This is not a gun registry offence.

Mr. Friedman: This is a Firearms Act offence. When I talk about registry offences that is, for example, where a firearm is determined not to have been registered. Despite the amnesty, the police in this jurisdiction and many others continue to lay criminal charges. You are faced with the full force of a criminal sanction for not registering your non-restricted long-gun with the gun registry. I defend individuals who are charged with those offences.

vous demandais de vous en abstenir. Vous aurez tous l'occasion de commenter, mais la parole est au sénateur qui pose une question à ce moment-là.

Le sénateur Fraser : J'ai une question pour chacun d'entre vous et je vais commencer par M^c Friedman. Vous avez dit que vous représentez des propriétaires d'armes à feu dans toutes les instances judiciaires en Ontario. Je me demandais de quel genre de cause il s'agit. Est-ce que ce sont des gens qui n'ont pas verrouillé l'armoire où ils rangent leurs armes ou des gens qui n'ont pas le droit de posséder des armes? Quelles sont les causes les plus communes?

M^c Friedman : Lorsque j'ai parlé de représenter des propriétaires d'armes à feu, je faisais allusion à des gens qui respectent la loi et qui, pour une raison quelconque, sont accusés d'une infraction criminelle aux termes de la Loi sur les armes à feu ou du Code criminel. Fidèle à cette grande tradition en droit britannique, j'accepte tous les clients au criminel. Par contre, je parlais ici de sportifs, de tireurs sportifs ou de chasseurs qui, par exemple, sont accusés d'une infraction criminelle en vertu de la Loi sur le registre des armes d'épaule. Ils sont accusés de violations relatives à l'entreposage sécuritaire et sont l'objet d'un mandat de sécurité publique à cause d'une plainte d'un collègue ou d'un voisin, de sorte qu'ils sont obligés de se défendre dans le système de justice pénale à grands frais pour eux.

Le sénateur Fraser : Quel genre de plainte un collègue déposerait-il?

M^c Friedman : Selon les articles 117.04 et 117.05 du Code criminel, n'importe qui peut remplir un rapport de police. La GRC offre une ligne directe pour ce qu'on appelle une plainte de sécurité publique. On dirait par exemple « Je me suis disputé avec mon voisin et il était fâché », ou un collègue affirmerait : « Mon collègue parlait d'armes à feu et ça m'a rendu nerveux. » C'est vrai, croyez-le ou non; c'est le genre de chose que je vois; en fait j'ai une audience prévue la semaine prochaine dans cette affaire même. Il arrive souvent qu'un mandat de perquisition soit exécuté et que des armes à feu soient retirées du domicile d'une personne. Normalement la police saisit les armes au nom de la Couronne et le permis de la personne est révoqué.

Le plus révélateur dans tout ce processus, c'est que la personne dont les armes ont été saisies est tenue en vertu de la loi de prouver au tribunal qu'elle n'est pas une menace pour la sécurité publique.

Le sénateur Fraser : Ce n'est pas une infraction au registre des armes à feu.

M^c Friedman : C'est une infraction à la Loi sur les armes à feu. Quand je parle d'infraction au registre, il s'agit par exemple de cas où il est établi qu'une arme à feu n'a pas été enregistrée. En dépit de l'amnistie, les services policiers dans cette province, et dans beaucoup d'autres, continuent de déposer des accusations criminelles. Vous êtes confrontés à toute la force d'une sanction criminelle si vous n'avez pas enregistré une arme d'épaule sans restriction auprès du Registre des armes à feu. J'assure la défense de personnes accusées de ce type de délit.

Senator Fraser: I know the chair will be eager for us to get on, so I will turn to Ms. Cukier.

Ms. Cukier, thank you very much for appearing. I realize you barely had time to scratch the surface of your brief, but you did a very good job of scratching. Could you expand a little on what you think the implications of Bill C-19 are for the illegal trafficking of guns both domestically and internationally?

Ms. Cukier: The principles of firearms legislation — and this is something I have published with a number of internationally recognized scholars — is basically risk reduction. By licensing gun owners and by registering guns, the intent is to reduce the risk that legal owners will misuse their firearms and to try to keep legal guns in the hands of legal owners. The provisions in this proposed legislation that eliminate the registration of firearms mean that if you are a licensed gun owner, you can buy as many unrestricted firearms as you want, and there will be no record at all — no record in the store and no registration system. Therefore, if you choose, for example as the accessories chose in the murders of the RCMP officers in Alberta, to give your firearms to someone who does not have a licence or is prohibited from owning firearms, there is no way to trace those firearms back to you.

One of the reasons that the legislation was initially introduced in such a form was to prevent the diversion of legal guns to illegal markets. While the problem of smuggled handguns is a much bigger problem than the problem of illegally traded rifles and shotguns, there is little doubt that eliminating the record of who owns what guns and destroying the records on who currently owns the 7.1 million registered firearms will eliminate one of the measures in place to reduce the chances that legal guns will end up in illegal markets.

Senator Fraser: How does Bill C-19, in your view, square with the various international treaties and protocols and other such instruments that Canada is a party to, or has signed if not ratified?

Ms. Cukier: The 2001 Programme of Action requires measures to ensure accurate records are kept for as long as possible on the manufacture, holding and transfer of firearms. The Firearms Protocol under the United Nations Convention Against Transnational Organized Crime also requires the maintenance for not less than 10 years of information related to firearms and, where feasible, parts and ammunition. The Inter-American Convention Against the Illicit Manufacturing of and Trafficking of Firearms, Explosives, and Other related Materials also requires maintenance for a reasonable time of information necessary to trace and identify illegally trafficked firearms. The UN international tracing instrument also requires that data be kept on firearm ownership.

Le sénateur Fraser : Je sais que le président souhaite ardemment que nous avançons; je vais donc passer à Mme Cukier.

Merci beaucoup, madame Cukier, de comparaître. Je me rends compte que vous avez à peine eu le temps de gratter la surface, mais vous avez bien résumé. Pourriez-vous élaborer davantage sur ce que vous pensez être les implications du projet de loi C-19 pour le trafic illégal d'armes à feu tant au pays qu'à l'étranger?

Mme Cukier : Le principe de la législation sur les armes à feu — et c'est quelque chose à propos de quoi j'ai publié avec plusieurs spécialistes internationalement reconnus — c'est en gros la réduction des risques. Les permis pour les propriétaires d'armes et le registre des armes à feu ont pour but de réduire le risque que les propriétaires légaux ne fassent un mauvais usage de leurs armes, mais aussi de faire en sorte que les armes enregistrées restent entre les mains des propriétaires légaux. Les dispositions du projet de loi qui suppriment le registre des armes à feu signifient que, si vous êtes propriétaire d'une arme à feu et titulaire d'un permis, vous pouvez acheter autant d'armes à feu que vous voulez, sans restrictions, et il n'y aura aucune trace, ni dans le magasin ni dans un quelconque registre. Par conséquent, si vous choisissez, comme l'ont fait les complices des meurtres de gendarmes en Alberta, de donner vos armes à feu à quelqu'un qui n'a pas de permis ou qui s'est vu interdire la possession d'armes à feu, il n'y a aucun moyen de vous retracer à l'origine de ces armes.

Cette législation a été initialement introduite sous cette forme notamment pour empêcher le détournement d'armes obtenues légalement vers les marchés illégaux. Certes, le problème des armes de poing de contrebande est bien plus important que celui des fusils et des carabines vendus illégalement. Cependant, il ne fait guère de doute que la suppression du registre permettant de savoir qui possède des armes, et lesquelles, ainsi que la destruction du registre des propriétaires des 7,1 millions d'armes à feu enregistrées éliminera une des mesures en place qui permettait de réduire le risque que des armes déclarées finissent sur les marchés illégaux.

Le sénateur Fraser : Selon vous, en quoi le projet de loi C-19 cadrera-t-il avec les différents traités internationaux, protocoles et autres instruments du même type pour lequel le Canada est partie ou qu'il a signé, voire ratifié?

Mme Cukier : Le Programme d'action de 2001 requiert des mesures pour s'assurer que des registres précis seront tenus aussi longtemps que possible sur la fabrication, la détention et le transfert des armes à feu. Le protocole sur les armes à feu de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée requiert également le maintien, pendant au moins 10 ans, des informations relatives aux armes à feu et, lorsque c'est possible, des pièces détachées et des munitions. La Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes requiert également le maintien, pour une durée raisonnable, des informations nécessaires au traçage et à l'identification des armes provenant du trafic illégal. L'Instrument international des Nations Unies sur le traçage des armes légères requiert lui aussi que des données soient conservées sur les propriétaires d'armes à feu.

In the opinion of most of the international NGOs engaged in these processes, except perhaps the National Rifle Association, there is a view that eliminating the registration of firearms, particularly the elimination of any tracking at the point-of-sale, will basically undermine our international commitments to fight illegal trade in firearms.

The Chair: I might say at this point, for both Mr. Friedman and Ms. Cukier, if a question is directed to one or the other, and it is not that I am encouraging you to necessarily feel you have to rebut every statement made by the other witness, if there is something extremely important you wish to say, let me know, and I will give you that opportunity.

Senator Lang: I want to assure Ms. Cukier that there is no intention on anyone's part around this table to take safety away from Canadians. That is not the intent at all. The question is whether the registry is effective and whether it works. Many Canadians, especially those who own long guns, say that it does not work and is a waste of taxpayers' money; and they would sooner see that money spent elsewhere.

If you could clarify for the record with respect to the organization that you represent, and maybe yourself: What is your position from the point of view of Canadians outside the police and military owning firearms? Are you supportive of that?

Ms. Cukier: Yes. Our position is very clear. We support the ownership of firearms for legitimate purposes. We want all guns to be registered and all gun owners to be licensed. We support safe storage and the prohibition of specific firearms that would be classified as military assault weapons. Contrary to what the other witness said, the alcohol, tobacco and firearms administration in the United States defined a whole series of criteria, as did the RCMP, about what constitutes a military weapon as opposed to a firearm designed for civilian use.

Senator Lang: I would like to pursue another question with the witness on the registry itself. I would like to point out that Sheila Fraser, former Auditor General, was quoted earlier by the other witness in his statements. I think it is important to read out. In 2006, she stated that there is no demonstration how this legislation helps minimize risks to public safety with evidence-based outcomes, such as reduced deaths, injuries and threats from firearms.

If you refer further to the former Auditor General Sheila Fraser, in 2002 she did a thorough investigation of the registry and pointed out that 90 per cent of the registration certificates had flaws in them — there were errors. That was by the former Auditor General, not by anyone else. The difficulty I have is: Why would we support a registry that has all these errors and flaws in it and continue to spend money on it knowing that the information is incorrect, or that a good part of it is incorrect?

La plupart des ONG engagées dans ces processus, à l'exception peut-être de la National Rifle Association, considèrent que l'élimination du registre des armes à feu et en particulier la suppression de tout traçage au point de vente, sapera nos engagements internationaux de combattre le commerce illégal des armes à feu.

Le président : A ce stade, je voudrais dire à M. Friedman et à Mme Cukier que si une question vous est destinée à l'un ou à l'autre, et je ne dis pas ça pour vous encourager à forcément contredire toutes les déclarations des autres témoins, et que vous souhaitez dire quelque chose d'extrêmement important, dites-le moi et je vous en donnerai la possibilité.

Le sénateur Lang : Je voudrais dire à Mme Cukier que personne autour de cette table n'a l'intention de remettre en cause la sécurité des Canadiens. Ce n'est absolument pas le but. La question est de savoir si le registre est efficace et s'il fonctionne. De nombreux Canadiens, surtout ceux qui possèdent des armes d'épaule, disent qu'il ne fonctionne pas, que c'est un gâchis de l'argent des contribuables et qu'ils préféreraient que cet argent soit dépensé autrement.

Pourriez-vous, pour la transcription, clarifier la position de l'organisation que vous représentez et peut être aussi votre position personnelle? Quel est votre point de vue sur la possession d'armes à feu au Canada, en dehors de ce qui est police et armée? Êtes-vous pour?

Mme Cukier : Oui. Notre position est très claire. Nous sommes en faveur de la possession d'armes à feu dans des buts légitimes. Nous voulons que toutes les armes à feu soient enregistrées et que tous les propriétaires aient un permis. Nous sommes en faveur d'un stockage sûr et de l'interdiction des armes à feu classées comme armes d'assaut militaires. Contrairement à ce qu'a déclaré l'autre témoin, l'administration des alcools, tabacs et armes à feu aux États-Unis a défini toute une série de critères, comme l'a fait la GRC, indiquant ce qui constitue une arme militaire par opposition à une arme conçue pour un usage civil.

Le sénateur Lang : J'aimerais approfondir une autre question avec le témoin, concernant le registre lui-même. Je voudrais souligner que Sheila Fraser, ancienne vérificatrice générale, a été citée tout à l'heure par l'autre témoin. Je crois qu'il est important d'y revenir. En 2006, elle a affirmé qu'il n'y avait pas de résultats fondés sur des données probantes, telles qu'une baisse du nombre de menaces, de décès et de blessures attribuables aux armes à feu, démontrant que cette législation contribue à minimiser le risque pour la sécurité publique.

Si l'on se réfère à nouveau à l'ancienne vérificatrice générale, Sheila Fraser, elle a fait une enquête approfondie sur le registre des armes à feu en 2002 et a souligné que 90 p. 100 des certificats d'immatriculation contenaient des erreurs. C'est l'ancienne vérificatrice générale en personne qui l'a dit. Voici ce qui me pose problème : pourquoi devrions-nous soutenir un registre qui est plein d'erreurs et de failles et continuer à dépenser de l'argent pour cela tout en sachant que ces données sont incorrectes, en grande partie du moins.

Ms. Cukier: I would like to respond to that. It is really interesting because many opponents of the legislation like to quote Sheila Fraser. I would refer you to her testimony before the committee of the house on this legislation. It was quite interesting because one day you had the head of the Canadian Taxpayers Federation quoting her, and the next day you had her saying very clearly what she did say and did not say. What she said, actually, was not that the firearms registry was ineffective, but that no study had been done by her department on value for money or effectiveness. It is important not to take her comments out of context. I would refer you back to her very testimony before the House of Commons committee on an earlier version of this legislation. That is one point that is very important.

The second point is on the costs. Various people have commented on the costs of the registry and that the money that was spent setting up the licensing and registration system exceeded the targets, and so on.

It is important to remember that most of that money was not spent on registering firearms; it was spent on licensing gun owners. The costs going forward of the registration of rifles and shotguns, according to the RCMP, are between \$2 million and \$4 million a year, because most of the rifles and shotguns have been registered. It is a one-time-only process. We have the data.

Certainly, there are inaccuracies in the database, but as many of the police have said, it is better to have the information that we have than no information. Again, I will refer you to other kinds of public safety tools, like the DNA data bank or AFIS, which is used to access fingerprints.

Not all of the fingerprints of all Canadians are in the AFIS database. Not all of the DNA of all Canadians is in the DNA data bank. However, the fact that there is partial information in those databases is actually an invaluable tool to police. While some have argued that they would like to have more data, the fact is that even the incomplete data that they have is viewed as a useful tool.

Our essential argument, which has been reinforced by the majority of police organizations in this country, is that the data in the registry is not only valuable but worth the continued investment to maintain.

The Chair: Mr. Friedman, is there anything you would like to add?

Mr. Friedman: I wanted to respond briefly to the other witness's comment about the inaccurate data being better than no data at all. I recall a comment made by a member of the Coalition for Gun Control that was expressed in the House of Commons committee and perhaps in the Senate committee as well. The quote was something to the effect that "the gun registry has never killed anyone; getting rid of it might."

Mme Cukier : Je voudrais répondre. C'est vraiment intéressant car beaucoup d'opposants à la législation aiment citer Sheila Fraser. Je vous renvoie à son témoignage devant le comité de la Chambre à propos de cette législation. C'était assez intéressant, car un jour, le dirigeant de la Fédération canadienne des contribuables la citait et le lendemain, elle était présente pour expliquer très clairement ce qu'elle avait dit ou pas. Ce qu'elle a effectivement dit, ce n'est pas que le registre des armes à feu était inefficace, mais qu'aucune étude n'avait été faite par son service au sujet de la rentabilité ou de l'efficacité de cet instrument. Il est important de ne pas la citer hors contexte. Je vous renvoie à son témoignage devant le comité de la Chambre des communes à propos d'une version antérieure de cette législation. Ce point est très important.

Le second point concerne le coût. Plusieurs personnes ont parlé du coût du registre et ont dit que l'argent dépensé pour les permis et le registre dépassait les objectifs, et ainsi de suite.

Il est important de rappeler que l'essentiel de cet argent n'a pas été dépensé pour l'immatriculation des armes à feu, mais pour donner des permis à leurs propriétaires. Selon la GRC, les futurs coûts d'immatriculation des carabines et des fusils seront de 2 à 4 millions de dollars par an, puisque la plupart des carabines et des fusils ont déjà été immatriculés. Il s'agit d'une opération unique. Nous avons les données.

Il y a certainement des approximations dans la base de données, mais comme l'ont dit beaucoup de policiers. L'information que nous avons vaut mieux que pas d'information du tout. Je vous renvoie une fois de plus à d'autres types d'outils de sécurité publique, comme par exemple la banque de données génétiques ou le système informatisé de dactyloscopie, qui donne accès aux empreintes digitales.

Le système informatisé de dactyloscopie ne contient pas les empreintes digitales de tous les Canadiens. La banque de données génétiques ne contient pas l'ADN de tous les Canadiens. Néanmoins, cette information même partielle constitue un outil inestimable pour la police. Tandis que certains disent qu'ils voudraient plus de données, le fait est que même les données incomplètes dont ils disposent sont considérées comme un outil utile.

Notre argument principal, qui est corroboré par la majorité des organisations de police du pays, est que les données contenues dans ce registre sont non seulement précieuses, mais méritent que l'on continue d'investir pour les maintenir.

Le président : Monsieur Friedman, souhaitez vous ajouter quelque chose?

Monsieur Friedman : Je voudrais répondre brièvement aux propos de l'autre témoin qui a dit que des données inexactes valent mieux que pas de données du tout. Je me souviens des propos d'un membre de la Coalition pour le contrôle des armes à feu devant le comité de la Chambre des communes et peut-être aussi devant le Sénat. Il disait quelque chose comme « le registre des armes à feu n'a jamais tué personne; sa suppression pourrait le faire ».

Those who are familiar with the cases, for example, of Laval police officer Daniel Tessier or police officer Valérie Gignac, know that in both cases blame for the tragic deaths of those two officers was laid on a reliance on gun registry data that was inaccurate and misused by the police. I think that when an officer is provided with a false sense of security because a gun registry check on a residence comes up clean, what we are actually doing is not only not making Canadians safe but actually putting the lives of police officers at risk.

Senator Lang: I have a question of the witness because of his background.

The Chair: Is it on the same point he just spoke to?

Senator Lang: It is about what a courtroom will take as testimony.

The Chair: I think we will have to move along, senator.

Senator Baker: I will ask the question.

The Chair: If you have a question, get the question out. Perhaps we can get more information from the witnesses.

Senator Hervieux-Payette: For the sake of the argument, I will speak English, because I do not know how the translation is working with Ms. Cukier.

I have a question about the study that was done by many academics. Are you aware of other studies that say the contrary to what you are arguing in your brief? I understand that university people usually have Ph.D.s, that they have rigorous ways of conducting a study. Of course, we are here being told there are no studies that can make a direct relationship between the registry and the diminution of murder. In your career and in your research, are there studies that are contrary to the one you are referring to?

Ms. Cukier: Social science is not exact, so very often on complex policies you will have different views. When we look at the research that has been done, specifically in Canada, on the impact of the firearms legislation that is published in reputable peer-reviewed journals, it is quite clear that the majority of the articles that have been published, particularly in the public health realm, would reinforce the effectiveness of the legislation. At the same time, there are people like Gary Mauser, a marketing professor emeritus from Simon Fraser University, who has published much research that would suggest that more guns would make us safer, that arming people for self-protection would reduce crime, and so on. There is research to that effect published as well.

I would be misleading you to say that all research supports my view, but I would say that there is a sufficient basis in empirical research to support my position. I think it is also reflected in the calibre and the number of public safety organizations with no vested interest who support the legislation that is currently in place.

Ceux qui connaissent les affaires des agents de police de Laval Daniel Tessier ou Valérie Gignac, savent que, dans les deux cas, la mort tragique de ces deux policiers a été imputée à la confiance dans le registre des armes à feu, qui contenait des erreurs et qui a été mal utilisé par la police. Il me semble que, lorsqu'un policier se sent en sécurité, à tort, parce la vérification d'une résidence dans le registre des armes à feu donne un résultat négatif, alors non seulement nous ne garantissons pas la sécurité des Canadiens, mais en plus nous mettons en danger la vie des policiers.

Le sénateur Lang : J'ai une question pour le témoin liée à ses antécédents.

Le président : S'agit-il du point qu'il vient d'aborder?

Le sénateur Lang : Il s'agit de ce qu'une salle d'audience accepte comme témoignage.

Le président : Je crois que nous allons devoir passer à la suite, monsieur le sénateur.

Le sénateur Baker : Je vais poser la question.

Le président : Si vous avez une question, vous leur poserez. Peut-être pourrions-nous obtenir davantage d'information des témoins.

Le sénateur Hervieux-Payette : Aux fins de la discussion, je vais parler anglais, car je ne sais pas si la traduction fonctionne bien pour Mme Cukier.

J'ai une question au sujet de l'étude qui a été menée par de nombreux universitaires. Avez-vous connaissance d'autres études qui contrediraient ce que vous avancez dans votre mémoire? Je sais que les universitaires ont généralement des doctorats et qu'ils font leurs études de manière rigoureuse. On nous a dit qu'aucune étude ne permettait d'établir un rapport direct entre le registre et la diminution des meurtres. Au cours de votre carrière, dans vos recherches, avez-vous lu des études qui contredisent celle à laquelle vous vous référez?

Mme Cukier : Les sciences sociales ne sont pas des sciences exactes, concernant des politiques complexes, les points de vue peuvent diverger. Lorsque l'on examine les études qui ont été faites, en particulier au Canada, sur l'impact des législations sur les armes à feu, publiées dans des revues à comité de lecture réputées, il est clair que la majorité des articles publiés, surtout dans le domaine de la santé publique, sont en faveur du renforcement de la législation. Parallèlement, il y a des gens comme Gary Mauser, professeur émérite de mercatique à l'Université Simon Fraser, qui a publié de nombreux résultats suggérant que la sécurité va de pair avec l'augmentation du nombre d'armes, que le fait d'armer la population à des fins d'autodéfense réduirait le crime, et ainsi de suite. Il existe aussi des études qui vont dans ce sens.

Je vous induirais en erreur si je disais que toute la recherche conforte mon point de vue, mais il me semble qu'il existe un socle suffisant dans la recherche empirique pour confirmer ma théorie. Je crois aussi que l'importance et le nombre des organisations de sécurité publique sans intérêt direct qui soutiennent la législation actuelle plaident également en faveur de mes arguments.

Senator Hervieux-Payette: With the emeritus professor from B.C., who is usually financing the studies? I know NRA has financed some of his studies. Where do you get your data? Are they data that you collect locally at Statistics Canada or other banks of information? I need to know where the data are coming from.

Ms. Cukier: With respect to Mr. Mauser's research, we know that some of the original research on arming for self-protection was partially funded by the National Rifle Association, and that is well documented in the constitutional challenge to the legislation and the interrogatories.

The data that I base my research on comes from several sources. Some of it is Statistics Canada data. As I said, you can look at overall trends; you can ask questions like: If the murders of women with firearms has declined dramatically and murders of women without firearms have not declined as rapidly, is there a factor that could account for that? If suicides with firearms have plummeted and suicides without firearms have not, can we reasonably infer that firearms legislation played a role? Those are some of the kinds of research designs you can do.

In terms of the tracing and studies we have done on the illicit trafficking of firearms, that data comes from local police agencies. We have been given access to the records of firearms recovered in crime and the traces that have been done on those. That is the basis on which we argue about the sources of illegal guns, the kinds of guns that are being recovered in crime. I hope that answers your question.

Senator Hervieux-Payette: Did you interview people who are directly involved with the question, victims, police people and so on, or did you just do an empirical study?

Ms. Cukier: I have been involved in both kinds of research. In fact, I have been for a number of years an associate member of the Canadian Association of Chiefs of Police and working directly with them on some of these issues. Certainly, I have spoken to many police chiefs, as well as rank-and-file police officers. Of course, most of the large victims organizations in the country are part of the Coalition for Gun Control. I have also spoken with many victims.

Senator Runciman: Mr. Friedman, there is not much emphasis I think with respect to Sheila Fraser's assessment with respect to the accuracy of data. I am wondering from your perspective as a lawyer how important this issue of accuracy of data is. Have you had any experience in terms of legal woes that this inaccuracy has caused people, particularly clients or others that you are aware of?

Mr. Friedman: The issue of accuracy of data is at the forefront of many of the cases I am involved with regarding law-abiding gun owners. For example, I have defended individuals who were

Le sénateur Hervieux-Payette : Qui finance généralement les études de ce professeur émérite de Colombie-Britannique? Je sais que la NRA a financé certaines de ses études. D'où viennent vos données? Proviennent-elles de Statistique Canada ou d'autres banques de données? Je veux savoir d'où viennent ces données.

Mme Cukier : En ce qui a trait aux études de M. Mauser sur le thème « s'armer pour se protéger », nous savons qu'elles ont été en partie financées par la National Rifle Association, ce fait étant amplement documenté dans le renvoi constitutionnel contre la loi et les dépositions correspondantes.

Les données dont je me suis servie dans mes recherches proviennent de diverses sources, dont Statistique Canada. Comme je l'ai dit, on peut relever les tendances globales et s'interroger sur leur raison d'être. Par exemple, si le nombre de meurtres de femmes par arme à feu a décliné nettement plus rapidement que ceux perpétrés par d'autres moyens, y a-t-il un facteur qui puisse expliquer cela? Si les suicides par arme à feu ont chuté en flèche alors que les autres types de suicide n'ont pas tellement varié, y a-t-il lieu d'en déduire que la Loi sur les armes à feu y est pour quelque chose? Voilà des exemples de l'orientation que l'on peut donner aux recherches.

Quant aux études que nous avons menées sur le trafic des armes à feu et leur circulation illicite, ces données nous proviennent des services de police locaux. La police nous a permis de consulter les dossiers sur les armes à feu récupérées sur la scène de crimes et les travaux de dépistage correspondants. C'est là le fondement de nos propos au sujet de la provenance des armes illicites, le genre d'armes à feu qui sont récupérées à la suite d'un crime. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Hervieux-Payette : Avez-vous interviewé des gens directement impliqués, des victimes, des agents de police ou autres, ou est-ce que vous vous êtes contentée de faire une étude empirique?

Mme Cukier : J'ai participé aux deux types de recherches. En fait, j'ai directement collaboré à l'étude de certaines de ces questions avec l'Association canadienne des chefs de police, dont j'ai été membre associée pendant quelques années. J'ai certainement eu l'occasion de parler à de nombreux chefs de police et policiers du rang. Par ailleurs, comme la plupart des grands organismes qui se portent à la défense des victimes au pays sont affiliés à la Coalition canadienne pour le contrôle des armes, j'ai également pu m'entretenir avec de nombreuses victimes.

Le sénateur Runciman : Monsieur Friedman, je crois que l'on n'a pas assez insisté sur l'opinion de Sheila Fraser à l'égard de l'exactitude des données. Je me demande à quel point la question de l'exactitude des données est importante de votre point de vue, en tant qu'avocat. Avez-vous déjà été confronté à des aléas judiciaires que ce genre d'inexactitude aurait pu causer aux gens, parmi vos clients, ou à d'autres personnes dont vous avez entendu parler?

M. Friedman : La question de l'exactitude des données occupe le premier plan dans de nombreuses causes auxquelles je participe à la défense de propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Par exemple, j'ai plaidé la cause de personnes ayant fait l'objet de

the subject of search warrants, which is an intrusion into your private home, based on registry data that was five or more years out of date.

In other words, an individual firearm was being sought, and the registry data was that that firearm had indeed been registered with this individual. That data was taken by a police officer, on good faith I am sure, to a justice of the peace, a warrant was issued and because it was a firearms warrant, it was considered a high-risk warrant and a SWAT team tactical entry was used, a no-knock warrant was executed and this individual was left to pick up the shambles based on inaccurate data. It cost him a significant amount of legal fees.

This is business, by the way, that, strangely, I am trying to eliminate from my practice. I would like to have fewer of these clients and preferably none at all.

Inaccurate data and misuse and misreading of gun registry and other Canadian firearms centre data is often at the core of numerous failed prosecutions.

Senator Runciman: I share your perspective on this. I think the description you use of crime control theatre really sums it up in not dealing in a meaningful way with crime control measures.

I have read columns recently with observations by a number of commentators about the negative impact this legislation has had with respect to attitudes of everyday Canadians, the criminalization of law-abiding citizens and their attitudes toward police and police officers. Have you witnessed any of that?

Mr. Friedman: Absolutely. I think an important perspective that one can draw from this is to realize this has really created a deep wedge between law enforcement and a group of Canadians who should otherwise be the staunchest allies of law enforcement and are completely responsible and law-abiding citizens, and that is gun owners.

Put yourself in the shoes of, let us say, a 65-year-old gun owner. You own certain firearms. You receive them in a certain way. They were absolutely legal. Parliament, seemingly at the snap of a finger, creates criminal offence after criminal offence. What was otherwise previously completely legal conduct is no longer just regulated conduct but is regulated with the full force of the criminal law. If there is one take-away point from my presentation, it is that criminal law is a sledgehammer; it is not a scalpel of public policy.

When we talk about crime control and prevention, we talk about, for example, the flow of illegal handguns into Canada and issues with border security and front-line police officers. What has been the primary focus of the Firearms Act in Canada? If you thumb through it — and I have an annotated copy on my desk at

mandats de perquisition — ce qui est une intrusion dans le domicile privé de la personne — qui se fondaient sur des données figurant toujours dans le registre, même si elles étaient périmées depuis plus d'un lustre.

Autrement dit, on cherchait une certaine arme à feu et selon les données du registre, celle-ci appartenait au client en question. Cette information a été portée à l'attention d'un juge, de bonne foi, j'en suis persuadé; un mandat a été émis et comme ce mandat se rapportait à une arme à feu, le risque était considéré élevé. On a donc eu recours à une équipe des armes spéciales et tactiques, qui a pu ainsi défoncer la porte sans autre forme de procès, laissant la maison dans un triste état, le tout parce que l'on avait prêté foi à une donnée erronée. En plus de devoir ramasser les morceaux, la personne a dû déboursier d'importants frais juridiques.

Cela peut vous paraître étrange, mais je m'efforce d'éviter d'accepter ce genre de cause dans mon cabinet. Je voudrais avoir moins de clients de la sorte, de préférence aucun.

Des données inexactes et le mauvais usage et l'interprétation erronée du registre des armes à feu et d'autres données du Centre des armes à feu Canada sont souvent la cause de nombreuses poursuites vouées à l'échec.

Le sénateur Runciman : Je me range à votre avis à ce sujet. Je crois que la description que vous faites du scénario du contrôle de la criminalité résume parfaitement la chose, c'est-à-dire que l'on ne prend pas les mesures qu'il faut.

J'ai récemment lu des articles dans les journaux contenant les remarques de divers commentateurs sur l'effet pernicieux que cette loi a exercé sur le comportement de Canadiens comme vous et moi, la criminalisation de citoyens respectueux de la loi et leur comportement à l'égard de la police et des agents de la paix. Avez-vous assisté à ce genre de choses?

M. Friedman : Tout à fait. Je crois que s'il est un constat important à tirer de cela, c'est que l'on s'aperçoit que cela a créé une profonde division entre la police et un groupe de Canadiens qui étaient autrement de ses alliés les plus inconditionnels et qui demeurent des citoyens parfaitement responsables et respectueux de la loi, c'est-à-dire les propriétaires d'armes à feu.

Mettez-vous dans les souliers de, disons, un propriétaire d'arme à feu âgé de 65 ans. Il possède certaines armes à feu. Il les reçoit d'une certaine façon. Elles sont absolument légales. Pendant ce temps, le Parlement continue à créer des infractions criminelles pour un oui ou pour un non. Ce qui était autrefois une conduite parfaitement légale n'est plus seulement une conduite réglementée mais réglementée de surcroît avec toute la force exécutoire du droit pénal. S'il y a quelque chose à déduire de ma présentation, c'est que la politique publique se sert du droit pénal comme d'une véritable massue, au lieu d'y aller au scalpel.

Quand nous parlons de contrôle et de prévention de la criminalité, nous parlons, par exemple de l'arrivée d'armes à poing illicites au Canada et d'enjeux afférents à la sécurité frontalière et aux agents de police en première ligne. Or, quelle a été l'inquiétude numéro un de la Loi sur les armes à feu au

the office, about this thick — it never once deals with the criminal misuse of firearms. That is, there is no mention there of committing an offence with a firearm or using a firearm for a criminal purpose. It is targeted exclusively at law-abiding citizens, people who follow the law in any event.

It has been more than just a distraction; it has been a severe misuse and misfocus, which has unfortunately created a deep wedge between gun owners and law enforcement.

Ms. Cukier: May I respond?

The Chair: Yes.

Ms. Cukier: If you look at Sheila Fraser's testimony regarding the accuracy of the firearms data, which is in the Hansard from 2006, she is referring specifically to data brought over from the restricted weapons system into the firearms registry. Her concern is that the data on restricted handguns is not fully accurate because those guns were not being re-registered; a lot of the data was being imported. I have not heard anyone suggesting that we get rid of the registration for restricted weapons. I think that is important.

A third of gun owners actually support the legislation, according to polling. It is important to recognize there are differences of opinion even within that constituency. Moreover, 60 per cent of people living with gun owners support the registry. The idea that this is something that is unanimously opposed to in homes where there are firearms I think ignores the fact that women vote, too.

As far as attitudes to the police are concerned, the fact that the Canadian Association of Chiefs of Police and the Canadian Police Association continue to support the law would suggest that they see the value outweighing the costs.

The Chair: Senator Runciman, you have one further brief question.

Senator Runciman: I could say more about this policing issue, but I will not.

The witness referenced in his written and oral statement a peer-reviewed study out of McMaster University, which indicates the legislation has no significant beneficial association with regard to firearm homicide and spousal homicide by firearm. Could you elaborate on that and how it relates to the bill we are considering today?

Mr. Friedman: I will elaborate with the proviso that I am not a statistician; I am a criminal defence lawyer.

Canada? Si vous l'examinez d'un bout à l'autre — et j'en ai un exemplaire sur mon bureau, gros comme ça — il n'y est pas une seule fois question de l'usage d'armes à feu à mauvais escient, à des fins criminelles. Autrement dit, il n'y a pas la moindre allusion à commettre un délit avec une arme à feu ou à utiliser une arme à des fins criminelles. La loi vise exclusivement les citoyens respectueux de la loi, des gens qui respectent la loi envers et par-dessus tout.

La loi a été plus qu'une simple distraction; elle a été utilisée à mauvais escient en s'adressant aux personnes qu'il ne fallait pas, ce qui a malheureusement créé une profonde division entre les propriétaires d'armes à feu et les autorités policières.

Mme Cukier : Puis-je y répondre?

Le président : Oui.

Mme Cukier : Si vous parcourez le témoignage de Sheila Fraser sur l'exactitude des données sur les armes à feu, qui se trouve dans le Hansard de 2006, vous verrez qu'elle se rapporte concrètement aux données transposées du registre des armes à autorisation restreinte à celui des armes à feu. Sa préoccupation réside dans le fait que les données sur les armes à poing d'utilisation restreinte ne sont pas entièrement exactes car ces armes n'étaient pas enregistrées de nouveau; une bonne partie de ces données ont simplement été transférées. Je n'ai pourtant entendu personne suggérer que nous nous débarrassions du registre des armes à autorisation restreinte. Je crois que c'est important.

À en croire les sondages, un tiers des propriétaires d'armes à feu seraient en fait en faveur de la loi. Or, il importe de reconnaître qu'il y a des divergences d'opinion même parmi ce groupe d'électeurs. Par exemple, 60 p. 100 des gens qui vivent avec des propriétaires d'armes à feu sont en faveur du registre. L'idée que c'est là quelque chose qui se heurte à une opposition unanime dans les foyers où il y a des armes à feu, fait abstraction à mon sens du fait que les femmes votent, elles aussi.

Quant aux comportements à l'égard de la police, l'Association canadienne des chefs de police et l'Association canadienne des policiers continuent à appuyer la loi, ce qui semble indiquer qu'elles ont constaté que ses avantages l'emportent sur les coûts.

Le président : Sénateur Runciman, vous avez une autre question rapide.

Le sénateur Runciman : Je pourrais en dire davantage sur la question touchant la police, mais je m'abstiendrai.

Le témoin faisait allusion dans son mémoire et dans sa déclaration verbale à une étude jugée par les pairs effectuée par l'Université McMaster, qui indique que la loi ne contient aucun élément susceptible d'éviter les homicides par arme à feu, conjugaux et autres. Pouvez-vous développer la question et dire dans quelle mesure cette constatation se rapporte au projet de loi qui nous occupe aujourd'hui?

M. Friedman : Je la développerai volontiers sous réserve de préciser que je ne suis pas un statisticien; je suis un avocat criminaliste.

I have provided a copy of that study with my material to the clerk of the committee. That is a study done by Dr. Caillin Langmann, an expert witness at the House of Commons committee, and he is an emergency medicine physician. He compiled data, as I understand, from Statistics Canada and other sources by observing, among other things, the drop in homicide and general crime in Canada beginning in 1974, before anything, before the Firearms Acquisition Certificate process or any of the modern, let us say, gun-control measures. He instead was able to correlate the drops in firearms homicide and spousal homicide by firearm to other social factors, whether it was number of police officers per capita or, for example, the aging per capita in the population. He was actually able to find no statistical correlation between firearms legislation and the harm it sought to prevent. I have provided that study for your review.

Senator Jaffer: I would like a clarification from you, Mr. Friedman. You said there was no mention — I may get your wording wrong, and you can correct me — of criminal negligence in the Firearms Act. Is that correct? Did I hear you correctly?

Mr. Friedman: What I said was that the Firearms Act does not address the criminal misuse of firearms. It addresses administrative issues, such as safe storage and transportation regulations. It does not address the use of firearms in the commission of otherwise criminal offences.

Senator Jaffer: These are mentioned in the Criminal Code, though, right?

Mr. Friedman: Certainly.

Senator Jaffer: They are mentioned in another place.

Mr. Friedman: They are. In fact, we have had provisions in the Criminal Code added one over another, whether it was the use of a firearm in the commission of an offence or the pointing of a firearm. The Firearms Act is the corpus of law that binds law-abiding gun owners, and it is not directed at criminal use.

Senator Jaffer: As a defence lawyer, you know that the Criminal Code covers most criminal negligence offences, right?

Mr. Friedman: The Criminal Code certainly covers the majority of what we would call true crimes.

Senator Jaffer: Thank you. I have a question of Ms. Cukier, if I may. I want to refer you to the licensing provisions. I would like you to clarify something.

J'ai fourni un exemplaire de cette étude en même temps que mon mémoire à la greffière du comité. Il s'agit d'une étude effectuée par la Dre Caillin Langmann, médecin urgentiste expert qui a témoigné devant le comité de la Chambre des communes. À ce que j'ai compris, il a compilé des données de Statistique Canada et d'autres sources en observant notamment le déclin du taux des homicides et de la criminalité en général au Canada depuis 1974, c'est-à-dire avant l'obligation d'avoir une autorisation d'acquisition d'arme à feu, ou avant la prise de toute autre mesure contemporaine que l'on sait pour le soi-disant contrôle des armes à feu. Il a plutôt réussi à faire la corrélation entre la chute des homicides par arme à feu, conjugués et autres, et d'autres facteurs sociaux, dont par exemple le nombre d'agents de police par habitant ou le vieillissement de la population. Il n'a en fait trouvé aucune corrélation statistique entre la Loi sur les armes à feu et les préjudices qu'elle cherchait à empêcher. Je vous ai présenté cette étude afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Le sénateur Jaffer : Une petite précision, si vous le voulez bien, monsieur Friedman. Vous avez dit qu'il n'y avait aucune allusion — je me trompe peut-être en reprenant vos propos, alors n'hésitez pas à me corriger — à la négligence criminelle dans la Loi sur les armes à feu. Est-ce bien cela? Est-ce que je vous ai bien entendu?

M. Friedman : Ce que j'ai dit c'est que la Loi sur les armes à feu ne s'occupe pas de l'usage des armes à feu à mauvais escient, soit à des fins criminelles. Elle s'occupe de questions d'ordre administratif, dont les règlements s'appliquant à l'entreposage et au transport sécuritaires des armes à feu. Elle ne s'occupe pas du recours aux armes à feu pour commettre des actes criminels.

Le sénateur Jaffer : Ces actes sont néanmoins visés dans le Code criminel, n'est-ce pas?

M. Friedman : Certainement.

Le sénateur Jaffer : Ils sont mentionnés ailleurs également.

M. Friedman : Oui en effet. En fait, les dispositions du Code criminel sont venues s'ajouter les unes aux autres, qu'il s'agisse de l'utilisation d'une arme à feu pour commettre une infraction ou simplement le fait de braquer une arme à feu sur quelqu'un. La Loi sur les armes à feu est le recueil des lois qui s'appliquent aux propriétaires d'arme à feu respectueux de la loi, sans viser l'utilisation criminelle de ces armes.

Le sénateur Jaffer : En tant que criminaliste, vous savez que le Code criminel couvre la plupart des actes de négligence criminelle, n'est-ce pas?

M. Friedman : Le Code criminel s'occupe très certainement de la majorité de ce que nous pourrions appeler de vrais crimes.

Le sénateur Jaffer : Merci. J'ai une question à poser à Mme Cukier, si possible. J'aimerais vous demander de vous reporter aux dispositions sur la délivrance de permis. Je voudrais que vous m'expliquiez quelque chose.

If you could look at page 5, section 23 of the bill we are looking at, Bill C-19. Section 23 states that a person may transfer a firearm, but to transfer the firearm, you need a licence authorizing the transfer, and the transferee has no reason to believe that the transferor is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.

When I heard you speak, you had concern about when firearms are transferred. Could you please elaborate?

Ms. Cukier: Yes. The Firearms Act, as it is currently written, includes a provision that the validity of the licence be verified. Rather than just requiring someone to present their document, it requires that the licence be verified. That is one of the provisions that is missing.

In the process of purchasing every firearm, there was previously a requirement that the purchase be recorded and also that the registrar be informed, as well as the validity of the licence be confirmed. That is no longer the case.

Senator Jaffer: I understand that people who sell guns do not need to keep sales records. Can you elaborate on that?

Ms. Cukier: This is one of the changes that was made that may have unintended consequences. As I explained, when the 1977 legislation was introduced, individuals were required to have a firearms acquisition certificate if they wanted to purchase firearms, and when they purchased firearms they were not registered centrally but a record was kept in the store of the FAC number, the name of the person and the guns they had purchased. When registration was introduced in 1995, there was no longer a requirement for that because firearms were being registered centrally.

This bill would eliminate the registration of firearms but not introduce any mechanism to track the sale of firearms at the dealer level, and that completely undermines commitments Canada has made to fight the illicit trade in firearms. There will be no record of firearm sales anywhere. We will have fewer records on firearm sales than they have in the United States of America where guns can at least be traced to the first point of sale.

Mr. Friedman: As a defence lawyer I have noted, as I think those involved in policing will have, that there are many ways to obtain illegal guns. We have yet to see any effort to counterfeit possession and acquisition licences. It is supposition to conjure up a scenario where someone will use a false or an expired licence when in the transfer of firearms gun owners generally are tending, under the present scheme and will continue under the future scheme, to act responsibly and not transfer firearms or engage in

Si vous regardez à la page 5, l'article 23 de la loi, je veux dire bien entendu le projet de loi C-19. L'article 23 prévoit qu'une personne peut céder une arme à feu à une autre, mais pour ce faire, le cessionnaire doit être titulaire d'un permis l'autorisant à acquérir et à posséder une telle arme à feu et le cédant ne doit avoir aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu.

Quand je vous ai entendu parler, vous aviez des inquiétudes à l'égard de la cession des armes à feu. Pourriez-vous me donner quelques précisions?

Mme Cukier : Oui. La Loi sur les armes à feu, dans son libellé actuel, comprend une disposition exigeant la vérification de la validité du permis. Au lieu de se contenter d'exiger que quelqu'un présente son document, elle exige que le permis soit vérifié. C'est une des dispositions qui font défaut dans le projet de loi.

Lorsqu'il s'agissait d'acquérir une arme à feu, il y avait une exigence voulant que l'achat soit enregistré et que le registraire soit informé, et que la validité du permis soit confirmée. Ce n'est plus le cas.

Le sénateur Jaffer : À ce que j'ai compris, les armuriers et commerçants d'armes à feu ne sont pas tenus de conserver des registres de vente. Pouvez-vous élaborer?

Mme Cukier : Il s'agit-là de l'un des changements qui ont été apportés et qui pourraient avoir des conséquences non voulues. Comme je l'ai expliqué, quand la loi de 1977 est parue, il fallait posséder un certificat d'acquisition d'arme à feu si on voulait se procurer une arme à feu, et l'achat de ces armes n'était pas consigné dans un registre central. L'information était conservée dans le magasin avec le numéro d'AAAF correspondant, indiquant le nom de la personne et les armes à feu qu'elle avait achetées. Quand l'obligation d'enregistrer les armes a été introduite en 1995, cette démarche n'était plus exigée puisque les armes à feu étaient consignées dans un registre central.

Ce projet de loi éliminerait l'enregistrement des armes à feu sans pour autant introduire un mécanisme quelconque pour retracer la vente d'armes à feu jusqu'à l'armurier ou le commerçant d'armes, et cela va entièrement à l'encontre des engagements que le Canada a pris pour lutter contre le commerce illicite des armes à feu. Il n'y aura aucun registre des ventes d'armes à feu nulle part. Nous aurons moins de registres des ventes d'armes à feu qu'ils ont aux États-Unis où ces armes peuvent tout au moins être retracées jusqu'à leur premier point de vente.

M. Friedman : En ma qualité de criminaliste, j'ai signalé, et je crois que toutes les personnes qui s'occupent d'activités policières en auront fait autant, qu'il y a de nombreux moyens d'obtenir des armes à feu illicites. Nous n'avons pas encore assisté à des tentatives de contrefaçon des permis d'acquisition et de possession d'armes à feu. Imaginer un scénario où quelqu'un utiliserait un permis faux ou périmé relève purement de la conjecture, car à l'heure de céder l'arme à feu, les propriétaires ont tendance à agir

firearms trafficking or in straw man purchasing at point of sale. There has been no evidence of that happening in the past and I do not know why we would assume that it will happen in the future.

Senator Jaffer: That was not my question.

I want to bring to the attention of the chair and the committee that we have here with us Meaghan Hennegan and Kathelene Dixon, who were victims of the Dawson College shooting, and Louise de Souza, Heidi Rathgen and Jeff Larivee who were victims of the Polytechnique shootings. They have joined us today to hear our deliberations.

The Chair: Thank you for bringing that to our attention. They are certainly most welcome here.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Cukier. If you want to get a hunting weapon in Quebec, you have to report to a police station, you have to apply for a firearms acquisition licence, you have to show that you took a course on handling firearms. Then, obviously, the police will have to investigate. If you do not have a criminal record, you will be issued a firearms licence, and it is the Sûreté du Québec that controls the licences. There is a licensing division just for that. If you later commit a crime or if you are found guilty or simply accused of a spousal violence offence, obviously, when you appear before the court, you will be prohibited from possessing a firearm, even if you have not yet been convicted.

Were you aware of that? It was in place before the registry and still exists. So, were you aware of this way of doing things? And I am speaking about Quebec; I do not know about the other provinces.

[English]

Ms. Cukier: I am well aware of the situation in Quebec. As you know, senator, the last time we met you were giving me a prize on behalf of the Quebec police associations for my work on gun control.

[Translation]

Senator Dagenais: Indeed, it was me who gave it to you.

[English]

Ms. Cukier: Although there may be a problem with the translation, the firearms acquisition certificates no longer exist. Those were eliminated in 1995 with the introduction of the licensing system. Yes, Quebec does have a higher standard, but there was no longer a requirement that gun owners go to the

de manière responsable et à s'abstenir de céder des armes à feu, de s'engager dans le trafic des armes à feu ou de se servir de personnes interposées aux points de vente. Il en est ainsi dans le régime actuel et il en sera toujours ainsi dans le régime futur. Il n'y a aucune preuve que cela s'est produit par le passé et je ne sais pas pourquoi nous devrions présumer que cela se produira à l'avenir.

Le sénateur Jaffer : Là n'était pas ma question.

J'aimerais attirer l'attention du président et du comité sur le fait que nous avons parmi nous Meaghan Hennegan et Kathelene Dixon, toutes deux victimes de la fusillade au Collège Dawson, ainsi que Louise de Souza, Heidi Rathgen et Jeff Larivée, victimes de la fusillade à l'École Polytechnique. Ils sont parmi nous aujourd'hui pour suivre nos délibérations.

Le président : Merci de nous l'avoir signalé. Ils sont certainement tout à fait les bienvenus ici.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Mme Cukier. Si vous voulez acquérir une arme de chasse au Québec, vous devez vous présenter dans un poste de police, vous devez faire la demande de permis d'acquisition d'arme à feu, vous devez démontrer que vous avez suivi un cours de maniement des armes. Par la suite, évidemment, les policiers vont devoir faire enquête. Si vous n'avez pas de dossier criminel, on va vous délivrer votre permis d'arme à feu et c'est la Sûreté du Québec qui contrôle les permis. Il y a une division des permis spécialement pour cela. Si par la suite vous commettez un crime ou si vous êtes trouvé coupable ou simplement accusé d'un acte de violence conjugale, évidemment, lorsque vous allez comparaître à la cour, vous allez être interdit d'arme à feu, même si vous n'êtes pas encore reconnu coupable.

Étiez-vous au courant de cela? Cela existait avant la mise en place du registre et ça existe encore. Alors, est-ce que vous étiez au courant de cette façon de faire? Et là je parle pour le Québec, je ne le sais pas pour les autres provinces.

[Traduction]

Mme Cukier : Je suis tout à fait consciente de la situation au Québec. Comme vous le savez, sénateur, la dernière fois que je vous ai rencontré, c'était quand vous m'avez présenté un prix au nom des associations de police québécoises pour mes travaux dans le domaine du contrôle des armes à feu.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Effectivement, c'est moi qui vous l'ai donné.

[Traduction]

Mme Cukier : Il y a peut-être un problème de traduction, mais les certificats d'acquisition d'armes à feu n'existent plus. Ils ont été éliminés en 1995 au moment de l'adoption du système des permis. Oui, la norme au Québec est plus stricte, mais les propriétaires d'armes à feu n'étaient plus obligés de se rendre au

police station in order to obtain their firearms licence. As you know, the licences were introduced in 1995 and implemented starting in 1998.

The problem, of which the police in Quebec are acutely aware and why they have been particularly supportive of stronger controls on firearms is that if you license firearms owners but you do not track the firearms that they own, you have no way of enforcing the licensing. One of the strongest advocates for both the licensing and registration provisions was the police in Quebec, both chiefs and rank and file officers, because of the repeated cases of gaps in the system.

I am sure you remember your former colleagues who were the first responders at l'École Polytechnique where a man with a firearms acquisition certificate acquired a Ruger Mini-14 and shot 27 people, killing 14 young women. One of the big issues that emerged from that was the need for better screening, which has been introduced with the licensing provisions. The second issue was related to the tracking of the firearms themselves. In fact, your colleagues who were first responders at Dawson College will tell us that the fact that they were able to run the killer's licence plate alerted them to information about his identity and important information about his gun ownership. The first responders at that incident would argue that the registry allowed them to respond more effectively than had they not had real-time access to information about the gun owner and his guns.

Senator Baker: I have a question for Mr. Friedman about the meaning of some words.

Mr. Friedman, are you the same Solomon Friedman who won a case recently on care and control before the Superior Court of Ontario?

Mr. Friedman: I was co-counsel on an appeal. I am not sure if that is what you are referring to.

Senator Baker: That is what I am referring to; on the meaning in law of the words "care and control." That is a wonderful case. Congratulations on that.

We are talking about gun control here, and I want to ask you about a section of the bill that has been much referenced during these hearings. Clause 11 says that section 23 of the act will be replaced by the following:

(b) the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.

In your remarks you referred to sober second thought here in the Senate. One thing we do very well here is to ask for the explanation, the meaning, the intent behind certain words. Senator Fraser asked the minister bluntly what this means, what the intent is, what the onus is, and the minister set a very high standard for the onus of "no reason to believe." He went into detail about ensuring that the person was a legitimate holder of a licence.

poste de police pour obtenir leur permis d'armes à feu. Comme vous le savez, les permis ont été proposés en 1995 et mis en œuvre à partir de 1998.

Le problème, que la police du Québec connaît très bien et qui est la raison pour laquelle elle est particulièrement favorable à un renforcement des contrôles sur les armes à feu, tient au fait que si l'on accorde un permis de port d'armes à feu, mais que l'on n'assure pas le suivi de ces armes, on n'a aucun moyen de faire respecter les permis. La police du Québec, chefs et officiers du rang, a été parmi les plus ardents défenseurs des dispositions sur le permis et l'enregistrement en raison des nombreuses lacunes dans le système.

Je suis sûre que vous vous rappelez vos anciens collègues qui sont intervenus les premiers à l'École Polytechnique où un homme détenteur d'un certificat d'acquisition d'armes à feu avait acheté une Ruger Mini 14 et a tiré sur 27 personnes, tuant 14 jeunes femmes. Cet événement a montré la nécessité d'un meilleur dépistage, ce que prévoient les dispositions relatives aux permis. La deuxième question était liée à la localisation des armes à feu elles-mêmes. D'ailleurs, vos collègues qui sont intervenus en premier au Collège Dawson nous diront que c'est leur vérification de la plaque d'immatriculation du tueur qui leur a permis de connaître son identité et de savoir qu'il possédait un fusil. Les premiers intervenants lors de cet incident vous diraient que le registre leur a permis de répondre plus efficacement que s'ils n'avaient pas eu accès en temps réel aux renseignements sur le propriétaire des armes et sur ses armes.

Le sénateur Baker : J'ai une question pour M^e Friedman au sujet de la signification de certains mots.

Maître Friedman, êtes-vous le Solomon Friedman qui a récemment gagné une cause sur la garde et le contrôle devant la Cour supérieure de l'Ontario?

M. Friedman : J'étais avocat adjoint pour un appel. Je ne sais pas si c'est ce à quoi vous faites allusion.

Le sénateur Baker : C'est en effet ce à quoi je fais allusion; au sujet de la signification en droit des termes « garde et contrôle ». C'est un cas remarquable. Félicitations.

Nous parlons ici de contrôle des armes à feu, et je veux vous poser une question sur un article du projet de loi dont on a beaucoup parlé au cours de ces audiences. L'article 11 indique que l'article 23 de la Loi sera remplacé par le texte suivant :

(b) Le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu.

Dans vos remarques, vous avez fait allusion à un « second examen objectif » ici au Sénat. Ce que nous faisons très bien ici, c'est de demander l'explication et le sens de certains mots et l'intention qui se cache derrière. Le sénateur Fraser a demandé sans détour au ministre ce que ces mots signifiaient, quelle en était l'intention et quel était le fardeau de la preuve, et le ministre a fixé une norme très stricte pour faire la preuve qu'il n'y a « aucun motif de croire ». Il a expliqué en détail comment on veillait à ce que la personne soit un titulaire légitime de permis.

Will a judge just look at this section and say, “What does this mean?” and then just offer a reason, or will the court go back most likely to what the minister’s intent was before the Senate committee, and apply that to the standard to be used?

Could you clarify that for the committee and the general public?

Mr. Friedman: There are two aspects to the response to that. The first is a general interpretation in legal and constitutional matters. For example, when you have a Hansard record or a committee testimony record wherein a minister or government official attempts to clarify the intent of legislation, that clarification is not binding on the courts. It is informative, it is interesting, and it can add to the debate. However, as we saw in the interpretation of the section 7 of the Charter of Rights and Freedoms, certain statements were simply dismissed by courts.

It will be the court’s interpretation of Parliament’s intent based on the plain meaning, context, and a host of other interpretive factors that will govern. Therefore, the minister’s testimony before this committee would not be a deciding factor; it would be interesting and informative to a court, but not a deciding factor.

Senator Baker: How much weight would be given to the minister’s interpretation?

Mr. Friedman: This is a general legal question, but it would depend on the other factors introduced in terms of interpreting this phrase. For example, courts would look at its position in the legislation as a whole. Courts would look at what exactly it is trying to modify and what other similar provisions might be. Perhaps I can be of some assistance in that regard, and that is a second part of the response.

I think this provision mirrors the existing criminal prohibition, already in the Criminal Code — and in the Criminal Code since the introduction of the FAC, and then the licensing system — which is the prohibition on illegal trafficking of firearms. That is to say that it is, has been and will continue to be a criminal offence to transfer, or even offer to transfer, a firearm to someone who is not permitted to possess it.

I do not mean to be giving a lecture here, but the governing standard in criminal law — always — for a criminal offence is what is known as *mens rea*, criminal intent; you have to actively, subjectively intend to have committed that offence. We do not take away people’s liberty lightly. A court needs to be satisfied beyond a doubt that an individual intended whatever the criminal offence in question is.

I would be arguing this as defence counsel, but let me attempt to lay out the standard here. You have an individual who has transferred a firearm. How did that individual satisfy that requirement? What is “no reason to believe”? I assume it is

Est-ce qu’un juge va regarder cet article et dire : « Que signifie cette phrase? » et simplement donner un motif, ou bien le tribunal va-t-il plus probablement revenir à ce qu’était l’intention du ministre quand il a comparu devant le comité sénatorial et l’appliquer à la norme à utiliser?

Pourriez-vous donner une explication pour le comité et le public?

M. Friedman : La réponse à cette question est à deux volets. Le premier est celui de l’interprétation générale en matière juridique et constitutionnelle. Par exemple, lorsqu’on a un compte rendu des débats ou des témoignages en comité dans lequel un ministre ou des fonctionnaires du gouvernement expliquent l’intention d’un texte de loi, les tribunaux ne sont pas liés par cette explication. Elle est instructive, elle est intéressante et elle peut contribuer au débat, mais comme nous l’avons vu dans l’interprétation de l’article 7 de la Charte des droits et libertés, les tribunaux n’ont tout simplement pas tenu compte de certaines déclarations.

Ce sera au tribunal d’interpréter l’intention du Parlement en fonction du sens ordinaire, du contexte et d’une foule d’autres facteurs interprétatifs. Par conséquent, le témoignage du ministre devant ce comité ne serait pas un facteur déterminant; il serait intéressant et instructif pour un tribunal, mais pas un facteur décisif.

Le sénateur Baker : Quel serait le poids accordé à l’interprétation du ministre?

M. Friedman : C’est une question d’ordre juridique, mais cela dépendrait des autres facteurs en cause dans l’interprétation de cette phrase. Par exemple, les tribunaux examineraient sa position dans le texte de loi dans son ensemble. Ils tiendraient compte de ce qu’elle essaie de modifier exactement et de l’existence d’autres dispositions similaires. Je pourrais peut-être vous être utile à cet égard, et c’est la deuxième partie de la réponse

Je pense que cette disposition reflète l’interdiction pénale en vigueur, qui existe déjà dans le Code criminel — et dans le Code criminel depuis l’adoption de l’AAAF, et ensuite le système de permis — c’est-à-dire l’interdiction du trafic illicite des armes à feu. Cela veut dire que la cession, voire l’offre de cession d’une arme à feu, à quelqu’un qui n’est pas autorisé à en posséder une est, a été et restera une infraction criminelle.

Je ne veux pas donner l’impression de donner une leçon, mais la norme générale en droit criminel — toujours — pour une infraction criminelle est ce que l’on appelle la *mens rea*, l’intention criminelle; il faut activement, subjectivement avoir commis cette infraction. Nous ne privons pas à la légère la liberté des gens. Un tribunal doit être convaincu hors de tout doute qu’une personne avait l’intention de commettre une infraction criminelle, quelle qu’elle soit.

C’est ce que je ferais valoir en tant qu’avocat de la défense, mais permettez-moi de tenter d’expliquer la norme. Une personne a cédé une arme à feu. Comment la personne a-t-elle satisfait à cette exigence? Que veut dire « aucun motif de croire »? Je

quite possible that courts would impute some sort of due diligence into that: Did you look for a licence? Had you known in the past that this individual was licensed?

However, because no process here is laid out, the onus would be on the Crown to prove that the individual knew, for whatever reason, that the transferee was not authorized to acquire the firearm. The onus would be on the Crown and I think the due diligence standard would likely satisfy that.

Senator Baker: And would he go to the minister's words before this committee to support his proposition?

Mr. Friedman: I cannot speak directly to the minister's words because I do not know exactly what he said to the committee.

[Translation]

Senator Boisvenu: Mr. Friedman, my question is for you. I think you are quite familiar with the registry and its history. I remember, in 1992 or 1993, when there was a debate to determine what type of registry we wanted to have, we decided on self-registration. Hunters had to register themselves.

Does this self-registration condition that we had at the beginning mean that now the data is completely inaccurate? We are talking about a 90 per cent error rate.

I have a friend in Quebec who, to test what could be entered as data, registered a joystick as a weapon. Today, how much would it cost us to have a truly effective registry and to keep it effective? We could not maintain self-registration in the long term because, in 10 years, we would find ourselves with the same type of registry, full of inappropriate, even dangerous, information, as you said earlier.

So the choice would be to have a registry similar to the registry for driver's licences where the government contacts the individual every year — with the firearm registry, it would be the hunter—to find out if the individual has moved or still has firearms. Much stricter control would be involved.

In your experience, how much would that control cost us?

[English]

Mr. Friedman: Thank you, senator. I am obviously not qualified to speak from a financial administration side as to what the cost would be in dollars to the government to impose some sort of another type of registration system. However, I think the cost of any type of registration system, via self-verification and others, has been immense in that it has been implemented as a portion of the criminal law; that is to say it has been attached with criminal law penalties and criminal law consequences.

We have all heard stories of staple guns and blow-driers being registered. No one would advocate that type of mischief, but it points to the fact that the data will always be inherently inaccurate

suppose qu'il est tout à fait possible que les tribunaux y introduisent une sorte de diligence raisonnable : A-t-on recherché un permis? Savait-on que cette personne avait obtenu un permis?

Mais comme aucun processus n'est défini, il incomberait à la Couronne de prouver que la personne savait, pour une raison quelconque, que le cessionnaire n'était pas autorisé à acquérir l'arme à feu. Le fardeau de la preuve incomberait à la Couronne, et je pense que la norme de diligence raisonnable satisferait probablement à cette exigence.

Le sénateur Baker : Et tiendrait-il compte des déclarations du ministre devant le comité pour appuyer sa proposition?

M. Friedman : Je ne peux pas parler des déclarations du ministre car je ne sais pas exactement ce qu'il a dit au comité.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Friedman, ma question s'adresse à vous. Je pense que vous connaissez très bien le registre et son historique. Je me souviens, en 1992 ou 1993, lorsqu'il y a eu un débat pour savoir quelle sorte de registre on voulait se donner, on a opté pour l'autoenregistrement. Les chasseurs devaient eux-mêmes s'enregistrer.

Est-ce que cette condition de l'autoenregistrement qu'on a eue au départ à fait en sorte qu'aujourd'hui, les données sont tout à fait inexactes? On parle de 90 p. 100 de taux d'erreur.

J'ai un ami à Québec qui, pour tester ce qu'on pouvait rentrer comme donnée, a enregistré un manche à balai comme arme. Aujourd'hui, combien nous en coûterait-il pour se doter d'un registre vraiment efficace et pour le maintenir efficace? On ne pourrait pas maintenir l'autoenregistrement à long terme parce qu'on va se retrouver dans 10 ans avec le même type de registre qui contient de l'information inopportune, même dangereuse, vous l'avez dit tantôt.

Donc le choix qu'on aurait, ce serait d'avoir un registre similaire au registre des permis d'autos où l'État, chaque année, contacte le citoyen — dans le cas du registre des armes à feu, ce serait le chasseur — pour s'informer s'il a changé d'adresse ou s'il possède encore ses armes. Il y aurait un contrôle beaucoup plus serré à faire.

Selon votre expérience, combien ce contrôle nous coûterait-il?

[Traduction]

M. Friedman : Je vous remercie, sénateur. Je ne suis évidemment pas qualifié pour parler de ce qui concerne l'administration financière et de ce qu'il en coûterait au gouvernement pour imposer un autre type de système d'enregistrement. Mais je pense que le coût d'un système d'enregistrement, par auto-vérification et autres, a été énorme du fait qu'il a été mis en œuvre dans le cadre du droit pénal, c'est-à-dire qu'il est associé à des sanctions pénales et des conséquences en droit pénal.

Nous avons tous entendu parler de l'enregistrement d'agrafeuses et de sèche-cheveux. Personne ne préconise ce genre de méfait, mais il souligne le fait que les données seront toujours intrinsèquement

and that it will be difficult to verify. Having worked on the ground with individuals charged or under investigation for Firearms Act issues, my view is that those implementations of firearms registration were done in an “ivory tower” manner, which is to say they did not accurately address the manner in which ordinary Canadians use their firearms.

As an example, we talk about registry data being useful in informing the police as to whether or not there are firearms in a residence. That similar supposition absolutely ignores the reality of the registry legislation. When you have a non-restricted firearm, you are allowed to loan it indefinitely to any licensed individual. Also, that can be done without a licence check, if we talk about what proposed section 23 will do. That was the law and it will continue to be. You do not need to inform the government of that and you do not need to make a call to the registry. If the other individual is licensed and you are satisfied that he is, you can store that firearm on his property without ever informing anyone.

When that point was raised, gun control advocates will often say “Why don’t you need to inform the police every time, for example, you move a firearm?” Guns are used tens of thousands of times a day, probably more times than these supposed registry checks. Firearms are used, and they are moved from home to home, in urban and rural settings. It simply ignores the frequency of innocent use of firearms in Canada.

When we start looking at cost, that is why costs spiralled out of control: No one asked how guns are used by law-abiding Canadians and how much it will cost to put together a registry.

Senator Fraser: I have a supplementary to that, but I will hold for a second round, if we have one.

The Chair: We will have a spot for you.

Senator White: Thank you for coming today, Mr. Friedman, and Ms. Cukier, as well.

Some would argue that training, education and licensing are key to safe firearms use. The bill proposed would leave the requirements regarding each of these areas intact.

Do you have an opinion, legal or otherwise, Mr. Friedman, regarding these requirement areas remaining in future firearms legislations, should the bill be successful?

Mr. Friedman: I do have an opinion about that, and I think it is about focus. I am in the Ottawa courthouse every day and when I take a look at the docket in the remand or bail courts, we often see firearm offences. I can tell you from speaking with my colleagues on the other side of the fence and interacting with police officers as we do often on a daily basis, that the issue of criminal misuse of firearms is an issue of individuals who never would have qualified to get licences in the first place. They are

inexactes et difficiles à vérifier. Ayant travaillé sur le terrain avec des personnes accusées ou faisant l’objet d’une enquête en vertu de la Loi sur les armes à feu, je pense que la mise en place de l’enregistrement des armes à feu s’est faite de façon toute théorique, c’est-à-dire sans tenir compte précisément de la façon dont les Canadiens ordinaires utilisent leurs armes à feu.

Par exemple, on dit que les données du registre sont utiles pour informer la police sur la présence ou non d’armes à feu dans une résidence. Cette supposition ne tient absolument pas compte de la réalité de la loi sur le registre. Si on possède une arme à feu non restreinte, on est autorisé à la prêter indéfiniment à toute personne autorisée. On peut d’ailleurs le faire sans vérifier le permis, pour ce qui est de l’application de l’article 23. C’était la loi et elle continuera d’être appliquée. On n’a pas besoin d’informer le gouvernement et on n’a pas besoin d’appeler l’entité qui administre le registre. Si l’autre personne est titulaire d’un permis et que vous en êtes convaincu, vous pouvez placer cette arme à feu chez elle sans jamais en informer quiconque.

Lorsque ce point a été soulevé, les défenseurs du contrôle des armes ont souvent dit : « Pourquoi faut-il informer la police chaque fois, par exemple, que l’on déplace une arme à feu? » Les armes à feu sont utilisées des dizaines de milliers de fois par jour, probablement plus souvent que ces contrôles du registre. Les armes à feu sont utilisées et sont déplacées de maison en maison, en milieu urbain et en milieu rural. On ne tient tout simplement pas compte de la fréquence de l’utilisation innocente des armes à feu au Canada.

C’est la raison pour laquelle les coûts ont grimpé en flèche : personne ne s’est demandé comment les Canadiens respectueux de la loi utilisaient les armes à feu et combien il en coûterait d’établir un registre.

Le sénateur Fraser : J’ai une autre question à ce sujet, mais j’attendrai la prochaine série de questions s’il y en a une.

Le président : On vous laissera le temps.

Le sénateur White : Merci de votre présence aujourd’hui, monsieur Friedman, et madame Cukier également.

Certains disent que la bonne utilisation des armes à feu repose sur la formation, l’éducation et les permis. Le projet de loi laisserait intactes les exigences relatives à chacun de ces aspects.

Avez-vous une opinion, juridique ou autre, monsieur Friedman, concernant le maintien de ces exigences dans de futures lois sur les armes à feu si le projet de loi est adopté?

M. Friedman : J’ai effectivement une opinion à ce sujet et je pense que c’est une question de cible. Je vais au palais de justice d’Ottawa tous les jours et je constate que les rôles pour les audiences de renvoi ou de mise en liberté sous caution concernent souvent des infractions liées aux armes à feu. Je peux vous dire, d’après mes conversations quotidiennes avec mes collègues et les agents de police, que l’utilisation criminelle des armes à feu est le fait de personnes qui n’auraient jamais dû obtenir un permis pour

individuals who are already subject to prohibition orders. They are individuals who are committing crimes with illegally-smuggled firearms.

I think it is time for Parliament, in a legislative manner, to turn away from the distraction that saddling law-abiding gun owners with increasingly strict regulations has been over the past 40 years. It is time to focus scarce resources elsewhere. Two billion dollars is a lot of money, and a continued maintenance cost of up to \$50 million for the entire firearms program is a lot of money. Those are things that need to be focused towards actual crime prevention and crime control, not, as I said, crime control theatre.

Senator Fraser: Two billion dollars is, of course, gone; we cannot get it back. The RCMP says it will only save \$4 million a year if we abolish the long-gun registry.

My question had to do with the frequent references to errors in the gun registry. I am sure there are errors in every human activity, and why not in the gun registry. What proportion of those errors, in your experience, would relate to the fact that a lot of the information in the registry may now be outdated because of the amnesty that the government has had in effect for rising six years now?

Mr. Friedman: I will say two very brief things about that. First, although there is an amnesty in effect, police continue to lay criminal charges and proceed on criminal prosecutions for violations of the long-gun registry. It is not like there is any suspension of the enforcement, at least in this jurisdiction, of the long-gun registry, so I am not sure what effect that has had, if any, on people's registration of firearms.

When we look at errors in the gun registry, of course there will be errors in every government database. The issue with the errors in the gun registry are that the consequences are the most severe imaginable by our law. There is no more severe sanction than the criminal law, and there is no more onerous process than a criminal charge. You can have errors in your motor vehicle registration. The police will not be kicking down your door and executing a search warrant because the numbers on your licence plate do not match the numbers on your driver's licence. That could happen, and has happened, to Canadians because of errors in the gun registry.

Senator Fraser: I think your answer to my specific question was "I do not know."

Mr. Friedman: I think it is very difficult for anyone to determine — certainly for me, without a background in statistics — what effect the amnesty has had, if any, on gun owners. I simply say that it is business as usual when it comes to prosecuting and proceeding on charges for violations of the long-gun registry. Often I have had a situation where we go all the way up to day of trial, where I argue, "By the way, there is an amnesty."

commencer. Ce sont des personnes qui font déjà l'objet d'ordonnances d'interdiction. Ce sont des personnes qui commettent des crimes avec des armes à feu de contrebande.

Je pense qu'il est temps que le Parlement, par la législation, oublie cette imposition aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi de règlements de plus en plus stricts depuis 40 ans. Il est temps de consacrer les ressources limitées à autre chose. Deux milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent, et un coût d'entretien continu allant jusqu'à 50 millions de dollars pour l'ensemble du programme des armes à feu, c'est aussi beaucoup d'argent. Il vaudrait mieux cibler la prévention de la criminalité et la lutte contre la criminalité et non, comme je l'ai dit, le cinéma de la lutte contre la criminalité.

Le sénateur Fraser : Deux milliards de dollars ont été dépensés; on ne peut pas les récupérer. Selon la GRC, l'abolition du registre des armes d'épaule ne permettra d'économiser que 4 millions de dollars par an.

Ma question avait trait aux fréquentes erreurs dans le registre des armes à feu. Je suis sûre que des erreurs sont commises dans n'importe quelle activité humaine, pourquoi pas dans le registre des armes à feu. Quelle proportion de ces erreurs, d'après votre expérience, serait attribuable à la désuétude possible d'une bonne partie des renseignements contenus dans le registre en raison de l'amnistie en vigueur depuis maintenant six ans?

M. Friedman : Je vais dire deux choses très brèves à ce sujet. Premièrement, malgré l'amnistie en vigueur, la police continue de porter des accusations criminelles et de procéder à des poursuites au criminel pour violation du registre des armes d'épaule. Ce n'est pas que l'on ait suspendu l'application, tout au moins ici, du registre des armes d'épaule. Par conséquent, je ne suis pas sûr de son effet éventuel sur l'enregistrement des armes à feu.

Le registre des armes à feu contient des erreurs tout comme n'importe quelle base de données du gouvernement. Les erreurs que contient le registre des armes à feu ont les conséquences les plus graves imaginables selon notre droit. Il n'y a pas de sanction plus sévère que celle imposée par le droit pénal et il n'y a pas de processus plus lourd qu'une accusation au criminel. On peut avoir des erreurs dans le registre des immatriculations de véhicules automobiles. La police ne viendra pas défoncer votre porte et perquisitionner parce que les chiffres sur votre plaque d'immatriculation ne correspondent pas aux numéros sur votre permis de conduire, mais cela pourrait arriver, et est d'ailleurs arrivé, à des Canadiens à la suite d'erreurs dans le registre des armes à feu.

Le sénateur Fraser : Je pense que votre réponse à ma question c'est « Je ne sais pas ».

M. Friedman : Je pense qu'il est très difficile de déterminer — en tout cas pour moi, qui n'ai pas d'antécédents en statistiques — l'effet que l'amnistie a pu avoir sur les propriétaires d'armes à feu. Je dis simplement que l'on continue comme avant quand il s'agit d'engager des poursuites et de donner suite aux accusations de violation du registre des armes d'épaule. Il m'est arrivé souvent d'aller jusqu'au jour du procès avant de dire : « À propos, il y a une

This is something I have informed the Crown about previously, and the judge, for example, will say, "Fair enough. Those charges are off the table."

Ms. Cukier: The jurisdiction I think you are operating in was where Senator White was recently the chief of police, and it is quite a different context from what I am familiar with. I know that in Quebec, for example, charges were recently not proceeded with in a drug bust where 20 unregistered rifles and shotguns were found, principally because of the amnesty. There was a case out west where a man who had been charged with giving his son access to an unregistered gun that was then used in the murder of a police officer was not charged because of the amnesty.

It would be interesting for the Senate, and for this committee in particular, to request some specific case evidence of where law-abiding people have been thrown in jail for administrative problems, in contrast to the cases where charges were dropped as a result of the amnesty.

Bear in mind that some of the data going into the system was reasonably well verified because it was the point-of-sale data. The data subject to error is typically the self-reported data, and the intent was that over time that data would be corrected and updated.

I will come back to my original point, which is that the data that is there has been used successfully in thousands of affidavits to support thousands of cases, as well as many instances by the police agencies across the country to remove guns where a threat was present.

Senator Lang: To clarify for the record, at least from where I come from it has been business as usual for the renewal of your licence and also from the point of view of verifying the registry. I speak from experience.

I think it is safe to say that across the country, if we did an exploratory review of this, we would find that although there has been an amnesty, everyone who has a long gun and a licence is required to renew it and to go through the process. I would be surprised if the situation were otherwise.

The other area I want to touch on is that I think Mr. Friedman, and perhaps those who are advocating for the retention of the gun registry, do not realize how invasive is the threat of criminal charges for people who have long guns in their homes and the threat of the police being able to enter your home at any given time on flimsy, if any, substantial evidence. You have no idea how that makes one feel. One can disregard this, but the fact is that is very much out there, and that is why this issue is before us today, in good part.

I have a question for Mr. Friedman. This goes back to the inaccuracy of the registration. We keep going to the registry, and the fact is that there is a great deal of inaccuracy in the registration itself. This goes back to the credibility of the

amnistie. » J'ai déjà informé la Couronne à ce sujet, et le juge, par exemple, me dit : « D'accord. On ne tient pas compte de ces accusations. »

Mme Cukier : La province où vous travaillez est celle où le sénateur White était récemment le chef de la police, et c'est un contexte complètement différent de ce que je connais. Je sais qu'au Québec, par exemple, on n'a pas donné suite à des accusations lors d'une saisie de drogues qui avait permis de découvrir 20 fusils et fusils de chasse non enregistrés, principalement en raison de l'amnistie. Il y a eu un cas dans l'Ouest où un homme qui avait été accusé de laisser son fils utiliser une arme non enregistrée, qui a ensuite été utilisée dans l'assassinat d'un agent de police, n'a pas été inculpé en raison de l'amnistie.

Il serait intéressant que le Sénat, et ce comité en particulier, demande des preuves précises de cas où des gens respectueux de la loi ont été jetés en prison pour des problèmes administratifs par rapport à des cas où des accusations ont été abandonnées en raison de l'amnistie.

N'oubliez pas que certaines des données qui figurent dans le système ont été raisonnablement bien vérifiées, car ce sont des données entrées au départ. Les données susceptibles d'être erronées sont normalement des données auto-déclarées qui étaient normalement censées être corrigées et mises à jour au fil du temps.

Je reviens à ce que je disais au début, à savoir que les données du registre ont été utilisées avec succès dans des milliers de déclarations sous serment pour soutenir des milliers de cas et souvent aussi par la police partout au pays pour retirer des armes à feu dans des situations dangereuses.

Le sénateur Lang : Je voudrais préciser, pour mémoire, que tout au moins là d'où je viens, les choses continuent comme avant pour le renouvellement des permis et la vérification du registre. Je parle d'expérience.

Je pense que l'on peut dire avec certitude que si nous faisons une étude exploratoire dans l'ensemble du pays, nous verrions que malgré l'amnistie, tous ceux qui ont une arme d'épaule et un permis doivent le renouveler et passer par le processus. Je serais surpris qu'il en soit autrement.

J'aimerais également dire que M. Friedman, et peut-être ceux qui militent pour le maintien du registre des armes à feu, ne se rendent pas compte de l'ampleur de la menace de poursuites pénales pour les personnes qui ont des armes chez elles et de la menace de voir la police entrer dans leur maison à tout moment sur la base de preuves substantielles fragiles, si tant qu'il y en ait. Vous n'avez aucune idée de ce que l'on peut ressentir. On peut ne pas en tenir compte, mais le fait est que c'est une réalité, et c'est pourquoi, en grande partie, nous étudions cette question aujourd'hui.

Ma question s'adresse à M. Friedman. Elle a trait à l'inexactitude de l'enregistrement. Nous continuons de revenir au registre, et le fait est que l'enregistrement lui-même comporte beaucoup d'erreurs, ce qui met en doute sa crédibilité. C'est une

registration. It is one thing to say we have a registry, but it is another to say: Is it valid and does it serve a purpose? If it is inaccurate, I would say it does not serve a purpose.

Mr. Friedman, you touched on this earlier. From the point of view of a police officer going into a courtroom and utilizing the registry as far as evidence, can he or she swear an oath that that is evidence and can be used in a courtroom?

Mr. Friedman: That is an interesting question. I know certainly — and Ms. Cukier is correct in this — that countless affidavits are obtained on the basis of the data registry. I do not know if I find that comforting or disturbing, but the fact of the matter is that police officers all the time swear on the accuracy of the registry data, and justices of the peace issue warrants on that basis.

When you talk about the spectre of criminal charge, I think it is of little comfort that perhaps gun owners are not regularly being “thrown in jail” over these violations. A mere criminal charge is earth-shattering for your average citizen, and the prospect of a criminal record in our society is simply not something that we can take lightly and say, “Do not worry. The police will sort it out on the back end. We will charge you and then drop the charges later.”

Absolutely, the inaccuracy of the data of the gun registry has led to numerous criminal charges in error and thwarted perhaps other successful prosecutions.

The Chair: I will come back to you, Ms. Cukier, in just one moment.

Senator Baker: Just a supplementary on this point so that we are clear for the viewing audience and everyone listening to this. What you are saying, Mr. Friedman, is that a warrant is issued by a justice of the peace. In executing the warrant, the police use tactics that are unusual because they believe guns may be present in the dwelling that they are entering. In other words, it is one of the factors taken into account by the police. They use the “TRU team,” as it is sometimes called, with no knock.

Mr. Friedman: That is right.

Senator Baker: They batter down the door, throw everyone to the floor and put handcuffs on them. Do they also use these noise grenades in Ontario?

Mr. Friedman: Distraction devices or flashbangs.

Senator Baker: Yes, flash grenade, and the first level comes in with machine guns.

Mr. Friedman: The tactical team will often use assault rifles.

Senator Baker: Yes. That would be normal entry for that particular matter, would not you agree, simply because the matter involves firearms? It is unfortunate that it is done, but I would like to ask you what section of the code. Is it 487.01 that is being used here?

chose de dire que nous avons un registre, mais c'en est une autre de dire : Est-il valable et sert-il à quelque chose? S'il contient des erreurs, alors je dirais qu'il ne sert à rien.

Monsieur Friedman, vous avez abordé ce point tout à l'heure. Du point de vue d'un agent de police qui comparaît dans un tribunal et utilise le registre comme preuve, peut-il déclarer sous serment que c'est une preuve et qu'elle peut être utilisée dans un tribunal?

M. Friedman : C'est une question intéressante. Je sais très bien — et Mme Cukier a raison à ce sujet — que d'innombrables déclarations sous serment sont obtenues en se fondant sur les données du registre. Je ne sais pas si je dois trouver cela rassurant ou préoccupant, mais le fait est que les agents de police jurent de l'exactitude des données du registre et que les juges de paix délivrent des mandats de perquisition sur cette base.

Quand vous parlez de la menace d'accusation au criminel, je pense qu'il n'y a rien de rassurant dans le fait que les propriétaires d'armes à feu ne sont pas régulièrement « jetés en prison » pour ces violations. Une simple accusation au criminel est bouleversante pour le citoyen moyen, et la perspective d'un casier judiciaire dans notre société n'est pas quelque chose que l'on peut prendre à la légère et dire : « Ne vous inquiétez pas. La police va régler le problème. On va porter des accusations et on les abandonnera plus tard. »

Absolument, l'inexactitude des données du registre des armes à feu a conduit à de nombreuses accusations au criminel par erreur et a éventuellement nui à d'autres poursuites.

Le président : Je vais revenir à vous, madame Cukier, dans une minute.

Le sénateur Baker : Juste une autre question sur ce point afin d'être bien clair pour ceux qui nous regardent et nous écoutent. Monsieur Friedman, vous nous dites qu'un mandat est délivré par un juge de paix. En exécution du mandat, les policiers utilisent des tactiques qui sont inhabituelles parce qu'ils croient que des armes à feu peuvent se trouver dans le logement où ils entrent. Autrement dit, c'est un des facteurs dont la police tient compte. Elle utilise « l'équipe tactique et de secours », sans frapper.

M. Friedman : C'est exact.

Le sénateur Baker : Ils abattent la porte, jettent tout le monde par terre et mettent les menottes. Est-ce qu'ils utilisent également ces grenades sonores en Ontario?

M. Friedman : Des dispositifs de diversion ou incapacitants.

Le sénateur Baker : Oui, les grenades incapacitantes, et le premier groupe arrive avec des mitrailleuses.

M. Friedman : L'équipe tactique utilise souvent des fusils d'assaut.

Le sénateur Baker : Oui. Ce serait la façon normale de procéder dans ce cas particulier, n'est-ce pas, tout simplement parce qu'il est question d'armes à feu? Il est regrettable que cela se produise, mais je voudrais vous demander quel est l'article du code en cause. Est-ce l'article 487.01 qui est invoqué dans ce cas?

Mr. Friedman: Different sections are used variously.

Senator Baker: Which section in the case you have now?

Mr. Friedman: Often section 117.04, which is an application to search a home on public safety grounds due to the presence or concern of firearms.

I would simply respectfully disagree, Senator Baker, that it is —

Senator Baker: Go ahead. I knew you would.

Mr. Friedman: I disagree that it is acceptable that police, as a matter of routine policy, because it is a firearms related search, use, for example, a dynamic or no-knock entry. The Supreme Court, in a case called *Cornell*, delineated that when planning the method of entry the police need to look at specific, fact-driven factors that have been identified by the police in planning out whether they will depart from the otherwise normal rule in this country, the constitutional rule of “knock and announce.”

The mere presence of firearms, while that may be something that can justify, in certain circumstances, a no-knock warrant, by no means is blanket permission for police to dispense with knock and announce.

Senator Baker: There was an adjudication done by a judge in issuing the warrant by a justice of the peace.

Mr. Friedman: There was not an adjudication.

Senator Baker: You have to do a look at the sworn affidavit behind the warrant, your sworn information to obtain.

Mr. Friedman: Remember that a sworn information to obtain is obtained ex parte, there is no opportunity for anyone to challenge that information or to bring an opposing view.

Senator Baker: That is true. That is the law.

Mr. Friedman: When we talk about an adjudication, it is weighing two sides. This is not an adjudication. I understand, that is the warrant process and it makes a great deal of sense, you do not inform people generally that you are about to execute a search warrant.

Senator Baker: They will disappear.

Mr. Friedman: However, a Justice of the Peace is still obligated, under our law, to take a critical look at both the evidence underlying the warrant and the manner in which the police intend to conduct the search. Whether or not it is my view that they are overly deferential, particularly in firearms cases, is another matter.

The Chair: Ms. Cukier, there was one final comment you wished to make.

M. Friedman : On utilise différents articles selon les cas.

Le sénateur Baker : Quel article est invoqué dans ce cas-ci?

M. Friedman : Il s’agit souvent de l’article 117.04, dans le cas d’une demande de perquisition d’un domicile pour des raisons de sécurité publique en raison de la présence ou de la présomption de la présence d’armes à feu.

Je me permets de ne pas être d’accord, sénateur Baker, sur le fait que...

Le sénateur Baker : Allez-y. Je savais que vous ne seriez pas d’accord.

M. Friedman : Je ne pense pas qu’il soit acceptable que la police, de façon routinière, sous prétexte qu’elle recherche des armes à feu, utilise, par exemple, une entrée dynamique ou défonce la porte. La Cour suprême, dans l’affaire *Cornell*, a conclu que lors de la planification de la méthode d’entrée, la police doit examiner les facteurs propres au cas et fondés sur des faits qu’elle a établis pour décider si elle dérogera à la règle normale dans ce pays qui est la règle constitutionnelle de l’avertissement préalable à l’entrée.

La simple présence d’armes à feu, même si un mandat d’entrée sans avertissement peut être justifié dans certaines circonstances, ne peut en aucun cas devenir une permission générale donnée à la police de ne pas avertir avant d’entrer.

Le sénateur Baker : Un juge a décidé qu’un mandat de perquisition serait délivré par un juge de paix.

M. Friedman : Il n’y a pas eu de décision.

Le sénateur Baker : Il faut regarder la déclaration sous serment qui est à l’origine du mandat de perquisition, l’information donnée sous serment pour l’obtenir.

M. Friedman : Il ne faut pas oublier qu’une information donnée sous serment pour obtenir un mandat est obtenue ex parte; personne ne peut la contester ou faire valoir un point de vue différent.

Le sénateur Baker : C’est vrai. C’est la loi.

M. Friedman : Quand on prend une décision, on tient compte des deux côtés. Ceci n’est pas une décision. Je comprends que c’est le processus à suivre et que c’est une bonne solution; en général, on n’informe pas les gens que l’on va exécuter un mandat de perquisition.

Le sénateur Baker : Les gens vont disparaître.

M. Friedman : Mais le juge de paix est quand même obligé, en vertu de notre droit, d’examiner de façon critique à la fois les éléments de preuve qui justifient le mandat et la manière dont la police a l’intention de mener la perquisition. Que j’estime qu’ils sont trop déferents, en particulier dans les cas d’armes à feu, est une autre affaire.

Le président : Madame Cukier, vous vouliez faire une dernière observation.

Ms. Cukier: Yes. Thank you very much. People have talked a lot about accuracy. It is important to differentiate the circumstances for warranted versus warrantless searches. A number of the comments that were made implied that the mere existence of a firearm entitles the police to a warrantless search. That is not true. The law provides for the inspection of collectors with notice if they have more than 15 firearms. I think it is very important to proceed based on fact.

The other thing that I will observe, and something that the committee may want to consider, is a lot of the issues that have been raised have been with respect to concerns about criminal charges being laid against law-abiding citizens for mere administrative infractions.

One of the recommendations, for example, that the Canadian Police Association forwarded in order to address this was the addition of a non-criminal charge that could be used in cases where people have violated provisions. I do not see anyone around the table considering that as an alternative to eliminating the registration of firearms and destroying the data.

I would suggest that you look carefully at the sanctions that are currently in place and try to get some hard data on these instances that have been raised for you about the police executing warrants with jackboots and breaking down doors, where there was inaccurate information provided as a result of the registry. I think you should ask for some evidence regarding those cases. We would be happy to provide evidence concerning the utility of the act, because I think there is a lot of speculation and misinformation, and there are a lot of hypothetical situations that have been turned into claims of fact. You may want to scratch beneath the surface, if you have some time, on the basis of these arguments, and as well the empirical data, which we are happy to provide. Thank you very much for your time.

The Chair: Thank you for that. Hypothetical examples that are given, sitting here, we have heard that on both sides of the argument. That is what we have to sort through, and base our decision on facts.

Mr. Friedman: Briefly, to conclude. None of the descriptions of the use of the gun registry and the other gun-control tools in the Firearms Act and the Criminal Code that I have alluded to have been hypothetical in any way.

I practice criminal law in Eastern Ontario from Cornwall to Belleville and all places in between. Those are numerous different jurisdictions and a large set of police agencies, including the Ottawa Police Service, the RCMP and the OPP. This is not hypothetical for gun owners. The use of the public safety warrant and registry violations is often used as either a pretext to obtain a warrant that never would have been issued on other grounds or as a simple pretext to search and seize from ordinary Canadians. Thank you very much.

The Chair: Thank you for clarifying that.

Mme Cukier : Oui. Merci beaucoup. On a beaucoup parlé d'exactitude. Il est important de faire la différence entre les perquisitions avec et sans mandat. Un certain nombre des observations qui ont été faites laissent entendre que la simple présence d'une arme à feu autorise la police à faire une perquisition sans mandat. Ce n'est pas vrai. La loi prévoit des inspections des collectionneurs avec préavis s'ils possèdent plus de 15 armes à feu. Je pense qu'il est très important de s'appuyer sur les faits.

Je voulais également faire remarquer, et le comité pourrait vouloir en tenir compte, qu'un grand nombre des questions qui ont été soulevées ont concerné les préoccupations au sujet des accusations au criminel portées contre des citoyens respectueux de la loi pour de simples infractions administratives.

Une des recommandations, par exemple, que l'Association canadienne des policiers a présentée à ce sujet était l'ajout d'une accusation non pénale qui pourrait être utilisée dans les cas où des gens ont enfreint les dispositions. Personne autour de cette table ne semble envisager cette solution pour éliminer l'enregistrement des armes à feu et la destruction des données.

Je vous conseillerais d'examiner attentivement les sanctions actuellement en place et d'essayer d'obtenir des données précises sur les cas qui vous ont été mentionnés concernant l'exécution de mandats de perquisition avec des grosses bottes et des bris de portes, à la suite de la fourniture de renseignements inexacts provenant du registre. Je pense que vous devriez vous renseigner sur ces cas. Nous serions heureux de fournir des preuves sur l'utilité de la loi, parce que je pense qu'il y a beaucoup de conjectures et de désinformation et beaucoup de situations hypothétiques qui ont été transformées en déclarations de fait. Vous pourriez peut-être aller un peu plus loin, si vous avez le temps, sur la base de ces arguments et des données empiriques que nous serons ravis de vous fournir. Merci beaucoup de votre temps.

Le président : Merci. Nous avons entendu des exemples hypothétiques des deux côtés. C'est à nous de faire le tri et de fonder notre décision sur des faits.

M. Friedman : Brièvement, pour conclure. Aucune des descriptions de l'utilisation du registre des armes à feu et des autres outils de contrôle des armes à feu dans la Loi sur les armes à feu et le Code criminel que j'ai mentionnées n'est hypothétique en aucune façon.

Je pratique le droit pénal dans l'est de l'Ontario, de Cornwall à Belleville et dans beaucoup d'autres endroits entre les deux. Ils représentent des juridictions différentes et un large éventail de services de police, y compris le Service de police d'Ottawa, la GRC et la PPO. Cela n'a rien d'hypothétique pour les propriétaires d'armes à feu. La sécurité publique et les infractions au registre sont souvent invoquées comme prétexte pour obtenir un mandat qui n'aurait jamais été délivré pour d'autres motifs, ou comme simple prétexte pour procéder à des perquisitions et des saisies chez des Canadiens ordinaires. Merci beaucoup.

Le président : Merci de cette précision.

Ms. Cukier: Find the evidence.

The Chair: This concludes our time with this panel. Ms. Cukier, thank you so much. We have extended your time beyond what we had planned, but it was very useful.

Mr. Friedman, thank you very much.

We will adjourn until we are back at this table a week from Wednesday.

(The committee adjourned.)

Mme Cukier : Obtenez les faits.

Le président : Voilà qui conclut notre discussion avec ce groupe. Madame Cukier, merci beaucoup. Nous avons pris plus de temps que prévu, mais cela nous a été très utile.

Monsieur Friedman, merci beaucoup.

Nous allons lever la séance jusqu'à mercredi de la semaine prochaine.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, March 14, 2012

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

WITNESSES

Wednesday, March 14, 2012

As individuals:

Randall Kuntz;
Roger Granger.

Thursday, March 15, 2012

Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime:

Sue O'Sullivan, Federal Ombudsman for Victims of Crime.

As individuals:

Solomon Friedman, Lawyer.

Coalition for Gun Control (by video conference):

Wendy Cukier, President.

COMPARAÎT

Le mercredi 14 mars 2012

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

TÉMOINS

Le mercredi 14 mars 2012

À titre personnel :

Randall Kuntz;
Roger Granger.

Le jeudi 15 mars 2012

Bureau de l'ombudsman des victimes d'actes criminels :

Sue O'Sullivan, ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels.

À titre personnel :

Solomon Friedman, avocat.

Coalition pour le contrôle des armes (par vidéoconférence) :

Wendy Cukier, présidente.